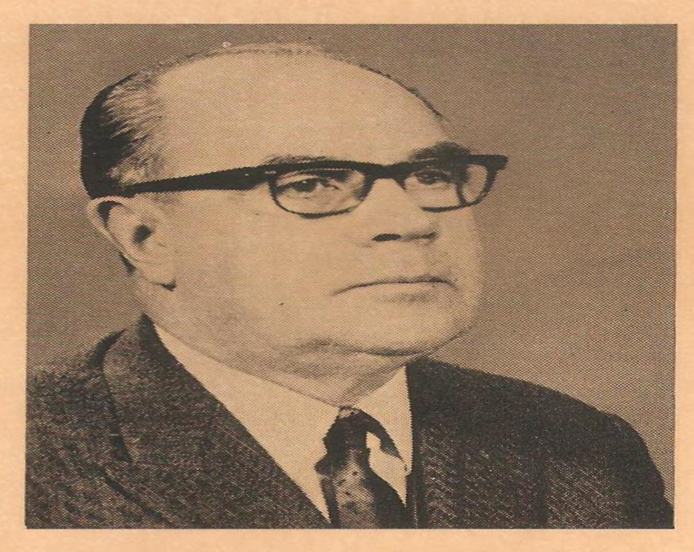
ROBERT AMBELAIN

JESUS
OU LE MORTEL SECRET DES
Templiers



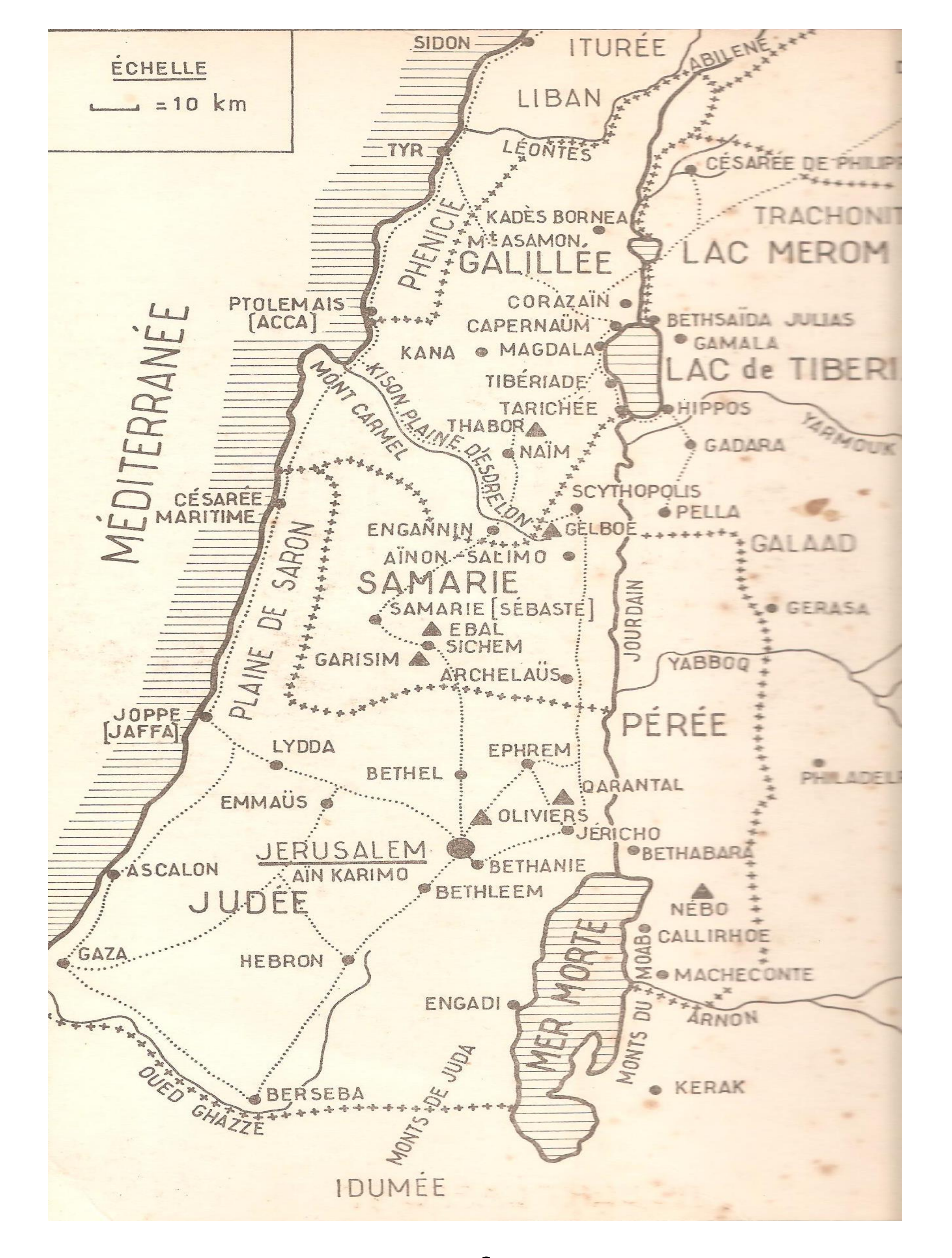
ROBERT LAFFONT



Robert Ambelain, grand-maître et grand-maître d'honneur de plusieurs Obédiences Maçonniques, française et étrangères, l'est également de deux Organisations initiatiques traditionnelles. Auteur, depuis trente-cinq ans, de très nombreux articles et conférences, il a déjà publié vingt-sept ouvrages consacrés à l'Occultisme, la Gnose, la Kabale, les Sociétés secrètes, etc.

Notre document de couverture : Croix dite des "Huit Béatitudes", servant de **grille** de construction à l'alphabet secret des Templiers. (Manuscrit du XIIIe s., Bibliothèque Nationale) Cette grille est elle-même montée sur une autre **grille,** d'origine hébraïque, donnant naissance à un alphabet secret, utilisé par les kabalistes.

Editions Robert Laffont, S.A., 1970


ÉCHELLE
=10 km
SIDON
ITURÉE
ABILENE
LIBAN
TYR
LÉONTES
CÉSARÉE DE PHILIPP
TRACHONIT
KADÈS BORNEA
PHENICIE
Mt ASAMON
GALILLÉE
LAC MEROM
PTOLEMAIS
[ACCA]
CORAZAÏN
CAPERNAÜM
BETHSAÏDA JULIAS
GAMALA
KANA
MAGDALA
LAC de TIBERI
MONT CARMEL
KISON PLAINE D'ESDRELON
TIBÉRIADE
TARICHÉE
HIPPOS
THABOR
NAÏM
GADARA
YARMOUK
MÉDITERRANÉE
CÉSARÉE
MARITIME
SCYTHOPOLIS
PELLA
ENGANNIN
GELBOE
GALAAD
AÏNON-SALIMO
SAMARIE
PLAINE DE SARON
SAMARIE [SÉBASTE]
EBAL
SICHEM
GERASA
JOURDAIN
GARISIM
YABBOQ
ARCHELAÜS
JOPPE
[JAFFA]
PÉRÉE
LYDDA
EPHREM
BETHEL
PHILADELP
QARANTAL
EMMAÜS
OLIVIERS
JÉRICHO
JERUSALEM
BETHABARA
ASCALON
AÏN KARIMO
BETHANIE
BETHLEEM
JUDÉE
NÉBO
MER MORTE
CALLIRHOE
MOAB
GAZA
HEBRON
MACHECONTE
ENGADI
ARNON
MONTS DU
MONTS DE JUDA
OUED GHAZZE
BERSEBA
KERAK
IDUMÉE

« Les défenseurs de l'historicité de Jésus doivent considérer sérieusement l'importance de leur position... Ils courent le risque de soutenir les titres historiques d'une personnalité qui peut se trouver entièrement différente de celle qu'ils imaginaient lorsqu'ils entreprirent sa défense. »

(Cf. Docteur A. Schweitzer, docteur en théologie, ancien pasteur, directeur de l'hôpital de Lambaréné, prix Nobel de la Paix 1952, in *Recherches sur l'historicité de Jésus*.)

TABLE
DES REPRODUCTIONS

SOMMAIRE

NOMS BANALISES ET NOMS HEBREUX DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

NOMS BANALISÉS	NOMS HÉBREUX	SIGNIFICATIONS
Adonis	Adôn	Seigneur
Ananie	Hanania	Dieu lui est propice
Anne	Hanna	Favorisé (ée) de Dieu
Barthélemy	Bar-Talmaï	Fils de Talmaï
Barnabé	Bar-Nabi	Fils du Voyant
Caïphe	Kaïapha	Devin
Céphas	Kepha	Rocher
Clopas	Kalpaï	Toute gloire
Elie	Eliyahou	Iahvé est mon Dieu
Elisabeth	Elischeba	Celle qui jure par EL (Dieu)
Gabriel	Geber-El	Héros de Dieu
Gamaliel	Gamliel	Celui que EL (Dieu) rétribue
Ishkarioth	Ish-sikarioth	Homme de meurtre
Jacques	Iaäkob	Supplanteur
Jean	Iôhanan	Favori de Iahvé
Jean Baptiste	Iôhanan-bar-Zekarya	Jean fils de Zacbarie
Jean I'Evangéliste	Iôhanan-bar- Zebadya	Jean fils de Zébédée
Jésus	Ieschoua	Sauveur
Ioachim	Ichoyakim	Dieu est son aide
Josèphe	lossef	Ajouté par Dieu
Jude ou Juda	Iehouda	Zélateur de Dieu
Lazare	Eléazar	Celui que EL (Dieu) assiste
Lévi	Levi	Attachement
Madeleine	Magdalaenne	Qui est de Magdala
Marie	Myrhiam	Elevée (ou Princesse)
Marthe	Tamar	Palme
Matthieu	Matatbiah	Don de Dieu
Ménahem	Ménahem	Consolateur
Salomé	Schalomé	Heureux
Saül	Schaoul	Demandé
Simon	Shiméon	Qui écoute et obéit
Simon Bar Jona	Shimëon barjona	Simon le bors-la-loi
Suzanne	Schoschanna	Lys
Thadée	Thaddaï	Louangeur
Thomas	Taôma	Jumeau
Zacharie	Zekarya	Mémoire de Dieu
Zachée	Zakkai	Celui dont Dieu se souvient
Zébédée	Zabdai	Serviteur de Dieu

Avertissement

L'hypothèse de Jésus, fils de Juda de Galilée (Actes: V,37), alias Juda de Gamala, ou Juda le Gaulonite, le héros juif de la révolte du Recensement, n'est pas nouvelle. Elle gênait déjà dans les premiers siècles du christianisme, puisque Luc, rédigeant les Actes, le situe après Theudas, autre révolté, qui se souleva entre 44 et 47 de notre ère, alors que Juda de Gamala se souleva en 6. Elle gêne toujours, puisque les historiens rationalistes qui veulent faire. de Jésus un mythe solaire, se gardent bien de la citer. Ernest Renan, en sa « *Vie de Jésus* ", publiée en 1863, y fait une vague allusion, car son siège est fait, il veut un Jésus idyllique et à la manière de Jean-Jacques Rousseau. En fait, ce fut Daniel Massé, qui, dès 1920, et pendant un quart de siècle, au long de quatre ouvrages consacrés au sujet, la défendit courageusement. Malheureusement, il ne sut se fixer des bornes précises et ses extrapolations imprudentes ont servi ses adversaires. Historiens catholiques et protestants ignorèrent volontairement son œuvre; et Daniel-Rops se garde bien de le citer parmi ceux qui ont la faveur de ses répliques [1].

----

1. Au catalogue de la Bibliothèque nationale, il est impossible de retrouver les ouvrages de Daniel Massé consacrés à l'Enigme de Jésus-Christ. Sur quatre fiches d'identification, trois ont disparu, arrachées ...

Mieux encore, sur les cartes géographiques qui accom- pagnent parfois les travaux des historiens catholiques ou protestants, les diverses localités situées aux bords du lac de Génézareth : Capernaüm, Tibériade, Magdala, Tarichée, Hippos, Kursi, Bathsaïda, sont toutes mentionnées. Il n'en manque qu'une seule : Gamala! Depuis les travaux de Daniel Massé, la cité zélote, la « *Ville des Purs* », le nid d'aigle d'où descendit un jour Juda le Gaulonite, la véritable « *nazareth* » où naquit Jésus-bar-Juda, Gamala a disparu des cartes géographique Pour la situer, il faut se reporter aux cartes antérieures.
L'auteur de la présente étude ne prétend donc point avancer, en ces pages, une hypothèse originale et nou- velle, puisque les exégètes autrichiens et allemands du milieu du dix-neuvième siècle ne l'ont pas ignorée. Son seul mérite est d'avoir découvert la *preuve* de cette identité de Jésus, dit « *de Nazareth* », et en réalité fils de Juda de Galilée. Cette preuve est fort simple, *elle consiste en un très banal syllogisme*. Encore fallait-il en rassembler et ordonner les éléments. C'est là tout le pourquoi de cet ouvrage.
Un dernier point reste à préciser.
Dans l'étude du christianisme et de ses origines, nous pouvons considérer trois courants :
a) le courant surnaturaliste, groupant les fidèles des diverses églises, croyant en un Jésus « *fils de Dieu* » mort, ressuscité, puis monté au ciel;
b) le courant naturaliste, groupant les partisans d'un Jésus on ne peut plus humain, et soit chef d'un mouvement politique anti-romain (les Zélotes), soit simple mystique de type plus ou moins essénien; ,
c) le courant mythiste, groupant les partisans d'un Jésus totalement imaginaire, dont la légende s'est élaborée peu à peu par le mélange de traditions appartenant à des gnoses diverses, et par la fusion d'éléments historiques appartenant à plusieurs personnages du nom de Jésus.

C'est dans la seconde catégorie que la présente étude doit être classée, évidemment.
Et voici la principale de nos raisons.
Dans le « *Dictionnaire rabbinique* » de Sander (Paris, 1859), et à la fin, est une étude biographique consacrée à ceux que la tradition juive considère comme les « *princes de la Thora* ». Et concernant le grand Gamaliel, cité dans les Actes, nous lisons ceci :
« Rabban Gamaliel Ier , dit l'Ancien, petit-fils du grand Hillel, succéda à son père, Siméon, dans la qualité de Naci.
« Il fut le premier à prendre le titre de rabban, que portèrent après lui ses descendants et successeurs jusqu'à Gamaliel III, fils du rabban Iehuda-le-Naci, Il eut de fréquents rapports avec les généraux et les membres du Gouvernement romain.
« Ce fut sous sa présidence que Samuel, surnommé le Petit ou le Jeune, composa la formule de prière contre les Apostats et les traîtres, formule qui fut reçue et conservée dans la liturgie. Selon plusieurs chroniqueurs, Rabbi Gamaliel mourut dix-huit ans avant la destruction de Jérusalem par les Romains.
« Avec lui, nous dit la Mischna, se sont éteintes la gloire de la Thora, la pureté et l'austérité de la vie religieuse. » (Sota : ch. IX, 15).
Par ailleurs, la même étude nous révèle que Samuel le Petit, ou le Jeune (ainsi nommé pour le différencier du prophète de ce nom), mourut avant Gamaliel. ,
Récapitulons donc :
Jérusalem fut détruite par les Romains en 70
Gamaliel 1''' mourut dix-huit ans avant, soit en ………… 52
Samuel le Jeune mourut avant Gamaliel 1''', soit au plus tard en …………………………………………………………… 51
C'est lui qui composa la formule de prière contre les apostats et les traîtres, soit au plus tard en ……………………………… 50

Quels sont ces Apostats? Ceux qui, évidemment, ont apostasié la loi de Moïse et abandonné les pratiques
religieuses juives, en un mot ce sont ceux que l'on nomme déjà, depuis 40, à Antioche, des chrétiens [1].
Il nous paraît bien étonnant que le Sanhédrin ait attendu dix ans (en 50) pour prendre des sanctions liturgiques contre ces Apostats. C'est donc entre 40 et 50, qu'il faut situer cette mesure.
Or, si entre 40 et 50, le Judaïsme sanctionne les disciples d'un certain Jésus, qui aurait été crucifié en 34, soit quelques années avant ces sanctions, il nous paraît bien difficile d'admettre que ledit Jésus n'ait pas existé.
Enfin, inutile de souligner que la rigueur de sa vie religieuse exclut par avance la véracité du pseudo-évangile dit « *de Gamaliel* », et la possibilité pour le petit-fils du grand Hillel de s'être finalement converti christianisme.

----

1. Cette formule d'exécration est résumée par les trois lettres initiales de ses termes essentiels : I.S.V. (en hébreu : *Iod-schin-vaw*), Ces termes sont : « *Ymah Schemo V'zikro* », soit en français : « *Que s'effacent son nom et sa mémoire ...* ».
Or, chose étrange, on a retrouvé ces trois lettres « I.S.V. » des tombes de « *compagnons* » appartenant à la branche du « *Devoir de Liberté* », ou encore « *Enfants de Salomon* ». Elles y avaient pour signification ésotérique : « Ici, Salomon Veille. On y pouvait également voir une abréviation de Jésus, à l'intention du monde profane.
A moins que cette même phrase ne revête, en hébreu, une seconde signification : « lthgadal Schemo Vithkadasch », soil français : « *Que son nom soit sanctifié et exalté ...* ».
Ce qui justifierait un peu l'échec de cette exécration !

1

Avant-propos

« Le silence est l'arme la plus puissante du MAL... »
Maurice MACRE: Le Sang de Toulouse.

Une haute fenêtre ogivale laisse à peine entrer un jour gris. Nous sommes le 21 octobre 1307, dans une haute salle voûtée du vieux Louvre de Philippe Auguste, que la fumée des torches murales obscurcit un peu plus encore. Derrière une table de bois rude, des hommes en robes lourdes, le visage tendu et crispé de haine, les « *légistes* » de Philippe IV le Bel, écoutent une voix basse et triste qui monte d'un paquet de hardes crasseuses et maculées de sang, affaissé devant eux. Derrière, des sergents chemisés de cuir et de mailles, au masque impassible, tanné par les campagnes. L'homme qui parle est un Templier. Il a nom Geoffroy de Charnay, et il fut commandeur de Normandie. Aujourd'hui, après avoir été « travaillé » à chaud durant plusieurs jours par les bourreaux du Palais, il raconte les circonstances de sa réception en l'Ordre du Temple, et c'est toute sa jeunesse, éprise de chevauchées guerrières et de courses maritimes au grand soleil méditerranéen, qui lui monte en mémoire ...
Sans doute, malgré la souffrance atroce des jambes que l'on a enduites lentement d'huile bouillante durant des heures, a-t-il nié farouchement l'homosexualité, un des premiers griefs qui lui furent allégués. Sans doute a-t-il affirmé qu'il ignorait tout de l'adoration rituelle d'un chat noir, ou d'une mystérieuse « tête », en un reliquaire d'argent ou de vermeil. Mais sur le reniement de la divinité de Jésus, il a avoué, il a même donné des détails :

« *Après m'avoir reçu et imposé le manteau, on m'apporta une croix où il y avait l'image de Jésus-Christ. Le frère Amaury me dit de ne pas croire en celui-là dont l'image était peinte, car c'était un faux prophète, ce n'était pas Dieu...* »

Le commandeur qui imposait cette abjuration au jeune Geoffroy de Charnay, futur commandeur de Normandie, se nommait Amaury de la Roche, et il était l'ami et le favori de Saint Louis ...

L'aveu de Geoffroy de Charnay confirmait celui d'un autre chevalier du Temple. A celui-là, le commandeur qui venait de procéder à sa réception, avait déclaré, devant son recul horrifié :

« *Ne crains rien, mon enfant, celui-ci n'est pas le Seigneur, ce n'est pas Dieu, c'est un faux prophète...* »

Bien d'autres aveux semblables complètent le dossier.

Dans un des plus complets ouvrages qui furent consacrés au procès, celui de M. Lavocat [1], l'auteur résume les questions posées aux Templiers par les inquisiteurs telles que les fait apparaître le dossier lui-même :

« On se trouvait en face d'un réquisitoire d'information et d'inculpation établi à toutes fins (système trop commode), dressé par des juristes versés dans la science des hérésies ayant affligé l'Eglise. Les prélats instructeurs étaient chargés de rechercher si les Templiers étaient des gnostiques et des docètes, pis encore, des manichéens [2] divisant le Christ en *Christ supérieur* et en *Christ inférieur*, terrestre, passible, inféodé, vivant et captif dans la Matière, dont il était pour eux 1'Organisation [3].

Ne faisaient-ils pas partie de ces anciennes sectes dites libertines, des gnostiques carpocratiens,nicolaïstes et manichéens ?

----

1. Cf. « *Procès des Frères et de l'Ordre du Temple* », d'après des pièces inédites publiées par Michelet, et des documents anciens et nouveaux, par M. Lavocat, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rouen. Paris 1888, E. Plon, Nourrit et Cie.

2. Allusion à l'hérésie cathare, ayant filtré dans le Temple.

3. Allusion aux *Logia Agrapha* des premiers gnostiques, faisant de Jésus une sorte d'âme universelle des choses : « *Soulève la pierre, tu m'y trouveras; fends le bois, je suis dedans ...* ».

SERMENT

EGO..., electus Ecclesiæ..., ab hac hora in antea fidelis et obediens ero beato Petro Apostolo, sanctæque Romanæ Ecclesiæ, et Domino nostro, Domino... Papæ, suisque successoribus canonice intrantibus.

Non ero in consilio, aut consensu, vel facto, ut vitam perdant, aut membrum, seu capiantur mala captione, aut in eos violenter manus quomodolibet ingerantur, vel injuriæ aliquæ inferantur, quovis quæsito colore. Consilium vero, quod mihi credituri sunt per se aut Nuntios suos, seu litteras, ad eorum damnum, me sciente, nemini pandam.

Papatum Romanum et regalia sancti Petri, adjutor eis ero ad retinendum et defendendum, salvo meo ordine, contra omnem hominem.

Legatum apostolicæ Sedis in eundo et redeundo honorifice tractabo, et in suis necessitatibus adjuvabo.

MOI ..., élu de l'Eglise de ..., dès maintenant et à jamais serai fidèle et obéissant au bienheureux Apôtre Pierre, à la sainte Eglise romaine, à notre saint père le Pape..., et à ses successeurs légitimement désignés.

Je ne contribuerai ni par conseil, ni par consentement, ni par action, à leur ôter la vie, ou un membre, ou la liberté, non plus qu'à aucun mauvais traitement exercé contre eux, sous quelque prétexte que ce soit. Quant au secret qu'ils m'auraient confié par eux-mêmes, par leurs Nonces, ou par écrit, je ne le révèlerai sciemment à personne à leur préjudice.

Je les aiderai contre tous, conformément à ma charge, à conserver et à défendre le siège de Rome et les droits souverains de saint Pierre.

Je traiterai avec honneur le Légat du Siège apostolique dans ses voyages, et le secourrai dans ses besoins.

Serment de l'*évêque-élu*, au jour du sacre, avec l'allusion au « *secret* », (au singulier). Extrait du « *Sacre d'un Evêque selon le Pontificat Romain* », avec notes et traduction. (Desclée & Cie, Imprimeurs du Saint-Siège & de la Sacrée Congrégation des Rites, Paris-Tournai-Rome, Imprimatur 1933).

« *N'avaient-ils pas embrassé la religion de Mahomet* [4] *(comme le prétendait la Chronique de Saint-Denys) ? Il y avait encore un point à examiner, mais difficile à concilier avec les autres. Les Frères du Temple considéraient-ils Jésus comme un faux prophète, comme un criminel de droit commun, qui aurait été condamné et mis à mort pour ses crimes ? Dans cette dernière hypothèse, les Templiers se seraient donc rangés au nombre des assassins de Jésus, qu'ils crucifiaient une fois, comme l'avait écrit Philippe le Bel.* » (op. cit.)

En ces dernières questions, les inquisiteurs se montraient parfaitement informés. Cent ans plus tôt, les interrogatoires des « *parfaits* » cathares *leur avaient révélé un secret qu'ils avaient toujours ignoré jusqu'alors, car il était le secret de l'Eglise, seulement connu de ses très hauts dignitaires : la révélation du véritable visage du Jésus de l'Histoire*. Ce visage avait été enregistré par les archives de l'Empire romain. Et, après Constantin, on les avait expurgées. Il avait été connu du Judaïsme, et dans la tourmente des persécutions qui s'étaient abattues depuis treize cents ans sur les malheureux Juifs, on avait réussi à confisquer et détruire ou modifier les écrits compromettants. Il avait été connu des Cathares, et on avait détruit cette hérésie, détruit leurs documents manuscrits. Ils l'avaient révélé aux Templrers. Et maintenant, il s'agissait de détruire ceux-ci. Car, les aveux étaient là, formels, de nombreux Frères de l'Ordre savaient... Et ces baisers donnés, *l'un entre les deux épaules, l'autre au creux des reins*, n'étaient-ils pas destinés à attirer l'attention sur un des secrets du Zohar, sur un procédé d'action que les kabbalistes juifs nomment « *le mystère de la Balance*, mettant en action Hochmah (la Sagesse) et Binah (l'Intelligence), les deux « *épaules* » de l'Ancien des Jours, dans le monde de Yésod (la « Base » de ses reins) [5] ?

----

4. Hypothèse stupide car, pour l'Islam, Jésus est un des sept prophètes, il n'a de supérieur que Mahomet. Or, les aveux montrent que, pour les Templiers, Jésus était un faux prophète, puisque rien ne s'était réalisé quant à la fameuse promesse de son « retour », en 150 d'abord, puis en l'an 1000, dates précises fixées par les documents anciens.

5. En hébreu, Yésod signifie « Fondement ». C'est « un foyer dynamique contenant la virtualité de tout ce qui s'épanouira dans le monde créé. » (Cf. Francis Warrain : « Théodicée de la Kabbale » - (Editions Véga, Paris 1949) - On le voit, le Temple n'ignorait pas la Kabbale pratique, ni la Kundalini du tantrisme, le nahash en hébreu.

Ainsi donc, à une époque que les documents d'archives ne permettent plus de situer exactement, mais que l'on croit être voisine de la seconde moitié du treizième siècle, l'Ordre du Temple, anciennement dit « *Milice des Pauvres Soldats du Christ et du Temple de Salomon* », avait subi une importante et grave mutation spirituelle en de nombreuses commanderies de l'Ordre.

Sous l'impulsion des Maîtres secrets, mystérieusement apparus un jour, et sans doute à la suite de découvertes manuscrites faites par eux dans les villes de Terre Sainte, ou par de mystérieux entretiens avec de savants arabes, des kabbalistes juifs, ou des « *parfaits* » cathares, *le véritable visage du Jésus de l'histoire était apparu, fort différent de celui de la légende.*

Ces Maîtres secrets, doublant les Maîtres officiels, nous avons la preuve de leur existence par un fait banal. Qui, en effet, avait ordonné à Jacques de Molay, Grand-Maître officiel, qui ne savait ni lire ni écrire, de rassembler toutes les archives de l'Ordre, et surtout les « *règles* » des commanderies, peu avant le coup de filet général monté par Philippe le Bel ?

Qui est ce « *Maître Roncelin* », de son vrai nom *Roncelin de Fos*, auquel certains Templiers attribuèrent l'introduction de ce terrible usage : le reniement de Jésus ? Dans la liste des Maîtres de l'Ordre du Temple, il ne figure pas. Du moins dans la liste des Maîtres *officiels* ... Nous le retrouverons plus loin.

Il est donc probable que certains hauts dignitaires de l'Ordre, moins ignorants que la plupart des autres, avaient eu connaissance de documents ignorés en Europe, touchant les véritables origines du christianisme, documents que l'Eglise se hâta ensuite de faire disparaître. C'est pourquoi, peu à peu, à l'instar de Frédéric de Hohenstaufen, empereur d'Allemagne et roi des Deux-Siciles, le souverain le plus lettré de son époque, l'Ordre du Temple avait rejeté le dogme de la divinité de Jésus et était revenu au Dieu Unique, commun au Judaïsme et à l'Islam.

Et ainsi, au sein même de l'Ordre officiel, se constitua une véritable société secrète intérieure, avec ses chefs occultes, ses enseignements ésotériques et ses objectifs confidentiels et cela aisément, puisqu'en 1193, 1'Ordre ne comprenait que 900 *chevaliers*.
Désormais, dans les cérémonies chapitrales de réception, ceux qui, néophytes naïfs et croyant à une banale épreuve de la solidité de leur foi, refusèrent de renier la Croix, ceux-là furent envoyés sur les champs de bataille d'outre-mer, y soutenir le bon renom de 1'Ordre et s'y couvrir de gloire.
Au contraire, ceux qui, sans murmurer, *perinde ac cadaver*, dociles à l'injonction des commandeurs, foulèrent du pied une croix de bois ou celle d'un vieux manteau d'Ordre étalé à terre, ceux-là demeurèrent en Europe, mis en réserve pour les mystérieux et lointains objectifs de la puissance templière. Il ne pouvait, en effet, à cette époque, exister de test plus définitif.
Car il s'agissait de faire du *monde entier* une « *terre sainte* ». Pour cela, il fallait d'abord s'emparer du monde. Et cela était possible à une minorité vaillante, organisée et riche, très vaguement consciente du but grandiose, mais sagement dirigée par un groupe d'initiés et sachant garder le secret autant qu'obéir aveuglément. Vint un jour où la chose s'ébruita et où, orgueilleux, déçus et aigris, des transfuges parlèrent. Le roi de France flaira l'aubaine, et du pape, déjà son homme lige depuis l'accord nocturne en forêt de Saint-Jean d'Angély, sut faire son complice. Le trésor royal et le dogme romain allaient jouer gagnant.
Alors les valets de justice huilèrent le bois des chevalets et les tourmenteurs-jurés firent rougir à blanc leurs tenailles ardentes. Et lorsqu'on eut saisi tout l'or du Temple, confisqué les fiefs et les commanderies, alors s'allumèrent les bûchers.

Noire, grasse et malodorante, enténébrant les aubes et les crépuscules, leur fumée allait, pour six cents ans, chasser l'espérance d'une unité européenne et d'une religion universelle unissant tous les hommes . Mais cette fumée, elle allait surtout *étouffer la vérité sur la plus grande imposture de l'Histoire.*
C'est pour chasser son ombre maléfique que ces pages, après bien d'autres, ont été écrites car, bien avant les Templiers, les Cathares avaient connu et propagé cette vérité.
Et c'est pour couvrir leur voix que l'on fit anéantir la civilisation occitane, nous l'allons maintenant démontrer.

Roncelin de Fos, le « *Maître Roncelin* » des interrogatoires, tenait en seigneurie un petit port de ce nom, (Fos-sur-Mer), situé encore de nos jours à l'entrée occidentale de l'étang de Berre. Il est alors vassal des rois de Majorque, lesquels relèvent des rois d'Aragon, défenseurs de l'hérésie cathare, au combat de Muret, en 1213. Béziers, la ville martyre de la Croisade, est toute proche, et le massacre de toute sa population (100 000 personnes), par les croisés de Simon de Montfort, le 22 juillet 1209, *catholiques et cathares compris*, n'est pas encore oublié à son époque. Il a pu garder au cœur la haine de l'Eglise catholique, laquelle est alors synonyme de christianisme et il les entraîne tous les deux dans une aversion commune.
Les procès-verbaux des interrogatoires que les inquisiteurs nous ont conservés, sont assez modérés quant aux appréciations prêtées aux hérétiques sur Jésus de Nazareth.
Qu'on en juge ; nous verrons ensuite ce qu'il faut en croire.
Le « *Manuel de l'Inquisiteur* », du dominicain Bernard Gui, intitulé « *Practica* » (il naquit en 1261 et mourut en 1331), nous donne en effet à ce sujet de précieux détails :
« *La croix du Christ ne doit être ni adorée ni vénérée, car personne n'adore ou ne vénère le gibet auquel son père, un parent, ou un ami aurait été pendu !* » (*Op cit.*)

(« *Item, dicunt quod crux Christi non est adoranda nec veneranda, quia, ut, dicunt, nullus adorat aut veneratur patibulum in quo pater aut aliquis propinquus vel amicus fuisset suspensus ...* »)

« *Item, ils nient l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sein de Marie toujours vierge*, et soutiennent qu'il n'a pas pris un véritable corps humain, ni une véritable chair humaine comme en ont les autres hommes en vertu de la nature humaine, qu'il n'a point souffert et n'est point mort sur la croix, *qu'il n'est point ressuscité d'entre les morts, qu'il n'est point monté au ciel avec un corps et une chair humaine, mais que cela s'est passé en figure ! ...* » (*Op. cit.)*

(« *Item, incarnationem Domini Ihésu Christi ex Maria semper virgine, asserentes ipsum non habuisse verum corpus humanum nec veram carnem hominis sicut habent ceteri homines ex natura humana nec vere fuisse passum ac mortuum in cruce nec vere resurrexisse a mortuis nec vere ascendisse in celum cum corpore et carne humana, sed omnia in similitudine facta fuisse ! ...* »)

De cette prudence dans la transcription des réponses, la raison est facile à comprendre. Car retenir et relater la véritable opinion des « *parfaits* » sur Jésus de Nazareth, c'était détruire l'œuvre épurative des Père de l'Eglise et celle des moines-copistes. C'est ce qui explique que bien peu de procès-verbaux complets d'interrogatoire de « *parfaits* » nous soient parvenus. Quant à ceux des simples « *croyants* », ignorant la doctrine totale, ils avaient bien moins d'importance. Mais la vérité est tout autre.

En effet, à l'époque où se déclenche la Croisade, s'ils n'ont pas reçu le « *consolamentum* » des « *parfaits* » cathares, les nobles du Toulousain, les vassaux des comtes de Foix et des Trencavel, vicomtes de Béziers, sont tous, en majorité, des « *croyants* ». *Faut-il déjà inclure parmi eux les Templiers de ces régions, eu égard à leur attitude étrange au cours de la Croisade ?* Ce point encore mal élucidé.

Quoi qu'il en soit, vassaux des comtes de Foix et des vicomtes de Béziers, tous hébergent les « *parfaits* », abritent les réunions, et parfois reçoivent le « *consolamentum* » à leur lit de mort. Les femmes, plus courageuses et plus ardentes, n'attendent pas leur heure dernière pour endosser la fameuse robe noire des « *parfaites* »), les textes des interrogatoires de l'Inquisition sont formels à cet égard. Et les nobles familles vassales des comtes de Foix et des vicomtes de Béziers, les Trencavel, les Fanjeaux, les Laurac, les Mirepoix, les Durban, les Saissac, les Châteauverdun, les de l'Isle-J ourdain, les Castelbon, les Niort, les Durfort, les Montréal, les Mazerolles, les des Termes, de Minerve, de Pierrepertuse, etc…, pour ne citer que les principales, comptent toutes des « *hérétiques revêtus* » parmi leurs membres, comme leur suzerain Raymond VII, comte de Toulouse. Qu'on en juge.

Tout d'abord, il vit littéralement entouré d'hérétiques. Et à l'égard des privilèges de l'Eglise catholique et de ses clercs, il n'a aucun complexe, et Pierre des Vaux de Cernay, le très catholique chroniqueur de la Croisade, en demeurera horrifié.

C'est ainsi que ceux possédant la juridiction de Pamiers et tous les autres sont « *croyants* » ou sympathisants.

Mais Raymond-Roger, comte de Foix, est plus acharné en « *pariage* » avec l'abbé de Saint-Antonin, il fait tout ce qui est nécessaire pour l'en dégoûter et l'obliger à y renoncer. Ainsi, il autorise deux chevaliers de sa suite à installer leur mère âgée à l'abbaye. Mais comme ladite mère est une « *parfaite* » fort connue, les moines de Saint-Antonin la chassent sans égards, comme une pestiférée de l'époque. Ce que voyant, un des deux frères tranche la gorge du chanoine qui a frappé sa mère et cela sur l'autel même. Ensuite, alerté par les deux chevaliers, Raymond-Roger arrive à Saint-Antonin, avec ses hommes d'armes et ses officiers, chasse l'abbé et les chanoines, fait démolir en partie la chapelle, le dortoir et le réfectoire, afin de transformer l'abbaye en maison-forte.

Au cours de l'inévitable pillage de la chapelle, les hommes d'armes brisent un crucifix de bois dur et, de ses tronçons font des pilons pour écraser les épices de leurs repas.

Un autre jour, les chevaliers de la suite de Raymond-Roger décrochent de sa croix un Jésus grandeur nature, le coiffent d'un haubert, et le prennent pour cible dans la joute dite de la « *Quintaine, jeu d'armes réservé aux écuyers et chevaliers nobles,* en lui criant, à chaque coup heureux, de « *se racheter* ».

Or, on nommait « *quintaine* » un mannequin de bois, monté sur un pivot enfoncé en son fondement, et portant, au bras droit étendu, un écu de tournoi, et lié au bras gauche, également étendu, un long et solide gourdin. Si le jouteur frappait maladroitement de sa lance, et au galop, l'écu du mannequin, sans se coucher à temps sur l'encolure de son cheval, le mannequin pivotait sous le choc et assenait automatiquement un coup de gourdin sur la nuque ou l'échine du cavalier maladroit.

Tout cela se passe de commentaire. Car forer un orifice et enfoncer un pivot dans le fondement d'un Christ grandeur nature et le transformer ensuite en guignol dérisoire, servant de cible à un « *jeu d'armes,* tout cela montre le peu de cas que les nobles « *croyants* » cathares faisaient du Jésus de l'histoire. Quant à l'apostrophe sur le « *rachat* » du personnage ravalé au rang de cible, il ne s'agissait pas de rançon, car le jeu de la « *quintaine* » n'était pas un tournoi. Il est facile comprendre le caractère insultant de cette apostrophe à l'égard du personnage historique ainsi représenté.

D'ailleurs, lorsque les Cathares parlent du « *Saint Esprit* », cette expression désigne une entité du panthéon gnostique, un éon, mais absolument pas une émanation éternelle, née des rapports essentiels entre le « *Père* » et le « *Fils* ».

De cette utilisation prudente de la terminologie chrétienne ordinaire en un langage ésotérique et secret, propre au Catharisme, il demeure une preuve péremptoire attestée par les procès-verbaux d'interrogatoires. C’est le fait de désigner leur propre Eglise, celle constittuée uniquement et intérieurement par les « *parfait*s », sous le nom de « *Vierge Marie* ».

Qui donc, entendant cette expression par hasard, irait supposer qu'elle désigne en réalité le bastion intérieur de l'Hérésie? Voici d'ailleurs des textes définitifs à cet égard :
« *Ils nient également que la bienheureuse Vierge Marie ait été la vraie mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'elle ait été une femme de chair. La Vierge Marie, disent-ils, c'est leur secte et leur ordre, c'est-à-dire la vraie pénitence chaste et virginale, qui engendre les fils de Dieu, dès qu'ils sont initiés à cette secte et à cet ordre.* » (*op. cit.)*
(« *Item, beatam Mariam Virginem negant fuisse veram matrem Domini Ihesa Christi, nec fuisse mulierem carnalem, sed sectam suam et ordinem suum dicunt esse Mariatn Virginem, id est veram penitenciam castam et virginem qui generat filios Dei, quando recipiuntur ad eam camdem sectam et ordinem.* »)
De cette affirmation, quant à l'engendrement des « *fils de Dieu* » par cette « *Vierge Marie* », purement conventionnelle, découle la conclusion que tous ceux que l'Eglise cathare engendre sous ce nom, deviennent ipso facto identiques et semblables à Jésus-Christ. Dès lors, la notion chrétienne d'un unique rédempteur est annihilée par cette multiplication illimitée.
Cette conclusion en entraîne une autre, à savoir que l'évangile de Jean, seul utilisé par les Cathares du premier au dix-septième verset, n'est qu'un trompe-l'œil, puisque leur enseignement oral nie, comme on vient de le voir, l'unicité du Verbe Incarné, affirmée par ledit évangile.
On observera d'ailleurs que l'on a souvent confondu les Vaudois avec les Cathares. Les premiers se heurtèrent souvent eux-mêmes aux seconds, car ils se développèrent dans les mêmes régions et aux mêmes époques. Or les Vaudois, tout comme les Cathares, étaient divisés en « *parfaits* » et en « *croyants* ». Cette identité des mots les désignant fait que l'on considère souvent, et bien à tort, des rituels vaudois comme étant des rituels cathares, et que l'on a pu ainsi supposer, de très bonne foi, que les Cathares étaient chrétiens. Or, seuls, les Vaudois l'étaient, au sens absolu du terme, et bien que n'étant pas Catholiques.

Mais, ainsi qu'on l'a vu, *les Cathares ne l'étaient absolument pas*. Pour démonstration de ce qui précède, nous renvoyons au « *Practica* » de l'inquisiteur Bernard Gui.
Il en est de même très probablement pour « *Jésus-Christ* ». Charles Guiguebert a démontré que les sectes ésotériques juives d'avant notre ère, invoquaient une entité nommée Ieshouah (Jésus en hébreu). Il ne s'agissait pas encore pour eux du Jésus de l'histoire, évidemment. Or, Jésus-Christ, c'est, mot à mot, « *Sauveur Sacré* » (de l'hébreu Ieshouah, et du grec Khristos).
Par ailleurs, tout Cathare recevant le « *consolamentum* », devait auparavant prononcer à haute voix la formule de l'abrenuntiatio, par laquelle il désavouait solennellement le baptême d'eau reçu à sa naissance et déclarait ne pas y croire et y renoncer. Ainsi étaient effacées à ses yeux la croix qui avait marqué son front et les onctions qui avaient suivi.
Sans doute s'agissait-il d'un baptême d'eau reçu au sein de l'Eglise catholique, mais il n'en recevait aucun autre en remplacement.
De toutes ces constatations, il nous paraît bien difficile de soutenir encore que le Catharisme n'était qu'une forme primitive du Christianisme. Bien au contraire, il s'agissait en réalité d'une religion de forme manichéenne absolue, laquelle ne dissimulait pas son rejet du Jésus classique de l'histoire et son incroyance totale quant à son Incarnation, à sa Passion, à sa Résurrection et à son Ascension. Que restait-il alors du Christianisme? Rien, évidemment.
C'est ce chemin que les Templiers suivirent à tour ; moins de soixante-dix années séparent le bûcher de Montségur de celui de la Cité et le même gantelet de fer vint bâillonner la Vérité. Car : « Les armes furent, de tout temps, les instruments de la barbarie. Elles ont assuré contre l'esprit le triomphe de la matière, et la plus pesante. Elles remuent au fond des cœurs la fange des pires instincts. » (Cf. Ch. de Gaulle : *Au fil de l'Epée*).

2

Les pièces du dossier

« Les récits écrits sur les parchemins sont détruits par ceux qui veulént maintenir l'ignorance, mais les paroles tombent dans les âmes comme des colombes qui viennent de loin et ne se posent que pour repartir. Et c'est une forme de la justice ... »
MAURICE MAGRE : Le Sang de Toulouse

Nous donnons ci-après les fiches succinctes des manuscrits *les plus anciens* d'une « *bibliothèque* » de base du Christianisme.
A leur lecture, le lecteur pourra se convaincre de ce que nous affirmerons sans cesse au long de cet ouvrage, savoir que- les documents réels (et pas ceux « cités» comme « disparus » !) ne sont jamais antérieurs au quatrième siècle.
Nous avons mentionné les Evangiles apocryphes à la suite des Evangiles canoniques, car « leur plus grand intérêt est de nous donner un reflet du christianisme populaire des origines (. ..) Ils constituent le complément de ces chroniques des premiers temps que sont les grandes Epîtres pauliniennes et les Actes des Apôtres. (...) D'un point de vue plus étroit, les apocryphes apportent *quelques détails historiques qui peuvent n'être point négligeables. » (Cf. Daniel-Rops, in Les Evanqiles apocryphes, par l'abbé F. Amiot - Paris 1952 - Arthème Fayard).*

LES MANUSCRITS DES AUTEURS PAIENS

Il est d'usage de chanter le laus des moines-copistes, ces bons et excellents pères qui, dans les monastères du Moyen Age, « *recueillirent* » et recopièrent les manuscrits des auteurs grecs et latins.
Ce que l'on omet de nous préciser, c'est ce que devinrent les originaux. En fait, cette besogne répondait un besoin urgent ; il s'agissait de faire disparaitre toute trace d'un Jésus, chef d'une faction politique, faction ayant fréquemment versé, par nécessité vitale, dans le brigandage, et dont les actes pendant plus de trente années, n'avaient rien eu d'évangélique. Egalement d'effacer l'opinion des auteurs latins sur ledit Jésus et aussi celle des Juifs paisibles, opinions qui avaient, elles aussi, voix au chapitre. Aussi, nous trouvons-nous devant un bilan fort décevant quant aux manuscrits des auteurs anciens.
Pour Flavius Josèphe, les manuscrits sont du IXème ou du XIIème siècles et seul le second possède le fameux passage sur Jésus, passage que tous les exégètes catholiques sérieux reconnaissent comme une grossière interpolation. Sur sa « *Guerre Juive* », parfois intitulée « *Prise de Jérusalem* », ou encore « Guerres de Judée », le texte slavon est différent du texte grec, et les interpolations différentes. .
Pour Tacite, en ses « Histoires » et « *Annales* », les manuscrists sont du IXème et du XIème siècle. Et il manque justement tout ce qui a trait aux années cruciales du christianisme naissant, toute la période de 28 à 34. Là encore, censures et interpolations abondent, si grossièrement parfois, que le lecteur perspicace, sans aucune préparation préalable, peut jouer à l'exégète et les ler de lui-même.
Daniel-Rops, sans le vouloir, et naïvement. nous livre la clé de ces mystères. Dans « *Jésus en son temps* », il nous dit ceci :

« Qu'on note ce chiffre : IV· siècle. Les textes du Nouveau Testament datant, en gros, de la période 50- 100, trois siècles s'intercalent entre leur rédaction et les premiers manuscrits complets que nous en possédons. Cela peut paraître énorme, mais il faut le souligner, ce n'est rien à côté de l'espace de temps qui, pour tous les classiques de l'Antiquité, existe entre l'autographe inconnu, et la plus ancienne copie connue : quatorze cents ans pour les tragédies de Sophocle, ainsi que pour les œuvres d'Eschyle, d'Aristophane et de Thucydide ; seize cents ans pour celle d'Euripide et de Catulle, treize cents ans pour celles de Platon, douze cents pour celles de Démosthène. Térence et Virgile sont des favorisés, parce que le délai n'est, pour le premier, que de sept siècles, et de quatre pour le second. »

Il est bien évident que les auteurs anciens ayant vécu avant Jésus, et l'ayant ainsi ignoré, ou ayant simplement composé des pièces de théâtre, n'avaient nul besoin d'être censurés ou interpolés, eux. Il n'en était pas ainsi d'historiens tels que Flavius Josèphe, Tacite ou Suétone, et à cet égard, même un chroniqueur satirique comme Pétrone n'échappa pas aux zélés moines-copistes. En effet, son célèbre « *Satiricon* » ne comporte plus, dans les copies manuscrites qui nous sont parvenues, que 250 pages, sur les 3 000 qui composaient, nous le savons par ailleurs, les copies primitives du manuscrit original. Il est donc certain que cet inventaire de la « *dolce vita* » sous Néron n'était pas que cela et que Pétrone a été censuré impitoyablement, tout comme Tacite, lequel s'est vu retirer de ses « *Histoires* » et « *Annales* » tous les chapitres traitant des événements de Palestine à la même époque.

Quant à l'authenticité absolue des Evangiles canoniques, nous nous bornerons à citer les paroles de l'abbé Bergier, en son « *Dictionnaire de Théologie* ».

« Les hommes vraiment savants en matière d'exégèse, et surtout sincères, reconnaissent que le texte du Nouveau Testament n'a pas été fixé avant la fin du sixième siècle. » (*Op. cit.)*

LES MANUSCRITS DES EVANGILES CANONIQUES

- *Codex Sinaïticus* - Date : IV· siècle. Contient, que tout l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, la Lettre de Barnabé, le Pasteur d'Hermas (partiellement). Découvert en 1844 par Tischendorf, au monastère Sainte Catherine, au mont Sinaï. Se trouve actuellement au British Museum, à Londres.
- *Codex Vaticanus* - Date : IV· siècle. Contient l'Ancien Testament (sauf une cinquantaine de pages perdues), et le Nouveau Testament, jusqu'à l'Epître aux Hébreux, IX, 14. Très mauvaise orthographe. Entré au Vatican entre 1475 et 1481.
- *Codex Alexandrinus* - Date : Vème siècle. Contient l'Ancien Testament et le Nouveau Testament à partir de Matthieu, XXV, 6. Texte qui serait moins bon que le précédent, spécialement pour les Evangiles. Se trouve au British Museum, à Londres.
- *Codex Ephraemi Rescriptus*. Date: Vème siècle. Palimpseste. Le texte biblique a été recouvert au XIIème siècle par une version grecque de traités de saint Ephrem. D'origine égyptienne, apporté à Paris par Catherine de Médicis, est conservé à la Bibliothèque Nationale.
- *Codex Bezae, ou Codex Cantabrigiensis*. Date : Vème ouVIème siècle. Renferme, avec quelques lacunes, les quatre Evangiles et les Actes. Manuscrit bilingue, grec-latin. Se trouvait depuis le IXème siècle à Lyon. Théodore de Bèze le donna en 1581 à l'Université de Cambridge où il se trouve actuellement.
- *Codex Freer*. Date : Vème siècle. Contient les quatre Evangiles, avec quelques lacunes. Renferme une addition après Marc, XVI, 14. Acheté en 1906 par Freer à un marchand arabe. Se trouve actuellement à Washington.
- *Codex Koridethi*. Date : VIIème à IXème siècle. Conservé à Tiflis, mais provenant, d'après les notes marginales, du monastère de Koridethi, dans le Caucase.
- *Codex Regius, dit encore Codex Parisiensis*. Date : VIIIème siècle. Nombreuses corrections et notes marginales. Se trouve à Paris, à la Bibliothèque Nationale.

- *Codex Beratimus*. Date VIème siècle. Contient Matthieu et Marc, sur parchemin pourpre. Se trouve à Bérat (Albanie).
- *Codex Althusiensis*. Date : VIIIème ou IXème siècle. Contient le Nouveau Testament, sauf Matthieu, Marc (l,là IX,4), et l'Apocalypse.
- *Codex Vercellensis*. En latin. Date: IVème siècle. A Verceil.
- *Codex Veronensis*. En latin. Date : IVème ou Vème siècle. A Vérone.
- Codex Colbertinus. En latin. Date : XIIème siècle. A Paris.
- Codex Sangermanensis. En latin. Date : VIIIème siècle. A Paris.
- *Codex Brixianus*. En latin. Date : VIème siècle. A Brescia.
- *Codex Palatinus*. En latin. Date : Vème siècle. A Dublin.
- *Codex Bobiensis*. En latin. Date : IVème ou Vème siècle. Ne contient que Marc (VIII, 3 à XVI, 8) et Matthieu (l,là XV, 36), avec quelques lacunes.
- *Codex Monacensis*. Date: VIème ou VIIème siècle. En latin.
- *Codex Curelonianus*. Date : IVème siècle. En syriaque.

Découvert en 1842 dans un monastère du désert de Nitrie (Egypte).

Il existe encore quelques Papyrus, dont les fragments minuscules nous apportent certains chapitres des Evangiles canoniques. Ce sont :

- *Papyrus P1*. Date : Illème ou IVème siècle. Contient Matthieu (chapitre l, versets 1 à 9, et 12 à 20).
- *Papyrus P3*. Date : VIème siècle. Contient Luc (chapitre VII, 36 à 45, et X, 38 à 42).
- *Papyrus P4*. Date : IVème siècle. Contient Luc (l, 74 à 80, et V, 30 à VI, 4).
- *Papyrus P37*. Date : IIIème ou IVème siècle. Contient Matthieu (chapitre XXVI, 19 à 52).
- *Papyrus P45*. Date : IIIème ou IVème siècle. Contient les quatre Evangiles et les Actes, en cahiers de deux feuillets. Malheureusement, très abîmé; il reste : Matthieu (XX, 24 à XXI, 19), (XXV, 41 à XXVI, 33), Marc(IV, 36 à IX, 31), (XI, 27, à XII, 28), Luc (VI, VII, 7), (IX, 26 à XIV, 33).

- *Manuscrits syriaques*. Divers manuscrits de la version « *Simple* ». Date : Vème ou VIème siècle.
- Manuscrits coptes. Divers manuscrits en sahidique, dialecte de la Haute-Egypte. Certains de ces manu sont du IVème siècle.
- *Manuscrits coptes*. Divers manuscrits en bohaïrique, dialecte de la Basse-Egypte. Le plus ancien date du IXème siècle.

LES MANUSCRITS DES APOCRYPHES [1]

- *Codex Askewianus* - Alias Pistis Sophia. Date : Vème siècle. Rédigé en copte thébain, ou saïdique. Se trouve au British Museum, depuis 1785.
- *Codex de Bruce*. Date : IVème ou Vème siècle pour chaque partie. Contient le « *Livre du grand traité selon le Mystère* ». Se trouve à la Bibliothèque Bodléienne. Fut découvert en 1769. En copte thébain.
- Codex Berolinensis 8502. Date : Vème siècle. En copte thébain. Il fut acquis au Caire en 1896 et était encore à Berlin en 1945. Contenait un « *Evangile de Marie* », le « *Livre secret de Jean* », la « *Sophia de Jésus* », les « *Actes de Pierre* ».
- *Protoévangile de Jacques*. Reconstitué par le exégètes à l'aide de manuscrits qui s'échelonnent entre le Vème et le XVème siècle. Ces manuscrits sont dispersés en de nombreuses Bibliothèques.
- *Evangile de Pierre*. Date : VIllème siècle. Rédigé en grec. Découvert en 1887 en Haute-Egypte.
- *Apocalypse de Pierre*. Date : VIIIème siècle. Rédigé en grec. Découvert en Haute-Egypte en 1887.
- *Evangile du Pseudo-Matthieu*. Date : VIème ou VIIème siècle. N'est qu'un remaniement du Protoévangile de Jacques.

----

1. Du grec *ἀπόκρυφος* secret, caché.

- *Récit des Enfances du Seigneur*. dit encore « *PseudoThomas* ». Date : Vème siècle. A donné naissance au « *Livre arménien de l'Enfance* », du VIème siècle, et à « *l'Evangile arabe de l'Enfance* », du VIIème siècle.
- *Evangile de Nicodème*. Date : IVème siècle. Dit encore « *Actes de Pilate* ». Diverses versions, coptes et syriaques.
- *Evangile de Gamaliel*. Date : selon les manuscrits, du VIIème siècle au mieux. Rédigé en langue éthiopienne ou en copte.
- *Testament en Galilée de N.S.J.C*. - Date : selon les manuscrits, du VIIIème siècle, au mieux. Versions en copte et en éthiopien.
- *Les Miracles de Jésus*. Date : selon les manuscrits, au mieux, du IXème siècle. Rédigé en éthiopien.
- *Evangile des Douze Apôtres*. Dates : diverses, selon les manuscrits. Il est cité dans ceux de Rufin (Vème siècle), traduisant Origène, comme un des plus anciens évangiles apocryphes.
- *Evangile de Barthélemy*. Date : Vème siècle. Nous n'en possédons que des fragments, rédigés en copte.
- *Actes de Jean*. Date : IVème siècle. Rédigé en grec. On n'en possède que les deux tiers.
- *Actes de Pierre*. Date : Vème siècle. Rédigé en grec. Nous en possédons seulement la fin. Le début nous est connu par un fragment copte et les *Actes*, dits de Verceil, en latin.
- *Actes de Paul, dit encore « Actes de Paul et de Thècle* ». Date : VIème siècle, en leurs versions syriaque, slave et arabe. Des fragments de la version grecque existent, en un parchemin du Vème siècle.
- *Actes d'André*. Date : VIème siècle. Rédigé en latin. Il existe des manuscrits fragmentés, en grec.
- *Actes de Thomas*. Date du VIème siècle, en sa version latine. Des versions grecques et syriaques existent, elles seraient antérieures, et probablement du Vème siècle.
- *Apocalypse de Paul*. Date: Vème siècle. Rédigé en grec. Il en existe une version latine postérieure.

Evangile de Thomas, dit encore « *Paroles secrètes de Jésus* ». Date : IVème ou Vème siècle. Rédigé en copte.

Fait partie de l'ensemble découvert à Khénoboskion, en Egypte, proche de Nag-Hamadi.
- *Homélies Clémentines*. Date : Vème siècle. Rédigé en grec. Le texte grec des « *Homélies* ») nous a été conservé, mais celui des « *Reconnaissances* » (sa seconde partie) est perdu. Nous ne le possédons qu'en la version latine de Rufin.

Sur l'ensemble des 49 manuscrits découverts à Khénoboskion, en 1947, il faudra attendre leur publication même résumée, pour séparer les écrits strictement manichéens des autres rédactions, gnostico-chrétiennes. C'est pourquoi nous ne mentionnons pas ici chacun de ces précieux documents anciens, datant du Vème siècle environ.

L'APOCALYPSE ET SON SECRET

Nous avons réservé une étude particulière à un texte étrange, et qui n'a cessé de soulever des polémiques depuis son apparition ; nous avons nommé 1'*Apocalypse*, terme dérivé d'un mot grec signifiant « *Révélation* »
Le Concile de Trente (1545) l'a définitivement classé parmi les textes canoniques et sa décision est évidemment et en principe, sans appel pour le monde catholique. Il reste que de nombreuses Eglises orientales, autocéphales et non unies à Rome, continuent à le refuser, suivant en cela d'illustres et anciens exemples.
C'est ainsi que le grand Origène l'ignore (✞ en 254). Eusèbe de Césarée (✞ en 240), sans oser prendre position ouvertement, cite longuement les objections de Saint Denys d'Alexandrie (✞ en 261) et donne tous ses arguments contre le caractère apostolique de l'Apocalypse. On sent qu'Eusèbe de Césarée épouse intérieurement tous les arguments de Denys d'Alexandrie contre ce texte mystérieux.
Par la suite, le Concile de Laodicée (en 362) refuse de l'inscrire parmi le Canon officiel. Et d'autres autorités vont se dresser parmi les Pères de l'Eglise contre cet intrus, qui, il faut bien le souligner, ne présente aucun

caractère permettant de l'associer au message nouveau. Citons : saint Basile (✞ en 379), saint Cyrille de Jérusalem (✞ en 386), Grégoire de Nazianze (✞ en 390), Grégoire de Nysse (✞ t en 400); saint Jean Chrysostome (✞ t en 407) et Théodoret n'en disent pas un mot et ne le comptent pas dans les textes dont ils usent. Saint Jérôme (✞ t en 420) tient une position semblable à celle d'Eusèbe de Césarée.

La tradition officielle veut que l'*Apocalypse* soit le récit d'une vision, dont aurait bénéficié l'apôtre Jean dans son exil de l'île de Patmos. L'envoi à Patmos est de 94, an I du règne de Nerva, notons ce détail, il a son importance.

On pourrait s'étonner qu'une vision d'une telle longueur puisse être retenue, avec ce luxe de détails, par un « *médium* » revenu à son état normal. On pourrait tout autant s'étonner de voir présenter comme prophétique, en l'an 94, un texte qui relate de façon fort précise, l'incendie de Rome, qui eut lieu en 64, soit trente années auparavant et la ruine de Jérusalem, qui eut lieu en 70, soit vingt-quatre ans plus tôt. Or, l'un est relaté au chapitre XVIII et l'autre au chapitre XI.

Par ailleurs, on nous dit que l'apôtre Jean la rédigea en grec, mais, ainsi que le remarque saint Denys d'Alexandrie : « ... je vois que son dialecte et sa langue ne sont pas exactement grecs, mais qu'il emploie des idiotismes barbares et que, parfois, il fait même des solécismes !... » (Cf. Eusèbe de Césarée : « *Histoire Ecclésiastique* » , VII, xxv, 26).

En fait, il s'agit très certainement d'un original rédigé en araméen, traduit une première fois en hébreu, puis en grec. Les deux premiers récits ayant déjà disparu à l'époque de l'apparition de la version grecque, fin du premier siècle.

D'autre part, ce que nous sommes convenus de nommer l' « *Apocalypse* » est un assemblage de plusieurs textes, différents même quant aux auteurs, selon certains exégètes. Les uns parlent de trois ouvrages différents, les

autres de deux, le plus souvent d'origine juive, mal compilés par un rédacteur chrétien, vers une période assez tardive.
Pour le R.P. Boismard, O.P., professeur à l'Ecole Biblique de Jérusalem, présentant ce livre dans le cadre de la « *Bible de Jérusalem* », la partie proprement prophétique de l'Apocalypse (chapitres IV à XXII) composée de deux « *apocalypses* » différentes, primitivement indépendantes, et ensuite fondues en un seul texte. Quant aux « *Lettres aux Sept Eglises* », (chapitre Il et III), elles ont dû exister primitivement à l'état séparé. On imagine mal, en effet, un rédacteur groupant toutes ses lettres et en envoyant copies à tous ses correspondants, même lorsque le sujet général leur est commun.
De plus, la lecture de l'*Apocalypse* conduit à certaines réflexions le lecteur tant un tant soit peu observateur et méfiant.
Voici en effet un texte, soi-disant composé en 94 à Patmos par l'apôtre Jean, et il ignore l'essentiel du mouvement chrétien, à savoir :
- l'existence des douze apôtres, désignés et sacralisés par Jésus en tant que conducteurs de l'Eglise naissante,
- l'existence de Pierre, comme chef suprême du mouvement,
- l'existence de Paul, sa mission, son rôle éminent, sa mort à Rome, en 67,
- l'existence des quatre Evangiles essentiels, sans oublier les très nombreux apocryphes qui commencent à se répandre,
- l'existence des Epîtres de Paul, lues cependant en toutes les communautés chrétiennes à qui elles sont destinées,
la désignation des soixante-douze disciples, leur mission.

Si tout cela est ignoré de l'*Apocalypse*, c'est que ce texte fut rédigé bien avant._ Sans doute est-il question de « *la ville où leur seigneur a été crucifié* » (XI, 8), mais de nombreux chefs messianistes furent crucifiés à Jérusalem; pour ne citer qu'Ézéchias, « *fils de David* » lui aussi, et donc « *seigneur* » d'Israël.

Sans doute, au chapitre XIV,6, est-il question d'un mystérieux « *évangile éternel* », mais prenons en main le texte exact : « *Je vis un autre ange, qui volait par le milieu du ciel, ayant un évangile éternel, pour l'annon¬cer aux habitants de la terre ...* » (*Op. cit.)*
Or, le terme utilisé est, dans la version grecque originale : *évaggelion aionion*, qui signifie, non pas un évangile au sens que nous donnons maintenant à ce mot, mais au sens grec d'alors : message heureux, bonne nouvelle, courrier ou lettre de bon augure.
Par ailleurs, une preuve subsiste de la réalité d'un original rédigé en araméen, dialecte populaire depuis que l'hébreu classique était devenu langue liturgique au quatrième siècle avant notre ère. Ce qui se conçoit si l'Apocalypse (du moins le texte primitif sans ses adjonctions ultérieures) était destinée - tel un véritable « *appel au peuple* » - à la nation juive gémissant sous le joug romain.
Cette preuve, la voici.
Au chapitre IX, verset 11, nous lisons ceci
« *A leur tête, comme roi, elles ont l'Ange de l'Abîme; il se nomme en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon ...* ». (*Op. cit.)*
Lorsque saint Jérôme rédigera sa « *Vulgate* » latine, il ajoutera cette finale à ce verset, sans aucun scrupule : « *... et latine habet nomen Exterminans* ». Soit mot à mot : « *et en latin Exterminateur* ».
Plus sage, le R.P. Boismard se contentera d'un renvoi de bas de page pour nous dire : « *En français : Destruction, Ruine* ».
Il est facile de conclure. Chaque traducteur successif a cru bon de préciser en sa propre langue la signification du nom du Prince de l'Abîme, l'ajoutant, chaque fois, à la traduction précédente.
Quel était le nom araméen, que le premier traducteur hébreu a rendu par Abaddon? Peut-être Abdouth (aleph-beth-daleth-vaw-thau), que l'on retrouve dans le Sepher Raziel, au folio 5a, avec le sens de « *Perdition* », et qui est également le nom de l'Ange du vent d'est à la 3• téqoufah.
Mais alors, si ce texte était simplement un manifeste, rédigé en la langue

populaire du temps, pour galvaniser la résistance juive contre l'occupant romain, qui en fut l'auteur ? A quelle époque la base primitive (sans ses adjonctions) fut-elle composée?
Sur cette dernière question, nous répondrons que l'*Apocalypse* fut rédigée avant 64, puisque c'est l'année de l'incendie de Rome et qu'on ne peut présenter sa description ultérieurement comme une prophétie.
Egalement, avant que Jean le Baptiste ne prenne position de prédicant, au gué de Béthabara, sur le Jourdain, l'an 15 du règne de Tibère, soit en 28 de notre ère. En voici la preuve, avec la signature de I'auteur :
« *Révélation de Jésus, l'Oint* [1]. *Dieu la lui donna* [2] *pour montrer à ses serviteurs ce qui doit arriver bientôt. Il envoie son messager pour la faire connaître à Jean son serviteur, lequel publie la parole de Dieu et le témoignage de Jésus, l'Oint, toutes ses visions. Heureux le lecteur et les auditeurs de ces paroles prophétiques, s'ils en retiennent le contenu, car le temps est proche !* ». (*Apocalypse* : Prologue, I, 1-3).
« *Moi, Jésus, j'ai envoyé mon messager publier chez vous ces révélations concernant les Assemblées. Je le rejeton de la race de David, l'Etoile brillante du matin ... Que l'homme assoiffé s'approche, que l'homme de désir reçoive l'eau de vie gratuitement. Le garant de ces révélations l'affirme : Oui, mon retour est proche ...* » (*Apocalypse* : Epilogue, XXII, 16-20).
Si nous admettons une *Apocalypse* rédigée par l'apôtre Jean à Patmos en 94, nous devons admettre la fausseté de sa vision, car le retour de Jésus n'eut jamais lieu! Quant à l'annonce de l'incendie de Rome (visée sous le nom symbolique de Babylone) et la ruine de Jérusalem, c'est déjà fait.
Dès lors, nous pouvons conclure. Le Jean qui reçoit le message de Jésus, comme suite à une vision de ce dernier, cette apocalypse effrayante, c'est Jean le Baptiste. Ce message lui vient d'Egypte, où Jésus se trouve encore,

----

1. *Christos*, en grec (en français : *Christ*), signifie oint. C'est le Messiah hébreu.
2. Ces quatre mots sont l'aveu que Jésus, *à cette époque*, ne se prenait pas encore pour Dieu lui-même, puisque consubstanciel.

après l'échec de la révolte du Recensement, les représailles romaines, et la dispersion des troupes zélotes.
Et effectivement, le retour de Jésus est proche, mais au sens absolument matériel du terme. Car il va bientôt apparaître au gué jordanien, en 28, et se substituer au Baptiste, qui a terminé son rôle.
L'*ange* qui apporte le message ne l'est qu'en latin.
Car le grec du texte parle d'un *aggelos*, terme grec signifiant envoyé, mais dépouillé de tout caractère surnaturel, dans le grec de l'époque. Pour désigner les entités spirituelles, on usait des termes : *daimon, diabolos, kakodaimon*. La raison en est fort simple, les Grecs d'autrefois ignoraient en leur mythologie ce genre d'esprits que nous sommes convenus d'appeler des anges ...
Quant au terme *ekklèsia*, (en grec : assemblée), il peut être parfaitement rendu par l'hébreu *kahal*, de même signification. C'est pour un lieu donné, le groupement de tous les fidèles. Et nous verrons plus loin que ce rapprochement n'est pas déraisonnable.
Ainsi donc, l'*Apocalypse* primitive (sans ses adjonctions ultérieures) a pour auteur Jésus lui-même, comme il le dit d'ailleurs dans le *Prologue* et dans l'*Epilogue*. Il l'a rédigée vers 26-27 et le destinataire n'est autre que Jean le Baptiste. Il a pour but de stimuler une fois de plus, par de fallacieuses espérances, le légitime désir d'indépendance de la nation juive, courbée sous le joug romain. Pour cela, les menaces ne manquent pas, qu'on en juge :
« Malheur! Malheur! Malheur! (trois fois) aux habitants de la Terre ... » (*Apocalypse* : VIII, 13.)
« Malheur à la terre et malheur à la mer ... » (*Op. cit. XII, 12*.)
Le sort des nations ordinaires ne sera guère enviable lorsque cet extrémisme fanatique, rejeté par presque tout Israël d'ailleurs, aura triomphé :
« A celui qui vaincra et qui conservera jusqu'à la fin mes œuvres, je donnerai autorité sur les nations. *Il les gouvernera avec une verge de fer ! Comme on brise les vases d'argile ! Ainsi que moi-même, j'en ai reçu le*

pouvoir de mon père ... Et je lui donnerai l'étoile du matin ... » (*Op. cit. II, 26-28*.)
Cet étrange cadeau mis à part, on conçoit que les nations voisines aient montré peu d'empresssement à rejoindre les Zélotes dans leur lutte contre l'Empire romain.
Mais on imagine également fort bien que, si des exemplaires de ce véhément appel à la guerre sainte (car ce n'est pas autre chose), dûment traduits de l'araméen en grec (langue d'échange courante entre l'occident romain et le judaïsme cultivé, devenu très hellénophile depuis le second siècle avant notre ère), ont été remis par les adversaires de Jésus aux différents procurateurs, Pilate, Marcellus, etc., leur lecture et leur communication au secrétariat de César ont dû justifier la mise au point de mesures systématiques contre tout ce qui prétendait se rattacher à cet énigmatique « *Chrestos* ». Et cela, non seulement en Palestine, mais dans toutes les provinces de l'Empire baignées par les mers du Levant.
D'où la phrase, probablement écourtée par les moines copistes, de Suétone en sa « *Vie des Douze Césars* » : « Comme les Juifs se soulevaient continuellement, *à l'instigation d'un certain Chrestos*, il les chassa de Rome ... » (*Op. cit. : Claude, XXV*.)
Nous sommes en l'an 52. Il y a dix-neuf ans que Jésus a été crucifié à Jérusalem, mais puisque ses sectateurs le présentent comme ressuscité, c'est qu'il continue de conspirer contre la « *pax romana* », et Suétone, sur la foi des interrogatoires, l'imagine toujours vivant.
Ainsi, déjà, en 52, au sein de l'importante colonie juive de Rome, forte de plus de cinquante mille âmes, sous Tibère, le clan messianiste attire les foudres l'Empire sur la majorité paisible qui n'en peut plus mais.
Aussi, conçoit-on fort bien, d'abord le silence, puis ensuite les réserves, voire les rejets, que les Pères de l'Eglise naissante (et non des moindres) manifestèrent à l'égard d'un texte aussi compromettant. Car si la police romaine, et donc l'empereur, a connu l'*Apocalypse* avant l'incendie de Rome, en 64 (ce qui est à peu près certain), on comprend qu'après cet incendie, en tout l'Empire, on rangea parmi les *crimes* le fait d'être chrétien.

Et il n'est nullement exclu que la lutte de Rome contre le messianisme de Jésus fut entreprise dès ses débuts, et de son vivant, ses activités matérielles cédant le pas à ce véritable « *appel à la guerre sainte* », à cette déclaration de guerre « *aux nations* », que constituait l'*Apocalypse*. Voici pourquoi.

Il y a, dans la « Lettre à l'*ekklèsia* de Pergame » (*Apocalypse* : II,12-13), une allusion à un martyr qui n'ose pas s'imposer, un martyr dont aucun exégète se garde bien d'évoquer la mémoire, car ce martyr, il risque, par son seul souvenir, de faire exploser la Vérité ! Et voici ce passage étonnant :

« *Au messager de l'église de Pergame, écris : Ainsi parle celui qui possède le glaive effilé à deux tranchants. Je le sais, là où tu demeures est le trône de Satan. Mais tu tiens ferme à mon nom, et tu n'as jamais renié ma foi, pas même aux jours d'Antipas, mon témoin fidèle, qui fus mis à mort chez vous, en ce pays de Satan...* » (*Apocalypse* : II, 13.)

Nous observerons tout d'abord que les « anges» auxquels Jean reçoit l'ordre d'écrire, ne peuvent être des « *angelis* » au sens latin du terme, mais bien des « *aggéIous* » , au sens même du grec ancien, c'est-à-dire des messagers, et en l'occurrence, des correspondants on ne peut plus humains. Ce sont là les scribes de chaque *kahal* hébreu, *kahal* devenu une *ekklèsia* en passant de l'original araméen, puis hébreu, à la version grecque.

S'il en était autrement, on ne voit pas très bien comment le dénommé Jean s'y prendrait pour faire connaître le message de Jésus à l'ange protecteur d'une ekklèsia, si cet « *ange* » était réellement un pur esprit !

Et le problème se pose : quel est ce « *témoin* » de Jésus, ce martyr, nommé Antipas, mis à mort à Pergame pour sa fidélité à Jésus, *avant que ce dernier ne rédige l'Apocalypse et ne l'envoie à Jean* ?

Les *Actes* de Pionius, les *Actes* de Carpus, *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, sont muets sur lui.

Eusèbe nous dit ceci, en son quatrième livre, après avoir cité les martyrs de Smyrne :
« On possède encore les *Actes* d'autres rnartyrs qui ont souffert à Pergame, ville d'Asie. Carpus, Papylas et une femme : Agathonicée, lesquels achevèrent glorieusement leur vie, après de très nombreux et remarquables témoignages. » (Eusèbe de Césarée : « *Histoire ecclésiastique*, IV, xv, 48).
Or, les exégètes catholiques placent ces exécutions soit sous Marc Aurèle (de 161 à 180), soit sous Dèce (de 240 à 251). Nous voici loin de l'époque de l'Apocalypse, même celle de l'époque officielle (rédigée en 94). Car cet Antipas est donc mort avant 94, selon celle-ci ou avant 28, selon notre démonstration.
Et pour toute l'exégèse catholique, protestante ou orthodoxe, le diacre Etienne est le premier martyr, lapidé à Jérusalem en 36, l'année où Marcellus succède à Pilate en qualité de procurateur.
Ainsi donc, cet Antipas, mort à Pergame pour sa fidélité à la cause de Jésus, dont aucun exégète se garde bien de nous parler (on franchit toujours ce verset embarrassant sans en rien dire, sans rédiger aucune petite note explicative en bas de page), cet Antipas devient alors, pour l'histoire officielle du Christianisme aussi encombrant et aussi compromettant que Juda de Galilée et la cité de Gamala ...

3

La pseudo-annonciation

> « La vérité est toujours étrange, plus
> étrange que la fiction... »
> Lord BYRON : Don Juan, XIV.

« *Au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée appelée Nazareth, auprès d'une vierge fiancée à un homme de la Maison de David, nommé Joseph. Le nom de la vierge était Marie. L'ange entra chez elle et dit : « Je te salue, toi à qui une grâce a été faite ; le Seigneur est avec toi. »*
« Troublée par cette salutation, Marie se demandait ce que pouvait signifier de telles paroles. L'ange lui dit : « Ne crains point, Marie, car tu as trouvé grâce devant Dieu. Voici que tu deviendras enceinte et que tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus. Il sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père. Il règnera sur la Maison de Jacob éternellement, et son règne n'aura pas de fin. »
« Marie dit à l'ange :
« Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? » L'ange lui répondit : « Le Saint-Esprit viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu.

Voici qu'Elisabeth parente, a conçu, elle aussi, un fils en sa vieillesse et celle qui était appelée stérile, est dans son sixième mois ! Car rien n'est impossible à Dieu ... »
Marie dit : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole ... » Et l'ange alors la quitta. Et dans ce même temps, Marie se leva et s'en alla en hâte vers les montagnes, dans une ville de Juda. Elle entra dans la maison de Zacharie et salua Elisabeth… » (*Luc* : I, 26 à 41).
De ce récit, nous tirerons déjà deux certitudes. La première, c'est que Marie ne met pas un instant en doute les paroles de l'ange et la preuve en est que, tout aussitôt, elle prend la route, longue et fatigante, qui va, sur cent quatre-vingts kilomètres, de la Galilée au royaume de Juda. Pour elle, par conséquent, l'apparition est réelle, *elle ne doute pas un instant*. Du moins, dans le récit du quatrième siècle, attribué à Luc, qui nous rapporte ce qu'en savait son maître Paul, lequel n'est pas un témoin direct. La seconde certitude, c'est celle de l'inexistence d'un fiancé nommé Joseph. Car voici une jeune fille qui est fiancée officiellement à un homme de lignée davidique et royale, et qui, par conséquent, va se marier. On lui annonce qu'elle deviendra enceinte, qu'elle aura un garçon, et qu'il sera un futur roi d'Israël. *Et elle demande comment une telle chose pourra se réaliser*, « *puis je ne connais point d'homme ...* » ! Mais alors, ou elle sait déjà que le fiancé est impuissant ou bien *il n'existe pas*. La première hypothèse est choquante à divers points de vue, car elle suppose que Marie a déjà tenté un essai avec le fiancé nommé Joseph, et elle n'est plus vierge alors, au moins moralement. Ou bien elle a accepté d'épouser un homme dont l'impuissance est chose officielle, connue, et cela est contraire à la loi juive. Car ladite loi talmudique donnait deux semaines au plus à l'époux impuissant pour accepter de rendre la liberté à sa femme (Talmud: Arakh. 5, 6 - Keth 13, 5 - Ned. 11, 12 - Keth, 5, 6). Ensuite, le tribunal prononçait le divorce. Aussi, en Israël, le mariage qui devait avoir lieu, pour l'homme, à dix-huit ans au plus, avait pour but la procréation.

Epouser un homme ou une femme notoirement impuissant ou stérile, était ainsi faire quelque chose d'immoral et de contraire à la Loi.
Or, nous allons bientôt constater que le vrai père de Jésus ne donna pas à Marie un enfant, *mais bien un couple de jumeaux*, chose totalement aberrante s'il s'agissait d'une entité angélique venue susciter dans le sein d'une jeune vierge, l'*unique « Fils du Très-Haut* ».
Sans doute, on qualifiera Jésus du surnom de « *fils du charpentier* » (Matthieu : XlII, 55 et Marc : VI, 3). Mais il s'agit là encore d'un surnom de Juda de Gamala, lequel dut, lui aussi, et avant son fils aîné, Jésus, étudier la Magie, sinon égyptienne, du moins celle de la Kabbale hébraïque. En effet, le terme de charpentier a deux traductions en hébreu. Transcrit par heth-resh-shin (heresh), il signifie également enchanteur, magicien, d'où : « *Et celui qui, heresh, est habile en la Magie* ... » (*Esaie* : III, 7), et : « L'artisan insigne et (heresh) l'enchanteur habile ... » (I *Chroniques* : IX, 15).

Et nous arrivons enfin à une preuve dernière (et péremptoire) de l'irréalité de l'apparition angélique à Marie, mère de Jésus et ce sont les Evangiles officiels eux-mêmes qui vont nous l'administrer.
« *Survinrent sa mère et ses frères, qui, se tenant dehors, l'envoyèrent appeler. La foule était assise autour de lui, et on lui dit : « Voici ta mère et tes frères, qui sont dehors et qui te demandent... » Et il répondit : « Qui est ma mère? Et qui sont mes frères ? .. » Puis, jetant les regards sur ceux qui étaient autour de lui, il dit : « Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, ma tante ...* » (*Marc* : III, 31-35).
« *La mère et les frères de Jésus vinrent le trouver. Mais ils ne purent l'approcher à cause de la foule. On lui dit : « Ta mère et tes frères sont là dehors, et ils désirent te voir ... » Mais lui répondit: « Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la mettent en pratique ...* » (*Luc* : VIII, 19-21).

Tout d'abord, nous constaterons qu'en ces deux extraits, le terme *frères* est pris en un sens absolument familial, la présence de la mère ne fait que renforcer cette précision. Sans doute venaient-ils demander de l'argent à Jésus, argent nécessaire à la vie quotidienne, vivre en vagabonds, en errants, suivre une longue colonne de cinq mille personnes environ (Matthieu XIV, 21), avec la maréchaussée romaine aux trousses, tout cela pose des problèmes de subsistance. Judas l'iskarioth, le *trésorier* (*Jean* : XII, 6 et XIII, 9), ne l'était pas pour une douzaine de disciples seulement. Ensuite, comme nous l'avons déjà dit, le mépris exprimé dans la réponse de Jésus, à l'égard de sa mère et de ses frères, cette sorte de reniement de sa famille charnelle, le fait de leur préférer ceux qui observent ses enseignements, démontrent surabondamment que Marie, sa mère, et ses frères ne suivaient pas ceux-ci, n'étaient pas de ses disciples. Et effectivement, nous lisons dans *Jean* : « *Car ses frères, eux non plus*, ne croyaient pas en Iui.; » (Jean : VII, 15.)
Cette simple phrase balaie définitivement l'hypothèse que les frères de Jésus puissent être des frères au sens ésotérique du terme, comme en un ordre monastique ou dans la franc-maçonnerie. Car il est évident que de tels « *frères* » seraient synonymes de « *disciples* », de « *compagnons* », ils croiraient en la parole du maître et ne douteraient pas.
D'autre part, Jésus englobe sa mère dans ceux qui ne le suivent pas doctrinalement, nous l'avons vu dans *Marc* (III, 31-35) et dans *Luc* (VIII, 19-21) cités dessus. Mais *Jean* (VIII, 15) confirme ce fait « *... eux non plus ...* ». Dès lors, comment imaginer que Marie ait pu voir et entendre l'ange Gabriel, croire ce qu'il annonçait au point de se mettre immédiatement en route pour aller en Judée, chez Elisabeth, et, par la suite, ne plus croire en la mission divine de son fils ? …
La raison de cette nouvelle contradiction, c'est qu'elle a conçu Jésus comme toutes les femmes conçoivent et qu'il n'y a jamais eu d'apparition angélique, de conception surnaturelle, de naissance miraculeuse. Et une dernière preuve nous est administrée par cette phrase :

« Ses frères, *eux non plus*, ne croyaient pas en lui. » (*Jean* : VII, 15), car cela prouve que Marie, leur mère, à tous, ne leur avait jamais rien dit de la naissance miraculeuse et de la mission surnaturelle de leur aîné, n'y croyant pas, « *elle non plus* ». Que devient alors sa déclaration enthousiaste, rapportée par *Luc* (I, 46 à 55), et qui servit de thème au « *Magnificat* » ?

Il y a encore d'autres points obscurs. Ainsi, dans le Temple de Jérusalem, lequel était comme une cité sacrée dans la Ville Sainte, des prêtres préposés à ces fonctions conservaient les généalogies des familles d'Israël, par tribus, clans, etc...

Ulcéré de ne pouvoir être considéré autrement que comme un incirconcis d'origine, Hérode avait fait détruire toute cette extraordinaire documentation, nous dit Flavius Josèphe. Il ignorait que chaque famille tant soit peu marquante conservait soigneusement la sienne propre, dans la demeure familiale. C'était évidemment le cas de toutes les familles d'ascendance davidique et donc royale.

Or, les Evangiles canoniques nous donnent de Joseph, le père présumé de Jésus, deux généalogies absolument différentes. Celle de *Matthieu* (I, 1-16) ne ressemble en rien à celle de *Luc* (III, 23-38) et chose encore plus surprenante, le père, l'aïeul, le bisaïeul, le trisaïeul de Joseph, ne sont pas les mêmes, alors que ces quatre « *quartiers* » sont ceux sur lesquels on doit moins commettre d'erreur que sur les autres, moins connus parce que plus anciens.

Par ailleurs, on ne nous donne aucune généalogie de Marie, en ces mêmes canoniques. Lorsqu'elle se met soi-disant en route pour aller de Galilée en Judée, chez sa cousine Elisabeth (enceinte du Baptiste malgré son âge avancé), elle doit traverser, sur un long périple de plus de cent quatre-vingts kilomètres, des contrées que ravage la guerre et que le brigandage endémique rend encore moins sûres. Et cela, sans que l'on nous dise par quels moyens (à pied, à âne, seule ou accompagnée, et alors par qui ?), et sans que l'on nous dise même les nom de ses père et mère.

La vérité c'est qu'il est impossible qu'une jeune fille ait réussi, à une telle époque, à traverser, *sans risquer son honneur et sa vie*, des régions où s'affrontent sans cesse, en des combats sans merci, mercenaires romains de toutes origines et brigands innombrables, ravageant ces régions. Telles les bandes du berger Athronge e ses quatre frères, celles de Simon, ancien captif ou esclave d'Hérode, célèbre par sa taille gigantesque, et enfin, les unités zélotes de Judas de Gamala, qui va lever I'étendard de la révolte lors du recensement de l'an 6, justement l'année où Marie se trouve enceinte. Et il est aussi impossible qu'elle ait accompli le voyage de retour en ces mêmes conditions, sans courir les mêmes risques. La Convention de Genève n'existe pas, ni la trêve de Dieu, ni les usages de chevalerie. Et si, comme elle déclare à l'ange, elle n'a « *jamais connu d'homme* », elle en connaîtra alors, aussi bien à l'aller qu'au retour en admettant qu'elle ne tombe pas aux mains de « *razieurs* » d'esclaves.

Car la Palestine de cette période, c'est la France de la Guerre de Cent Ans, la France des « *grandes compagnies* ». Si Jeanne d'Arc a pu aller de Vaucouleurs à Chinon sans rien craindre, c'est que, outre l'escorte armée que lui avait donnée le sire de Baudricourt, elle avait avec elle le *héraut d'armes* Collet de Vienne, venu la chercher d'ordre de Charles VII, et que ce héraut, revêtu de son *tabard* et portant le *bâton d'ordre*, était plus inviolable à cette époque qu'un ambassadeur. De tout cela, Marie n'a rien. D'autre part, le fiancé, l'évanescent Joseph, la laisse partir en d'aussi dangereuses conditions, il ne s'inquiète pas. Il ignore tout, pourtant, *car Marie ne lui a rien dit*. Marié, il ne saura toujours pas que Marie est enceinte sans avoir connu d'homme, et pas de lui en tout cas. Relisons les Evangiles :

« Voici comment arriva la naissance de Jésus-Christ. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, se trouva avoir conçu par la vertu de l'Esprit-Saint, *avant qu'ils eussent habité ensemble*. Alors Joseph, son époux, qui

était homme de bien et ne voulait pas l'exposer à la honte, résolut de la répudier sans bruit. Mais, comme il y pensait un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit ... » (*Matthieu* : l, 18.)
Il est bien évident que le terme « *habité* » est ici pris (par discrétion) pour *cohabité*, au sens sexuel du terme; c'est le « *connaître* » biblique. Car s'il est « *son époux* » , elle est évidemment déjà en sa demeure. Comment Joseph s'en est-il aperçu? De la manière habituelle entre mari et femme, car si lui s'en aperçoit, on ne nous dit pas que le voisinage fut dans l'impossibilité de constater la même chose.
D'où l'on peut conclure qu'au moins, après la naissance de Jésus, le récit implique que Marie connut la vie de toutes les épouses, ce qui explique les *frères* et les *sœurs* de Jésus.
Ainsi donc, de l'apparition de l'archange, de sa grossesse miraculeuse, du rôle inouï qui est réservé par la suite à cet enfant, Marie n'a rien dit à Joseph, pas plus d'ailleurs qu'aux frères de Jésus par la suite. Cela encore renforce notre conclusion que Gabriel, archange, n'est jamais apparu à Marie, et cela était déjà impliqué par le fait que, beaucoup plus tard, elle ne croit pas à la mission que s'arroge Jésus, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre.
Quant à l'époux véritable, nous le connaîtrons bientôt en étudiant Simon-Pierre, et nous comprendrons que, pas plus que l'archange Gabriel, ce mystérieux Joseph n'a joué un rôle dans la vie de Marie. L'époux, c'est Juda de Gamala, Juda de Galilée, celui qui deviendra justement et, à cette même date, un « *gabriel* » (en hébreu : « *héros de Dieu* » en devenant le « *héros du Rencensement* ».
Pour éviter au lecteur d'inutiles recherches, nous donnons maintenant les deux généalogies contradictoires de Jésus.

GENEALOGIE SELON MATTHIEU

1 « Généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham.
2 Abraham engendra Isaac; Isaac engendra Jacob; Ja 3 engendra Juda et ses frères; Juda engendra de Thamar Pharès et Zara ; Pharès engendra Esrom ; Esrom engendra Aram ; Aram engendra Aminadab ; Aminadab engendra Naasson.
5, 6 Naasson engendra Salmon; Salmon engendra Boaz de Rahab; Boaz engendra Obed de Ruth; Obed engendra Isaï; Isaï engendra David.
7 Le roi David engendra Salomon de la femme d'Urie ; Salomon engendra Roboam; Roboam engendra Abia ; Abia engendra Asa; Asa engendra Josaphat; Josaphat engendra Joram; Joram engendra Ozias; Ozias engendra Joatham ; Joatham engendra Achaz; Achaz engendra Ezéchias; Ezéchias engendra Manassé; Manassé engendra Amon; Amon engendra Josias; Josias engendra Jéchonias et ses frères, au temps de la déportation à Babylone.
Après la déportation à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel; Salathiel engendra Zorobabel; Zorob engendra Abiud; Abiud engendra Eliakim; Elia engendra Azor ; Azor engendra Sadok; Sadok engendra Achim; Achim engendra Eliud ; Eliud engendra Eléazar ; Eléazar engendra Mathan; Mathan engendra Jacob ; Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé le Christ.
Il y a donc en tout quatorze générations depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations depuis David jusqu'à la déportation à Babylone, et quatorze générations de la déportation à Babylone jusqu'au Christ. »
Matthieu : I, 1-17

GENEALOGIE SELON LUC

23 « Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença
24 ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils d'Héli, fils de Matthat, fils de Lévi, fils de Melchi, fils de Jannaï, fils de Joseph, fils de Mattathias, fils d'Amos,
25 fils de Nahum, fils d'Esli, fils de Naggaï, fils de Maath,

26 fils de Mattathias, fils de Sémeï, fils de Joseph, fils de
27 Joda, fils de Joanan, fils de Rhésa, fils de Zorobabel,
28 fils de Salathiel, fils de N éri, fils de Melchi, fils d'Ad di, fils
29 de Kosam, fils d'Elmadam, fils d'Er, fils de Jésus, fils
30 d'Eliézer, fils de Jorim, fils de Matthat, fils de Lévi,
31 fils de Siméon, fils de Juda, fils de Joseph, fils de Jonam,
32 fils d'Eliakim, fils de Méléa, fils de Menna, fils de Mattatha,
33 fils de Nathan, fils de David, fils d'Isaï, fils de Jobed,
fils de Booz, fils de Salmon, fils de Naasson, fils d'Aminadab, fils d'Admin, fils d'Arni, fils d'Esrom, fils de
34 Pharès, fils de Juda, fils de Jacob, fils d'Isaac, fils
35 d'Abraham, fils de Thara, fils de Nachor, fils de Seruch,
36 fils de Ragau, fils de Phalek, fils d'Eber, fils de Sala,
37 fils de Kaînam, fils d'Arphaxad, fils de Sem, fils de Noé,
38 fils de Lamech, fils de Mathusala, fils d'Enoch, fils de
Jared, fils de Maléléel, fils de Kaïnan, fils d'Enos, fils de Seth, fils d'Adam, fils de Dieu. »
Luc : III, 23-38.

On observera surtout que *Matthieu* et *Luc* ne donnent pas à Joseph les mêmes filiations. D'autre part, Matthieu fait descendre Jésus de David par Salomon, alors que Luc l'en fait descendre par Nathan. Or, ce dernier est le 3ème fils de David et Salomon est le 4ème . De plus, ils ne sont pas nés de la même mère. Par Salomon, fils de David et de Bethsabée, mariée à Urie le Hétéen, que David fit littéralement assassiner pour posséder sa femme, consentante, Jésus descend donc d'un couple adultère et criminel. Etrange choix, de la part du « *fils de Dieu* », que cette filiation.

4

Les diverses dates de naissance de Jésus

« L'Histoire justifie ce que l'on veut !
Elle n'enseigne absolument rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout. Elle est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré ... »
Paul VALERY: Regards sur le monde actuel.

Le huitième jour d'avril de l'an de grâce 1546, en sa IVème session, les Pères du Concile de Trente rendaient le décret suivant :
« Le saint Concile de Trente, oecuménique et général, légitimement assemblé dans l'Esprit-Saint. .. déclare : ...
« Recevoir tous les Livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, parce que le même Dieu en est l'Auteur, tant de l'un quë de l'autre, aussi bien que les traditions qui regardent la foi et les mœurs, comme dictées de la bouche même de Jésus-Christ, ou par l'Esprit-Saint, et conservées dans l'Eglise catholique par une succession continue, et les embrasse avec un égal sentiment de respect et de piété.
« Il a jugé à propos que le Catalogue des Livres Sacrés fût annexé à ce présent décret, afin que personne ne puisse douter quels sont les livres que le Concile reçoit.

Les voici indiqués : (suit l'énumération des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, liste classique).
« Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques ces livres entiers, avec toutes leurs parties, tels qu'on a coutume de les lire dans l'Eglise catholique *et tels qu'ils sont dans l'ancienne Vulgate latine*, et s'il méprise de propos délibéré les susdites traditions, qu'il soit anathème [1] ! :.
Or, quand on se mêle d'envoyer les gens en enfer s'ils ne sont pas assez dociles pour admirer les yeux fermés ce que de chenus Pères conciliaires affirment avoir décidé pour leur bien, il convient tout au moins d'accorder les violons.
Selon saint Matthieu, Jésus serait né au temps du roi Hérode le Grand :
« Jésus étant né à Bethléhem, en Judée, au temps roi Hérode ... (*Matthieu* : II, 1).
« Le roi Hérode, ayant appris cela, fut troublé, et tout Jérusalem avec lui.; » (*Matthieu* : II, 3).
« Alors Hérode fit appeler en secret les Mages. (*Matthieu* : II, 7).
« Puis, divinement avertis en songe de ne pas retourner vers Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin ... » (*Matthieu* : II, 12).
« Il y resta jusqu'à la mort d'Hérode, afin que s'accomplît ce que le Seigneur avait annoncé par le prophète : J'ai appelé mon fils hors d'Egypte ... » (*Matthieu* : II, 15).
Arrêtons-nous ici et, méfiants, faisons le point. Hérode est mort en l'an 4 avant Jésus-Christ. Ainsi donc, selon Matthieu, Jésus serait né au moins un an avant la mort d'Hérode, soit en 5 *avant notre ère*.
Prenons maintenant saint Luc. Là, nous allons avoir des surprises, et de taille.
« En ce temps-là, parut un édit de César Auguste ordonnant un recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu alors que Quirinus était gouverneur de Syrie.

----

1. Cardinal Pallavicini : Histoire du Concile de Trente, tome 1er, page 20, in Dictionnaire des Conciles, de l'Abbé Migne.

Tous allaient se faire inscrire, chacun en sa ville. Joseph, aussi, monta de la Galilée, de la ville de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la cité de David, appelée Bethléhem, parce qu'il était de la maison et de la lignée de David, afin de se faire inscrire avec Marie sa fiancée, qui était enceinte. »
« Pendant qu'ils étaient là, le temps où Marie devait enfanter arriva, et elle accoucha de son fils premier-né. Elle l'emmaillota et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie ... » (*Luc* : II, 1 à 7).
Rien de plus net, et sur lequel il n'y a pas à ergoter : cette fois, Jésus est né à Bethléhem, en Judée, l'année où Quirinus, gouverneur de la Syrie, fit effectuer un recensement par ordre de l'empereur Auguste. Or, ce dénombrement est un fait réel, historiquement indiscutable, consigné dans l'histoire, et dont la date est précise, certaine. *Il eut lieu, en effet, après la déposition d'Archélaüs*, fils d'Hérode, roi de Judée, laquelle fut suivie de son exil en Gaule, à Vienne, dans la vallée du Rhône, plus précisément. (Cf. Flavius Josèphe : « *Antiquités Judaïques* », livres XVII et XVIII).
Et nous en avons ainsi la date, car Flavius Josèphe, en son livre « *Les Guerres de Judée* », livre Il, chapitre IX, nous dit que ce fut la neuvième année de son règne qu'Archélaüs fut appelé à Rome par César et déposé. Hérode le Grand étant mort en 4 avant notre ère, ajoutons neuf années et nous trouvons que cette déposition d'Archélaüs eut lieu, de ce fait, en l'an 4 ou en l'an 5 de notre ère.
Ainsi, le Jésus de l'évangile selon Matthieu a déjà onze ans lorsque naît, dans les mêmes conditions et au même endroit, le Jésus de l'évangile selon Luc. En un cas comme en l'autre, et eu égard à l'anathème du Concile de Trente, nous aurons toujours tort.
Un proverbe affirme « *Jamais deux sans trois ...* » Et, en effet, nous avons une troisième date, laquelle, cette fois, nous vient de saint Irénée.

Auditeur en son jeune âge de saint Polycarpe, un des quatre pères apostoliques » (ayant connu les Apôtres), il tient de lui et des « *Anciens* », c'est-à-dire des premiers presbytres pris parmi les fameux soixante-dix disciples, il tient de tous ces « *témoins* » que Jésus « avait plus cinquante ans lorsqu'il enseignait ». « Il est mort près de la cinquantaine et touchant à la vieillesse... »
Crucifié l'an 33 ou 34 de notre ère, il serait donc né en 16 ou 17 avant celle-ci. Nous voici loin et de Matthieu et de Luc. Toutefois, d'autres recoupements nous mettent de penser que c'est saint Irénée qui révèle la vérité, sans se douter de l'importance de sa révélation. C'est pourquoi nous retenons la date de 16 ou 17 avant notre ère pour l'année de naissance de Jésus. Et à Bethléhem, bien sûr !

La nativité de Jésus n'a pas toujours été célébré le 25 décembre, il s'en faut. En l'absence de tout document établissant ce jour de naissance, les chrétiens tout d'abord hasardé les hypothèses les plus fantaisistes et les plus contradictoires. En fait, ceux qui les élaboraient, avaient uniquement recours au symbolisme analogique. Aucun de ces calculs ne reposait sur un semblant de documentation historique et géographique. Un exemple effarant fera mieux comprendre au lecteur ce que valaient de telles hypothèses.
Dans le « *De Pascha compustus* », publié en 243, dont le manuscrit est évidemment perdu, mais qui se trouve annexé aux appendices des éditions de saint Cyprien (sans être de lui), nous trouvons ceci.
Il est d'abord « évident » que le premier jour de Création, selon la Genèse, jour où Dieu créa la lumière et la sépara des ténèbres, ce jour ne peut être que le 25 mars, date de l'équinoxe de printemps à I'époque et au moment où le jour et la nuit sont de durées égales.
L'auteur oublie, toutefois, de nous dire comment l'Ecliptique, les Solstices et les Equinoxes, éléments imaginaires et conventionnels, peuvent exister avant le Soleil et la Terre.

Cela bien établi, étant donné que Dieu créa le soleil le quatrième jour de la Création, on ajoute alors trois jours et on tombe ainsi sur le 28 mars. Considérant que le Christ est dit « *soleil de justice* », il ne peut être né que le même jour que le soleil cosmique, soit le 28 mars.

D'aussi merveilleux calculs ont inévitablement fait des jaloux. Aussi voyons-nous Hippolyte établir que le Christ est né le 2 avril, ou encore le 2 janvier, selon qu'on traduit *genesis* par naissance ou par conception.

Les opérations arithmétiques dudit Hippolyte s'étant avérées vaines par suite d'une année lunaire trop courte de neuf heures, ce qui faussait tous ses calculs, ledit Hippolyte recommença et, cette fois, il aboutit à une date totalement différente.

Ayant découvert que l'Arche d'alliance. avait cinq coudées et demie au total de ses dimensions, il considéra que le Christ, nouvelle Arche d'alliance, était né en l'an 5500 du monde. Il serait mort le 25 mars de l'an 29 et aurait donc été conçu trente-trois ans plus tôt (trente-trois ans étant la durée de l'année tropique), et serait né neuf mois plus tard, soit le 25 décembre.

Il faut reconnaître que ce choix est peu heureux. En. 'effet, les âmes pieuses qui imaginent (avec tout le romantisme que les 'diverses Eglises ont su donner à cette date hivernale, et tout ce que l'imagerie populaire a pu y ajouter), les diverses modalités de la naissance de Jésus, ignorent que c'est (mais cette fois bien établie, indiscutable) *la date de la nativité de Néron*.

En effet, si nous prenons « *La Vie des Douze Césars* » de Suétone, en son livre VI, relatif à Néron, nous y lisons ceci :

« Néron naquit à Antium, neuf mois après la mort de Tibère, *dix-huit jours avant les calendes de janvier*, *précisément au lever du soleil*, en sorte qu'il fut frappé de ses rayons presque avant la terre. »

Antium est cette ancienne ville du Latium, où se réfugia, dit-on, Coriolan durant son exil; elle fut la patrie de Caligula, et, comme on vient de le voir, de *Lucius Domitius Ahenobarbus*, empereur sous le nom de *Néron César*.

C'est d'ailleurs à Antium qu'il résidait lorsqu'éclata l'incendie de Rome, en 64. Prévenu très tardivement, il ne put revenir, brûlant les étapes, que le quatrième jour, ce qui, *de l'avis unanime des historiens*, libère sa mémoire de la responsabilité d'avoir voulu contempler cet incendie. Il prit d'ailleurs immédiatemenl les mesures en faveur des sinistrés, ouvrant ses jardins pour les y abriter. .
Mais reprenons la date donnée par Suétone, la naissance de Néron, soit dix-huit jours avant les calendes de janvier. Cela nous amène au 14 décembre, mais en style julien. Ajoutons onze jours pour retrouver grégorienne exacte, et nous avons le 25 décembre.
On comprend que l'apologète chrétien Arnobe (vers 296) se moque des païens qui célèbrent le jour de naissance d'un dieu, trouvant indigne d'un dieu d'avoir reçu la vie à dater d'un jour donné. Mais les chrétiens étaient-ils plus raisonnables ? C'est pourquoi Clément d'Alexandrie raille ceux qui recherchent, non seulement l'année, mais encore le jour de naissance du Christ. Et il demande ce que valent des calculs qui aboutissent, les uns au 19 avril, les autres autres au 20 mai.
Quoi qu'il en soit, durant près de quatre siècles, on vit se succéder le 25 décembre, le 6 janvier, le 28 mars, le 19 avril et le 20 mai.
Finalement, au quatrième siècle, l'Eglise, ayant constaté l'immense popularité du culte de Mithra, le « *Sol Invictus* », ou soleil invaincu, jugea très habile de s'appoprier cette popularité en confondant la date de naissance présumée de Jésus avec celle de la « *Lumière nouvelle* », jaillissant derechef avec la montée du soleil sur l'écliptique. Pour les uns et les autres, la vieille formule liturgique venue du plus profond de l'Iran ancien était valable : « *Sol novus oritur ...* , un soleil nouveau était né.
C'est ainsi que fut irrévocablement fixée la date, jusqu'alors flottante et sans bases historiques valables de la naissance de Jésus, et que fut perpétuée, sous un nom nouveau, cette fête du « *Soleil Invaincu* », du « *Sol Invictus* », que l'Eglise avait bien cru effacer.

Nous ne pouvons raisonnablement pas terminer ce chapitre, consacré aux contradictions sur la naissance de Jésus et ses circonstances, sans mentionner une touchante légende (car ce n'est, on le verra, pas autre chose), et qui a trait au fameux « *Massacre des Innocents* ».
Un seul évangéliste mentionne ce fait, c'est Matthieu, lequel situe la nativité de Jésus « *aux jours du roi Hérode* », comme on l'a vu. Luc, relatant cette même nativité, n'en parle pas, et pour cause, car il la situe « *au temps du Recensement* », soit douze années plus tard. Hérode étant mort depuis ces douze années, on ne peut lui imputer un tel crime. Quant à Marc et à Jean, ils ne nous parlent pas des jeunes années de Jésus, faisant débuter leur récit aux premiers jours de son activité messianique.
Il semble que ce massacre n'ait pas revêtu un caractère historique certain à Daniel-Rops, lequel, dans « *Jésus en son temps* », nous dit ceci :
« Ce « *Massacre des Innocents* », d'après la formule consacrée, ne paraît pas du tout incompatible avec ce que nous savons du caractère d'Hérode. Peut-être paraissait-il moins horrible aux Anciens qu'à nous. Suétone s'est fait l'écho d'un racontar selon lequel le Sénat romain, peu avant la naissance d'Auguste, ayant été averti par un présage qu'un enfant allait venir au monde qui régnerait sur Rome, avait décrété un massacre analogue. »
Nous ignorons sur quelle version de Suétone Daniel-Rops a rencontré cette allusion, qu'il qualifie lui-même de racontar, car ce fait n'est pas mentionné dans la « *Vie des Douze Césars* », au livre traitant d'Auguste, le deuxième. Et pour le fait attribué à Hérode, Daniel-Rops ne le confirme pas, il le juge possible, eu égard à la cruauté dudit Hérode, et c'est bien évident. Voci donc le passage de Matthieu qui le relate :
« Alors Hérode, voyant qu'il avait été joué par les Mages, se mit dans une grande colère, et il envoya tuer tous les enfants de deux ans et au-dessous qui étaient à Bethléhem et dans tout son territoire, selon la date dont il s'était soigneusement enquis auprès des Mages.

Et alors s'accomplit ce qui avait été annoncé par Jérémie le prophète : « *On a entendu des cris à Rama, des « pleurs et de grandes lamentations : Rachel pleure ses « enfants, et n'a pas voulu être consolée, parce qu'ils ne sont plus.* » (Matthieu: II, 16-18).

Une première contradiction : Hérode s'est « *soigneusement enquis* » de la date où s'est produit la naissance, à laquelle les Mages ont assisté, miraculeusement conduits par une étrange étoile. En ce cas, la mort des nouveau-nés de Bethléhem, à deux ou mois près, est suffisante, et il n'est pas nécessaire de remonter à deux ans en arrière. Cela tendrait à croire qu'il s'était écoulé deux ans entre la visite des Mages à Hérode et leur départ secret, ce qui est contraire au récit de Matthieu, lequel les fait repartir aussitôt pour leur patrie.

D'autre part, Rama se trouvait sur le territoire tribu de Benjamin et Bethléhem sur le territoire de Juda, la première étant très au nord-ouest de Jérusalem, et la seconde au sud-est. Il y avait environ cinquante kilomètres à vol d'oiseau entre ces deux cités.

Par ailleurs, la prophétie de Jérémie ne parle pas d'un massacre, mais d'une *déportation* :

« *Ainsi parle l'Eternel : On entend des cris à Rama, des lamentations, des larmes amères, Rachel pleure ses enfants, elle refuse d'être consolée sur eux, car ils ne sont plus. Mais ainsi parle l'Eternel : Retiens tes pleurs, retiens les larmes de tes yeux, car il y aura un salaire pour tes œuvres, dit l'Eternel. Ils reviendront du pays ennemi ! Il y a de l'espérance pour ton avenir, dit l'Eternel! Tes enfants reviendront dans leur territoire ...* » (Jérémie : XXXI, 15-17.)

Et effectivement, peu après la prophétie de Jérémie annonçant la ruine de Jérusalem, en juillet 587, Nébuzardan, général de Nabuchodonosor, s'empare de la ville sainte et la population d'Israël est déportée à Babylone. Elle en reviendra en 536, après la prise de Babylone par Cyrus, comme Jérémie l'avait prédit.

Mais en cette prophétie, pour y voir un massacre, à Bethléhem, d'enfants nouveau-nés dont l'un d'eux pourrait devenir roi, il faut beaucoup de bonne volonté !

Se rendant compte de cette impossibilité, certains exégètes ont recours au prophète Michée pour retrouver ce massacre, auquel ils tiennent tant, car son inexistence ferait de Matthieu un falsificateur de l'histoire :
_« *Et toi, Bethléhem Ephrata, petite entre les milliers de Juda, de toi sortira pour moi celui qui dominera sur Israël, et dont l'origine remonte aux temps anciens, aux jours de l'éternité. C'est pourquoi il les livrera jusqu'au temps où enfantera celle qui doit enfanter, et le reste de ses frères reviendra auprès des enfants d'Israël ...* » (*Michée* : V, 1-2.)
Michée, le prophète, était de la tribu de Juda, du village de Morascheti, bourgade située vis-à-vis d'Eleuthéropolis. Il vécut en 758 avant notre ère, soit plus d'un siècle avant Jérémie. Là encore, c'est à la prochaine déportation à Babylone qu'il fait allusion. Pas question d'un massacre de nouveau-nés à Bethléhem,
Ainsi donc, aucune prophétie n'annonce ce fait. Sans doute, comme le reconnaît Daniel-Rops, Hérode en était bien capable. Mais on ne saurait malgré tout lui imputer des crimes imaginaires, la réalité suffit, hélas ! largement sans cela. Si nous en doutions, il nous suffirait de nous souvenir que Flavius Josèphe, en ses « *Antiquités Judaïques* », aux livres XVI et XVII, rendant compte du règne de ce roi ne l'épargne pas; il ne lui passe aucun de ses crimes. Or, d'un tel massacre d'enfants, aucune allusion. Mieux encore, le panégyriste d'Hérode, son contemporain Nicanor (alias Nicolas), qui s'efforce de trouver une justification à toutes les exactions du tyranneau iduméen, Nicanor n'éprouve nul besoin de l'en excuser; il ignore absolument ce fait.
Mais alors, quels sont les textes, dont nous possédons le manuscrit original, et que nous puissions retenir comme « *témoins* » chronologiques indiscutables de l'apparition de cette légende? Reportons-nous au catalogue des manuscrits anciens des Evangiles, et que le lecteur a déjà rencontré au début de l'ouvrage, à la page 36.
Nous avons tout d'abord le Sinaïticus, qui, officiellement, serait du quatrième siècle ; ce serait un des cinquante manuscrits qu'Eusèbe de Césarée nous rapporte avoir fait transcrire pour Constantin, et sur son ordre, vers 331.

L'empereur distribua ces copies aux 11 principales églises de l'empire, évidemment afin d'unifier autocratiquement la tradition chrétienne naissante. Le *Sinaïticus* contient, entre autres, le Nouveau Testament en entier. Par conséquent, l'épisode du « *Massacre des Innocents* » doit s'y trouver dans Matthieu (II, 16-18)
Nous avons ensuite le *Vaticanus*, qui, officiellement, serait lui aussi du quatrième siècle. Constantin en : reçu un certain nombre d'exemplaires de saint Athanase; vers 340. Il contiendrait également tout le Nouveau Testament, donc également ce passage de Matthieu [1].
Vient ensuite l'Alexandrinus, du cinquième siècle cettefois. Selon Soden, ce texte serait le prototype de la recension de Lucien d'Antioche (mort vers 311 mais le texte des Evangiles en serait moins bon. Il lui manque tout Matthieu, de 1,1 à XXV, 5. Donc, pas de récit du « *Massacre des Innocents* », mais cela ne prouve pas qu'il ne figurait pas dans la fraction manquante.
Dans les papyrus dont nous avons de menus fragments, et datant, pour les plus anciens, du troisième siècle au mieux, nous n'avons pas le second chapitre de Matthieu. Nous ne pouvons donc rien préjuger.
Concluons donc.
Pour y retenir, malgré les silences de Flavius Josrph et de Nicanor, malgré le truquage voulu des prophéties soi-disant relatives à ce massacre, le fait lui-même, tel que Matthieu nous le rapporte, il faut admettre que Luc s'est trompé, que Jésus ne naquit pas « *au temps du Recensement de Quirinus* », mais bien douze ans auparavant, et qu'ainsi il serait mort, non pas à trente-trois ans, mais bien à quarante-cinq ans.
Dès lors, comment accorder foi à des récits aussi disparates, aussi contradictoires, aussi incohérents ? L'histoire s'écrit avec des documents, et non pas avec des légendes.

----

1. Ces copies « conformes » des Evangiles, envoyées par séries de 50 aux églises de l'Empire, sont la preuve de ce que nous ne cesserons d'affirmer quant aux scribes anonymes du quatrième siècle ...

De nombreux exégètes, protestants et catholiques, nous affirment actuellement que « *les Evangiles ne sont pas des récits historiques* », mais des textes simplement relatifs à une « *révélation spirituelle* ».
En ce cas, que deviennent la conception miraculeuse, l'incarnation, les prodiges, la résurrection et l'ascension ? ..
Cela ne fait qu'une contradiction de plus.

5

Les frères de Jésus

> « Le témoin véridique délivre des âmes ... » PSAUMES : XIV, 25.

Une des preuves que le nom du véritable père de Jésus est soigneusement dissimulé, est certainement le fait que les deux généalogies, données par les Evangiles canoniques, sont totalement différentes.
Pour justifier cette divergence, certains exégètes n'ont pas hésité à affirmer que l'une était la généalogie de Joseph, l'autre celle de Marie. Mais comment un évangéliste et apôtre oserait-il donner la généalogie de Joseph et y rattacher Jésus, si, en son esprit, le second ne devait pas être rattaché à un père charnel, comme il en est de tous les hommes?
D'autre part, comment oserait-on, en Israël à cette époque, donner la généalogie de Marie, sa mère, si l'on ne tenait pas à escamoter celle du véritable père ? Car ne donner que celle de la mère, c'était faire de Jésus un bâtard, et selon la loi de Moïse, précisée par le Deutéronome, la mère devait subir la lapidation, qu'elle soit fille ou épouse. De plus, en Israël et à cette époque, la femme est très loin d'avoir le même rang que l'homme, dans la société. Elle n'accède pas au Temple, au même parvis que son époux, son frère ou son père. En aucun cas, ce n'est elle qui offre le sacrifice de substitution du premier-né, mais bien le père, lui seul.

Et I'époux peut répudier sa femme avec une simple lettre, JI des motifs fort discutables. Ainsi donc, la généalogie de Marie ne pouvait, en aucun cas, être retenue.
D'autre part, dire de l'une que c'est une généalogie « *selon la chair* », et de l'autre « *selon la loi* », (affirmer que, sans exception, *tous les pères de la première moururent sans postérité*, ce qui implique, à chaque degré généalogique, que la veuve épousa, selon la loi de Moïse, le frère de l'époux défunt. Ainsi, *tous les ascendants mâles de Jésus* auraient été générés et conçus « *selon la loi* ». Cette explication est invraisemblable.
En fait (qui veut trop prouver, ne prouve rien, en fabriquant deux fausses généalogies *pour dissimuler la vraie*, nos évangélistes n'ont fait que souligner le fait que Jésus a un père charnel, et qu'on ne peut. ni doit, prononcer son nom.
Ce sera Simon-Pierre, *l'homme aux clés*, qui nous donnera celle de cette énigme.
Le problème des frères et des sœurs de Jésus ne peut, si surprenant que cela paraisse, être dissocié de celui de Marie, sa mère parfaitement charnelle. Et, à ce sujet, nous donnerons l'opinion de l'Eglise catholique sur cette dernière :
« *Tout d'abord, nous rappellerons que, depuis fort longtemps, nul théologien catholique ne considère plus la conception virginale d'Anne (la mère présumée de Marie), comme une condition de l'Immaculée Conception de celle-ci. Tout le monde, au contraire, s'accorde, pour dire que Marie, conçue d'après les lois ordinaires de la nature, a été, par la grâce divine, préservée de la souillure originelle.* »
Cette phrase, à l'exception des cinq mots que nous avons ajoutés entre parenthèses, est de l'abbé Emile Amann, docteur en théologie, aumônier du collège Stanislas, en son livre : « *Le Protoévangile de Jacques* » (Paris 1910), et ledit ouvrage a reçu l'Imprimatur de Mgr A. Baudrillart, le 1er février 1910.
Nous avons souligné que le nom de la mère de Marie, Anne, était présumé, tout comme celui de son père, Joachim.

Et c'est encore l'opinion de l'Eglise catholique. En effet : « *L'Eglise fait profession de ne savoir aucune des circonstances qui l'ont accompagnée (il s'agit de la nativité de Marie), et de ne nous en rien apprendre, puisque l'Ecriture et la tradition apostolique ne lui en apprennent rien ...* » (*op. cit.*, page 49, citant le célèbre hagiographe Adrien Baillet.)
Ainsi donc, concluons : la mère de Jésus se nommait Marie, elle fut conçue et mise au monde comme tous les enfants des hommes, un point, c'est tout, et c'est là ce que l'Eglise catholique déclare formellement enseigner. Des parents de Marie, d'un père nommé Joachim et d'une mère nommée Anne, de son séjour au Temple comme vierge consacrée au Seigneur, Rome affirme n'en rien savoir et se refuse à enseigner quoi que ce soit à ce sujet.
Reste le problème des frères et des sœurs de Jésus, c'est-à-dire des enfants que Marie a pu avoir après lui.
Nous observerons d'abord qu'une phrase de Luc évoque clairement ces puînés:
« *Pendant qu'ils étaient là, le temps où Marie devait accoucher arriva, et elle enfanta son fils premier-né ...* » (*Luc* : II, 6-7.)
Il est bien évident que, si Luc nous précise qu'il s'agit d'un fils premier-né, c'est qu'il y en eut d'autres après. Car, si Jésus avait été son unique enfant, il eût été plus simple de parler de « *son enfant* », de « *son fils* », de son « *fils unique* », ce qui eût encore mieux coupé court aux équivoques possibles. Luc, au contraire, s'exprime fort clairement. Car, en tout l'Ancien Testament (le seul qui existe au début du christianisme), à chaque fois qu'elle est employée, cette expression évoque la présence d'enfants nés ultérieurement : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome, etc. Mieux encore, elle est synonyme d'aîné. Et le mot implique alors inévitablement la présence de cadets.
L'existence de ces cadets en tant que frères et que sœurs de Jésus est tellement évidente que divers auteurs et exégètes anciens, Origène notamment, ont cru bon de supposer qu'il s'agissait là de fils et de filles que Joseph aurait eus d'un premier mariage, avant son union avec Marie.

Nous répondrons que cela est impossible, car si Joseph avait eu des enfants, bien avant la naissance de Jésus, dont il était le père officiel, et particulièrement des enfants mâles, il n'aurait pu, à la nativité dudit Jésus, aller au Temple offrir le sacrifice de substitution des premiers-nés :
« *Et quand les jours de leur purification furent accomplis, selon la loi de Moïse, Joseph et Marie le portèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur : « Tout mâle premier-né sera consacré au Seigneur ...* » (Luc : II, 21-24.)
Or, Marie n'a pas accès au parvis des hommes, mais seulement à celui des femmes. Et seul, Joseph pourra aller jusqu'à celui des cohanim y offrir ledit sacrifice. Et ce sacrifice, un homme ne le peut offrir qu'une seule fois en sa vie, à la naissance du seul premier-né. Et ainsi nous avons la preuve absolue que Jésus est bien l'aîné, les frères, si frères il y a, ne seront que des puînés, tout comme ses sœurs.
Mais Daniel-Rops, en « *Jésus en son temps* », nous fait observer que l'araméen aha et l'hébreu ah, signifient à la fois frère, demi-frère, cousin, voire proche parent. Nous ajouterons qu'ils signifient également voisin et collègue. Aussi bien, l'hébreu est une langue assez riche pour posséder des termes précis en ces domaines. Et justement, le cousin, en hébreu, est dit « *fils d'oncle* ». L'arabe a conservé cette expression, et les Mille et Une Nuits l'emploient également fréquemment dans la bouche des femmes, lesquelles, s'adressant à l'élu de leur cœur, l'appellent « *fils-de-mon-oncle* ». Et les rois de France donneront d'ailleurs du « *cousin* » aux nobles de haut-rang qu'ils affectionnent.
Aussi bien d'ailleurs, reporter sur l'araméen et sur l'hébreu, la discussion, est une ruse adroite de la part de Daniel-Rops, car cet auteur n'ignorait pas que les Evangiles n'ont jamais été rédigés en hébreu, et encore moins en araméen, mais bien en grec.
Or le grec a deux termes bien différents pour désigner l'un et l'autre. Le frère se dit *adelphôs*, le cousin se dit *anepsios*.

Et partout où il est question des frères de Jésus, les manuscrits grecs originaux des évangiles canoniques comportent *adelphos*, et jamais *anepsios*, au pluriel; *adelphoi* (frères) et *adelphai* (sœur).

Aussi bien encore, la *Vulgate* de saint Jérôme, seule version latine constituant le texte officiel de l'Eglise catholique, la *Vulgate* utilise partout le mot latin *frater*, signifiant frère, et jamais le terme *consobrinus*, signifiant cousin. C'était pourtant là une occasion unique de rétablir la vérité, si vérité il y avait. Le fait est que saint Jérôme a conservé le terme *frère*, en passant du grec au latin.

Enfin et mieux encore, puisque là où il est dit *frère*, on doit (soi-disant) entendre « *cousin* », comment se fait-il que jamais une traduction en langue vulgaire (français, allemand, italien, espagnol, etc… n'ait substitué ce terme à l'autre ? Car le fait est encore que jamais une version catholique n'a employé le mot cousin là où les originaux grecs et la *Vulgate* latine parlaient de frères. C'était cependant une occasion unique de rétablir la vérité.

Ce n'est que verbalement (et sournoisement) que certains prêtres ou laïcs se gaussent de ceux qui entendent par frères les proches de Jésus, alors que les « *érudits* » de la grande Eglise romaine savent bien, eux, qu'il s'agit de simples cousins. Nous venons de voir ce qu'il en fallait entendre. Si on ose utiliser ce mot, verbalement, on n'ose tout de même pas l'écrire.

Enfin, dans certains milieux hétérodoxes assez réduits, on évoquera la possibilité que ces frères soient entendus au sens ésotérique du terme, ainsi qu'il en est dans la Franc-Maçonnerie, dans les ordres de chevalerie chrétiens, dans telles ou telles fraternités occultes. Nous répondrons qu'il n'en est rien, là encore.

Si l'on admet que les frères de Jésus sont des membres d'une même fraternité que lui, ils doivent partager la même doctrine. Or, il n'en est rien, qu'on en juge:

« *Après cela, il descendit à Capernaüm, avec sa mère, ses frères, et ses disciples, et ils n'y demeurèrent que peu de jours*.) (*Jean* ; II, 12.)

« Or la fête des Juifs, la fête des Tabernacles, était proche. Et ses *frères* lui dirent : Pars d'ici et va en Judée, afin que tes *disciples* voient aussi les œuvres que tu fais. Personne n'agit en secret, lorsqu'il désire paraître! Si tu fais ces choses, montre-toi toi-même au monde ! *Car ses frères, eux non plus, ne croyaient pas en lui*. » (Jean : VII, 2-4.)
De ces deux passages de *Jean*, il ressort que les frères sont nettement associés à la mère de Jésus, c'est donc au sens familial du terme qu'il faut entendre ce mot. Ils sont ensuite nettement séparés des disciples, et ils ne croient pas en lui, « *eux non plus* ». Il est alors bien difficile d'y voir des « *frères* » au sens ésotérique du terme. De plus, Jésus se méfie d'eux, comme on va le voir :
« *Jésus leur dit : '" Montez, vous, à cette fête; pour mol, je n'y monte point parce que mon temps n'est pas encore accompli. Après leur avoir dit cela, il resta en Galilée. Mais lorsque ses frères furent montés à la fête, il y monta aussi lui-même, non pas publiquement, mais en secret...* » (*Jean* : VII, 6-10.)
Ainsi, il se méfiait d'eux et il n'y avait pas, entre Jésus et ses frères, la confiance qui existe entre des « *frères* » d'une même association. En effet, ni sa mère Marie ni ses frères ne croient en lui, en sa mission et en ses pouvoirs. Ce qui est tout de même bien étonnant de la part d'une femme qui a (soi-disant) bénéficié d'un entretien avec l'Archange Gabriel et qui doit avoir (en principe) assisté aux prodiges de son fils, ne serait-ce qu'aux noces de Cana. Qu'on en juge :
« *Quelqu'un lui dit alors : « Voici, ta mère et tes frères sont dehors et ils cherchent à te parler. Mais Jésus répondit à celui qui le lui disait: Qui est ma mère, et qui sont mes frères ? ... Puis, étendant la main sur ses disciples, il dit: Voici ma mère et mes frères! Car quiconque fait la volonté de mon père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère...* » (*Matthieu* : XII, 46-50.)
Ce passage est fort précis, il ne s'agit pas, en ces frères, de ses disciples. *Mieux encore, sa mère et ses frères le croient devenu fou*!

C'est *Marc* qui nous l'apprend :
« *Ce que ses proches l'ayant appris, ils vinrent pour se saisir de lui, car, disaient-ils, il a perdu l'esprit...* » (*Marc* : III, 21.)
Saint Jérôme, en sa *Vulgate*, traduit par « *furorem versus* », soit fou furieux, et il confirme que sa mère et ses frères ne croyaient pas en lui, n'étaient pas convaincus par ses démonstrations publiques, l'estimaient dangereux, et ce qui confirme également que Marie ne bénéficia jamais d'une révélation d'origine augélique, quant à la mission extraordinaire de son fils premier-né.
Un passage des Evangiles établit d'ailleurs formellement qu'il s'agit de frères au sens familial du terme, et cela de façon définitive, sans appel, ou bien alors les mots n'ont plus de seus. Le voici :
« *N'est-ce pas là ce charpentier*[1]*, le fils de Marie, le frère de Jacques, de Joses, de Jude et de Simon ? Et ses sœurs, ne sont-elles pas ici, parmi nous ? ...* » (*Marc* : VI, 3.)
Il est à noter que *Matthieu* dit « *le fils du charpentier* », et Luc, « *le fils de Joseph* », sans doute afin de couper court à un courant juif hostile, qui voulait que Jésus soit un bâtard. Par contre, Marc, croyant ainsi affirmer que Jésus n'est pas le fils de Joseph, au sens charnel du terme, le dit « *charpentier, fils de Marie ...* », et apporte ainsi involontairement de l'eau à la légende de la bâtardise de Jésus. Nous disons la légende, car s'il en avait été ainsi, à l'époque, et eu égard à la loi juive, Marie sa mère n'aurait pas eu la vie facile, puisque, selon la loi de Moïse, la Jeune fille qui perdait clandestinement sa virginité, était lapidée dès la découverte du scandale. (*Deutéronome* : XXII, 21.)

----

1. L'hébreu *héresh* signifie soit charpentier, soit magicien.

Nous ne voulons pas clore ce chapitre sans signaler que Daniel Massé nous dit avoir découvert un frère de Jésus dont on ne parle jamais; on ne le connaît que sous le nom de Sidonios, soit « *celui qui habite Sidon* », ville de Phénicie. II serait cité par Joseph l'Ecclésiastique, qui emprunte ce renseignement à Hippolyte de Thèbes, (*Patrologie* de Migne : CVl, p. 187).
Dans l'affirmative, c'est chez ce Sidonios que Jésus se serait réfugié, lors de sa fuite en Phénicie.

6

Le frère jumeau de Jésus

> « Salut à toi, mon jumeau, second Christ ! ... »
> EVANGILE DE BARTHELEMY, 2e fr.

Dans les Evangiles, il est question d'un jumeau mystérieux sans que, pour cela on nous précise autre chose. Il s'agit de Thomas, appelé *Didyme*, dans *Jean* (XI, 16 et XX, 24). Ce sera à lui que Jésus offrira la vérification corporelle de la plaie costale et des trous aux mains et aux pieds. Mais, toutefois, n'oublions pas que ces récits ne seront mis au point que trois cents ans plus tard. Un peu comme si nous prétendions rédiger une chronique du règne de Louis XIV en nous basant uniquement sur ce qui s'en est conservé dans la mémoire populaire et abstraction faite de tout écrit valable, et cela à notre époque.
Or, en grec, *didyme* signifie jumeau. Ainsi donc, Thomas est le jumeau d'un autre personnage, que l'on ne nous nomme absolument pas. Où l'énigme se renforce, c'est lorsque nous constatons que Thomas signifie également *jumeau*. Car dans la version traduite et revue par l'abbé Jacquet et éditée chez Garnier, de « *La Sainte Bible* s , de Lemaistre de Sacy, il y a, à la fin, un lexique des noms. Et la signification donnée à Thomas est jumeau.

Et, si nous prenons en effet un dictionnaire hébreu, nous constatons que ce même mot de *jumeau* se dit, au singulier, *taoma*, le pluriel en étant *taomim*. Il est facile de retrouver *Thomas* dans *taoma* ou *toama*. Ainsi donc, « *Thomas, appelé Didyme* » (*Jean* : XI, 16 et XX, 24), c'est « *Jumeau,* appelé *jumeau* ... », c'est-à-dire, en philologie, un idiotisme.
Dans l'énumération des douze apôtres, donnée dans *Matthieu* (X, 2 à 4), les disciples sont nommés deux par deux :
« *Simon, appelé Pierre, et André son frère; Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère; Philippe et Barthélemy ; Thomas, et Matthieu le Péager ; Jacques, fils d'Alphée, et Thaddée ; Simon le Cananite, et Judas l'lshka-rioth, celui qui livra Jésus...* » (*Matthieu* : X, 2 à 4.)
Ce Thomas est cité comme apôtre dans *Marc* (III, 18), *Luc* (VI, 15), dans *Actes* 0, 13), et dans *Jean* (XI, 16 et XX, 24), seul endroit des Evangiles où il est qualifié de *jumeau* (en grec *didyme*).
Un évangile apocryphe lui est attribué, qui est du Vème siècle. Un autre apocryphe, « *Les Actes de Thomas* », est du VIème siècle. Mais, si nous négligeons cette littérature que saint Jérôme qualifiait de « *délirante* » (bien qu'elle comporte souvent des indices précieux pour le gnostique et le critique), si nous recherchons sa trace, après la mort de Jésus, nous serons moins bien documentés.
Ce sera inévitablement à Eusèbe de Césarée, et à son « *Histoire ecclésiastique* », monument considérable par son volume, que nous aurons recours. Ses diverses versions sont, pour les plus anciennes :
a) la version syriaque, conservée dans un manuscrit, à Léningrad, elle est du mois d'avril 462 (il y manque les livres V, VI et VII), soit donc du Vème siècle;
b) la version syriaque, conservée dans un manuscrit, à Londres, elle est du Vème siècle, elle aussi. Elle contient les cinq premiers livres. Pour les parties manquantes, on peut utiliser une version arménienne, traduite du syriaque aux environs de 420.

c) la traduction latine, de Rufin, qui date de 402. Mais, comme toute l'œuvre de Rufin, elle prend d'aussi grandes libertés avec Eusèbe de Césarée qu'elle en prend avec Origène. Les exégètes conviennent qu'on ne peut s'y fier.

Ainsi donc, tout Eusèbe de Césarée est du cinquième siècle, rien auparavant.

Or, voici les passages où Eusèbe de Césarée parle de l'apôtre Thomas :

- Livre I, chapitre XIII, 4, 11, Thomas envoie Thaddée chez Abgar,
- Livre II, chapitre I, 6, idem
- Livre III, chapitre I, 1, Thomas évangélise les Parthes
- Livre III, chapitre XXXIX, 4, Papias recherche des renseignements sur l'apôtre Thomas,
- Livre III, chapitre XXV, 6, Eusèbe nous dit que l'évangile de Thomas est un apocryphe.

Sur l'histoire du roi Abgar et sur sa lettre « à Jésus bon Sauveur manifesté au pays de Jérusalem », nous ne dirons rien. Il y a longtemps que les exégètes catholiques ont démontré qu'il s'agissait d'un faux.

Sur le fait qu'Edesse aurait été convertie (avec le royaume des Osroéniens) de très bonne heure au christianisme, le fait est historique. Il y avait, au III" siècle, un centre important à Edesse. Au Ive siècle, la ville était totalement chrétienne. Mais cela ne nous apporte rien sur Thomas. Voyons plus loin.

Dans le livre III (I, 1), nous lisons ceci :

Livre II, chapitre l, Livre III, chapitre I,

« *Les affaires des Juifs en étaient là. Quant aux saints Apôtres et disciples de notre Sauveur, ils étaient dispersés par toute la terre habitée. Thomas, à ce que rapporte la tradition, obtint en partage le pays des Parthes, André la Scythie, Jean l'Asie, où il vécut. Il mourut à Ephèse. Pierre paraît avoir prêché aux Juifs de la dispersion, dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie.* »

Rufin, en sa traduction latine, ajoute ceci, après la mention de Thomas : « *Matthieu obtint l'Ethiopie, et Barthélemy l'Inde antérieure* ».

Le pays des Parthes, c'est le Khorassan, qui s'étendait en tant qu'empire parthe, de la mer Caspienne à l'Indus et à l'Euphrate, et eut pour métropoles : Ecbatane, Séleucie et Ctésiphon.
Mais alors, comment les chrétiens des Indes peuventils être dits « *chrétiens de saint Thomas* », puisque cet apôtre n'y est jamais allé?
D'autre part, Papias est censé avoir recherché des renseignements sur Thomas. *Mais il ne dit absolument pas en avoir découvert* :
« Si quelque part venait quelqu'un qui avait été en la compagnie des presbytres, je m'informais des paroles des presbytres : ce qu'ont dit André ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelque autre disciple du Seigneur ... » (Eusèbe de Césarée: *Histoire ecclésiastique*, livre III, XXXIX, 4).
Car les écrits de Papias sont perdus. Ils sont cités par Irénée, dans *Contre l'Hérésie* CV, XXXIII, 4), et par Eusèbe de Césarée en son *Histoire ecclésiastique*, qui les mentionne par l'intermédiaire d'Irénée, d'ailleurs.
Ce qui fait que nous n'en aurions jamais su davantage sur le mystérieux Thomas Didyme, le « jumeau-jumeau » évanescent des Evangiles, s'il n'y avait un étrange document à ce sujet, encore conservé de nos jours, et que nous allons bientôt citer.
Reste un second point, tout aussi énigmatique. Origène assure avoir eu en main un manuscrit ancien de l'évangile selon Matthieu, où il est question de *Jésus-bar-Aba*. Or, le nom de ce *Barabbas*, que l'on situe dans les Evangiles comme un brigand obscur, se décompose nécessairement en bar signifiant fils, et en Aba, signifiant deux choses bien différentes, en hébreu.
En effet, si nous retenons le *Aba* transcrit par un *aleph* comme initiale, nous avons Jésus-bar-Aba, soit *Jésus-fils-du-Père*.
Si nous retenons le A ba transcrit par un *heith* comme initiale, nous avons *Jésus-fils-Caché*, ce qui est étrange, en vérité, dans un cas comme dans l'autre.

Quel serait donc ce *fils caché* ? Serait-ce le mystérieux jumeau, ce « Thomas» dont on retrouve de multiples traces ? Il n'est pas impossible, en effet, que nos scribes anonymes du IV· siècle, qui composèrent les Evangiles, aient imaginé une bonne part de ceux-ci, part montée sur une trame vaguement historique et qui leur était utile comme schéma conducteur de leur roman. C'est ce que nous allons maintenant vérifier, sans pour autant oublier le frère mystérieux, qui vivait à Sidon, sous le simple surnom de Sidonios (voir page 77).

ⲛⲧⲉⲩⲛⲟⲩ ⲉⲧⲙⲙⲁⲩ ⲁϥϣⲃⲧϥ ⲙⲡⲉⲩⲙⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ ⲁϥⲟⲩⲱⲛϩ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲁϥϣⲁϫⲉ ⲛⲙⲙⲁⲩ ⲛⲧⲁⲥⲡⲉ ⲛϩ[ⲉ]ⲃⲣⲁⲓⲟⲥ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲭⲉⲣⲉ ⲡⲁⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲧⲧⲁⲓⲏⲩ ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ⲭⲉⲣⲉ ⲑⲱⲙⲁⲥ ⲡⲁⲙⲉϩⲥⲛⲁⲩ ⲙⲭⲣⲥ. . . . .

*...ⲉⲩⲁⲥⲓⲛ ⲟⲩⲗⲉ... ⲁⲩ ⲉⲓⲥ ⲉⲃⲟⲗ ϫⲉ ⲁϥⲉⲣ ⲡⲉⲥⲙⲟⲧ ⲛⲟⲩⲉϣⲱⲧ ⲁϥϩⲙⲟⲟⲥ ϩⲓϫⲉⲛ ⲟⲩⲱϣⲉ ⲁϥⲟⲩⲱⲛϩ ⲉⲣⲟⲟⲩ

Tandis qu'ils disaient ces choses, Jésus était debout, les écoutant parler ensemble, sans qu'ils sachent que c'était Jésus. A cet instant, il se transforma devant eux. Il se révéla à eux. Il parla avec eux en langue hébraïque, disant « Bonjour, mon évêque vénérable Pierre. Bonjour, Thomas mon second χρηστός...

Evangile de Barthélémy, 2' fragment. Manuscrit copte du v' siècle. Trad. du Dr E. Revillont (Imprimatur, Paris 1904. FirminDidot & Cie, éditeurs).

Dans le second fragment de l'*Evangile de Barthélemy*, manuscrit copte du Vème siècle, nous trouvons, en effet, cette phrase stupéfiante :
« Il (Jésus) parla avec eux en langue hébraïque, disant : « Bonjour, mon évêque vénérable Pierre. Bonjour, Thomas, mon second *chrestos* ... »
Cette traduction est du docteur E. Revillout, dans la série des apocryphes coptes, publiés avec l'imprimatur par Firmin-Didot. Nous n'hésiterons pas à dire qu'elle est peut-être conforme à l'orthodoxie, mais pas avec le sens exact. Il n'y a pas d'évêque à cette époque, et les surnoms ne sont pas des noms. Voici la nôtre, parfaitement hétérodoxe, mais conforme à la vérité et au texte copte :
« *Il (Jésus) parla avec eux en langue hébraïque, disant : Salut à toi, Kepha, mon surveillant, Salut à toi, mon jumeau, second christ...* » Soit, en hébreu : « *Schalom, taoma, scheni messiah , ...* »

Etant donné que Thomas n'est qu'un barbarisme, qui prend la place de l'hébreu *taoma,* nom commun signifiant jumeau, il convient en effet de rétablir le sens exact de cette phrase, *terriblement significatrice*. Quant à son véritable nom, il se serait prénommé Juda, lui aussi [1].
Si nous doutions de la généralité de cette connaissance de l'existeuce d'un jumeau de Jésus, aux premiers temps du mouvement, nous n'aurions qu'à nous reporter aux « *Actes de Thomas* », apocryphe dont les manuscrits du VIème siècle existent encore en leurs versions latine, grecque et syriaque. Nous y lisons ceci : « *Jésus apparut alors sous la forme de Thomas, et s'assit sur le lit ...* » Le lecteur épris de logique pourra inverser les termes de cette phrase sans rien changer au sens pratique : « *Thomas apparut alors sous la forme de Jésus, et s'assit sur le lit ...* » Car il est évident que c'est exactement la même chose ! Si Jésus apparaît sous la forme de Thomas, c'est comme si Thomas apparaissait sous le forme de Jésus ! Et nous pouvons alors traduire correctement cette fois ce passage tout aussi révélateur des « *Actes de Thomas* » : « *Jésus apparut alors sous la forme du jumeau, et s'assit sur le lit ...* » (mot à mot: « Jésus apparut alors sous la forme du *taoma*, et s'assit sur le lit ... »).
Voici d'ailleurs le fragment initial, exactement recopié et traduit :
« *Et ayant terminé sa prière, il (Thomas l'apôtre) sortit, et tous les assistants s'étant retirés, l'époux revint vers la chambre nuptiale. Et voici que le Seigneur lui apparut, sous la forme de Thomas l'apôtre, assis sur le lit. Et le jeune homme, effrayé, lui dit : « Est-ce que tu n'es pas sorti tout à l'heure? Et comment es-tu rentré derechef ?..* »
Et le Seigneur répondit : « *Je ne suis pas Thomas, mais son frère ... Il vous a recommandé à moi, pour que je vous garde de tout maL. Ecoutez donc mon conseil. Abandonnez toutes les préoccupations du siècle, et croyez au Dieu Vivant, que vous prêche mon frère Thomas ...* » (*Histoire de saint Thomas*, III, d'après l'*Histoire Apostolique d'Abdias*, et *Voyage et Martyre de saint Thomas l'Apôtre*, in « *Dictionnaire des Apocryphes* » de l'abbé Migne, tomes 22 et 23).

----

1. Tatien, en son Diatessaron, saint Ephrem en ses hymnes, lui donnent en effet ce prénom.

Voici maintenant quelques remarques fort troublantes.
a) Après la prétendue résurrection de Jésus, Marie de Magdala ne le reconnaît pas, elle le prend pour le jardinier (*Jean* : XX, 15), donc il se dissimule, et cela parce qu'il craint quelque péril, chose étrange pour un esprit désincarné...
b) Les pèlerins d'Emmaüs ne le reconnaissent pas davantage. Ce ne sera que devant la répétition des gestes et des paroles de la Cène, qu'ils l'identifieront, comme étant Jésus. Mais avec l'amour inné du merveilleux de tous les Orientaux, ils supposeront qu'il s'est transforformé, *afin que Juifs et Romains ne l'identifient pas*. (Luc : XXIV, 13 à 32). Et *ils auront raison*, sans le savoir!
c) Il apparaît, « *sous une autre forme* » , à deux d'entre eux (*Marc* : XVI, 12), qui ne le reconnaissent pas davantage. Il est donc toujours grimé, il se dissimule encore, parce qu'il craint toujours quelque danger.
d) D'autre part, quand *Matthieu* nous relate la dernière apparition de Jésus aux onze, « *en Galilée, sur la Montagne* », il nous dit : « Quand ils le virent, ils se prosternèrent, *mais quelques-uns doutèrent...* » (*Matthieu* : XXVIII, 17.) Ils soupçonnaient quelque subterfuge, certainement.
e) Enfin, ces « apparitions » présentent tous les caractères de la matérialité habituelle. Jésus mange et, par conséquent, absorbe de la nourriture. Ce qu'une apparition ne saurait faire (Luc : XXIV, 38 à 43), car cela implique des organes et des fonctions, digestives et d'évacuation.
Et nos critiques de conclure :
1) ils ne le reconnaissent pas, donc ce n'est pas lui,
2) il mange et il boit, donc c'est bien un homme ordinaire,
3) il célèbre les mêmes rites que Jésus, douc c'est bien lui ou, tout au moins, quelqu'un qui est bien au courant, tant de ses paroles que de ses intentions.

Et ce quelqu'un, c'est Thomas, le frère jumeau, le *taoma* de Jésus, le *fils-caché*.
Finalement, que conclure, sinon que le texte dit de *Jean* (XX, 24) a été très adroitement monté; la réussite, c'est d'y avoir confié à ce Thomas, qui en hébreu signifie jumeau (*taoma*), le rôle du disciple incrédule, alors que c'est justement ce jumeau, ce même taoma, qui sera le compère de cette extraordinaire supercherie. En effet, au jardin, avec Marie de Magdala, comme sur la route d'Emmaüs, avec quelques-uns des soixante-douze disciples, le jumeau est grimé, on ne saurait le prendre pour Jésus, aucune ressemblance. Et cela afin que les légionuaires romains, stupéfaits, ne le reconaissent, ni ne l'arrêtent de nouveau. Mais dans les demeures privées, à Emmaüs aussi bien qu'en Galilée « sur la montagne », en tous lieux déserts, où l'on est « entre soi », le *taoma* n'est plus grimé, il se fait reconnaître, et il peut ainsi fort bien jouer le rôle de Jésus, soi-disant ressuscité.
Car si la résurrection était chose authentique, réelle, pourquoi le pseudo-ressuscité se dissimulerait-il, dans les lieux publics, même à ses amis ? Pourquoi ceux-ci ne le reconnaissent-ils pas sur la route d'Emmaüs, pourquoi Marie de Magdala le prend-elle pour le jardinier ? Mais parce qu'il a pris le visage de Joseph d'Arimathie. C'est sur ce dernier que l'on a coulé *le masque de plâtre*, peint et garni de postiches, qui permettra au pseudo-Jésus ressuscité de circuler librement, sans craindre une nouvelle arrestation, suivie inévitablement d'une seconde crucifixion.
N'oublions pas en effet le rôle des *masques* (*personna*), dans le monde antique. Masques de métal pour les comédiens, dans le théâtre, masques de plâtre pour quiconque veut se dissimuler dans les rues. Ces derniers ont leur emploi attesté par Lucien de Samosate, écrivain du second siècle, originaire de l'Asie Mineure hellénique, notamment pour un certain Pérégrinus, lequel après une vie criminelle (il fut parricide) deviendra chrétien et finira en croix.

Car, enfin, si Jésus est réellement ressuscité, qu'attend-il pour apparaître, malgré les murailles, devant Pilate soupant entouré de ses officiers ? Qu'attend-il pour apparaître devant Hérode Antipas, ou devant CaÏphe, malgré les gardes, les herses et les portes cloutées de bronze ? Quel triomphe pour celui que tous raillaient à qui mieux mieux de son impuissance, lorsqu'il agonisait sur la croix d'infamie.
Mieux encore, qu'attend-il pour apparaître devant les cohanim, tout au-dessus du parvis des hommes, dans le saint Temple, pour justifier enfin ses propres paroles : « Alors Jésus leur dit : « Oh ! hommes sans intelligence, et dont le cœur est lent à croire tout ce qu'ont dit les prophètes! Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses, et qu'il entrât dans sa gloire ? » (*Luc* : XXIV, 25-27.) Pour le moment, « l'entrée dans la gloire » se limite à de timides et nocturnes manifestations d'existence. C'est bien peu. Quant à accomplir la grande prophétie probatrice de l'épiphanie messianique, il n'en est pas question. La voici, cependant, claire, nette et précise.
Le *Yalkouth Schimeoni*, glose complète de l'Ancien Testament (éd. Wünsche), tout plein de citations extraites d'ouvrages actuellement perdus, et commentant le chapitre LXX d'Isaïe (*op. cit.*, vol. II, p. 56 c) montre le Messie se révélant au peuple qu'il devra haranguer, *perché sur le pinacle du Temple*. C'est de là qu'il devra proclamer son règne, la délivrance d'Israël et *mettre en fuite l'occupant romain*.
Mais cela, d'une telle imprudence, notre *taoma* s'en gardera bien. C'est assez d'un crucifié dans la famille, et subir à son tour ce supplice, ce serait ruiner à jamais cette extraordinaire supercherie, si bien montée, mais qu'il convient d'ailleurs, par prudence, de ne pas prolonger trop longtemps. Car il a d'avance reçu des consignes précises :
« *Jumeau du Christ, apôtre du Très-Haut, toi aussi initié à l'enseignement caché du Christ, tu as reçu des instructions secrètes ... » (Actes de Thomas :* XXXIX.)

Aussi la « sortie » de notre *taotna* est-elle proche, et il faut rendre un juste hommage aux ingénieux zélotes à cette occasion. Faire franchir à ce sosie naturel de Jésus des limites de provinces gardées par les légions, sans prendre de précautions, était terriblement dangereux. Et voici ce qui fut imaginé. Nous en avons un écho déformé dans le même Evangile de Barthélemy, déjà cité.

On vendra le *taoma*, alias Thomas, comme esclave. Perdant ainsi sa personnalité civile, devenant simple meuble, tel un animal domestique, n'étant plus rien, que la propriété d'un marchand d'esclaves, il ne subira aucun contrôle. Son maître en sera responsable devant la loi romaine, et s'il se révolte ou s'enfuit, il subira le supplice des esclaves fugitifs ou rebelles : la croix.

Mais que l'on prévienne à temps la communauté juive du lieu de destination, hors la Palestine, et plus particulièrement sa fraction messianiste, qu'il y a un esclave juif méritant, de race royale et davidique, et notre *taoma* , sera racheté au marchand d'esclaves au prix qu'il faudra. C'est ce qui a eu lieu. très simplement.. Voici le texte de l'*Evangile de Barthélemy*. Bien entendu, c'est Jésus qui vend son jumeau et on oublie de nous dire pourquoi. En fait, ce fut Simon-Pierre qui conclut ce marché, destiné à assurer la fuite du *taoma* :

Képha (Pierre) dit au marchand : « Voici notre seigneur, viens en parler avec lui de ce que tu consens à notre égard. »

« Alors le marchand dit à Jésus : « Salut, homme puissant et vénérable, tu sembles être un homme important et bien né ... ». Et le marchand regarda la face de Thomas. II le trouva ayant la force de l'âge de plus que Matthieu [1]. II dit : Reçois le prix de celui-ci, et donne-le moi.; » Jésus lui dit : « Donne-moi tant de livres d'or pour lui. » Et le marchand y consentit. Il dit à Jésus : « Ecris-moi la vente. » Jésus écrivit : « Je reconnais vendre mon homme... » (*Evangile de Barthélemy*, 2e fragment.)

----

1. Selon les mêmes *Actes de Thomas*, nous apprenons qu'il est, comme Jésus, charpentier, et également tailleur de pierre. Et effectivement, ces deux métiers ne constituaient en Israël qu'une seule et même corporation, *ayant ses synagogues particulières.*

Et le tour fut joué. Le rachat futur était chose courante chez les Juifs d'alors. Lorsqu'une vierge juive était, par les Romains, exposée nue dans un lunapar, en représailles contre sa famille, elle était très vite rachetée par la communauté de la ville. Ce fut le cas de Thomas, le jumeau de Jésus.

Cette existence d'un frère jumeau de Jésus fut, pendant un temps assez important, connue sans aucun scandale dans les milieux chrétiens initiaux. Comme le diraient pieusement les exégètes contemporains, « la christologie n'était pas encore établie de façon valable.

Bien sûr ! Mais qu'est-ce qui revêt de l'importance, *le fait historique authentique* ou bien la cogitation d'un théologien en pleine fièvre d'originalité?

Car ces mêmes « *Actes de Thomas* » sont encore parfaitement connus au cinquième siècle, en versions grecque et syriaque, et la version latine est, elle, du sixième siècle. Or, nous y relevons cette allusion fort explicite à la parturition gémellaire de Marie :

« *Viens, ô sainte puissance de l'Esprit! Viens, sainte Colombe qui enfante les deux jumeaux 1 Viens, ô Mère Cachée ...* » (*Actes de Thomas* : 50.)

Bien sûr, le fameux « *Canon de Muratori* », du nom du collectionneur qui le découvrit (paraît-il) à Milan, en 1740, serait du huitième siècle, et il serait la copie (une de plus), d'une liste que l'Eglise de Rome tenait pour sacrée aux environs de 180-190 de notre ère. Et ce « *Canon de Muratori* » classe nos « *Actes de Thomas* » parmi les textes apocryphes.

Or, l'abbé F. Amiot, préfacé par Daniel-Rops, a présenté des extraits des principaux apocryphes dans « *La Bible apocryphe* » (Arthème Fayard éditeur, Imprimatur Paris 1952).

Ce point souligne l'importance de ce que nous dit Millar Burrows, professeur de théologie biblique à l'Université de Yale, in Les Manuscrits de la Mer Morte, à savoir que les Zélotes usaient du calendrier spécial du « Livre des Jubilés », ce qu'Anne Jaubert nous démontre être justement celui de Jésus et de ses disciples, en son ouvrage La Date de la Cène. Et voici une preuve de plus que .Iésu s et les siens sont bien des Zélotes.

Et il nous rapporte que les « *Actes de Thomas* » ont une narration abrégée : « *De miraculis beati Thomae apostoli* » , que Bossuet attribuait à Grégoire de Tours (538-594), et qui est donc du *sixième siècle*. Et l'abbé F. Amiot nous dit encore que : « L'écrit original a dû être composé en Syrie ou en Haute-Mésopotamie; s'il a subi, comme on l'a soutenu, l'influence de l'hérétique Bardesane, il faudrait le dater du début du troisième siècle. Mais on est réduit, sur ce point, à des hypothèses. » (*Op. cit*, page 262.)

Le même exégète nous précise que les influences gnostiques ne sont pas évidentes dans ces mêmes « *Actes de Thomas* », et que le rejet du mariage était chose courante au second siècle, dans le Christianisme naissant. Pour notre part, la cause est entendue. Entre l'an 200 et l'an 300, l'existence d'un frère jumeau de Jésus ne faisait pas scandale. Ce n'est que bien plus tard, que l'on osa échafauder la fable de la conception miraculeuse, de l'incarnation d'un : « *Fils de Dieu* », et celle de la virginité absolue de Marie. Et il fallut bien alors faire disparaître ce jumeau devenu par trop gênant.

Ce qui nous conduisit à représenter Marie, la mère de Jésus, sous l'aspect d'une fillette de quinze ans environ, alors que la pauvre femme mourut probablement dans un âge avancé, recueillie, nous dit-on, par Jean, à la mort de Jésus, son fils « *premier-né* » (*Luc* : II, 7).

Or, à cette époque, en 33 ou 34 de notre ère, à sa crucifixion, elle a déjà environ soixante-cinq ans, car si, comme saint Irénée nous l'affirme, Jésus meurt à cinquante ans, « *proche de la vieillesse* », et si elle l'a enfanté à quinze ans, cela nous donne bien soixante-cinq ans, à ladite crucifixion. Compte tenu de la vie misérable et dure qu'elle fut dans l'obligation de mener, du vieillissement rapide des femmes du Moyen-Orient et des terribles épreuves morales subies, elle devait largement paraître son âge.

7

Les clés de l'énigme

« Les hommes ne savent être ni entièrement bons ni entièrement mauvais...)
MACHIAVEL : « Pensées.)

Il est d'usage de mettre deux clés dans les mains de Simon-Pierre, et dans l'esprit de tous, il s'agit des clés du Royaume d'En-Haut, l'une étant pour ouvrir, et l'autre pour fermer. Mais, pour quiconque a pu pénétrer au cœur des origines réelles du christianisme, ces clés ne représentent plus, très banalement, que celles de l'énigme. Car c'est Simon-Pierre qui est lui-même, parmi les Apôtres, la clé du Secret.
Etudions donc le personnage, attentivement, et c'est lui qui nous révélera le grand mystère des origines de son frère aîné : Jésus.
Le Nouveau Testament comporte six personnages du nom de Simon (en hébreu Siméon), mentionnés au long des Evangiles, et différents de ceux de même patronyme que l'on peut rencontrer au cours de la lecture de l'ensemble. Ce sont six noms qui apparaissent au sein de la longue liste des divers vocables usités par les apôtres, tantôt comme nom réel, tantôt comme surnom.

Nous écarterons tout d'abord *Simon le Lépreux*, dont la demeure est à Béthanie (*Marc* : XIV, 3 et *Matthieu* : XXVI, 6). Il est probablement le père de Lazare (de son vrai nom Eléazar), de Marthe et de Marie (probablement des cousines de Jésus), et c'est chez lui qu'eut lieu la célèbre scène de l'onction mystérieuse, sur laquelle nous aurons à revenir. C'est également en sa demeure que Jésus se cache lorsqu'il ne réside pas à Jérusalem.

Il y a ensuite *l'apôtre Simon*, que l'on va retrouver sous des surnoms très divers et que l'on nomme actuellement *Simon-Pierre*. C'est le *Simon Céphas*, ou plus exactement, en hébreu correct : *Kêpha*. Ce mot signifie (*Dictionnaire rabbinique de Sander*) : rocher, aiguille de pierre. D'où, en français, *pierre*.

Il y a également un nom très voisin, qui a pu permettre d'établir un jeu de mots facile, et qui le suit de très près dans les divers dictionnaires hébreux. C'est le mot *kipahâ*, lequel désigne une branche de palmier. Dans la symbolique messianiste ancienne, c'était le symbole même du mouvement, le célèbre *rameau de Jessé*.

« Un rameau sortira du tronc d'Isaïe, et un rejeton naîtra de ses racines ... » (*Esaïe* : XI, 1.)

C'était également le symbole des réjouissances, de la joie, lors de la *Fête des Tabernacles* :

« Et pour cela, vous prendrez des branches de palmier ... » (*Lévitique* : XXIII, 40.)

Ainsi donc, le célèbre calembour :

« Tu es Pierre, et sur cette pierre, j'établirai mon Eglise ... » (*Matthieu* : XVI, 18), n'est pas une traduction correcte de la pensée qui présida à l'énoncé primitif.

Il faut lire :

« Tu es *kêpha* (rocher), et de toi je ferai *kipahâ* (le rameau de palmier, symbole de victoire) ... :. (*Op. cit.* XVI, 18).

Mais, de la tradition orale hébraïque, en passant à la version grecque écrite, puis de la grecque au latin, puis aux langues vulgaires, le sens ésotérique primitif s'est altéré considérablement.

On observera, par ailleurs, que ce n'est pas Jésus qui donne à Simon le surnom de rocher (*kêpha*). Il l'a déjà :
« Comme il (Jésus) marchait le long de la mer de Galilée, il vit deux frères : *Simon, appelé Pierre*, et André son frère ... » (*Matthieu* : IV, 18.)
Ce même *Simon Kêpha* était de Bethsaïda (*Jean* : I, 45), mais il avait sa demeure à Capernaüm (*Marc* : I, 30). Il n'y a pas là, nécessairement, contradiction. Il est le frère d'André (*Jean* : I, 40). Il est le fils de Marie, et le frère de Jésus, de Jacques, de Joseph et de Jude :
« N'est-ce pas le fils du charpentier? N'est-ce pas Marie qui est sa mère? Et *Jacques, Joseph, Simon et Jude*, ne sont-ils pas ses frères? *Et ses sœurs* ne sont-elles pas toutes parmi nous? » (*Matthieu* : XIII, 55.)
C'est un *grand pécheur*, non pas au sens du maniement du filet et de la capture des poissons du lac de Génézareth, mais au sens moral du terme : « Quand il vit cela Simon-Pierre tomba aux genoux de Jésus et dit : « Seigneur, retire-toi de moi, parce que je suis un homme pécheur ... » (*Luc* : V, 8). Nous verrons plus tard que cela relève du rackett et de l'assassinat.
Effectivement, il est dit « *fils de Jonas* :
« Après qu'ils eurent mangé, Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ne m'aiment ceux-ci ? .. » (*Jean* : XXI, 15.)
Or, dans *Matthieu* (XIII, 55 et XXVII, 56), on nous dit qu'il est *fils de Zébédée*. En fait, et nous le démontrerons tout à l'heure, ces qualificatifs ne sont que de nouveaux surnoms.
Les scribes anonymes de langue grecque qui, d'une tradition orale, transcrivirent les textes évangéliques au quatrième siècle, n'entendaient (ni ne lisaient) l'hébreu. Il est facile de le constater. Ils oublièrent (ou ignorèrent) qu'une langue, à une époque donnée, est faite d'apports venant de plus anciens langages. Dans l'anglais moderne, il y a des mots venus directement du vieux français par le canal de l'invasion normande. Et dans le français moderne, il en est qui lui furent laissés par les mercenaires anglais de la Guerre de Cent Ans et venus directement du vieux fonds germano-saxon.

Il en est de même de l'hébreu. Sumérien, assyrien, araméen, et même l'antique accadien, ont laissé de très nombreux apports dans l'hébreu classique.
Nos scribes grecs du quatrième siècle firent donc d'un vieux mot accadien : *barjonna*, une qualification familiale, et transcrivirent « *Simon-bar-Jonas* », soit, Simon, *fils de Jonas*. Ce qui est contraire à tous les autres passages évangéliques, où on le dit fils de Zébédée : *Matthieu* (X, 2 - XXVI, 37), *Marc* 0, 19-20 - III, 17 - X, 35), *Luc* (V, 10), *Jean* (XXI, 2).
Or, l'accadien et l'araméen *barjonna* signifient *horsla-loi, anarchiste*. Ce qualificatif est souligné par l'aveu de Simon-Pierre : « Seigneur, retire-toi de moi, car je suis un homme pécheur ... » (*Luc* : V, 8.) Mais il l'est plus encore par les autres dénominations qui accompagnent ce nom de Simon, dans les Evangiles.
Nous n'ignorons pas que certains commentateurs ont voulu voir une abréviation de *Johannès* dans *Jona*. Mais, avec le savant Oscar Cullmann, nous affirmons que jamais on ne trouvera *Jona* ou *Jonas* comme une abréviation de Johannès.
Par contre, la source de *barjonna* (en accadien et en araméen : « hors-la-loi, anarchiste s) possède de solides positions. Robert Eisler, en son livre « *Jésous bassileus ou basileusas* » (1929), page 67, nous dit que, d'après Elieser-ben-Jehuda, en son ouvrage « *Thesaurus totius habraitatis* », tome II, page 623, telle est bien la signification de ce mot. G. Dalman, en son « *Arama'isch neuhebra'isches Woterbuch* (1922, p. 65 a, 2" édition), nous dit la même chose. Semblablement, le texte copte de l'Evangile des Douze Apôtres, en son second fragment, transcrit bien *Bariona*, et non pas *Bar-Jonas*. Et voici les diverses confirmations, au sein même des Evangiles canoniques.
II y a, parmi les Douze, un certain *Simon le Zélote*. Ce terme est grec, et, en effet, *zélotès* signifie zélé, fanatique, zélateur. Nous savons par Flavius Josèphe, tant en ses « *Guerres de Judée* » que dans ses « *Antiquités Judaïques* », que ce mot de *Zélotès* était utilisé pour désigner les *Sicaires*, terroristes juifs armés de la *sica*, poignard courbe avec lequel ils éventraient leurs adversaires.

Or, *Simon le Zélote* est *frère de Jésus*, comme Simon Kêpha; il est cité dans *Luc* et dans les *Actes* :
« ... *Simon*, appelé le *Zélote*, Jude, fils de Jacques, et Judas Ishakarioth, qui devint traître ... » (*Luc* : VI, 15).
« C'étaient Pierre, Jean, Jacques, fils d'Alphée, Simon *le Zélote*, et Jude fils de Jacques ... » (*Actes* : l, 13.)
Sans doute, en ces deux citations, fait-on état de deux hommes du nom de Simon. Nous ne l'ignorons pas et c'est le but de ce chapitre que de démontrer qu'ils ne sont qu'un seul et même individu. Car il serait bien étonnant que Simon l'anarchiste, le roc, le hors-la-loi, soit un autre homme que Simon le Sicaire, le Zélote. Et si cela était, cela serait encore plus grave, puisque nous serions en présence de la preuve absolue que Jésus ne recrutait guère qu'en ces milieux.
Vient ensuite un certain *Simon le Canaéen*. Ainsi que le note Oscar Cullmann en son livre « *Saint Pierre, apôtre, disciple et martyr* », déjà cité (Neuchâtel, 1952), c'est le même que le Zélote, et cela n'a aucun rapport avec la terre de Chanaan. En effet, l'hébreu *kana* signifie zélé, fanatique, passionné. C'est l'équivalent du *zélotès* grec.
Simon le Canaéen est cité dans *Marc* (III, 18) ; et dans le village de Cana (ou Kana, plus exactement), il faut voir le quartier général des *Zélotes* ou *Sicaires* (*Jean* : II, 1 - IV, 46 - XXI, 2). C'était aussi la patrie de Nathanaël (*Jean* : XXI, 2 et I, 46).
Nous rencontrons maintenant un certain *Simon Ishkarioth*. Il est cité dans *Jean* (VI, 70) comme étant le père de Judas Ishkarioth :
« Et l'un de vous est un démon !... » Il parlait de Judas Ishkarioth, *fils de Simon*, car c'était lui qui devait le livrer, lui, l'un des douze ... » (*Jean* : VI, 70.)
« Un de ses disciples, Judas Ishkarioth, *fils de Simon*, celui qui devait le livrer ... » (*Jean* : XII, 4.)
Or, en certains manuscrits, il est également question de *Simon Ishkariot*.

Tel celui utilisé par saint Jérôme pour sa *Vulgate* latine, version officielle de l'Eglise catholique :
« Dicebat autem ludam *Simonis Scariotis ...* » (*Iohannem* : VI, 70). La version protestante synodale de 1926 traduit de même : *Simon lshkarioth*.
On a voulu faire dériver ce nom d'Ishkarioth d'une très « contestable » bourgade dénommée Karioth. Judas et Simon seraient des « hommes (en hébreu : *ish*) de *Karioth* ». Mais Daniel-Rops reconnaît lui-même que cette traduction est fantaisiste. En effet, à l'époque messianiste, aucun village de ce nom n'est cité chez les auteurs anciens. En fait, Judas et son père Simon sont les hommes (en hébreu : *ish*) de la *sica*, le terrible poignard des *Sicaires*, et qui leur donna son nom : *Ishkarioth*.
Et d'ailleurs, comment soutenir que Simon et Judas, son fils, peuvent être d'un bourg nommé Karioth, quand on nous précise ailleurs que la demeure de Simon et d'André, son frère (demeure commune, donc familiale), se trouvait à Capernaüm :
« Ils se rendirent à Capernaüm... En sortant de la synagogue, ils allèrent avec Jacques et Jean, à la maison de Simon et d'André. La belle-mère de Simon était couchée ... » (*Marc* : l, 21 et 29-30.)
Enfin, ce Judas, fils de Simon le Zélote, il est lui-même ainsi qualifié dans un apocryphe éthiopien, le « *Testament en Galilée de N.S. Jésus-Christ* », au chapitre II, verset 12 : « Nous, Jean, Thomas, Pierre, André, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Nathanaël et *Judas Zélote ...* » (*Op. cit.* II, 12.)
Pour toutes ces raisons, assises sur les versets que nous avons soigneusement cités, *Simon le Roc, Simon le Zélote, Simon le Canaéen, Simon lshkarioth*, sont un seul et même personnage, avec *Simon l'Anarchiste, Simon le hors-la-loi (barjonna)*. Il est *frère de Jésus*, comme en font foi les versets cités. Il est *le père de Judas lshkarioth*, il est *un des fils de Marie*, les mêmes passages le disent. Et c'est à ce titre qu'il est le successeur de ce même Jésus dans la lignée davidique, à ce titre qu'il deviendra, de *kêpha* (l'homme des rochers, le hors-la-loi), le *kipahà*, soit le « rejeton,. de Jessé. en ses lieu et place, à sa mort.

Tout cela montre bien l'importance du mouvement *Zélote* dans le christianisme primitif. Oscar Cullmann, docteur en théologie, grand exégète protestant, observe d'ailleurs loyalement en son petit livre « *Dieu et César* » que :
« En premier lieu, on ne devrait pas perdre de vue que c'est comme *zélote* que Jésus a été condamné à la mort par la croix par les Romains ... (*Op. cit.*, page 14.)
« Le fait d'ailleurs que, dans le passage en question du livre des *Actes* (V, 37), Gamaliel place Jésus sur le même plan que ces deux chefs *zélotes* (Juda de Gamala et Theudas), semble donc bien prouver qu'aux yeux des gens du dehors, Jésus et les chefs zélotes devaient avoir quelques traits communs ... (*Op. cit.*, page 16.)
« Selon *Actes* (XXI, 38), le tribun romain devant qui Paul est traduit à Jérusalem, tient celui-ci pour un *zélote* et pense même qu'il serait le chef *zélote* égyptien dont l'insurrection est également rapportée par Flavius Josèphe : « N'es-tu pas l'égyptien qui a provoqué une révolte de quatre mille zélotes ? ... » (*Op. cit.*, page 16.)
Le terme égyptien ne désigne d'ailleurs pas la nationalité, mais la qualité de *magicien*. Tout comme on qualifiait de *chaldéen* tout astrologue, quelque soit son pays d'origine.
Et effectivement, dans l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée*, nous trouvons ceci qui confirme :
« Clément, au sixième livre des *Hypotyposes* l'établit de la sorte; le même, dans le septième livre du même ouvrage, dit encore à son sujet : « A Jacques le juste, à Jean et à Pierre, le Seigneur, après sa résurrection, donna la gnose ... » (Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, II, 1 4.)
Cette gnose, c'est la magie thaumaturgique, que Jésus avait rapportée d'Egypte. C'est ainsi que lorsque les *Actes* nous disent que l'ombre de Simon-Pierre guérissait les malades rien qu'en les recouvrant un bref instant, il faut savoir traduire nos scribes du quatrième siècle, et comprendre leurs expressions grecques.

L'*ombre* dont il est question ici n'est pas la zone non éclairée produite par le corps de Pierre s'intercalant entre le malade et le soleil. C'est son « double fluidique », le *nephesh* hébraïque, qu'il faut entendre au sens grec du terme : ombre, *mânes, fantôme*. Il opérait durant son sommeil, à distance, comme le font encore d'ailleurs certains féticheurs d'Afrique noire et comme prétendaient le faire les Rose-Croix du dix-septième siè-cle.

Etait-il au courant de la trahison que préparait Judas Ishkarioth, son fils ? On ne peut l'affirmer évidemment. Cependant, certains faits tendent à établir que les autres apôtres l'écartèrent du commandement suprême, après la mort de Jésus. Nous le verrons bientôt. Et un fait, que relève maître Isorni en son livre « *Le Vrai Procès de Jésus* », semble établir son hypocrisie. Lorsque Jésus lui demande s'il l'aime plus que ne l'aiment les autres, il biaise, il ergote et joue sur les mots:

« Après qu'ils eurent mangé, Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu *plus que ne m'aiment ceux-ci* ? Il lui répondit : Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime ... » (*Jean* : XXI, 15.)

Simon-Pierre élude le plus important de ce qui lui est demandé. Jésus lui réitérera deux fois encore sa question, et, finalement, se contentera de cette affirmation que Pierre l'aime, sans plus.

Aussi, cette « *succession* » que Jésus lui transmet, les autres ne la reconnaîtront pas, par la suite :

« Alors, ... ce Jacques à qui les anciens donnaient le surnom de Juste, à cause de la supériorité de sa vertu, fut, dit-on, le premier installé sur le trône épiscopal de l'église de Jérusalem. Clément, au sixième livre des *Hypotyposes*, l'établit de la sorte. Il dit, en effet, que Pierre, Jacques et Jean, après l'ascension du Sauveur, après avoir été particulièrement honorés par le Sauveur, ne se disputèrent pas pour cet honneur, *mais qu'ils choisirent Jacques le Juste comme évêque de Jérusalem* ... :. (Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, II, I, 2, 3.)

D'ailleurs, pourquoi Simon rôde-t-il seul, après l'arrestation de Jésus, son frère aîné, le plus près possible du local de l'audience judiciaire ? Est-ce par fidélité, ou par crainte que Jésus ne soit libéré et ne vienne demander des comptes à lui, Simon, et à Judas, son fils, d'abord de l'abandon de tous aux Oliviers, et de la trahison de ce neveu, ensuite ? Car la trahison de Judas se doubla de l'abandon des autres :
« Alors, tous l'abandonnèrent et prirent la fuite... » (*Matthieu* : XXVI, 56 - *Marc* : XIV, 50.)
C'est pourquoi, dans les « *Homélies clémentines* », dont le nom était à l'origine *L'Ecrit primitif*, l'épître de Clément à Jacques débute ainsi :
« Clément, à Jacques, *frère du Seigneur, évêque des évêques*, qui gouverne la sainte église des Hébreux, à Jérusalem *ainsi que les églises fondées heureusement partout* par la Providence de Dieu, avec les presbytres, les diacres et les autres frères, que la Paix soit à toujours ... :.
On observera que Rufin, *au quatrième siècle*, le Rufin qui se permettait, traduisant Origène, un siècle après sa mort, de corriger son œuvre lorsqu'elle ne lui paraissait pas exactement orthodoxe, Rufin traduit ainsi : « Jacques, frère du Seigneur » (*To Kurion adelfos*). Il ne parle pas, lui non plus, de cousin (*anepsios*). Et il en est de même de saint Jérôme en sa *Vulgate*.
Ainsi donc, la cause est entendue. C'est Jacques qui dirige l'église de Jérusalem, *ainsi que toutes les autres*. Simon-Pierre n'est nullement le chef de celles-ci. Le « prince des apôtres », présenté depuis toujours comme le premier pape, est une erreur historique, et ce qui suit va le confirmer.
Nous noterons, tout d'abord, que lorsque Jésus eut adressé à Simon-Pierre les paroles rapportées dans *Matthieu* (XVI, 18-19) : « Tu es Pierre et sur cette pierre, etc... », les apôtres disputèrent encore pour savoir lequel d'entre eux était le plus important dans la communauté, en dehors de Jésus (*Marc* : IX, 34 et *Matthieu* : XVIII, 1).

La « transmission» effectuée par Jésus en faveur de Pierre, ils ne l'admettaient donc pas, et ils remettaient tout en question. Il y avait donc des éléments du problème qui le permettaient, et qui ne nous sont pas parvenus.

D'autre part, les fidèles venus du Judaïsme, et donc circoncis, croient si peu à la suprématie de Simon-Pierre qu'ils lui cherchent querelle et lui reprochent d'être entré chez des incirconcis et d'avoir mangé avec eux.

(*Actes* : XI, 2-3). Et lui-même vient se justifier par la suite devant eux, devant les apôtres et les anciens. Il ne se croit donc nullement le chef de l'Eglise naissante. (*Actes* : XV, 7-11.)

A cette occasion, il revendiquera l'évangélisation des Gentils *et ce sera, par la suite, la source de sa rivalité avec Paul* ! Déchu de toute autorité primatiale sur les Juifs venus à la nouvelle idéologie, il a songé aux païens. Et voici qu'un autre lui souffle ce nouveau domaine !

Par ailleurs, ce ne sera pas lui qui ouvrira le Synode de Jérusalem, ce premier Concile (*Actes* : XV, 7), et ce ne sera pas lui qui le fermera, mais bien Jacques, dans les deux cas (*Actes* : XV, 13). Ce sont les autres apôtres qui décideront à Jérusalem, ayant appris que la Samarie avait déjà des milieux favorables à leur idéologie, *d'y envoyer Simon-Pierre et Jean* (*Actes* : VIII, 14).

Paul, lui-même, tout nouveau cependant dans l'Eglise naissante, ne craint pas de s'égaler à lui. Que l'on relise attentivement la *IIème Epître aux Corinthiens*, chapitre X, 12 à 18, et chapitre XI, 4 et 5, ces passages sont fort clairs.

Dans son *Epître aux Galates* (II, 9), Paul ne parle absolument pas d'une primauté de Simon-Pierre, il l'indique comme figurant, avec Jacques et Jean, ses frères, une des trois « colonnes » du nouveau mouvement. Et il le place en second :

« Et ayant reconnu la grâce qui m'avait été accordée, *Jacques, Céphas et Jean*, qui sont regardés comme des colonnes, me donnèrent, à moi et à Barnabas, la main d'association ... » (*Galates* : Il, 9).

En ce même chapitre de l'Epître aux Galates, nous voyons Simon-Pierre consentir à partager avec Paul le territoire d'influence qui était primitivement le sien, ce qu'il n'aurait pu admettre s'il eût été convaincu d'être le chef de l'Eglise.
Paul ne craint pas de le morigéner publiquement, *comme un égal traite son égal* :
« Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face parce qu'il était répréhensible. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes envoyées par Jacques (le vrai chef de l'Eglise), il mangeait avec les païens. Mais quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des circoncis. Comme lui, les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas lui-même fut entraîné par leur hypocrisie... » (*Galates* : II, 11 à 14.)
Nous retrouvons bien là l'hypocrite qui, par trois fois, reniera son frère et son roi, la nuit de l'arrestation de Jésus.
Lorsque Paul mentionne diverses charges que Jésus a instituées dans le mouvement (*Ephésiens* : IV, 11-12), il ne fait aucune mention d'un chef suprême, ni d'une autorité centrale remise à un seul homme. Il paraît même ignorer celle de Jacques, qu'il a cependant bien connu. Mieux encore, se fondant sans doute sur la parole de Jésus :
« Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier de tous, et le serviteur de tous ... » (*Marc* : IX, 35), il mentionnera l'égalité comme un des dons apportés par Jésus.
« Il s'agit de suivre une règle d'égalité ... :. (IIe Corinthiens : VIII, 13.)
Et ce précepte, eu égard à l'époque, est bien une théorie anarchisante, dans une société civile reposant sur l'esclavage, l'inégalité des individus et des sexes. Tous sont donc bien, en fait, et comme Simon-Pierre, des « *barjonna* », des anarchistes.
Simon-Pierre, lui-même, conscient de tout son passé peu reluisant (*Luc* : V, 8), ne s'attribue aucune supériorité hiérarchique sur les autres apôtres : « Voici les exhortations que j'adresse aux Anciens, qui sont parmi nous, *moi, Ancien, comme eux*... » (1ère Epître de Pierre, V, 1.)

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que le mouvement est exactement semblable à celui dit « *Zélote* » , fondé par Juda de Gamala, Ce dernier avait institué un double pouvoir :

- temporel, représenté par lui-même, descendant de David,
- et spirituel, représenté par un *cohen*, appartenant initialement à la secte pharisienne, et nommé Zadoc.

Or, dans l' « *Histoire ecclésiastique* » d'Eusèbe de Césarée, nous lisons ceci, qui est fort curieux :
« Jean, lui aussi, celui qui a reposé sur la poitrine du Seigneur, qui a été prêtre (*cohen*, en hébreu), et a porté le *pétalon*, qui a été martyr et didascale, repose à Ephèse. » (*Op. cit*. III, XXXI, 3).
Or, le *pétalon* était un insigne pontifical, propre au Grand-prêtre des Juifs ; il est décrit dans l'*Exode* (XXVIII, 36-38) comme une lame d'or, portant l'inscription « *Sainteté à Yavhé* » , et il était fixé sur la tiare frontale du pontife.
Par ailleurs, toujours dans Eusèbe, nous lisons :
« Le *trône* de Jacques aussi, de celui qui le premier a reçu, et du Sauveur et des Apôtres, l'épiscopat de l'Eglise de Jérusalem et que les divines Ecritures désignent couramment comme le frère du Christ, a été conservé jusqu'à présent... » (*Op. cit*. VII, XIX.)
Or, les trônes épiscopaux n'apparaîtront, sous l'aspect de cathèdres de pierre ou de marbre, que lorsque les Chrétiens posséderont des basiliques, soit au quatrième siècle. Ce *trône*, qui, de l'avis des exégètes catholiques, devait être en bois, probablement de cèdre, était donc significatif de l'autorité de Jacques, et le *pétalon* l'était de celle de Jean.
Concluons que, si le second portait le symbole de l'autorité *spirituelle*, ce *pétalon* réservé aux pontifes d'Israël, le trône de Jacques était figuratif de l'autorité *temporelle*. C'était donc un *trône royal*, et non une chaire symbolisant l'autorité spirituelle. Ainsi les deux pouvoirs étaient-ils bien séparés, comme dans le courant zélote analysé plus haut.
Il y eut donc partage des deux autorités, à la mort de Jésus.

D'ailleurs, de nombreux passages des Evangiles démontrent que Jésus n'avait pas établi d'autorité *spirituelle* ou *dogmatique* parmi ses frères et disciples, et la phrase où figure le célèbre jeu de mots n'eut probablement jamais d'application, les événements en ayant, par la suite, décidé autrement. A cet égard, nous citerons : *Matthieu* (XXIII, 8-9), *Marc* (X, 42-45), *Luc* (XX, 24-26), *IIe Epître aux Corinthiens* (XI, 5), *Epître aux Galates* (II, 6, 11, 14), *1ère Epître de Pierre* (V, 1-3.)
En outre, que Simon-Pierre n'ait jamais été considéré comme le chef suprême de l'Eglise naissante, les versets suivants le démontrent sans contestation possible : *Jean* (XX, 22-23), *Matthieu* (XXII, 8, 12), *Actes* (V, 29), *IIe Corinthiens* (XI, 5.)
Sur le problème d'une venue de Simon-Pierre à Rome, sur celui de sa mort en cette même ville, *nous ne trouvons aucune allusion dans le Nouveau Testament. Ni les quatre Evangiles, ni les Epîtres de Paul, de Jacques, de Jean ou de Pierre* n'en parlent ou n'y font même une vague allusion.
Mieux encore, l'*Apocalypse* dit le contraire, et confirme ce que l'histoire officielle nous rapporte. Et Paul, en son *Epître aux Romains*, saluant de nombreux chrétiens établis en la capitale de l'Empire, ne fait aucune allusion à Pierre, ni à un séjour de celui-ci, tant actuel que précédent, dans la Ville Eternelle.
Si donc Pierre y est venu, ce fut accidentellement, il n'en est resté aucune trace, aucune tradition orale *durant les temps apostoliques*. Ce sera bien plus tard, fin du second siècle et début du troisième, que s'établira la légende, avec le texte de Tertullien (très équivoque d'ailleurs), contre l'édit du pape Calliste, la notice de Gaïus, et l'indication de Macaire de Magnésie, citant le néo-platonicien Porphyre. *Deux cents ans de silence* avant d'apparaître, voilà qui retire beaucoup de valeur à une tradition, purement orale d'ailleurs.

Par contre, la thèse de sa mort à Jérusalem est bien mieux assise et le lecteur va pouvoir en juger.
Nous observerons tout d'abord que Simon-Pierre disparaît des textes du Nouveau Testament, immédiatement après le Synode de Jérusalem. Dans les *Actes*, on ne parle absolument plus de lui après le chapitre XV, relatant ce premier Concile, sous la présidence de son frère Jacques.
Quand eut lieu cette assemblée importante ? La chronologie du christianisme est, pour le premier siècle, très indécise. *Aucune date ne peut être affirmée à un an près*. En effet, les auteurs anciens en donnent fort peu ; l'ère utilisée est, soit celle de la fondation de Rome, soit celle du règne de tel ou tel César. Ce n'est donc pas autrement que dans une perspective ordonnée que nous devons envisager les faits, sans pour cela leur imposer une exactitude chronologique quelconque. Ce n'est, en effet, qu'au neuvième siècle, sous Charlemagne, que l'on a commencé à dater les années à partir de celle de la naissance présumée de Jésus.
Nous pouvons néanmoins établir le schéma chronologique suivant.
L'opinion générale est que Paul fut envoyé à Chypre, avec Marc, alias Jean, et Barsabas, en 45. Le voyage couvrit un an, il revint, par un assez long périple que nous analyserons à son heure, à Antioche, et de là se se rendit à Jérusalem, pour le Synode. Nous sommes donc, semble-t-il, en 46.
La famine y bat son plein, ce qui, compte tenu du brigandage généralisé et des guerres civiles incessantes, n'est pas une chose étonnante, mais confirme que la lutte pour l'indépendance, menée par les *Zélotes*, s'est simplement amplifiée.
Or, Tibère Alexandre, neveu de Philon d'Alexandrie (dit Philon le Juif), chevalier romain, est procurateur de Judée en 46, cela jusqu'en 47, puisque Ventidius Cumanus lui succède fin 47 ; lui-même, Tibère Alexandre, ayant succédé à Cuspius Fadus en 46.
D'autre part, si nous prenons les « *Antiquités Judaïques* » de Flavius Josèphe, nous y lisons ceci, au livre XX :

« C'est sous ce dernier (Tiberius Alexander), qu'arriva en Judée la grande famine où la reine Hélène (reine d'Abdiadène) acheta à grand prix du blé en Egypte pour le distribuer aux indigents, ainsi que je l'ai dit plus haut. C'est aussi à ce moment que furent accablés les fils de Juda de Galilée, qui avait excité le peuple à se révolter contre les Romains lorsque Quirinus procédait au recensement de la Judée, comme nous l'avons raconté précédemment. Ces deux étaient Jacob et Simon. Alexander ordonna de les mettre en croix ... » (Flavius Josèphe : *Antiquités Judaïques*, XX, v, 2.)

Il est bien évident que Jacob, nom hébreu, est notre *Jacques* apôtre (latin : *Jacobus*; grec : *Jacobos*). Son compagnon est notre *Simon-Pierre*.

Et c'est pour cette raison que l'on ne trouve plus trace de ce dernier après le Synode de Jérusalem, (*Actes* : XV), pas plus d'ailleurs que de son frère Jacques, alias Jacob. Eusèbe de Césarée, en son « *Histoire Ecclésiastique* », nous atteste simplement qu'il était à Jérusalem « pendant la famine» (op. cit. : III, VII, 8), c'est-à-dire en 46-47.

Ainsi donc, Jacques et Simon-Pierre furent crucifiés en 46-47, à l'issue du Synode, à Jérusalem. Conclusion inévitable : Simon-Pierre n'est donc pas mort, à Rome, crucifié la tête en bas, en 67.

Il resterait d'ailleurs à nous dire *où il fut et ce qu'il fit*, pendant les dix-sept années qui séparent l'an 47, *où il disparaît de tous les textes du Nouveau Testament*, sous Claude, de sa mort prétendue à Rome, en 64, sous Néron. Les destinées des Apôtres, leurs légendes écartées, sont très peu connues. En son « *Histoire Ecclésiastique* », Eusèbe de Césarée nous dit ceci :

« Les affaires des Juifs en étaient là. Quant aux saints apôtres et disciples de notre Sauveur, ils étaient dispersés sur toute la terre habitée. Thomas, *à ce que rapporte la tradition*, obtint en partage le pays des Parthes, André la Scythie, Jean l'Asie, où il vécut; il mourut à Ephèse. *Pierre paraît* avoir prêché aux Juifs de la Dispersion dans le Pont, la Galatie, la Bythinie, la Cappadoce et l'Asie; finalement, étant venu aussi à Rome, il fut crucifié la tête en bas. :) (*Op. cit.* : III, I, 1-2.)

Pierre paraît ... Et Eusèbe écrit cela *au quatrième siècle.*
Avec les siècles, la supposition, habilement dirigée, deviendra certitude.
L'*Académie Pontificale Archéologique* a d'ailleurs fait savoir, très loyalement, le 27 novembre 1969, que la « chaire » dite de saint Pierre, enfermée depuis Urbain VIII (1666) dans le monument spécialement commandé au Bernin, était en réalité le trône de l'empereur Charles le Chauve, utilisé lors de son couronnement à Rome, le 25 décembre 875, et offert ensuite au pape Jean VIII. Le contrôle par le carbone 14 avait permis de confirmer ce que les documents d'archives, consultés, venaient de révéler, ou plutôt de rappeler. Le dernier examen remontait à 1867, lors des fêtes anniversaires du dix-huitième centenaire du pseudo-martyre de Simon-Pierre à Rome, en 67. Mais, à cette époque, le pape Pie IX ignorait sans doute l'existence de ces pièces d'archives, et le carbone 14 était inconnu.
Pour nous, notre siège est fait. Comme le rapporte fidèlement Flavius Josèphe en ses « *Antiquités Judaïques* », au livre XX, Simon et son frère Jacques furent crucifiés à l'issue du Synode de Jérusalem, *à Jérusalem même*, sur l'ordre de Tiberius Alexander, procurateur de Rome, et ce détail nous permet d'en préciser l'époque.
En 46, Cuspius Fadus est procurateur.
En 46, Tiberius Alexander lui succède en cette charge.
Fin 47, Ventidius Cumanus succède à Tiberius Alexander.
C'est donc dans une période à cheval sur 46-47 qu'il faut situer la crucifixion de Simon et de Jacques à Jérusalem.
Par ailleurs, nous avons confirmation de ce fait dans l'*Apocalypse* ; c'est Jésus qui parle :
« Je donnerai à *mes deux témoins* le pouvoir de prophétiser, revêtus de sacs, pendant mille deux cents soixante jours ... Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin *qu'il ne tombe point de pluie*, pendant les jours de leur prophétie, et *ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang et de frapper la terre de toute espèce de plaie chaque fois qu'ils le voudront ... »* (*Apocalypse* : XI, 1 à 6.)

Traduisons : au cours d'une période de sécheresse intense, les deux « témoins » déclencheront une guerre civile telle que le sang sera aussi abondant que l'eau. Voici la suite :

« Quand ils auront achevé leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les; vaincra et les tuera. Et leurs cadavres seront sur la place de la grande ville, qui est appelée, en un sens spirituel, Sodome et Egypte, *là même où leur Seigneur a été crucifié ...* » (*Apocalypse* : XI, 7 à 9.)

Traduisons encore : les deux témoins (Jacques et Simon-Pierre) seront exécutés d'une telle manière qu'ils seront *exposés* (XI, 9), *durant trois jours* (XI, 9), puis jetés à la *fosse d'infamie* (XI, 9). C'est le sort des cadavres des *crucifiés*. Car un décapité ne reste pas sur la place.

La mort par la croix avait d'ailleurs été prédite à Simon-Pierre par Jésus de façon assez ambiguë: « Lorsque tu étais plus jeune, tu te ceignais toi-même, et tu allais où tu voulais. Mais quand tu seras vieux, tu étendras tes mains, un autre te ceindra, et te mènera où tu ne voudrais pas ... » (*Jean* : XXI, 18.) Les mains étendues évoquent bien la crucifixion, et le fait d'être ceint, la flagellation préliminaire, le condamné étant enchaîné par les reins à une colonne ou à un poteau.

La ville appelée, « en un sens spirituel », Sodome et Egypte, c'est Jérusalem, à cause de ses adultères spirituels et de la captivité des deux témoins. De plus, c'est la ville « *où leur Seigneur a été crucifié ...* »

Quoi de plus précis?

Le reste relève des mêmes exagérations que le début, quant aux prodiges qui, d'ailleurs, n'eurent pas lieu. Le lecteur, pour s'en persuader, n'aura qu'à poursuivre la lecture du chapitre XI, et il sera édifié.

Concluons donc.

Les deux témoins mis en croix à Jérusalem, au moment de la famine et de la guerre civile, selon l'*Apocalypse*, sont bien Simon-Pierre et Jacques. Et cela est conforme au récit historique de Flavius Josèphe, tout concorde.

Mais en ses « *Antiquités Judaïques* » (livre XX, V,2), il nous précisait que ce *Jacob* (Jacques) et ce *Simon* étaient les deux fils de *Juda de Galilée*, alias *Juda de Gamala*, et donc étaient *frères*.
Or, au chapitre traitant des frères de Jésus, nous avons cité les versets qui établissent que Jacques (Jacob en hébreu, évidemment) et Simon étaient des frères puînés de Jésus. Nous y renvoyons le lecteur.
Par conséquent, syllogisme inattaquable, Jacques et Simon étant,
- d'une part fils de Juda de Galilée (alias : Juda de Gamala),
- et d'autre part, étant tous deux frères de Jésus, ledit Jésus est, *lui aussi*, fils de Juda de Galilée ...
Ce qui explique qu'il reprenne en ses exposés de nombreux éléments de la doctrine dudit Juda de Gamala, cette doctrine qui fut à la base de la quatrième secte, fondée par ledit, et dont nous parle Flavius Josèphe, en ses « *Guerres de Judée* » et en ses « *Antiquités Judaïques* ».
Nous observerons d'ailleurs que, fréquemment, Jésus se dira « *fils de l'homme* ». Que veut dire ceci? Nous sommes tous, ici-bas, fils de l'homme. C'est dire qu'en hébreu, bar-aïsch ne signifie rien. Mais il y a heureusement un second vocable pour désigner l'homme. Le vieux germain connaît le mot *bar*, signifiant l'homme libre, et ce terme a donné notre *baron*. L'hébreu, lui, possède le mot *geber*, signifiant la même chose, avec le sens de héros, en plus.
Si donc nous traduisons « fils de l'homme », non plus par *bar-aïsch*, mais par *bar-geber*, nous avons « *fils de l'homme libre* », « *fils du héros* », tous caractères qui conviennent parfaitement à Juda de Gamala, le « *héros du Recensement* », l'homme qui appela Israël à l'insurrection au nom de Iaveh, et qui fit frapper des monnaies portant en exergue notamment le terme de *medina*, signifiant « République », organisa Israël sur ce type, et élabora une doctrine dans laquelle Dieu seul était le roi du peuple-élu.

Ainsi donc, c'est bien le « *Héros de Dieu* » (Geber-aël), qui fécondera la jeune vierge du nom de Marie, mais ce sera en réalité, non pas un pur esprit (car Gabriel, archange, signifie également « *héros-de-Dieu* »), mais un héros à trois dimensions, un homme au sens complet du terme.

Un dernier argument vient encore étayer la thèse de Simon-Pierre et Jacob-Jacques, son frère, fils de Juda de Gamala. Il se trouve dans les « *Homélies Clémentines* », apocryphe issu de « *L'Ecrit primitif* », autre apocryphe du Ile siècle, d'origine syrienne ou transjordanienne, attribué à Clément de Rome, disciple direct de Pierre.
Or, en ces « *Homélies Clémentines* » , nous trouvons cet étrange passage, qui contredit formellement les Evangiles canoniques :
« A ces mots, Pierre répondit: « ... Car moi et André, mon frère, à la fois selon la chair et selon Dieu, non seulement nous avons été élevés comme orphelins, mais encore, à cause de notre pauvreté et de notre situation pénible, nous avons été dès l'enfance accoutumés au travail. Aussi supportons-nous aisément maintenant les fatigues des voyages ... » (Clément de Rome : *Homélies Clémentines*, XII, VI.)
Ainsi donc, Simon-Pierre et André, son frère, furent orphelins de très bonne heure, vécurent dans la pauvreté toute leur enfance, et durent travailler fort jeunes. Ce qui se comprend aisément si tous deux sont bien les fils de Juda de Gamala, mort au cours de la révolte du Recensement. Et ce qui contredit l'existence d'un père vivant, du pseudo-Zébédée, inventé pour les besoins de la cause [1].
Dès lors, avec tout ce qui précède, on conçoit bien maintenant la nécessité, pour les scribes anonymes du IV' et du V' siècle, désireux de dissimuler absolument la figure de Juda de Gamala, de donner à Simon-Pierre et à André, « son frère selon la chair », un père d'un autre nom, et bien vivant, celui-là !

----

1. Nous reviendrons dans le volume suivant sur cet *André*, nom grec dissimulant un nom hébreu très révélateur ...

Et nos scribes d'imaginer Zébédée :
« De là, étant allé plus loin, il (Jésus) vit deux autres frères, Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère, qui étaient dans une barque *avec Zébédée, leur père*, et qui réparaient leurs filets... » (*Matthieu* : IV, 21.)
Or, nous savons par *Matthieu* (XIII, 55) que Simon et Jacques sont frères, ce que *Luc* (V, 10) appelle pudiquement des « associés ».
Donc, Simon est, par les canoniques, dit implicitement « fils de Zébédée », Par ailleurs, il est dit fils d'un mystérieux Jonas (*barjonna*), et nous avons vu ce qu'il en fallait comprendre (*Jean* : XXI, 15). En fait, il n'est ni fils de Zébédée, ni fils de Jonas, il est orphelin de père, et ce père se nomme Juda de Gamala. La contradiction entre *Matthieu* (IV, 21), qui le dit fils de Zébédée et *Jean* (XXI, 15), qui le dit fils de Jonas, ne fait que souligner les mensonges des scribes.
A moins que Marie, épouse de Juda de Gamala, ne se soit remariée à la mort de ce dernier. Cela était parfaitement licite lorsque le décès était patent. Contrairement au droit commun, pour lequel un fait devait être attesté par deux témoins, pour l'attestation d'un décès, un seul témoignage suffisait, et la mort de l'époux pouvait même être présumée (*Talmud : Yebamath*, 88a), si le témoin était parfaitement honorable. Or, tous les compagnons de guerre de Juda de Gamala ne périrent pas avec lui et sa mort put certainement être facilement attestée, d'autant que les Romains la diffusèrent. En ce cas, Zébédée aurait pu être le second époux de Marie, veuve de Juda, car la vie, en ces temps troublés, était terrible pour une femme veuve, avec de nombreux enfants à élever.
Un des motifs, et non le moindre, de ce remariage, fut la nécessité de sauver les fils du grand Galiléen, afin de sauvegarder la lignée davidique, la filiation royale. Et ce remariage, qui fut peut-être imposé par le parti Zélote, permit de conserver le secret de leur existence. Officiellement, par la suite, ils furent bien « *fils de Zébédée* ».

En effet, les Romains n'avaient pas pour habitude d'épargner la progéniture des rebelles. On connaît l'histoire de ces fillettes et de ces garçonnets juifs qui, embarqués sur un navire à destination des lupanars d'Italie, apprirent de l'équipage, entreprenant et goguenard, leur destination finale. Tous, sans exception, à un signal de l'un d'eux, se précipitèrent dans la mer, afin d'éviter cette déchéance. Egalement, lorsque Rabbi Hanania, sous-chef des *cohanim* et fils de Théradion, décida de continuer à enseigner la Tora malgré la défense romaine (sous le règne d'Adrien), il fut condamné à être brûlé vif, avec un rouleau de ladite Tora roulé autour de son corps. Sa femme fut également condamnée à mort pour ne pas avoir empêché son mari de se livrer aux études sacrées, et leur fille fut enfermée dans une maison de prostitution. Ce fut Rabbi Meïr, qui avait épousé la savante Bérouria, sœur de Rabbi Hanania, qui racheta la jeune fille au lénon.

Or, les Romains recherchaient les survivants de la lignée davidique, afin de les surveiller en période de paix, et de les exterminer en période de troubles. Nous lisons, en effet, dans Eusèbe de Césarée ceci :

« Et l'on rapporte, en outre, qu'après la prise de Jérusalem, Vespasien ordonna de rechercher *tous les descendants de David*, afin qu'il ne restât plus, parmi les Juifs, un homme de la tribu royale. Et, à cause de cet ordre, une très grande persécution fut de nouveau suspendue sur la tête des Juifs ... » (Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique* : III, XII.)

« Le même Domitien ordonna de supprimer les descendants de David. Une ancienne tradition rapporte que certains hérétiques dénoncèrent les descendants de Jude, qui était un *frère du Sauveur selon la chair*, comme étant de la race de David, et comme appartenant à la parenté du Christ lui-même. C'est ce que montre Hégésippe, qui dit quelque part en propres termes : « Il y avait encore, *de la race du Sauveur*, les petits-fils de Jude, qui lui-même était appelé *son frère selon la chair*. On les dénonça comme étant de la race de David.

L'*evocatus* les amena devant Domitien César, car celui-ci craignait la venue du Christ, comme Hérode [1].Et il leur demanda s'ils étaient de la race de David, et ils dirent oui. Alors, il leur demanda combien de propriétés ils avaient, de quelles richesses ils étaient les maîtres. Ils dirent qu'à eux deux ils possédaient seulement neuf mille deniers, et que chacun d'eux en avait la moitié, et ils ajoutèrent qu'ils n'avaient même pas cela en numéraire, mais que c'était l'évaluation d'une terre de trente-neuf plèthres, sur lesquels ils payaient les impôts, et qu'ils cultivaient eux-mêmes pour vivre. Puis, ils montrèrent leurs mains, comme preuve de leur travail personnel, ils alléguèrent la rudesse de leur corps, ils présentèrent leurs durillons incrustés dans leurs propres mains par suite de leur labeur continuel. Domitien, làdessus, ne les condamna à rien, mais les dédaigna comme des hommes simples, et il les renvoya libres. » (Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, III, XX.)
En effet, les véritables Sicaires n'avaient pas pour habitude de cultiver la terre, et leurs mains ne devaient pas être très marquées par un dur labeur.

Mais la persécution contre la lignée ne se termina pas pour autant :
« Après Néron et Domitien, sous celui dont nous examinons maintenant les temps (Trajan), une persécution fui soulevée contre nous, à ce que rapporte la tradition, partiellement et en certaines villes, *à la suite d'un soulèvement des populations*. Siméon, fils de Cléophas ... , consomma sa vie par le martyre, à ce que nous avons appris. (III) Certains de ces hérétiques assurément accusèrent Simon, fils de Cléophas, comme *étant de la race de David et chrétien*. (III) Parce qu'il était chrétien, il fut tourmenté de diverses manières pendant plusieurs jours, et après avoir étonné profondément le juge et ceux qui l'entouraient, il eut une fin semblable à la passion du Seigneur ... » (*Op. cit*. III, XXXII.)
Le « *Chronicon paschale* » place cette mort en 105.

1. C'est-à-dire le fameux « retour » de Jésus, sur les nuées. Les premiers chrétiens l'affirmaient partout, et ils insistaient sur son imminence, tablant sur *Matthieu* (XXIV, 30 et 34).

Comme Simon-Pierre et Jacob-Jacques en 48, lui aussi fut crucifié :
« ... Simon, filius Cleophae, qui in Hierosolymis épiscopatum tenebat, *crucifigitur* cui succedit lustus ...) (Cf. *Chronic. ad anum* 107, page 194.) Retenons, toutefois, l'aveu que cette persécution (nous préférerions, pour l'exactitude, le terme répression) se produisit à la suite « *d'un soulèvement des populations* ». Soyons certains qu'il s'agissait là encore d'une tentative du courant zélote pour rendre à Israël son indépendance, ambition légitime et louable. Mais libérons un empereur comme Trajan, connu pour sa haute valeur morale et son austérité, de l'accusation d'intolérance antichrétienne. *Il effectua une répression contre un soulèvement d'ordre politique, mais ne décida pas une persécution contre une croyance religieuse.*

RESUME

Ce chapitre étant un des plus copieux et des plus importants de l'ouvrage, puisqu'il en est la clé, il convient de le résumer, *compte tenu de ce que les précédents nous avaient apporté*, et de faire le bilan de nos conclusions.
Nous avons constaté que :
- l'ange Gabriel n'est jamais apparu à Marie, et celle-ci n'a jamais été fécondée par l'Esprit-Saint,
- Jésus a été conçu comme tous les enfants des hommes, par un père et une mère parfaitement charnels et normaux,
- Jésus a eu ensuite des frères et des sœurs puînés, et très probablement un frère jumeau,
- Simon-Pierre et Jacques (en hébreu : Jacob) sont nommés parmi lesdits frères de Jésus,
- Jacques (Jacob) et Jean (Iochannan) ont représenté chacun et respectivement, au sein de la fraction messianiste et du mouvement nouveau, l'un le pouvoir temporel (le *trône*), et l'autre le pouvoir spirituel (le *pétalon*),
- on ne trouve, dans les Evangiles, les Actes des Apôtres, et les Epitres, aucune trace d'un séjour de Simon-Pierre à Rome.

Cette tradition, purement orale au début, apparaît seulement deux siècles après,
- il est établi historiquement, et admis par toutes les Eglises (catholique, orthodoxe, réformée), que Jacques (Jacob) est bien mort à Jérusalem,
- Simon-Pierre et Jacques (Jacob) se trouvent, en effet, à Jérusalem en 47-48, au moment de la grande famine et du premier Synode en cette ville, et ils disparaissent à cette date du Nouveau Testament,
- l'Apocalypse *prévoit*, ou *rapporte*, que les deux « témoins » de Jésus seront mis à mort « dans la ville où leur seigneur a été crucifié », et que leurs cadavres y demeureront exposés pendant trois jours. Ce qui est le cas des *crucifiés*. Il s'agit donc bien de la crucifixion, à Jérusalem, de ces deux « *témoins* »,
- Flavius Josèphe rapporte, en ses « *Antiquités Judaïques* », que Simon et Jacob (Jacques), « *tous deux fils de Juda de Gamala* », furent crucifiés à Jérusalem, sur ordre de Tiberius Alexander, procurateur de Rome,
- or, Tiberius Alexander ne fut procurateur de Rome, que de fin 46 à fin 47, époque même du Synode de Jérusalem et de la « grande famine », pendant laquelle, comme on l'a vu, Simon-Pierre et Jacques (Jacob) sont *à Jérusalem*, et *disparaissent alors du Nouveau Testament*.

SYLLOGISME DE CONCLUSION :

a) le Simon et le Jacob que Tiberius Alexander fit crucifier, à Jérusalem, sont les mêmes que le Simon-Pierre et le Jacob, dit Jacques, des Evangiles,
b) comme tels, ils sont « fils de Juda de Gamala s , alias Juda de Galilée ou Juda le Gaulonite, le « héros de la Révolte du Recensement »,
c) étant établi qu'ils sont frères puînés de Jésus, Jésus est donc nécessairement, lui aussi, « *fils de Juda de Gamala* », et *le fils aîné* ...

Si le lecteur estime que le syllogisme probateur du véritable père charnel de Jésus est insuffisamment étoffé par les observations ci-dessus et leurs conclusions, il est bien évident qu'il se trouve alors dans l'obligation de revenir à la légende de « *saint Joseph, père adoptif de Jésus* ».

Il reste alors à établir pourquoi nous ignorons tout de lui, de ce qu'il a fait depuis l'époque *où il disparaît subitement des Evangiles* (c'est-à-dire lorsque le Jésus de ceux-ci n'a encore que douze ans selon Luc, et vingt-quatre ans selon Matthieu), quand et comment ledit Joseph est mort; pourquoi aucune tradition n'a pu être recueillie à son sujet, tant dans les *Evangiles*, les *Actes*, que les *Epitres*, et pourquoi Papias et Eusèbe de Césarée n'ont rien reçu sur lui; etc…

Bref, il y a tout un mystérieux silence à son sujet, qui est plus probant encore que s'il existait des traditions.

Selon les Evangiles apocryphes dits « de l'enfance », il serait mort à cent onze ans, assisté à son lit de mort de Jésus et de Marie.

En ce cas, et eu égard à ce détail, il est décédé au plus tard en l'an 32, un an avant la mort officielle de Jésus sur la croix, puisque cette crucifixion eut lieu au mois d'avril, dit-on, Jésus ayant alors « officiellement » trente-trois ans.

Il aurait donc eu 111 - 32 = 79 ans, à la nativité officielle de Jésus, et Marie son épouse avait alors 16 ou 17 ans. Or, selon la Loi juive, on l'a vu, l'impuissance sexuelle était un obstacle légal à toute union ou à sa durée. Et à 80 ans ...

Il faudrait de plus admettre que les frères et les sœurs puînés de Jésus furent engendrés par Joseph, *alors qu'il avait entre 80 et 87 ans*. Poser le problème c'est le résoudre assurément !

Enfin, les mêmes Evangiles apocryphes de « l'enfance » nous précisent encore qu'il se maria, *pour la première fois*, à quarante ans. Or, nous savons que dix-huit ans était l'époque ultime pour qu'en père de famille marie son fils dans l'Israël ancien.

Concluons donc que toutes les traditions concernant le Joseph évanescent des Evangiles canoniques sont des traditions imaginées par les scribes anonymes de langue grecque, aux quatrième et cinquième siècles, en leur ignorance des usages hébraïques, la nation juive *n'existant plus depuis 70*, date de la prise de Jérusalem.
Et nous voici revenus à la solution claire, nette, mais combien lourde de conséquences, que nous transmettent les « *Antiquités Judaïques* » de Flavius Josèphe : Juda de Gamala fut, en réalité, le véritable père de Jésus.

8

Le nid des aigles : Gamala

« Vaincus sont ceux qui n'espèrent pas vaincre ! ... »
J. OLMERO : *Chant à Bolivar*.

A l'est du lac de Tibériade, alias lac de Génésareth, parfois pompeusement dit « mer de Galilée », est une montagne couronnée d'une sorte de bosse, d'où son nom : *gamal*, signifiant *chameau*. Au sommet de cette bosse, est un village, jadis très grosse bourgade, véritable nid d'aigle, et qui a nom Gamala. En sa jeunesse, Flavius Josèphe fut « gouverneur de la Galilée et de Gamala... » (Flavius Josèphe : *Guerres de Judée*, II, 11). L'importance de cette place forte est soulignée par le fait qu'elle est citée à part.
Voici ce qu'en dit notre auteur, lors de la campagne de Vespasien :
« Après la prise de Jopata, tous les Galiléens qui avaient échappé au bras des Romains se livrèrent à eux. Ils occupèrent alors toutes les places, hormis Gischala et le mont Itabyrios (le Thabor). Aux insoumis se joignit aussi Gamala, ville des Tarichéens, située au-dessus du lac, là où prenait fin le royaume d'Agrippa, et voisine de Sogoné et de Séleucie, et là où se trouve aussi le lac Séméchonitis.

Sa largeur est de soixante verstes, et il arrive au bourg nommé Daphné, qui est de toute beauté, et il y a là des sources d'où naît le petit Jourdain, sous le temple de la Vache d'Or (un des veaux d'or de Jéroboam (1 *Rois*, XII, 29), avant d'arriver au grand Jourdain.Agrippa, en députant à ces places et en leur donnant sa foi, les avait pacifiées.
« Mais Gamala ne se soumettait pas, comptant sur sa solidité, car le sol était rocheux, et la ville se dresse sur un contrefort, comme sur un cou et deux épaules, et a l'apparence ainsi d'un chameau. Aussi fut-elle nommée Gamal, les gens du pays ne pouvant l'appeler de son véritable nom de *Kamil* (prononciation galiléenne de Gamal), parce qu'ils détestent cet animal (en grec *kamélos*).
« Sur son flanc et de face, étaient des précipices sans fond; sur le derrière, elle n'était pas très fortifiée, mais les habitants l'avaient renforcée d'un profond fossé. Quant aux demeures, ils les avaient bâties extrêmement serrées à l'intérieur de la place, et ils avaient foré des puits au bout de la cité.
« Si forte que fût la place, Flavius Josèphe l'avait fortifiée davantage en construisant des remparts solides, et établi des conduits et des souterrains, afin que l'on pût circuler aussi sous terre. »
Malgré cette situation remarquable pour sa défense, Gamala fut prise par Titus, fils de Vespasien, le 23ème jour du mois d'Hyperberetaios, soit le 10 novembre de l'an 67 de notre ère, trois ans avant la chute de Jérusalem. Il y eut quatre mille Juifs tués, et cinq mille se jetèrent dans les précipices. Il n'échappa que deux femmes, les filles d'une sœur de Philippe, lequel était un des généraux d'Agrippa. Mais cet assaut avait coûté la vie à onze mille légionnaires romains, y compris les auxiliaires étrangers.
Auparavant, elle avait déjà été prise avec Gaulana, Séleucie, et Pharega, lorsque Arétas, roi des arabes nabathéens, devint roi de Coelesyrie, marcha contre la Judée, et battit Alexandre Jannée, puis fit la paix avec lui. Alors, lié par le traité, Alexandre Jannée attaqua et s'empara de ces quatre villes. Cela eut lieu environ l'an 80 avant notre ère.

Telle était la ville qui donna son nom au véritable père de Jésus, au chef de la révolte du Recensement. Il est parfois nommé *Juda de Galilée*, ou *Juda le Galiléen* (*Actes* : V, 37), ou encore *Juda le Gaulonite* :
« Après lui (Theudas), se leva Juda de Galilée, *aux jours du Recensement*, et il entraîna le peuple à sa suite. Mais il périt, et tous ceux qui avaient eu confiance en lui furent dispersés ... » (*Actes* : V, 37.)
« La 42ème année du règne d'Auguste, la 28ème de la soumission de l'Egypte et de la mort d'Antoine et Cléopâtre, lors de laquelle s'acheva la domination sur l'Egypte des Ptolémées, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ naquit, au temps du premier recensement, alors que Quirinus gouvernait la Syrie ... » (Eusèbe de Césarée : *Histoire Ecclésiastique*, I, V, 2 et *Luc* : II, 1 à 5.)
« Judas, Gaulonite d'une ville nommée Gamala, prit avec lui le pharisien Saddoc, et poussa le peuple à la révolte. Ils disaient que le Recensement ne servait à rien d'autre qu'à apporter directement la servitude et ils excitaient le peuple à la défense de la liberté... » (Flavius Josèphe : *Antiquités Judaïques*, XVIII, 4.)
« Alors, un Galiléen, du nom de Juda, poussait ses compatriotes à la révolte, en leur reprochant d'accepter de payer l'impôt aux Romains et de supporter des maîtres mortels, en dehors de Dieu ... » (Flavius Josèphe : *Guerres de Judée*, II, 18.)
« Il y avait également un certain *Juda, fils d'Ezéchias*, ce redoutable chef de brigands, qui n'avait été pris jadis, par Hérode, qu'avec les plus grandes difficultés. Ce Juda réunit autour de Sepphoris, *en Galilée*, une troupe de désespérés et fit une incursion contre le palais royal [1]. S'étant emparé de toutes les armes qui s'y trouvaient, il en équipa ceux qui l'entouraient, et emporta toutes les richesses qu'il avait recueillies en cet endroit. Il terrorisait tout le voisinage par ses razzias et ses pillages, visant à une haute fortune et *même aux honneurs de la royauté*, car il espérait parvenir à cette dignité, non par la pratique de la vertu, mais par l'excès même de son injustice ... » (Flavius Josèphe : *Antiquités Judaïques*, XVII, 10.)

----

1. Il s'agit du palais d'Hérode Antipas, fils d'Hérode le Grand.

Flavius Josèphe vient de nous préciser que Juda de Galilée était le fils d'Ezéchias, qu'il dit être « redoutable chef de brigands ». Or, dans un chapitre précédent, il nous avait donné sur la fin de cet Ezéchias de curieuses précisions que Lemaistre de Sacy a mentionnées en sa chronologie biblique.

En 46 avant notre ère, Hérode, second fils d'Antipater, est gouverneur de la Galilée, *d'ordre de César*. Après bien des poursuites et des combats, ses troupes réussissent à capturer Ezéchias, lequel ravage la Syrie, *alors romaine*. Hérode le fait crucifier.

Aussitôt, il est cité à comparaître devant Hyrcan, souverain pontife d'Israël, *lequel lui reproche véhémentement la mort d'Ezéchias*. Hérode réussit à se faire absoudre, autant par une bonne défense que par l'ombre courroucée de Rome, qu'Hyrcan n'ose tout de même pas affronter.

Dès lors, une question se pose, comment le pontife d'Israël a-t-il pu être indigné par le fait qu'Hérode a fait mettre à mort un chef de brigands? Tout simplement parce que ce « brigand », en réalité, est le chef de la lignée royale, un « fils de David », que ce roi en puissance a déjà et préalablement reçu *l'onction*, et que son brigandage est, en fait, la manifestation de la résistance juive.

Et ce qui tend bien à démontrer que Juda de Gamala et son père Ezéchias ne furent pas des brigands ordinaires ainsi que le prétend Flavius Josèphe, c'est qu'il exista une doctrine, qui eut Juda de Gamala pour auteur, et qui devint celle de leur mouvement.

En ses « *Antiquités Judaïques* », il nous décrit quatre sectes qui se partagent le peuple hébreu. Il énumère d'abord les *Pharisiens*, les *Sudducéens*, puis les *Esséniens*. Vient une quatrième:

« Mais un certain Juda le Gaulonite, de la ville de

Gamala, s'adjoignit un pharisien nommé Saddok, et se précipita dans la sédition. Ils prétendaient que ce *Recensement* n'amenait avec lui rien de moins qu'une servitude complète, et ils appelaient le peuple à revendiquer sa liberté.

Car, disaient-ils, s'il leur arrivait de réussir, ce serait au bénéfice de la fortune acquise, et s'ils étaient frustrés du bien qui leur restait, du moins obtiendraient-ils l'honneur et la gloire d'avoir montré de la grandeur d'âme. D'ailleurs, Dieu collaborerait de préférence à la réussite de leurs projets, si, épris de grandes choses, ils n'épargnaient aucune peine pour la réaliser ...
« De là naquirent des séditions et des assassinats politiques, tantôt de concitoyens, immolés à la fureur qui les animait les uns contre les autres, et à la passion de ne pas céder à leurs adversaires, tantôt d'ennemis; la famine poussant jusqu'aux extrémités les plus éhontées; des prises et des destructions de villes, jusqu'à ce qu'enfin cette révolte livrât le Temple même de Dieu au feu de l'ennemi. Tant le changement des institutions nationales et leur bouleversement ont d'influence pour perdre ceux qu'ils atteignent, puisque Juda de Gamala et Saddok, en introduisant et en éveillant chez nous *une quatrième secte philosophique*, et en s'entourant de nombreux adhérents, remplirent le pays de troubles immédiats, et plantèrent les racines des maux qui y sévirent plus tard, et cela grâce à cette philosophie inconnue avant eux, et dont je veux parler un peu, principalement parce que c'est la faveur de la jeunesse pour leur secte, qui fut cause de la ruine du pays ... »
« La quatrième secte philosophique eut pour auteur ce Juda le Galiléen. Ses sectateurs s'accordent en général avec la doctrine des Pharisiens, mais ils ont un invincible amour de la liberté [1], car ils jugent que *Dieu est le seul chef et le seul maître*. Les genres de mort les plus extraordinaires, les supplices de leurs parents et amis, les laissent indifférents, pouvu qu'ils n'aient à appeler aucun homme du nom de maître. Comme bien des gens ont été témoins de la fermeté inébranlable avec laquelle ils subissent tous ces maux, je n'en dis pas davantage, car je crains, non pas que l'on doute de ce que j'ai dit à leur sujet, mais au contraire que mes paroles ne donnent une idée trop faible du mépris avec lequel ils acceptent et supportent la douleur.

----

1. Que l'on songe au mot *barjonna* : anarchiste, en accadien, surnom donné à Simon-Pierre par Jésus (*Jean* : XXI, 15)

Cette folie commença à sévir dans notre peuple sous le gouvernement de Gessius Florus, qui, par l'excès de ses violences, les détermina à se révolter contre les Romains. Telles sont donc les sectes philosophiques qui existent parmi les Juifs ... » (Flavius Josèphe: *Antiquités Judaïques*, XVIII, I.)

Ce texte amène plusieurs observations.

Tout d'abord, il est erroné de dire que la secte fondée par Juda de Gamala commença à sévir sous Gessius Florus, car celui-ci fut procurateur de Judée en 65. Or, Juda de Gamala anima la révolte du Recensement en l'an 6 de notre ère. On doit comprendre que ce fut en 65 que cette secte se développa considérablement et gagna la jeunesse juive. Mais il est évident qu'elle anima toutes les séditions intermédiaires, de l'an 6 à l'an 65.

Ensuite, on observera que c'est exactement la doctrine de Jésus, lequel nous dit : « Nul ne peut servir deux maîtres ... Vous ne pouvez servir à la fois Dieu et Mamon ... » (*Matthieu* : VI, 24 et *Luc* : XVI, 13.) « Un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères ... (*Matthieu* : XXII, 8.)

Sur l'insensibilité des membres de la doctrine à l'égard des leurs livrés aux supplices, on peut observer que les Evangiles ne font aucune mention des souffrances morales de Marie, sa mère, devant son fils cloué à la croix d'infamie. *Elle est là*, avec quelques autres femmes, sans plus. Les femmes, nombreuses, qui accompagnent le cortège judiciaire montant vers le Golgotha et qui se lamentent en se frappant la poitrine, sont les habituelles *pleureuses* de tout cortège funèbre, en ces régions du Moyen-Orient.

En fait, il faut admettre que cet intégrisme messianiste n'est pas, en Israël, une nouveauté. C'est ainsi que, dans le second livre des *Rois*, nous voyons Ismaël, de race royale, fils de Nethania, mettre à mort Guadalia et les Juifs collaborateurs des Chaldéens :

« Mais au septième mois, Ismaël, fils de Nathania, fils d'Elischama, *de la race royale*, vint, accompagné de dix hommes, et ils frappèrent mortellement Guadalia, ainsi que les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui, à Mitspa.

Alors, tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et les chefs des troupes, se levèrent et s'en allèrent en Egypte, parce qu'ils avaient peur des Chaldéens ... » (Il *Rois*: XXV, 26.)

On trouvera de plus amples détails sur les activités de cet Ismaël, « de race royale », dans *Jérémie* (XLI, 1 à 18). Mais où le zèle de cet homme, vengeur de l'honneur d'Israël, devient suspect, c'est dans le chapitre précédent :

« Jochana, fils de Karéach, et tous les chefs des troupes qui étaient dans les campagnes, vinrent auprès de Guadalia, à Mitspa, et lui dirent : *Sais-tu que Baalis, roi des Ammonites a chargé Ismaël, fils de Nethania, « de t'ôter la vie ? ..* » Mais Guadalia, fils d'Achikam, ne les crut point... » (*Jérémie* : XL, 13 à 16.)

On propose à Guadalia de prendre les devants, et de faire tuer Ismaël, mais Guadalia refuse, déclarant qu'il n'y a aucune raison pour que cet Ismaël désire le tuer. Il a simplement oublié ou ignore le rôle de Baalis, roi des Ammonites. En fait, donc, notre vengeur n'est qu'un tueur à gages.

Si l'on se reporte au second livre des *Rois* (IX, 1 à 37), on constatera qu'Elisée, pour faire exécuter Joram, roi d'Israël, et Achazia, roi de Juda, ainsi que la reine Jézabel, mère de Joram, fera d'abord oindre de *l'onction royale*, par un fils de prophète, le jeune Jehu, fils de Josaphat, fils de Nimschi.

Il semble donc bien qu'il y ait une tradition occulte, qui exige que tout meurtre, toute exécution, deviennent légitimes, s'ils sont perpétrés par, ou commandés par, *un homme de race royale*, ou revêtu de l'onction royale.

Ainsi, et eu égard à cette longue tradition déjà vieille de neuf cents ans lors de la révolte du Recensement, les sectateurs de Juda de Gamala et ses successeurs avaient conscience d'exécuter leurs adversaires en toute légitimité.

De ce fait, nous comprenons mieux l'ordre donné par Jésus, sortant de Jéricho, et montant sur Jérusalem, quant au massacre des otages ou des prisonniers :

« Au reste, amenez ici mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, et égorgez-les en ma présence. Après avoir ainsi parlé, Jésus se plaça en tête des siens pour monter à Jérusalem ... » (*Luc* : XIX, 27-28.)

Ainsi donc, Gamala, nid d'aigle d'où les combattants de la résistance juive narguent les Romains, Gamala est bien la vraie patrie de Jésus, fils de Juda de Galilée, de Juda le Gaulonite, et petit-fils d'Ezéchias. Et la montagne aride et sauvage qui, par sa silhouette, a donné son nom à la ville qui y est perchée à la façon d'un rapace scrutant la plaine, elle est, si paradoxal que cela paraisse, la montagne du fameux « *sermon* ».
Si l'on relève en effet soigneusement tous les passages des Evangiles où il est question d'une *montagne* (négligeons les montagnes), nous sommes amenés à constater que chaque fois, ou bien le texte précise la nature de cette montagne, ou bien il parle de « la montagne ».
Ainsi, lorsqu'il s'agit de « *la sainte montagne* », c'est Sion, sur laquelle Jérusalem est bâtie et le saint Temple. S'il s'agit du mont des Oliviers, on parle de « *la montagne des Oliviers* ». S'il s'agit du Thabor, ou du mont de la Tentation, on parle d'une « *haute montagne* ».
Mais parfois il est question, sans plus, de « *la montagne* ». Et il est en effet certains versets où l'on peut deviner qu'il s'agit d'une hauteur *riveraine du lac de Génésareth*. Mais il en est d'autres qui ne laissent place à aucune ambiguïté et, cette montagne, c'est *Gamala*.
Comment veut-on que les disciples aient compris quel était le lieu exact du rendez-vous, lorsque Jésus leur disait, par le truchement d'un « ange » (en grec *aggelos : messager*) :
« Allez dire à ses disciples. et à Pierre, qu'il vous précède en *Galilée* ... » *(Marc*: XVI, 7.)
« Il vous précède en *Galilée*, c'est là que vous le verrez ... » (*Matthieu*: XXVIII, 7.)

Il est bien évident qu'avec cette expression, fort discrète, il faut que les initiés sachent d'avance le lieu exact du rendez-vous :
« Les onze disciples allèrent en Galilée, *sur la montagne* que Jésus leur avait indiquée ... » (*Matthieu* : XXVIII, 16.)
Or, il avait tout simplement déclaré ceci :
« Allez dire à mes frères de se rendre en *Galilée*; c'est là qu'ils me verront... » (*Matthieu* : XXVIII, 10.) Mais comme on le voit, il n'était pas nécessaire de donner des précisions !

9

Pour donner le change : Nazareth

« Il sera appelé nazaréen... »[1]
MATTHIEU : Il, 23

Il nous reste un problème à éclaircir, celui de l'identification de Nazareth. Cette ville (*Nazaret, Nazara, Nazareth*) ne figure dans aucun texte ancien. L'Ancien Testament, si loquace quant à la géographie, Flavius Josèphe, le Talmud, les manuscrits de la mer Morte, n'en parlent pas. Elle apparaît avec les manuscrits des Evangiles officiels, c'est-à-dire au quatrième siècle. Cette omission s'expliquera par la suite, lorsque le lecteur comprendra qu'il ne s'agit là que d'un surnom; elle est simplement la « *ville du naziréat* », la « *cité des purs* », en hébreu: les *kadoshim*.
La bourgade actuelle, en fait, n'est apparue matériellement qu'au huitième siècle car il fallut bien, un jour et finalement, situer cette Nazareth dont parlaient les Evangiles; les pèlerins devenaient de plus en plus nombreux; ils voulaient visiter Nazareth. On s'arrangea pour la créer.
Or il n'était pas question de présenter sous ce nom la véritable « ville du Naziréat », et nous venons de voir laquelle.

---

1. Et non *nazarétain*, ce qui serait si ce qualificatif dérivait d'une ville ainsi nommée.

Car révéler son véritable nom, c'était orienter l'esprit vers le véritable père de Jésus. Cependant, l'ignorant ment toujours mal, et la vérité l'emporte tôt ou tard.

Avec la Nazareth actuelle, à sa naissance *officielle*, Jésus eût été sujet d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée et de Pérée. Or, les habitants de Gamala ne devinrent sujets de César, c'est-à-dire de Rome, qu'en l'an 34 et dépendirent alors de son procurateur, *en l'occurrence Ponce Pilate*. Et cela tend à démontrer que Jésus fut crucifié au moins en cette année 34, sinon après.

En effet, que dit Julien l'Apostat, cité par Cyrille d'Alexandrie dans son « *Contra Julianum* » ? Ceci : « L'homme qui fut crucifié par Ponce Pilate *était sujet de César, et nous l'allons démontrer...* »

Sujet, de par sa naissance, bien entendu.

Bien sûr, Cyrille d'Alexandrie, en bon évêque chrétien, a fait sauter la démonstration annoncée. Mais c'est sans importance. Car, ce qui retire toute valeur à la Nazareth actuelle, c'est sa situation géographique. En effet, dans les Evangiles officiels, nous relevons ceci :

« Vous êtes la lumière du monde. Une ville *située sur une montagne ne peut être cachée* ... » (*Matthieu*: V, 14.)

« Ils furent tous remplis de colère dans la synagogue, lorsqu'ils entendirent ces choses. Et s'étant levés, ils le chassèrent de la ville et le menèrent *jusqu'au sommet de la montagne sur laquelle leur ville était bâtie*, afin de le précipiter en bas. Mais Jésus, passant au milieu d'eux, s'en alla ... » (*Luc* : IV, 29-30.)

Cette scène implique la présence immédiate, à quelques pas, d'un précipice ou d'un profond ravin à pic. On sort de la synagogue en poussant devant soi l'hérétique, on le mène au parapet, et on le fait basculer dans le vide. Et ce mode d'exécution, *qui est rituel dans la loi juive* et s'accompagne de jets de pierres, coule de source à Gamala, nid d'aigle entouré de précipices, comme on vient de le constater. Mais dans la Nazareth actuelle, c'est, à proprement parler, totalement impossible ...

Cette bourgade est, en effet, *située sur la pente douce d'une colline*, au sud-ouest d'un vaste cirque, aux croupes mollement arrondies. De plus, cette Nazareth est située dans un pli de terrain ; pas de précipices ni de ravins par conséquent, l'horizon y est étroit, et il est absolument impossible de songer à précipiter qui que ce soit dans un vide quelconque.
Pour pallier cette invraisemblance, on a alors imaginé que la scène dite de la « Précipitation » se serait déroulée *sur un mont voisin*, que l'on a appelé, sans preuve aucune, le « mont de la Précipitation ». Malheureusement, de Nazareth à ce mont, il y a une bonne heure de marche. Quelle plausibilité y a-t-il à ce que Jésus ait accepté de marcher pendant une heure, en pleine chaleur, de gravir ensuite ce mont pour, arrivé au sommet, user enfin de son stratagème, fausser compagnie à la foule hostile qui veut le mettre à mort, redescendre en sens inverse, et marcher de nouveau, pendant une heure, pour rejoindre la route qui lui permettra de fuir Nazareth?
Et comment peut-on parler de cette montagne « *sur laquelle leur ville était bâtie ...* » (*Luc* : IV, 29-30), s'il faut deux heures pour y aller et en revenir?
Le mensonge, car c'en est un, ne paie pas.
Par contre, si la scène a eu lieu à Gamala, tout peut s'être déroulé en quelques minutes à peine : la sortie de la synagogue, Jésus poussé par la foule hostile, l'arrivée devant le parapet, le prestige magique (sans doute quelque fait d'hypnose collective), et Jésus s'esquive avant que le charme ne soit rompu.
A moins que, plus simplement encore, ses gardes du corps habituels ne soient une fois de plus intervenus, ce qui est plus que probable. S'ils n'étaient pas juifs, mais iduméens, syriens ou égyptiens, ils ne pouvaient pénétrer dans la synagogue et devaient se tenir à distance.
Un détail renforce encore l'identité de Nazareth avec Gamala.

Marcion, en son « *Evangile du Seigneur* », nous dit : « En la quinzième année du règne de Tibère, Jésus *descendit* du ciel à Capernaüm ... »
Dans l'esprit de Marcion, gnostique convaincu, il s'agit de l'éon Jésus, qui se matérialise, se corporifie, à Capernaüm. Pour cela, il descend du ciel. Mais dans le texte initial de Marcion, qui est lui aussi perdu bien sûr, y avait-il « du ciel » ? Ou bien est-ce Tertullien qui a ajouté ces mots pour étouffer le sens véritable ? Car c'est lui qui nous rapporte cette phrase de « l'*Evangile du Seigneur* », détruit par ordre de l'Eglise, avec l'appui du pouvoir impérial, au quatrième siècle, et dont la possession sous-entendait la peine de mort pour tout marcionite ou chrétien hétérodoxe, et la descente définitive au fond des mines pour qui en partageait la doctrine. Si Tertullien a ajouté ces mots, on peut se demander s'il n'y avait pas, à la place, dans la tradition primitive : « En la quinzième année du règne de Tibère, Jésus descendit *de Gamala* à Capernaüm ... » Car Capernaüm, aux bords du lac de Tibériade, est très en-dessous du nid d'aigle de Gamala, situé en face, à l'est.
Nous ne voulons pas clore cette brève étude sur Nazareth, sans citer et examiner un argument souvent mis en avant par les exégètes.
Le poème d'Eléazar Kalu, *composé au VIle siècle,* cite Nazareth « comme une des localités galiléennes où, après la ruine de Jérusalem, en 70, les vingt-quatre classes sacerdotales cherchèrent un refuge YI. (Cf. *Bulletin du Cercle Ernest Renan* n° 137, d'octobre 1965.)
Il sera aisé de souligner l'invraisemblance de l'affirmation de cet Eléazar Kalu. Car :
a) toute la population de Jérusalem, prêtres compris, se trouva captive des Romains, et emmenée en esclavage, à l'exception de ceux qui furent affectés d'abord au nivellement de la cité, puis transférés, plus tard, en tous les points du vieux monde;
b) quelle plausibilité y a-t-il à ce que les Romains aient toléré le départ et le regroupement de la caste des *cohanim*, eux qui massacrèrent tous les vieillards pour ne conserver que les captifs de plus de dix-sept ans, les enfants étant vendus sur les marchés du vieux monde, une bonne partie étant destinée aux lupanars, particulièrement les fillettes;

c) comment auraient-ils admis le regroupement d'une caste sacerdotale, âme de la résistance juive, eux qui interdirent par la suite, sous peine de mort par le feu, l'étude et l'enseignement de la Tora?
Enfin, ce poème d'Eléazar Kalu est *du VIIème siècle*, époque où le faussaire est roi déjà depuis bien des lustres, et où l'Eglise officielle commence à se préoccuper de situer géographiquement Nazareth.
Cela suffit pour en apprécier la valeur.

Nous observerons toutefois que, si les textes d'époque ignorent totalement une bourgade du nom de Nazareth, le Moyen Age, et même nos temps modernes, lui ont conféré un lustre indiscutable.
En effet, en 1291, l'année où tomba Saint-Jean-d'Acre, chute qui marque la fin de la présence franque en Palestine, Syrie, etc., et l'échec des Croisades, il se produisit un fait extraordinaire. Le 10 mai 1291, soit le 21 mai en style grégorien, prévoyant les futures invasions turques puis mongoles, les anges enlevèrent la maison de la Sainte-Famille, à Nazareth, et, à travers le ciel, la transférèrent en Croatie, à Susak, sur la colline de Tersatto, L'emplacement exact est maintenant occupé par une église du XVème siècle : *Notre-Dame de la Mer*.
Trois ans et demi plus tard, ayant sans doute consulté l'ange de la Prophétie et prévoyant l'arrivée future des Turques en Croatie, la même légion angélique enleva de nouveau à Susak la maison de la Sainte-Famille et, dans les airs, la transféra en Italie, à Lorette, près d'Ancône, de l'autre côté de l'Adriatique. Et le 10 décembre 1294, au matin, un qui fut bien étonné, ce fut évidemment le propriétaire du terrain sur lequel les anges la déposèrent. En vertu du Traité de Latran, le sanctuaire qui fut, par la suite, élevé pour abriter la « *Santa Casa* », est propriété du Saint-Siège, il est l'objet d'une grande vénération et de fréquents pèlerinages annuels (fêtes : 25 mars, 15 août, 8 septembre, 8-10 décembre).

Par ailleurs, depuis 1920, Notre-Dame de Lorette est devenue la patronne des aviateurs, ce qui était tout indiqué.
Toutefois, Nazareth n'a pas tout perdu, car pour lui conserver une part des ressources « pèlerines » apportées par la présence de la maison de la Sainte-Famille, les anges chargés du transfert initial lui ont laissé en dépôt l'Atelier de saint Joseph. En effet, à cent mètres au nord de l'église de l'Annonciation, se trouve une autre église, réédifiée en 1914 sur le tracé d'un plan médiéval, et qui se trouve à l'emplacement où le bon saint Joseph, lequel était charpentier comme chacun sait, jouait du riflard et de la varlope.
A six cents mètres de l'Atelier de saint Joseph, sur la route de Tibériade, on trouve la fontaine dite de la Vierge. Des améliorations modernes lui ont fait perdre un peu de son pittoresque ancien. D'après le « *Protoévangile de Jacques* », c'est alors que Marie y puisait de l'eau, qu'elle entendit la voix de l'archange Gabriel. Epouvantée, elle se réfugia en sa demeure, contiguë à l'atelier de son époux Joseph, mais Gabriel vint l'y rejoindre, et cette fois, lui apparut, pour lui annoncer la merveilleuse nouvelle de sa grossesse miraculeuse.
Il faut croire que cela ne l'étonna pas outre mesure, puisque le même « *Protoévangile de Jacques* » nous dit un peu plus loin que, lorsque Marie se trouva en présence d'Elisabeth, sa cousine, elle « avait oublié les mystères que lui avait révélés l'archange Gabriel... » (*Op. cit.* XII, 2.)
Le lecteur qui désire aller en pèlerinage tant à Susak, en Croatie, qu'à Lorette, en Italie, retrouvera tous les renseignements concernant la maison de la Sainte-Famille dans les guides touristiques habituels. Toutefois, les spécialistes de l'angélologie n'ont pas encore déterminé avec certitude le « chœur » auquel appartenaient les transporteurs célestes de 1291 et 1294.

10

Le mystérieux Joseph et la sainte famille

« Moi Joseph, je saisis votre main et je
Vous dis : « Mon fils, prends garde. »
Vous me dites : « N'êtes-vous pas *mon Père selon la chair* ?... »
Histoire de Joseph le charpentier : XVII [1]

Pour tout chrétien de stricte observance, le père nourricier de Jésus se nomme Joseph. Et à vrai dire, les Evangiles canoniques sont assez discrets sur ce personnage mystérieux, évanescent, qui ne joue qu'un rôle très secondaire dans la légende chrétienne et qui disparaît sans que l'on sache ni où ni comment. Nous allons donc maintenant étudier ce Joseph.
Dans *Matthieu*, nous lisons ceci : « Matthan engendra Jacob; Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ ... » (*Matthieu* I, 16.)
Mais dans *Luc*, nous lui découvrons un père différent :
« Jésus avait environ trente ans, lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph fils d'Héli... » (*Luc* : III, 23.)
Ainsi donc, dans *Matthieu* et dans *Luc*, le père de Joseph, aïeul officiel de Jésus, n'est pas le même.

----

1. Manuscrit grec original du IVème siècle, version copte.

Et dans tout le cours des deux généalogies, il en est ainsi; elles sont totalement différentes, des 76 degrés par lesquels Luc fait remonter Jésus à Adam (!), aux 50 degrés par lesquels Matthieu le fait descendre plus modestement d'Abraham.

Pour expliquer cette contradiction, Jules l'Africain va se livrer à toute une exégèse en sa « *Lettre à Aristide* ». Ce dernier est totalement inconnu. La lettre, elle, a été partiellement reproduite par Eusèbe de Césarée en ses « *Quaestiones ad Stephanum* » et on la retrouve dans une « *Homélie à la Sainte Vierge* » attribuée à divers auteurs, notamment à André de Crète.

Nous ferons grâce au lecteur de l'exégèse de Jules l'Africain lequel, pour nous consoler des difficultés que nous avons eues à le suivre, termine par cette mise en demeure catégorique :

« Qu'il en soit donc ainsi ou autrement, on ne saurait trouver une explication plus satisfaisante, du moins à ce que je pense, et à ce que croit tout homme de bon sens. Qu'elle nous suffise donc, même si elle n'est pas garantie, puisqu'il n'y en a pas de meilleure ou de plus véridique à présenter. Du moins l'Evangile est-il entièrement dans la vérité. (Eusèbe de Césarée, « *Histoire Ecclésiastique* », l, VII, 15.)

Ainsi donc, c'est ainsi et pas autrement ... Mais cependant, Jules l'Africain a des remords à l'égard de son correspondant. Et comme il se rend compte du fumeux de son exposé, il le résume une dernière fois :

« Matthan, descendant de Salomon, engendra Jacob. Matthan étant mort, Melchi, descendant de Nathan, engendra, de la même femme, Héli. Héli et Jacob étaient donc frères utérins. Héli étant mort sans enfant, Jacob lui suscita un descendant et engendra Joseph, son fils selon la nature, et le fils d'Héli selon la Loi. Ainsi donc Joseph est le fils de l'un et l'autre. » (Eusèbe, de Césarée : *op. cit*. l, VII, 16.)

Tout homme de bon sens objectera que cette solution du défunt sans enfant, dont le frère, utérin ou naturel, épouse la veuve et lui engendre un fils selon la Loi, ne saurait s'appliquer aux 76 degrés généalogiques cités par *Luc*, ou aux 50 degrés cités par *Matthieu*. Ce serait, à proprement parler, se moquer du monde.

Par ailleurs, pour expliquer que Jacques soit qualifié de « frère du Seigneur » par Paul dans son « *Epitre aux Galates* » (I, 19) Clément d'Alexandrie et Origène, son élève, supposèrent que ledit Joseph avait déjà été marié et était veuf lorsqu'il épousa Marie. Mais le fait de monter au Temple, lors de la naissance de Jésus, pour y offrir le sacrifice de substitution des premiers-nés, prouve qu'il n'avait jamais eu d'enfant auparavant.

A Joseph, nous allons maintenant découvrir un frère, du nom de Clopas : « Hégésippe raconte en effet que Clopas était le frère de Joseph ... » (Eusèbe Ce Césarée : « *Histoire ecclésiastique* », III, XI). Il est donc l'oncle de Jésus. En outre, il a un fils, du nom de Siméon, lequel succédera à Jacques, chef de la communauté de Jérusalem, lorsque les Romains auront exécuté Jacques et Simon-Pierre, en 47, comme nous l'avons démontré grâce à Flavius Josèphe et à ses « *Antiquités Judaïques* ».

Ainsi, si nous prenons la filiation pontificale officielle, pour Jérusalem, nous voyons que c'est Jacques, frère de Jésus, qui en est le premier « évêque » ; le second en est Siméon, cousin de ce même Jésus : « Après le martyre de Jacques ... les apôtres et les disciples du Seigneur qui étaient encore en vie s'assemblèrent de partout, à ce que l'on raconte, et se réunirent aux parents du Seigneur selon la chair - un grand nombre d'entre eux en effet étaient encore en vie - et tous ensemble tinrent conseil pour examiner qui il fallait juger digne de la succession de Jacques. Tous, d'une seule pensée, décidèrent que Siméon, fils de Clopas, qui est mentionné dans le livre de l'Evangile, était digne du siège de cette Eglise; il était en effet, dit-on, cousin du Sauveur. (Eusèbe de Césarée: « *Histoire Ecclésiastique* », III, XI.)

A Joseph, ce sera maintenant une belle-sœur qui nous apparaîtra dans le cadre évangélique. Voici en effet ce que nous précise Jean :

« Près de la croix de Jésus, se tenaient sa mère et la sœur de sa mère, Marie, femme de Clopas, et Marie de Magdala. » (*Jean* : XIX, 25.)

Cette Marie, femme de Clopas, est donc la belle-sœur de Joseph, mais aussi la tante de Jésus.

Ce sont les femmes de la famille qui entouraient la croix, ou qui, selon Matthieu (XXVII, 55) « regardaient de loin... » De Marie de Magdala, nous en parlerons plus tard.

Voici donc ce mystérieux Joseph, dans son entourage familial. Nous n'en savons guère plus maintenant, après avoir soigneusement scruté les écritures canoniques à son sujet. Pour les textes apocryphes, tels que tous ceux groupés sous le titre général d'Evangiles de l'enfance, rien de valable ni de certain ne saurait en être extrait. Ils entrent dans le cadre de ces textes naïfs où la foi et l'imagination du rédacteur rivalisent avec le désir du merveilleux à tout prix.

Nous allons maintenant de nouveau aborder le double problème de la véracité du récit évangélique, et de l'existence réelle d'un nommé Joseph, père nourricier de Jésus. Reprenons *Matthieu*:

« Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, se trouva enceinte par la puissance du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent habité ensemble. Joseph, son époux, qui était homme de bien et qui ne voulait pas la diffamer, se proposa de rompre secrètement avec elle. Comme il y pensait, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe, et dit : Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre avec toi Marie, ta femme, car l'enfant qu'elle a conçu vient du Saint-Esprit; elle enfantera un fils et tu lui donneras le nom de Jésus. C'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés… Joseph, s'étant réveillé, fit ce que l'ange du Seigneur lui avait ordonné, et il prit sa femme avec lui. *Mais il ne la connut point, jusqu'à ce qu'elle eût enfanté un fils,* auquel il donna le nom de Jésus. » (Matthieu : I, 18 à 25[1].)

Il suffit de lire tout ce qui concerne la naissance de Jésus, pleine de prodiges divers, en *Matthieu* et en *Luc*, pour se rendre compte qu'il est impossible à Joseph et à Marie de considérer cet enfant comme normalement venu au monde.

----

1. Il la connut donc après, ce qui explique les frères puînés de Jésus.

Les anges, les bergers, le vieillard Siméon, la prophétesse Anne, tous ont précisé à Joseph et à Marie qu'il s'agissait d'un dieu incarné, du « fils du Très-Haut ». Et l'un et l'autre se sont réjouis d'avoir été choisis pour une telle mission : élever l'enfant-dieu. Aussi, *Luc* prend-il soin de nous dire : « Marie gardait toutes ces choses, et les repassait en son cœur. » (*Luc* : II, 19.)
Alors, avançons maintenant de douze années, et continuons la lecture de *Luc* :
« Les parents de Jésus allaient chaque année à Jérusalem, à la fête de Pâque. Lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y montèrent, selon la coutume de la fête. Puis, quand les jours furent écoulés, et qu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus resta à Jérusalem. Son père et sa mère ne s'en aperçurent pas. Croyant qu'il était avec leurs compagnons de voyage, ils firent une journée de chemin, et le cherchèrent parmi leurs parents et connaissances. Mais ne l'ayant pas trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour le chercher. Au bout de trois jours, ils le trouvèrent dans le Temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant. Tous ceux qui l'entendaient, étaient frappés de son intelligence et de ses réponses. Quand ses parents le virent, ils furent saisis d'étonnement, et sa mère lui dit: Mon enfant, pourquoi as-tu agi de la sorte avec nous? Voici ton père et moi, nous te cherchions avec angoisse. Il leur dit :
Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon père ? ... Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait. Puis, il descendit avec eux pour aller à Nazareth, et il leur était soumis. Sa mère gardait toutes ces choses en son cœur ... » (*Luc* : II, 41 à- 51.)
Et maintenant, faisons le bilan de toutes ces contradictions.
1. Joseph et Marie, l'un comme l'autre, n'ignorent absolument pas qu'ils sont les dépositaires et les tuteurs d'un dieu incarné. Par conséquent, ce mystérieux enfant, né en dehors de toutes les normes de la nature, ne doit en rien les étonner. Mieux encore, tout en lui doit pour eux être matière à observations, méditations, réflexions.

Aussi bien, on nous précise que Marie « gardait toutes ces choses en son cœur ... » (*Luc* : Il, 19 et 51.)
2. Nonobstant tout ce merveilleux auquel ils doivent commencer à s'accoutumer, malgré cette progressive prise de conscience de leur responsabilité, croissant de jour en jour, lorsqu'ils quittent Jérusalem, ils ne se soucient pas le moins du monde de ce précieux enfant, qui est, selon la tradition chrétienne, *leur unique enfant*. Et pendant toute une longue et pénible journée de marche, ils ne se préoccupent en aucune façon de savoir où il est, avec qui, s'il a mangé, s'il a pu étancher sa soif, et cela sur une route qui va de Jérusalem à Jéricho, et qui est, sur plus de trente kilomètres, infestée de brigands, détroussant et égorgeant les voyageurs paisibles.
3. Au bout d'une journée, ils s'aperçoivent de sa disparition, retournent sur leurs pas, refont les huit lieues qui séparent Jéricho de Jérusalem, et le recherchent pendant deux jours à droite et à gauche. A la fin du troisième, ils montent au Temple, sans doute pour y faire un sacrifice de propitiation afin de le retrouver, et ils le voient au milieu des docteurs de la Loi, les écoutant, et leur posant des questions.
Mais puisqu'ils savent que cet enfant est le « *Fils du Très-Haut* » (Luc : I, 32), que peut-on craindre à son sujet?
D'autre part, ils viennent de marcher une journée entière, soit à pied, soit, pour le plus fragile, sur un âne. Cela fait environ de vingt à trente kilomètres. *Et aussitôt*, ils font demi-tour, et reprennent le voyage en sens inverse, ce qui fera, d'une traite, un parcours de quarante à soixante kilomètres.
Enfin, lorsque Jésus leur répond qu'il doit s'occuper *des affaires de son père*, ni Joseph, ni Marie, ne comprennent qu'étant « le Fils du Très-Haut », son père est nécessairement ledit Très-Haut. Décidément, ni l'un, ni l'autre, ne semblent avoir l'esprit très délié.
4. L'ange Gabriel a précisé à Marie, lors de l'annonciation, que « le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu... Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut... » (*Luc* : I, 32 et 35.)

Dès lors, comment Marie peut-elle dire à Jésus : « Voici, ton père et moi te cherchions avec angoisse ... » (*Luc* : II, 48), ce qui tendrait à faire croire qu'elle ne croit plus à ce que l'ange lui a dit, *et qu'elle considère que Joseph a bien été le père réel de Jésus* ?
On a déjà noté qu'elle ne croyait pas en lui *(Matthieu* : XII, 46 à 50 ; *Marc* : III, 31-35 ; *Luc* : VIII, 20), et plus grave encore que « *Les parents* de Jésus, ayant appris ce qui se passait, vinrent pour se saisir de lui, car disaient-ils, il est hors de son bon sens ... » (*Marc* : III, 21.)
Les versions protestantes de Segond et d'Osterwald, tous deux exégètes connus, utilisent le mot parents. La version catholique de Lemaistre de Sacy dit *proches*. D'autres disent « *les siens* ». S'agit-il des parents de Jésus, soit de Joseph et de Marie, ou de ses frères? Ou de tous réunis? Quoi qu'il en soit, si Marie n'a rien dit à ses autres fils des prodiges ayant accompagné la naissance de son « premier-né », Joseph non plus ne semble pas au courant de ces prodiges, ni de la destinée et des origines fabuleuses de son fils adoptif, et cela malgré les instructions que l'ange Gabriel lui a dictées jadis en deux songes, auxquels il a ajouté foi puisque ledit Joseph a soigneusement suivi ces mêmes instructions.
Voilà bien des incohérences, bien des contradictions, et il faut une bien grande naïveté pour ajouter foi à tout ce merveilleux un peu trop enfantin. En fait, tout ce qui précède a été obligatoirement imaginé pour faire disparaître, en s'y substituant, le rôle, les activités et la fin tragique de Juda de Gamala, mort au cours de la révolte du Recensement, laquelle débuta en 6 de notre ère.
Pour cela, on a imaginé une figure d'opposition. Juda de Gamala était un homme jeune, tout au plus dans la force de l'âge, car en Israël on se mariait avant dix-huit ans. On lui oppose un Joseph qui est déjà un vieillard. Juda de Gamala était un homme dynamique, un combattant; on lui oppose l'évanescent Joseph, vieillard effacé et tout de douceur. Juda de Gamala est mort nécessairement encore jeune, il avait au plus quarante- cinq ans.

Les Evangiles de l'enfance font mourir Joseph à cent onze ans.
Ruse adroite, car cette figure d'opposition, tellement dissemblable, a constitué une muraille longtemps inébranlable, derrière laquelle les scribes anonymes du Vème siècle murèrent le cadavre de la Vérité.
Nous aborderons maintenant l'énigme de Marie de Magdala, car comme on le verra, elle aussi est de la Sainte Famille. « Les mouvements de l'esprit s'incarnent presque toujours dans la beauté d'une femme qui en devient la vivante statue ... », nous dit Maurice Magre [1].
Au Christianisme initial, sombre, pessimiste, hostile à la femme, à l'amour, à la beauté, au mariage et à la procréation, la légende, qui est la parure traditionnelle de l'histoire, la légende opposa l'image d'une jolie jeune femme, riche, comblée, aux nombreux et flatteurs amants et qui est, tout au moins en esprit, amoureuse de Jésus en son repentir [2].
La vérité est· moins romanesque, ainsi que l'on va le constater.
Les papes Jean XXIII et Paul VI ont rayé du calendrier des saints catholiques vingt-cinq ou vingt-huit noms, ces saints et ces saintes n'avaient jamais existé, ou du moins l'on ne savait rien d'eux. Parmi ces noms, on relève ceux de saint Georges, un des patrons de la chevalerie, saint Christophe, patron des voyageurs, et sainte Philomène, par l'intercession de laquelle le Curé d'Ars affirmait obtenir la plupart de ses grâces.
En fait, il y eut réellement une « vierge, consacrée au Seigneur », et nommée Philomène. Elle vécut vers 145, auprès d'Apelle, disciple de Marcion, que les chrétiens de la grande Eglise respectaient, nous dit Eusèbe de Césarée en son « *Histoire ecclésiastique* », « pour son genre de vie et sa vieillesse ».

----

1. Cf. Maurice Magre : Magiciens et Illuminés, Esclarmonde.
2. Cette femme a existé. Nous la retrouverons dans le dernier chapitre de cet ouvrage, sous le nom de Salomé. Mais ce n'est pas Marie de Magdala.

La vierge Philomène appartenait elle aussi à l'Eglise marcionite, déjà très importante, et pour cela, ne peut être considérée par Rome comme une sainte « valable ». Mais revenons à Marie de Magdala.
Elle est citée dans *Matthieu* : XXVII, 56 et 61; XXVIII, 1 ; dans *Marc* : XV, 40 et 47, XVI, 1 ; dans *Luc* : VIII, 2; dans *Jean* : XIX,25 et XX.
Par contre, elle est totalement absente des *Actes des Apôtres*, des *Epîtres* diverses, tant de Pierre, de Paul, que de Jacques ou de Jean. Et, ni Papias, ni Eusèbe de Césarée ne la connaissent.
Cela ne signifie pas forcément qu'elle n'a jamais existé, mais que l'on peut peut-être la retrouver sous un autre nom ... Nous verrons lequel tout à l'heure.
La légende l'a identifiée, sans aucun fondement valable, à la femme de « mauvaise vie », qui vient un jour verser sur les pieds de Jésus un parfum de grand prix, et les essuie avec ses cheveux ensuite. Cet épisode ne figure que dans *Luc* : VII, 37. Nous verrons plus loin que ce fut une mauvaise traduction du texte grec initial, qui fit identifier cette « pécheresse » avec Marie de Magdala.
D'autre part, la même légende qui veut que, quittant la Palestine deux semaines après l'Ascension de Jésus, elle se soit retirée en Provence, dans la grotte de la Sainte-Baume, est sans aucun fondement historique non plus. Car le récit sacré nous dit que, lorsque Madeleine (donnons-lui son nom) se présenta au pied de la montagne, couverte d'une impénétrable forêt, la grotte, qui est à 886 mètres d'altitude, était alors *totalement inaccessible* aux humains.
Ce furent donc des anges qui durent l'emporter dans les airs, et la déposèrent dans la grotte, invisible d'en-bas. Orientée au nord-ouest, elle est sombre et humide. Aussi, chaque matin, lesdits anges emportaient Madeleine cent mètres plus haut, sur le Saint-Pilon, sur une plate-forme ensoleillée, et la redescendaient le soir.
Totalement coupée du monde, elle dut se nourrir de racines, et boire l'eau de pluie demeurée dans les creux de rochers. Comme il ne pleut guère en Provence, Dieu la prit en pitié, et au bout de sept ans, une source jaillit dans la grotte.

Elle vécut ainsi trente années, sans vêtements, pleurant sans cesse sur ses péchés de jadis. Au bout des trente années, parvenue au terme de sa vie et de sa pénitence, les anges la descendirent auprès de l'ermitage où vivait saint Maximin, aux pieds des montagnes. Là, le bon Maximin lui donna l'absolution et l'enterra auprès de son oratoire. A partir de cet instant, Madeleine ne pleura plus.
En fait, c'est saint Cassien et ses moines qui établirent le sentier et l'escalier qui mènent à la grotte, et cela au Vème siècle, et c'est également de cette époque que datent les pseudo-tombeaux de Madeleine et de Maximin.
Revenons maintenant à l'histoire sérieuse.
Magdala (en arabe : *Magdal*) est la *Midgdal Nounaya* du Talmud, la *Tarichée* des Grecs. Ce mot désigne le poisson de salaison, et cette réminiscence de l'*Ikhthus* est fort curieuse. La cité se trouve à 5 km au nord de Tibériade; Flavius Josèphe en avait fait son quartier général et le centre de la résistance juive contre les troupes de Vespasien. A sa gauche, sur les falaises, on peut encore voir les ruines de la forteresse de Simon Bar-Kokhba, le chef de la dernière révolte de 132.
Magdala a donné notre prénom Magdeleine, Madeleine, Maguelone, signifiant en grec « élevée, magnifique » (*mégalon*); l'hébreu *migêdol* signifie « tour, citadelle », et ces deux sens sont très proches. Notons en passant que les litanies de la Vierge Marie la nomment : « *Tour de David* » et « *Tour d'Ivoire* ».
Dès lors, nous pouvons commencer à cerner le personnage de *Marie de Magdala* :
1. *Matthieu* nous dit que, près de Jésus, il y avait *deux* Marie, « qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, ayant soin de l'assister ». Il les nomme: Marie de Magdala et « l'autre Marie ». Il est évident que celle-ci est la Marie « femme de Clopas » et « sœur de sa mère ». Que l'on relise attentivement les versets de *Matthieu* cités plus haut, et on constatera qu'elles ne sont que deux. *Marc* nous le confirme; il y ajoute simplement Salomé. Par contre, *Jean* semble bien nous présenter trois femmes du même nom de Marie.

2. Pour les trois synoptiques, il faut donc nécessairement que la mère de Jésus soit une des deux Marie (de Magdala ou « femme de Clopas »), car la vierge Marie, celle de l'Annonciation, n'est pas alors au pied de la croix.
3. *Luc* : (VIII, 2) nous parle de « Marie, dite de Magdala, de laquelle sept démons étaient sortis ... » Certains manuscrits portent « Marie, surnommée Madeleine... » *Et c'est justement ce verset qui est la clé de toute l'énigme*, nous le verrons tout à l'heure, en sa forme grecque primitive.
Marc (III, 17) nous dit que Jacques et Jean étaient dits *boanergès*, soit en grec : « fils du tonnerre ».
Jean, dans l'*Apocalypse*, (c'est-à-dire Jésus, puisque c'est lui l'auteur de cette « révélation ») nous montre sept personnages qui parlent comme des tonnerres : « Les sept tonnerres ayant fait entendre leurs voix ... (...) _ Scellez les paroles des sept tonnerres et ne les écrivez point... » (*Apocalypse* : X, 3-4.)
Or, nous savons que les Evangiles nous ont présenté fort clairement six fils de Marie, savoir : « N'est-ce pas là ce charpentier [1], fils de Marie, frère de Jacques, de Joseph, de Jude, et de Simon? Et ses sœurs ne sont-elles pas ici, parmi nous ? ... » (*Marc* : VI, 3.)
Effectivement, Jésus, Thomas le jumeau, Jacques, Joseph, Jude, et Simon, cela fait bien six. Il en manque encore un pour faire sept. Il est encore trop jeune pour être cité par les interlocuteurs de Jésus. C'est le futur évangéliste, le « disciple bien-aimé », le jeune Jean. Il est frère d'un certain Jacques, lui aussi. Et nous le verrons au chapitre traitant de la descendance de Jésus ; à moins d'envisager un sentiment scabreux, celui qui est « *couché sur la poitrine* » de Jésus, est un jeune frère, tendrement aimé, sans plus.
Ce sont là les sept « tonnerres », les *boanergès*, dont les révélations apocalyptiques doivent demeurer scellées. Et nous comprenons maintenant le sens réel des paroles de *Luc* (VIII, 2), au sujet de « Marie, *dite de Magdala*, de laquelle sept démons étaient sortis ... »

----

1. L'hébreu *heresh* signifie et charpentier, et *magicien*.

Car prenons la « *Vulgate* » latine de saint Jérôme, à ce même verset : « *Maria quae vocatur Magdalene, de qua daemonia septem exierant...* » (*Luc* : VIII, 2.)
Le latin *daemonia* signifie *mauvais esprit*, certes, mais aussi *possédé*. C'est le sens que lui donne saint Jérôme, lequel reproduit textuellement le terme du verset initial dans les manuscrits grecs originaux :
« *Maria, ê kalouménê Magdalênê, aph' liés daimonia hepta exelêluthei* ... » (*Luc* : VIII, 2.)
Or, en grec, *daimonios* et *daimonikos* signifient « inspiré, médium vaticinateur ». Et le grec ancien ne possède pas de sens péjoratif pour ces termes. On voit qu'en passant du grec au latin, et du latin au français, le sens réel de cette phrase s'est considérablement modifié.
Il n'y a donc pas de courtisane possédée, pas de pécheresse repentante, qui ait eu besoin d'un exorcisme de Jésus. Et on conçoit alors fort bien que Tertullien, venu enquêter à Magdala (alias Tarichée), au sein de sa colonie chrétienne, n'y ait recueilli sur place *aucune tradition, aucune trace d'existence de ladite Marie de Magdala*.
On conçoit également fort bien la raison du silence total des *Actes des Apôtres*, des *Epîtres*, des récits de Papias, et de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, énorme ouvrage composé au temps de Dioclétien. Car Marie de Magdala est ignorée de tous.
La raison, c'est qu'elle se confond avec Marie, mère de Jésus, laquelle, descendante de David par sa seconde femme, Bethsabée (ex-épouse d'Uri le Héthéen), est elle aussi de race davidique et royale. Et à ce titre, elle peut être dite « *Tour de David* » et « *mère des sept tonnerres* », le principal d'entre eux étant Jésus. Et c'est ici qu'il convient de relire attentivement tel verset de Marc:
« Ce que ses parents ayant appris, ils vinrent pour se saisir de lui, car, disaient-ils, *il avait perdu l'esprit* ... » (Marc : III, 21.)

Saint Jérôme, en sa « Vulgate », version officielle de l'Eglise catholique, traduit par : « ... *quoniam in furorem versus est !...* » (*Op. cit.)*

In furorem versus signifie « *devenu fou furieux* ».

Et cela est bien près du *daimonios* des manuscrits grecs primitifs.
Il faut d'ailleurs admettre, rappelons-le, que dans les Evangiles canoniques nous présentant « les saintes femmes » au pied de la croix, il est impossible d'identifier clairement la mère de Jésus. Et pour constater cela, Il suffit d'établir la synopse de leurs versets :
MATTHIEU (XXVII,56) :
« Marie de Magdala, Marie, mère de Jacques et de Joseph et la mère des fils de Zébédée. »
MARC (XV,41) :
« Marie de Magdala, Marie, mère de Jacques et de Joses, Salomé. »
JEAN (XIX,25)
« Marie de Magdala, Marie, femme de Clopas, sa mère. »
LUC (XXIII,49), dit simplement, sans les nommer :
« Les femmes qui l'avaient accompagné depuis la Galilée. »
De ces exposés contradictoires, nous pouvons simplement conclure que sa mère est nécessairement celle qui revient sans cesse, sans aucune ambiguïté possible.
Et Salomé étant exclue, ce ne peut être que « Marie de Magdala », ou « Marie, mère de Jacques et de Joseph » (*alias* Joses), ou « la *mère* des fils de Zébédée ». Or, tous ces versets soulignent qu'il s'agit de la mère de plusieurs enfants, et non de leur belle-mère. A moins qu'il ne s'agisse que d'une seule et unique femme. De toute façon, la *virginité perpétuelle* de Marie, mère de Jésus, est ainsi exclue; elle relève, cette virginité, du mythe et de la légende populaire.

11

Les années obscures de Jésus

« Si nous connaissions les autres comme nous-mêmes, leurs actions les plus condamnables nous paraîtraient mériter l'indulgence... »
ANDRE MAUROIS

Dans le chapitre XIV traitant de « *La Magie dans la Vie de Jésus* », nous suivrons la tradition générale des occultistes et ésotéristes, qui veulent, avec les talmudistes, que Jésus ait été en Egypte y recevoir l'initiation majeure, au terme de longues années de probation.
Cette hypothèse des premiers, qui est tradition historique pour les seconds (mais s'agit-il du même Jésus ?), vaut ce que valent les thèmes d'histoire lorsqu'ils ne reposent pas sur des conclusions quasi irréfutables. Nous l'avons donc donnée parce qu'elle est celle de beaucoup d'érudits. Mais que vaut-elle? Peut-on admettre que Jésus, s'il est réellement, et comme tout notre dossier tend à le démontrer, le fils aîné de Juda de Gamala, et après lui le chef de l'intégrisme judaïque, ait été s'abreuver à une source aussi impure pour un juif rigoriste que la magie et la religion égyptienne, les deux étant à peu près inséparables ?

Nous ne le pensons pas, et il est plus probable que c'est au sein de la communauté *juive* d'Alexandrie, c'està-dire en Egypte effectivement, qu'il fut initié par les kabbalistes juifs aux arcanes suprêmes de leur art occulte, mais art totalement indépendant de la tradition égyptienne.
Cela établi ou admis, dès lors, il n'a pas été dans l'obligation de passer plus de vingt années de son existence hors de sa patrie, et le mystère des fameuses « années obscures » de Jésus demeure.
A moins que la clé de cette énigme ne réside dans l'évangile de *Luc*, de XVIII, 35, à XIX, 28. Et c'est ce que nous allons maintenant étudier attentivement.

Dans « *Jésus en son temps* », Daniel-Rops nous dit ceci :
« Parfois ce furent de véritables luttes contre les Romains ou contre les princes hérodiens, leurs valets. On a déjà vu celle qui avait ensanglanté *l'avènement* d'Archelaüs : barricadés dans l'atrium du Temple, les rebelles avaient repoussé les premiers assauts; on avait même dû employer toute la force disponible pour vaincre la résistance, au prix de la mort de trois mille hommes. Puis, pendant qu'Archelaüs était à Rome, les troubles avaient repris; le pays entier s'était vu à feu et à sang. En Judée, deux mille soldats d'Hérode, *en congé* [1], avaient assailli les troupes romaines... Juda, fils de cet Ezéchias qui avait déjà donné tant de tablature à Hérode, s'emparait de l'arsenal de Sephoris, et lui aussi se faisait roi. Il avait fallu que Varus, légat de Syrie, arrivât avec deux légions, et, pour l'exemple, crucifiât deux mille juifs sur les hauts lieux du pays. *En 6 de notre ère*, nouvelle explosion de haine ... [2]. (*Op. cit.*, page 158.)
Par ailleurs, à la page 138 de son livre, Daniel-Rops nous avait précisé le nom du chef de ces rebelles permanents :
« Juda, *le rebelle qui combattra Archelaüs*, sera dit le *Gaulanitide*.

----

1. Ils étaient donc passés au service d'un parti politique antiromain.
2. C'est la fameuse révolte du Recensement, conduite par Juda de Gamala, alias Juda de Galilée.

C'est en effet le troisième surnom de Juda de Gamala, *alias* Juda de Galilée (fils d'Ezéchias), le père de Jésus, et qui sera cité dans les Actes par *Luc* : V, 37.
Et à la page 136 de son ouvrage, notre auteur nous donne la date de cette première révolte :
« Hérode mourut en mars ou en avril de l'an 750 de Rome et Archelaüs lui succéda aussitôt. L'exécution des trois mille rebelles eut lieu tout à fait au début de son règne. » (*Op. cit*.)
Cette exécution se rattache donc à la première révolte qu'il nous détaille page 158. Nous sommes par conséquent *en l'an 6 avant notre ère*, année de la mort d'Hérode le Grand, onze années avant la déposition d'Archelaüs et cette seconde révolte, dite du Recensement, qui a lieu, *elle, en 6 après notre ère*. Il y a donc un intervalle de onze années entre ces deux soulèvements.
Donc, Archelaüs se proclame roi à la mort de son père Hérode le Grand. Mais, de sa capitale Jérusalem, il ne règne toutefois que sur la Samarie, l'Idumée et la Judée. Car, en même temps que lui, ses deux autres frères se sont taillé des fiefs, et règnent à leur tour en ces apanages.
C'est ainsi que Philippe a sous son autorité la Gaulanitide, la Trachonitide, la Batanée, de sa capitale Panias, que l'on appellera par la suite la Césarée de Philippe.
Quant à Hérode-Antipas, il règne sur la Galilée, la Pérée, et il a sa capitale à Tibériade.
Ulcéré par cette indépendance de ses puînés, qui lui coûte les deux tiers de cet héritage qu'il espérait total, Archelaüs décide de se rendre à Rome, afin de tenter d'obtenir de l'empereur confirmation de ses droits. Et tout comme lui, Hérode Antipas s'embarque à son tour pour la capitale de l'empire, afin de se faire confirmer ce qu'il avait déjà occupé. Enfin, une délégation juive, composée de cinquante anciens du peuple, appuyés par huit mille juifs résidant à Rome, y arrive à son tour.

Ce qu'ils veulent? Etre débarrassés des roitelets incirconcis, et être gouvernés directement par César.
Après avoir entendu les intéressés, l'empereur Auguste tranche en faveur du *statu quo*. Chacun conserve sa tétrarchie, le quatrième quart étant romain, et Archelaüs retourne en Judée en rongeant sa rancœur. Pendant son absence, deux mille mercenaires ayant appartenu à son père, Hérode le Grand, et qu'il avait mis en congé à son départ pour l'Italie, se sont révoltés. Le motif : le congé est sans solde. Ce qui implique le brigandage pour vivre. Les légions romaines interviennent. Bataille entre ces « grandes compagnies » et les légions.
C'est en ce climat de guerre civile qu'Archelaüs revient en son royaume. Une de ses premières mesures est de dépouiller du grand pontificat Ioazar, fils de Boethos, qu'il accusait d'avoir été du complot initial et d'avoir été, dans le Temple, aux côtés des rebelles conduits par Juda de Gamala. A sa place, il met son frère, Eléazar. Puis, au mépris de la loi juive, il épouse Glaphyra, sa belle-sœur, union interdite par le *Deutéronome* (XXV, 5), et par le *Lévitique* (XVIII, 16, et XX, 21). Puis il destitue ledit Eléazar et le remplace par Jésus, fils de Sié. Et les années passent, en ce climat de tyrannie et d'exactions.
C'est alors que les Juifs et les Samaritains, ne supportant plus Archelaüs, déposent une plainte formelle devant l'empereur. Celui-ci le fait arrêter au cours d'un festin, à Jérusalem, et après l'avoir entendu à Rome, le condamne à l'exil à Vienne, dans la vallée du Rhône, où il mourra.
La condamnation d'Archelaüs s'accompagnant de la confiscation de ses biens, Quirinus, légat de Syrie, assisté de Coponius, procurateur, va procéder à l'inventaire de ceux-ci. Cet inventaire comporte un *recensement*. Et c'est ce dernier qui suscitera la révolte de ce nom, conduite par Juda de Gamala [1].
Nous sommes en l'an 6 de notre ère, il y a donc douze ans qu'Hérode le Grand est mort.

----

1. Nous empruntons tous ces détails aux « Antiquités Judaïques ~ de Flavius Josèphe, traduction Théodore Reinach (Paris 1929, Leroux éditeur), livres XVI-XX.

Le Jésus du *selon Matthieu*, « né aux jours d'Hérode » (*Matthieu* : II, 1-2), a alors douze ans. Celui de Luc vient seulement au monde (*Luc* : II, 1-7), il n'a alors que quelques jours! Celui de saint Irénée, disciple direct de l'âge apostolique, a alors à peu près vingt-trois ans. Il est donc né, comme étudié dans un précédent chapitre, vers l'an 16 ou 17 *avant notre ère*, à l'époque où Hérode décide de reconstruire le Temple de Jérusalem. Et ce sera cette coïncidence qui fera par la suite, vers les IIIème et IVème siècles, assimiler Jésus à un « temple » mystique par ses partisans ; ceux-ci y verront un signe.
Et nous arrivons à ce fil conducteur des fameuses « *années obscures* » de Jésus.
Prenons maintenant *Luc*, au chapitre XIX. Jésus vient du nord et se dirige vers Jérusalem. Il lui faut d'abord, par conséquent, traverser Jéricho, et auparavant, on nous dit : « En se rendant à Jérusalem, Jésus passait sur les confins de la Samarie et de la Galilée ... « (*Luc* : XVII, 11.) Voici la suite :
« Alors que Jésus approchait de Jéricho, un aveugle était assis au bord du chemin et demandait l'aumône. Entendant la *foule* qui passait, il s'informa de ce que c'était. On lui répondit : « C'est Jésus de Nazareth qui passe. » (*Luc* : XVIII, 35-37.) D'où l'on peut conclure que la foule des partisans de Jésus est très importante et fait énormément de bruit. C'est là la marche d'une troupe décidée, et non pas d'une douzaine de timides illuminés, accompagnant un maître spirituel.
Mais continuons :
« Pour ceux qui l'écoutaient, et qui s'imaginaient, parce qu'il était près de Jérusalem, que le Royaume de Dieu allait apparaître, Jésus ajouta une parabole. Il dit donc: « Un personnage de haute naissance s'en alla dans un pays éloigné, pour être investi de l'autorité royale et revenir ensuite. Il appela dix de ses serviteurs, leur donna dix mines [1] et leur dit : Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne.

----

1. Mine : ancienne monnaie d'or ou d'argent, d'une valeur assez considérable.

Mais les gens de son pays le haïssaient; et après son départ, ils envoyèrent une ambassade pour dire : Nous ne voulons pas que cet homme règne sur nous !

« Lorsqu'il fut de retour, après avoir été investi de l'autorité royale, il fit venir ses serviteurs auxquels il avait donné l'argent, afin de savoir combien chacun d'eux lui avait fait rapporter. Le premier se présenta et dit : Seigneur, ta mine a produit dix autres mines! et il dit : Cela va bien, bon serviteur, puisque tu as été fidèle en très peu de chose, tu auras le gouvernement de dix villes. Le second vint et dit : Seigneur, ta mine a produit cinq mines. Il lui dit aussi : Et toi, commande donc à cinq villes. Un autre vint et dit :

Seigneur, voici ta mine, que j'ai gardée, enveloppée dans un linge car je te craignais, parce que tu es un homme dur ; tu prends ce que tu n'as pas placé, et tu moissonnes ce que tu n'as pas semé.

Son maître lui répondit : Mauvais serviteur, je te jugerai sur tes propres paroles. Tu savais que je suis un homme dur, qui prend ce qu'il n'a pas placé, et qui moissonne ce qu'il n'a pas semé. Pourquoi donc n'as-tu pas mis mon argent dans une banque ? A mon retour, je l'aurais retiré avec l'intérêt. Et il dit à ceux qui étaient présents : Otez-lui la mine, et donnez-la à celui qui a les dix mines ... Ils lui répondirent : Seigneur, il a dix mines ! - Je vous le déclare, on donnera à celui qui a, mais *à celui qui n'a pas, cela même qu'il a lui sera ôté* [1]... Quant à mes ennemis, ceux qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, amenez-les ici et égorgez-les en ma présence ... »

« Après avoir dit cela, Jésus se plaça devant eux et monta sur Jérusalem ... » (*Luc* : XIX, 11 à 27.)

La suite est fort claire. Jésus, parvenu à Jérusalem, montera sur l'ânon attaché d'avance avec sa mère l'ânesse, afin de faire jouer la prophétie de Zacharie : « Tressaille de joie, fille de Sion! Pousse des cris d'allégresse, fille de Jérusalem!

----

1. Cette phrase, qui ne veut absolument rien dire, est un des multiples exemples des incohérences mystagogiques de nos anonymes rédacteurs des Evangiles.

Voici que ton roi vient à toi; il est juste et victorieux, humble et monté sur le poulain d'une ânesse ... Ce roi dictera la paix aux nations, sa domination s'étendra d'une mer à l'autre, et du fleuve de l'Euphrate aux extrémités de la terre ... » (*Zacharie* : IX, 9-10.)

Il sera acclamé à ce titre par toute la jeunesse juive en entrant dans Jérusalem : « Hosannah! Fils de David... », soit « Libère-nous, fils de David », et c'est alors qu'intervient l'attaque du Temple, la ruée sur les changeurs de monnaies étrangères, sur les marchands d'offrandes, *et sur les pèlerins,* « ceux qui achetaient », (*Matthieu* : XXI, 12.)

Et maintenant, tirons les conclusions.

La prétendue parabole enseignée par Jésus à sa sortie de Jéricho n'en est pas une. Car il ne s'en dégage aucune conclusion pieuse, aucun enseignement moral, bien au contraire.

Jésus reprend à son compte la mésaventure d'Archelaüs, que les siens ne veulent pas pour roi, qui est forcé de s'en aller dans un pays étranger y recevoir l'investiture nécessaire, et qui ensuite leur demande des comptes et châtie dûrement ceux qui s'étaient opposés à son règne. Il est probable que la sortie de Jéricho de Jésus et de ses troupes nombreuses (« la foule»), s'est accompagnée d'une exécution de prisonniers, et qu'ensuite, sans ces impedimenta, on a pu marcher en bon ordre sur la Ville sainte. C'était là chose courante dans les mœurs du temps, et nos Zélotes n'étaient pas plus sensibles que leurs adversaires. Qui d'ailleurs s'aviserait de le leur reprocher?

Mais lorsque Jésus s'identifie à Archelaüs, en résumant l'aventure de celui-ci ainsi que cela nous est conté dans *Luc* (XIX, 12 à XIX, 27), *il n'en connait que le début, il ignore encore que pour avoir châtié ceux qui ne voulaient pas de lui comme roi, Archelaüs sera jeté à bas de son trône par l'empereur Auguste, et envoyé en exil à Vienne, dans les Gaules, l'an 6 de notre ère. et qu'il y mourra peu de temps après.*

Et alors ultime conclusion, la sortie de Jéricho, l'exécution des prisonniers ou des otages, la marche sur Jérusalem, l'attaque du Temple, *tout cela est antérieur à l'an 6 de notre ère, antérieur à la révolte du Recensement*, qui a lieu à cette époque, conduite par Juda de Galilée, dont c'est le second soulèvement.
Ainsi donc, ce dernier vit encore ; Jésus, comme tout fils aîné d'un roi légitime, est un « dauphin » ; il est néanmoins et parfaitement le « fils de David », l'héritier. Et il commande alors (comme les princes d'autrefois) une unité militaire dans l'armée de son père.
Par conséquent, cette attaque du Temple et cette entrée en force dans la Ville sainte, aux acclamations de la jeunesse juive, elle eut lieu dans cette période que Daniel-Rops nous décrit page 158 de « *Jésus en son temps* » (édition de 1945) : « Puis, pendant qu'Archelaüs était à Rome, les troubles avaient repris; le pays entier s'était vu à feu et à sang. En Judée, deux mille soldats d'Hérode, en congé, avaient assailli les troupes romaines ... Juda, fils de cet Ezéchias qui avait déjà donné tant de tablature à Hérode, s'emparait de l'arsenal de Sephoris, et lui aussi se faisait roi... » (*Op. cit.)*
Il est plus que probable que l'attaque du Temple de Jérusalem, conduite par Jésus, avait pour objectif de s'emparer du trésor du Temple, et de l'arsenal du même. Deux choses indispensables en toute insurrection : *l'argent et les armes*. Nous sommes entre l'an 3 et l'an 2 de notre ère, à peu près, et Jésus a environ vingt ans. Cet épisode fait partie de la révolte latente, permanente, (en attendant la grande, dite du Recensement, en 6), que Daniel-Rops résume ainsi : « Juda le rebelle, *qui combattra Archelaüs*, sera dit le Gaulanitide. » (*Op. cit.* page 138.)
D'autre part, il n'est pas déraisonnable de supposer qu'à l'instar de son père, Juda de Gamala, s'emparant en premier de l'arsenal de Sephoris et du trésor qu'on y abritait, Jésus ait tenté, lors de ce coup de main sur le Temple, de s'emparer des armes stockées dans l'arsenal de la Milice du Temple, et par la même occasion, du trésor de ce dernier. L'existence de ce trésor du Temple était chose connue de tous, et, ainsi que le rapporte Flavius Josèphe, il avait déjà tenté Hérode, puis les Romains.

Pilate y avait d'ailleurs opéré des prélèvements, soi-disant pour réaliser des adductions d'eau dans Jérusalem.
Jésus a fort bien pu y songer, pour alimenter son trésor de guerre, et surtout assurer la subsistance de sa troupe, composée de vagabonds, d'errants, n'ayant pas ou plus de métier, ayant eu leurs habitations incendiées au cours des représailles romaines. On nous dit, en effet, qu'il demeurait très souvent à observer les troncs du Temple, et *à noter l'importance des sommes que les pèlerins y versaient* :
« Jésus, s'étant assis vis-à-vis du tronc, regardait comment la foule y mettait l'argent ... » (*Marc* : Xll, 41.)
Comme nous l'avons évoqué, par ailleurs, c'est très probablement au cours d'une autre et ultérieure attaque du Temple, que le fameux Jésus-bar-Abba fut arrêté par les Romains, et incarcéré avec d'autres séditieux, pour meurtres commis au cours d'une émeute (*Marc* : XV, 7), car il n'est pas possible que les Romains se soient laissés surprendre deux fois de suite *et très proches l'une de l'autre*.
Les circonstances ultérieures de l'arrestation de Jésus montrent d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas de s'assurer d'un prédicateur illuminé, mais bien d'un chef maquisard, d'un rebelle. Et ceci confirme cela.
En effet, qu'il y ait eu combat, aux Oliviers, nous n'en voulons pour preuve que ce passage de *Luc* : « Alors, ceux qui étaient avec lui, voyant ce qui allait arriver, lui dirent : « Seigneur, frapperons-nous de « l'épée ? .. » (*Luc* : XXII, 49.)
Par conséquent, *ils sont tous armés*. En cela, ils n'ont fait que suivre la consigne que Jésus leur avait donnée la veille : « Que celui qui n'a pas d'épée vende son manteau et en achète une ... » (*Luc* : XXII, 36.)
Première conclusion, *ceux qui n'ont pas encore d'épée*, constituent une minorité infime, car Jésus dit « celui ... », sous-entendu « s'il en est un qui, par négligence, n'a pas encore d'épée ... ». Seconde conclusion, ils sont suffisamment nombreux pour envisager de résister à la Cohorte des Vétérans (six centuries d'élite) et à son renfort de miliciens du Temple. Nous sommes loin des onze fidèles, autour d'un Jésus pacifique.

Cette attitude belliqueuse d'hommes armés, groupés autour de leur chef, elle est justifiée par la phrase célèbre de Jésus : « Je ne suis pas venu apporter la paix, *mais bien la guerre* ... » (*Luc* : XII, 51.) Dès lors, comment ne pas considérer comme une interpolation ultérieure (IVème siècle, toujours) la phrase « Celui qui frappe de l'épée, périra par l'épée ... », puisqu'elle est en contradiction formelle avec l'ordre donné par Jésus de s'armer, au besoin en vendant ses hardes? A moins de supposer qu'il était inconséquent, ou se moquait de ses fidèles. Ce qui peut être, après tout...

Et nous abordons alors le problème des excès inévitables des Zélotes, que l'acte d'accusation englobera sous le nom de « *brigandage* ». Et là encore, ce sera Simon-Pierre qui nous en livrera la clé, dans un prochain chapitre.

12

Jésus au milieu des docteurs

> « A cinq ans est atteint l'âge requis pour étudier l'Ecriture; à dix pour étudier la Michna, à treize pour observer les Commandements... »
>
> TALMUD : traité *Aboth*, V, 24

Nous avons vu que les parents de Jésus, Joseph et Marie, ne s'étant pas souciés de lui pendant toute une journée de voyage, sur une route dangereuse, au retour de la Pâque de Jérusalem, prirent enfin conscience de sa disparition, retournèrent à Jérusalem, et après trois jours de recherches vaines, le retrouvèrent « dans le Temple, assis au milieu des docteurs, *les écoutant et les interrogeant*. Tous ceux qui l'entendaient étaient frappés de son intelligence et de ses réponses. » (*Luc* : II, 4.6-47.) Le texte est fort clair. Jésus interroge les docteurs de la Loi, ils lui répondent, il les écoute. A son tour, il est interrogé, et il leur répond intelligemment. Nous assistons là à une banale séance de catéchisme judaïque. De cette scène fort simple, commune à tous les petits juifs, nous le verrons tout à l'heure, on a, là encore, voulu faire un épisode empli de merveilleux. Et cela est devenu, chez les peintres comme chez les « historiens sacrés », un poncif bien connu : *Jésus enseignant les Docteurs*.

Comment imaginer que des docteurs de la Loi, rompus tous, sans exception, aux subtilités des exégèses de la Tora et du Talmud, et pour certains d'entre eux, aux mystérieux arcanes de la Kabbale, comment admettre que ces hommes se sont ravalés au niveau des catéchumènes, pour s'instruire humblement auprès d'un gamin de douze ans? Car selon *Luc* (II, 42), Jésus est, en cet épisode, âgé de douze ans.
Or, c'est justement cette dernière précision qui nous permet de situer la nature exacte de cet épisode, devenu au cours des siècles une très importante cérémonie rituelle : la *Bar Mitzva*.
Dans le Judaïsme, lorsqu'un homme parvient, à treize ans, à l'âge de la majorité religieuse, il acquiert, de ce fait même, la majorité juridique et le plein statut d'homme. Ses transactions commerciales de toutes natures sont juridiquement valables, et ses fiançailles comme son mariage sont également valides. Il devient responsable de tous ses actes, infractions et transgressions de la loi, et il est, de ce fait même, passible de toutes les sanctions prescrites par ladite loi.
A partir de cette date, il est considéré comme un Juif adulte, et il est dans l'obligation d'observer tous les préceptes positifs, ainsi que de ne pas transgresser les commandements négatifs. Il est de plus compté comme membre du quorum nécessaire pour que l'on puisse célébrer l'office public, et il a qualité pour être invité à lire la Tora, dans la synagogue locale. La manifestation la plus importante associée à la *Bar Mitzvah* est cependant et indiscutablement le fait de porter désormais les phylactères rituels pour les prières du matin de chaque jour ouvrable, alors qu'il en était auparavant dispensé.
Jadis, il n'y avait pas de cérémonie pour l'accès à la majorité religieuse et civile. Plus tard, à une époque qu'il est impossible de déterminer exactement, on constitua un ensemble de formes rituelles. Mais il est probable qu'à Jérusalem, au temps de Jésus, il ne s'agissait alors que d'un simple examen, subi devant les docteurs de la Loi, examen ayant pour objet de vérifier si le nouveau fidèle était capable d'assumer toutes ses nouvelles responsabilités, dans le cadre de la Loi religieuse, régissant également la vie civile en Israël.

Par la suite, on commença à célébrer la *Bar Mitzvah* comme une fête de famille solennelle. Le jour du sabbat de la semaine au cours de laquelle le garçon fêtait son treizième anniversaire, il était appelé à l'office du matin, à la synagogue, pour la lecture de la Loi, et on lui donnait à lire la section de *Maftir* de la Tora, ainsi que le passage des Prophètes accompagnés des bénédictions initiales et terminales. L'appel pour la lecture de la Tora, le fait de chanter l'hymne dit *Haftarah*, constituaient une sorte de cérémonie publique d'initiation à la communauté religieuse. Primitivement, c'était le père du *Bar Mitzvah* qui prononçait, tout en lisant son passage de la Tora, une bénédiction spéciale, dans laquelle il remerciait Dieu de l'avoir déchargé de la responsabilité qu'il avait jusqu'alors sur la conduite de son fils. A son tour, le garçon *Bar Mitzvah* prononçait un court discours de forme religieuse, à la synagogue ou au repas de famille qui célébrait l'événement.
Ainsi donc, ce que l'on a pompeusement intitulé « Jésus enseignant les docteurs s , se borne plus simplement et plus humblement à son *examen de majorité religieuse et civile*. Et c'est très probablement parce qu'il était ainsi devenu majeur sans contestation possible, que Joseph et Marie, déjà pris avec leurs autres enfants plus jeunes, s'étaient engagés sur la route du retour sans se soucier de leur aîné, ainsi légalement émancipé.
Mais, encore une fois, cela implique le peu de cas qu'ils faisaient des révélations de l'ange Gabriel au sujet de ce fils aîné.

13

Jean, le précurseur et le baptiste

> « Christ lève les yeux, il m'aperçoit, et son regard se trouble, il change de couleur, me pose des questions qui font tourner sa langue, il me parle sur tous les tons… »
>
> Le « *Livre de Jean* », texte sacré mandéen [1]

« La première loi de l'Histoire est de ne pas oser mentir. La seconde est de ne pas craindre d'exprimer toute la vérité ... », a dit Léon XIII.

Il faut croire que les scribes anonymes qui, au IVème et Vème siècles, composèrent ce Christianisme symbolique, axé sur la vie métaphysique de purs Archétypes, et qui est devenu le Christianisme officiel, il faut croire que ces scribes ne savaient pas exactement la différence entre le mensonge et la vérité historique.

En effet, s'il est un moment des Evangiles où la contradiction règne en souveraine, c'est bien dans la description des rapports entre Jésus et Jean, dit « le Précurseur » ou encore « le Baptiste ».

----

1. Les *Mandéens*, dits à tort « *chrétiens de Saint-Jean* », sont les descendants des disciples du Baptiste. Leurs écritures posent des problèmes quant aux rapports véritables entre Jésus et ledit Baptiste, car ils sont très antichrétiens.

C'est pourquoi le lecteur nous pardonnera de lui imposer le collationnement des passages des Evangiles canoniques, relatifs aux rapports entre Jésus et Jean ; prenons donc *Matthieu*, c'est le Baptiste qui parle :
Déjà, la cognée est mise à la racine des arbres; tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Moi, je vous baptise d'Eau, pour vous amener à la repentance ; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses souliers. Lui, il vous baptisera du Saint-Esprit et de Feu. Il a son van à la main : il nettoiera son aire, et il amassera le blé dans le grenier, mais il brûlera la paille en un feu qui ne s'éteint point. »
Alors, Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé par lui. Mais Jean s'y opposait, en disant : C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi ! Jésus lui répondit: Laisse faire maintenant, car il est convenable que nous accomplissions tout ce qui est juste. Et Jean ne lui résista plus. Dès que Jésus eut été baptisé, il sortit de l'eau. Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici, une voix fit entendre des cieux ces paroles : « Celui-ci est mon « fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mon affection ... » (*Matthieu* : III, 10 à 17.)
Marc (l, là 11) nous dit la même chose, en plus bref toutefois.
Luc (I, 5 à 80) nous conte la conception et la naissance du futur Baptiste, et nous précise que Marie, future mère de Jésus, est parente d'Elisabeth, mère du Baptiste. Puis (III, 1 à 22), il nous donne, à son tour, l'histoire du baptême de Jésus par Jean. Toutefois, il fait arrêter Jean par les sbires d'Hérode et le met en prison, et cela avant de nous montrer Jésus se faisant baptiser. Ce qui fait que nous ignorons, avec *Luc*, si c'est Jean ou un de ses disciples, qui a baptisé Jésus.
Dans *Jean* (l'évangéliste), c'est, encore plus précis. Qu'on en juge :
« *Le lendemain, Jean vit Jésus qui venait à lui, et il dit : Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde.*

C'est celui dont je disais : Il vient après moi un homme qui m'a devancé, parce qu'il était avant moi. Pour moi, je ne le connaissais pas, mais je suis venu baptiser d'eau, afin qu'il fût manifesté à Israël. » Jean rendit encore ce témoignage : *« J'ai vu l'Esprit descendre du Ciel comme une colombe, et il s'est arrêté sur lui.; Je l'ai vu, et j'ai rendu ce témoignage : C'est lui qui est le fils de Dieu ...* » (*Jean* : l, 29 à 34.)
Voilà qui est clair et net, Jean a vu Jésus, a deviné qu'il était bien le Messie, et qu'il avait reçu l'Esprit de Dieu au cours de son baptême. Et bien, reprenons *Matthieu* :
« *Jean, ayant entendu parler en sa prison des œuvres du Christ, lui fit dire par ses disciples : es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?* » (*Matthieu* : XI, 1 à 4). Ce verset est fort clair; Jean se méfie de Jésus, il doute.
Voilà qui est absolument contradictoire. Comment concilier les deux récits de *Matthieu* ? Tout simplement en se reportant à *Luc* :
« *Or, comme tout le peuple se faisait baptiser, Jésus se fit baptiser, lui aussi ...* » (*Luc* : III, 21.)
Ainsi donc, Jean a bien baptisé Jésus, celui-ci s'est borné à faire « *comme tout le monde* ». Intérêt futur, curiosité ? Nous ne le saurons jamais. Mais Jean n'a nullement identifié Jésus comme étant l'Agneau de Dieu, il n'a pas vu les cieux s'ouvrir, et la colombe descendre sur Jésus. Il a baptisé Jésus comme les autres, sans plus lui porter d'attention. Et cela change tout.
Car enfin, ils sont cousins, leurs mères se connaissent, Jean a reçu l'*Apocalypse*, rédigée par Jésus au cours de son long séjour en Egypte. C'est à la suite de la réception de ce texte qu'il s'est mis en vedette, prêchant et baptisant :
« Révélation de *Jésus*, l'Oint, *que Dieu lui a donnée* pour montrer à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt, et qu'il a fait connaître, *par l'envoi de son messager, à son serviteur Jean*, lequel a attesté la parole de Dieu, et le témoignage de Jésus, l'Oint, tout ce qu'il a vu ... » (*Apocalypse* : Prologue : l, là 3.)

Or, message et messager se disent en grec *aggelos* dont on a fait peu à peu, de traduction en traduction, un *angelus*, un *ange*, un *esprit pur*. Nous sommes très loin du banal sens initial.
Et la preuve que le Jean de l'*Apocalypse* est bien le Baptiste (et non l'évangéliste), se trouve en ses propres paroles :
Je ne le connaissais pas, mais celui qui m'a envoyé baptiser d'eau, celui-là m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et s'arrêter, celui-là baptisera de « l'Esprit-Saint... » (*Jean* : 1,33-34.).
Celui qui l'a envoyé baptiser d'eau, qui lui a donné le signal de l'« attaque » messianiste, c'est le « messager » qui lui a apporté le texte de l'*Apocalypse*. Et ils ne se connaissent pas, sinon de nom, parce que Jésus se trouvait depuis longtemps en Egypte, et Jean dans le désert jordanien.
.
Dans *Matthieu* (XXIII, 35) et dans *Luc* (XI, 51), nous apprenons, par Jésus lui-même, que Zacharie, père du Baptiste, fut « *tué entre le Temple et l'autel* ».
Diverses versions furent mises en avant quant à la raison de cette mort violente d'un homme qui était grand-prêtre, ou prêtre (*cohen*). Il aurait eu pour successeur le vieillard Syméon, l'auteur de la prophétie sur Jésus enfant (*Luc* : II, 27 et 34).
Une de ces versions le fait mettre à mort par les mercenaires d'Hérode, lors du « massacre des innocents ». Il aurait, en effet, soustrait le futur Baptiste à ce massacre, ordonné par Hérode. Nous savons ce qu'il faut en croire quant à ce pseudo-massacre. Par conséquent, cette version n'est pas à retenir.
Une autre version, gnostique d'origine, nous a été conservée par Epiphane (« *Hérésies* » , XXVI, 12), qui l'avait trouvée dans un manuscrit gnostique intitulé « *Genna Marias* ». D'après cette tradition, alors que Zacharie encensait selon le rite du soir, seul, dans le sanctuaire, il eut une vision soudaine, celle d'un homme à tête d'âne. Il sortit aussitôt, affolé, et voulut dire à la foule ce qu'était en réalité l'entité adorée dans le Temple. Il ne le put, devenu muet de frayeur et d'horreur.

Par la suite, ayant récupéré l'usage de la parole, il put parler, et indignée de ce qu'elle considérait comme un blasphème, la foule tua Zacharie.
En fait, cette mort survint au moment de la révolte du Recensement, déclenchée et conduite par Juda de Gamala, Son cousin, en 6 de notre ère, et ce ne fut qu'un épisode de celle-ci.
Sur la mort du Baptiste lui-même, bien des erreurs ayant été colportées, nous tenterons là encore de rétablir la vérité.
Hérode Antipas, fils d'Hérode le Grand, tétrarque de Trachonitide, Bathanée et Gaulanitide, avait d'abord épousé la fille d'Arétas, roi de Pétra, en Arabie. Allant à Rome, devant l'empereur, il s'arrêta chez Hérode Philippe, tétrarque de l'Abilène, son demi-frère, lequel avait épousé sa nièce, Hérodiade, filIe de leur frère commun, Aristobule. Et là, Hérode Antipas devint éperdument amoureux d'Hérodiade, à qui il proposa le mariage, dès son retour de Rome, promettant de répudier son épouse actuelle, la fille d'Arétas. Celle-ci, lorsqu'elle parvint à connaître cette nouvelle surprenante, devina par avance ce qui l'attendait, eu égard aux usages du temps, et se réfugia chez son père, à Pétra. Elle fut alors la cause d'une guerre dans laquelle les troupes d'Hérode Antipas furent battues.
Quoi qu'il en soit, Hérode Antipas fait donc venir Hérodiade, laquelle s'estime divorcée d'Hérode Philippe et vit maritalement avec Antipas. C'est alors que, devant les violentes critiques de Jean le Baptiste, lui reprochant ce qu'il considère comme un adultère permanent, Hérode Antipas le fait arrêter et emprisonner dans la forteresse de Machéra, alias Machéronte. Et nous lisons ceci dans *Matthieu* :
« Jésus, ayant appris que Jean avait été livré, se retira dans la Galilée ... » (*Matthieu* : IV, 12.)
Ce passage ouvre de curieux horizons car :
a) si Jean a été livré, c'est qu'il se cachait. C'est là l'attitude d'un conspirateur, pas celle d'un prophète venant clamer ses vérités à la face du tyran ou du pécheur.
b) si Jean a été arrêté simplement parce qu'il reprochait à Hérode Antipas son adultère permanent avec Hérodiade, en quoi cela regarde-t-il Jésus ?

Par contre, si, comme nous le soutenons ailleurs, Jean le Baptiste est l'élément public de la propagande, le bras droit de Jésus, en un domaine purement politique et messianique, on conçoit que Jésus, son chef, prenne des précautions.
Par conséquent, en 28, 29, c'est une campagne d'agitation politique qu'animent Jésus et Jean, et non pas une banale prédication mystico-morale. Et nous en avons la preuve dans Flavius Josèphe, qui nous dit du Baptiste ceci :
« Des gens s'étaient rassemblés autour de lui, *car ils étaient très exaltés en l'entendant parler*. Hérode (Antipas) craignait qu'une telle faculté de *persuader ne suscitât une révolte*, la foule semblant prête à *suivre en tout les conseils* de cet homme ... » (Flavius Josèphe : « *Antiquités hébraïques* », XVIII, V, 118.)
Nous ajouterons à cette brève biographie, deux dates importantes de la vie du Baptiste. Ce serait le 28 mai de l'an 31 de notre ère, qu'il aurait été incarcéré dans la citadelle de Machéronte. Et ce serait le 29 mars de l'année suivante, l'an 32 par conséquent, qu'il aurait été mis à mort.
Notons aussi, en passant, que l'incendie de Rome en 64, éclata au moment où se déclenchait en Judée la révolte qui devait aboutir à la destruction de Jérusalem, et que l'incendie prit dans les écuries du Cirque, 33 ans après la mort du Baptiste [1]. Il y a des coïncidences qui sont fort révélatrices. Nous y reviendrons dans un prochain ouvrage.
Mais qu'était donc Machéronte?
Machéronte était une place forte, située en Transjordanie, à l'extrémité de la Pérée, aux confins du royaume nabathéen, et qui dominait la nappe de plomb de la mer Morte de 750 mètres.
Selon Renan, Hérode Antipas y avait élevé une forteresse, à l'intérieur de laquelle se trouvaient un palais, pourvu des plus luxueux aménagements, et une prison, l'un n'allant pas sans l'autre en ces terribles époques.

----

1. Trente-trois était, chez les Juifs, le nombre de toute purification (*Lévitique* : XII, 4).

Ce serait là, toujours selon Renan, qu'il faudrait placer la scène de la danse, et celle de la décollation qui suivit. Renan se trompe. Les textes évangéliques sont particulièrement réticents en ce qui concerne les détails et les précisions sur ce sujet. Car, si l'on situe la danse et la fête qui y donna prétexte, dans l'habituel palais d'Hérode Antipas, à Tibériade, le récit est peu plausible. Entre Tibériade, sur les bords enchanteurs du lac de Génésareth, ou mer de Galilée, et Machéronte, sur la rive orientale de la mer Morte, il y a, *à vol d'oiseau*, un minimum de cent quarante kilomètres. C'est donc un voyage de trois cents kilomètres au moins, aller et retour, que le bourreau d'Hérode aurait eu à faire, de nuit, en quelques heures. Chose absolument impossible à cette époque.

D'autre part, Flavius Josèphe, nous rapportant la construction de la forteresse de Machéronte, appelée d'abord Hérodion, ne nous parle pas de palais intérieur, et nous comprendrons bientôt pourquoi.

Par contre, il nous décrit celui, également dénommé Hérodion, qu'Hérode Antipas fit construire près de Jérusalem, et fort luxueusement aménagé. C'est donc là qu'il faut placer la scène de la danse, au cours de la fête nocturne, et les décisions qui s'ensuivirent. Mais pas l'exécution du Baptiste.

Autre contradiction. Dans les deux évangiles qui narrent la décapitation du Baptiste, *Matthieu* (XIV, 11) et *Marc* (VI, 28), la danseuse qui charme Hérode Antipas, c'est Salomé, la fille d'Hérodiade. Ces textes sont connus de tout le monde chrétien, au IVème siècle. Or, à la même époque, et encore au Vème, la danseuse, c'est Hérodiade elle-même. Notamment pour Jean Chrysostome, lequel compare l'impératrice Eudoxie à cette dernière et se prend pour Jean le Baptiste, parce qu'elle le fait exiler hors de Byzance [1]. Il en est de même d'Athanase d'Alexandrie, qui ne connaît qu'Hérodiade comme danseuse.

----

1. L'incendie de Rome sous Néron, qui fut l'œuvre de chrétiens fanatiques, nous le démontrerons un jour, eut pour pendant celui de Byzance, la nuit où Jean Chrysostome dut quitter la ville, d'ordre de l'empereur Arcadius, époux d'Eudoxie. Flambèrent notamment la basilique Sainte-Sophie, le Sénat, la magnifique bibliothèque, etc… L'impératrice Eudoxie mourut l'année suivante (404) au cours d'un accouchement.

Et cela soulève un nouveau problème. Hérode Antipas, en faisant arrêter et emprisonner au loin le Baptiste, a voulu le faire taire et le couper de tout contact avec le peuple, par prudence politique. Et aux confins du désert nahathéen, Machéronte remplit cet office. Mais il ne le fait pas mettre à mort toutefois, parce qu'il le craint. Le Baptiste est à ses yeux un prophète, on chuchote qu'il est Elie revenu, de plus il est *nazir*, c'est-àdire consacré au Seigneur, et on ne peut donc porter la main sur lui. Et derrière cette crainte, il y a aussi peut-être une inconsciente admiration, mêlée à une conscience pas très sereine.
Aussi, lorsque l'imprudente promesse aura été prononeée, sans doute dans l'ivresse du festin, lorsque Hérode Antipas devra s'exécuter, peut-être l'éloignement même de la victime désignée lui aura-t-il permis d'espérer échapper à ses imprudentes paroles.
Récapitulons. Salomé (ou Hérodiade, sa mère) a magnifiquement dansé devant Hérode et sa cour. Hérode, en récompense, lui a promis de lui accorder tout ce qu'elle demanderait, fût-ce la moitié de son royaume.
Salomé (ou Hérodiade) a alors demandé la tête du Baptiste.
Le connaît-elle ? Il est peu probable qu'elle l'ait jamais vu. Les femmes de son rang sortent peu ou sortent en litière fermée, escortées d'esclaves ou d'eunuques armés et on déblaie les voies bien avant leur passage. Et cela va tirer Hérode Antipas d'affaire.
Il appelle un de ses officiers, il lui donne un ordre à voix basse, l'homme disparaît. Quelques moments plus tard, la fête est de nouveau interrompue, l'officier revient ; derrière lui, un bourreau porte sur un large plat la tête du Baptiste. C'est-à-dire une tête exsangue, une tête d'homme chevelu et barbu, have. Tel est du moins le récit que nous rapportent Matthieu et Marc, chez qui il est, d'ailleurs, visiblement interpolé [1].

----

1. Il faut d'ailleurs constater que ce récit interpolé ne coïncide pas, en son orientation générale, chez les deux évangélistes. Dans *Marc* (VI, 20), Hérode éprouve une certaine sympathie pour Jean, il le ménage, le consulte même. Pour *Matthieu* (XIV, 1-12), il n'en est pas question, le Baptiste est enchaîné dans son cachot, et il n'est pas d'entretiens métaphysiques avec Hérode Antipas. Pour le lecteur désireux de vérifier cette interpolation, il suffit, dans Marc, de couper le récit après le verset 12 (VI) et de le reprendre au verset 30 (VI), on constate alors facilement qu'il n'y a aucune interruption et que tout ce que l'on a enlevé, était interpolé.

Ce peut être la tête d'un ascète qui, par suite des vœux de son nazirat, n'a jamais coupé ses cheveux et sa barbe, et dont la maigreur est la conséquence de ses jeûnes et de son ascétisme même.
Ce peut aussi être la tête d'un homme très ordinaire, mais qui vient de vivre de nombreuses années dans un cachot obscur, qui, de ce fait, n'a jamais pu se faire couper les cheveux et la barbe depuis son emprisonnement, et qui est maigre du fait même d'une sous-alimentation commune à tous les captifs de ces terribles époques.
Mais est-ce bien la tête du Baptiste, emprisonné à plus de cent quarante kilomètres de là, aux confins du désert transjordanien? L'ordre a été trop rapidement exécuté pour que cela soit et Tibériade est trop loin de Machéronte.

Mais enfin, dira-t-on, pourquoi la fête ne se serait-elle pas déroulée à Machéronte ? Mais parce que la Machéronte dont Flavius Josèphe nous rapporte la construction, est une citadelle perdue en des lieux désertiques, sans eau, et qu'il n'est pas question de palais somptueux à Machéronte. Egalement, parce qu'Hérode Antipas serait bien fou de s'y enfermer, sur la frontière même de son ennemi Arétas, père de l'épouse répudiée pour Hérodiade, aux risques de se faire assiéger et capturer par les Arabes. Et nous savons par Flavius Josèphe, qu'en outre, il n'y va jamais. Et de plus, comment y exposer la femme qu'il aime si passionnément, tant à la vengeance de la fille d'Arétas, qu'au sort qui attendrait ensuite une telle captive ? Tout cela est impensable.

Par contre, à l'époque de la mort du Baptiste, Tibériade jouit d'un climat absolument délicieux. Et au contraire, Machéronte est alors au centre des terribles tempêtes de sable qui balaient, à cette époque, le désertique plateau du Moab.

De plus, le séjour à Machéronte n'était guère susceptible d'enthousiasmer Hérodiade, pour d'autres motifs. A cette femme, habituée depuis toujours au luxe, il n'y a, à Machéronte, ni jardins enchanteurs, ni jets d'eaux jaillissantes, ainsi qu'à Tibériade. On n'y trouve que de l'eau de citerne, un unique puits et les sources sont à plus de vingt kilomètres de là. Et dans les ruines actuelles de la citadelle, culminant encore à plus de cent mètres au-dessus du ravin de défense, aucune trace qui puisse faire supposer qu'en ce lieu brûlé par le soleil, il y ait jamais eu un palais digne d'Hérode Antipas et surtout de la femme qu'il idolâtrait.
La suite de l'histoire n'est pas plus claire.

Une tradition, rapportée par Théodoret, théologien byzantin, et qui est une des autorités historiques de l'Eglise, veut que les païens de Sébaste, en Samarie, en un lieu nommé *Makron*, profanèrent le tombeau du Baptiste en 362, et brûlèrent les restes.

Il s'agit là d'une erreur, probablement voulue. Jean le Baptiste fut enterré à *Machéronte*, et non à Makron, aux confins de l'Arabie Pétrée, à la forteresse même où il avait été enfermé, puis exécuté. Près de Sébaste, en Samarie, à plus de soixante-dix kilomètres de là, à vol d'oiseau, le lieu du tombeau dont parle Théodoret se nomme, comme dit plus haut, Migron ou Makron. Et ce lieu est cité dans *Isaïe* (X, 28) et dans l *Samuel* (XIV, 2). Et ce ne fut pas le corps du Baptiste qu'il abrita, mais *celui de Jésus*, après avoir été enlevé de la « fosse infâme » sise près du Golgotha [1].
Le tombeau d'Elisée était non loin de là, et selon la tradition, les patriarches furent inhumés en ce lieu.
Une autre tradition, celle de Sozomène, citée par le Père Lagrange, veut au contraire que *la tête* du Baptiste ait été apportée de Jérusalem en Cilicie, puis de Cilicie à Constantinople.

----

1. La « *fosse infâme* » (jossa infamia) était un caveau fermé par une grille. Alors que les Romains restituaient les cadavres aux familles après l'exécution, les Juifs ne les rendaient que lorsqu'il ne restait plus que les os. Et la « *fosse infâme* » recevait les corps des suppliciés, en cette attente.

Une troisième tradition veut qu'elle ait été apportée à Damas, et au IVème siècle, dans l'église de Théodose, on vénérait une tête attribuée à Jean le Baptiste. Aujourd'hui encore, dans la mosquée des Omeyyades, un édicule de marbre passe pour la contenir.

On observera qu'il n'est pas question du cadavre.

En fait, la tête qui fut remise sur un plateau à Salomé (ou à Hérodiade) dut subir le sort de toutes les têtes de décapités, dans le Moyen-Orient. On les exposait, fichées sur une lance ou un pieu, au sommet de la plus haute tour, afin qu'elles subissent les outrages des oiseaux du ciel, particulièrement des vautours, si nombreux en ces régions. Lorsque, décharnée et décomposée, il ne restait plus que la partie osseuse de ce qui avait été un « chef » humain, on la déposait sur un feu de bois mêlé d'ordures et on la carbonisait.

C'est ce qui advint des têtes des soldats anglais décapités en mai 1964 au Yémen. On les retrouva carbonisées, aux dires de la presse de fin juin 1964. En ces régions, où la vie n'a pas varié depuis des siècles, les coutumes demeurent, immuables et cruelles.

Il est également fort possible qu'Hérode Antipas se soit souvenu de la menace d'ordre général, proférée jadis par le prophète Amos, et condamnant implicitement, en Israël, l'incinération posthume :

« Et parce qu'il a brûlé, calciné, les ossements du roi d'Edam, j'enverrai le feu dans Moab, et il dévorera les palais de Kerijoth, et Moab périra au milieu du tumulte, au milieu des cris de guerre, et du fracas des trompettes... Et je tuerai tous ses chefs avec lui, dit l'Eternel. » (*Amos* : II, 2.)

En ce cas, Hérode Antipas aurait donné des ordres pour que la tête ne soit pas profanée. Seule, sans doute, l'aura été celle du décapité anonyme, remise à Hérodiade.

Quant à Jean, il mourut sans doute peu de jours après la fête. Hérode ne pouvait pas se dérober et laisser vivre celui qui, en reparaissant, lui eût aliéné l'amour d'Hérodiade, à qui il avait menti.

Un messager dut partir dès l'aube pour Machéronte. Il dut mettre quatre jours pour y parvenir. Et le glaive tomba une seconde fois. A moins que l'on arrêtât simplement toute remise de vivres au prisonnier, pour éviter de verser le sang d'un prophète.

Et eu égard à la longueur de la route, à la chaleur, il est peu probable que des disciples se soient trouvés près de la citadelle, aient été prévenus de la décollation de leur maître et aient reçu l'autorisation de l'emporter en Samarie. Jean le Baptiste fut inhumé à Machéronte, là où il était mort, et inhumé sans précautions particulières, comme un condamné à mort de ce temps-là, si toutefois son cadavre ne fut pas jeté sans ménagements du haut des murailles. D'ailleurs, comment ces disciples auraient-ils pu subsister, hors la citadelle, en un tel chaos désertique ? Et la garnison les aurait-elle tolérés ? C'est plus que douteux. Une telle présence eût été suspecte, évoquant une évasion toujours possible. Pour cette raison, les restes inhumés à Sébaste, en Samarie, ne peuvent avoir été ceux du Baptiste. Notons cela, nous comprendrons l'importance de cette constatation bientôt.

Que le Baptiste ait été sectateur de la doctrine de Juda de Gamala, lui aussi, tout comme Jésus, nous n'en voulons pour preuve que ce passage des « *Guerres de Judée* », de Flavius Josèphe, en leur version slavonne :

« *Il y avait alors un homme qui parcourait la Judée en des vêtements étonnants, des poils de bêtes collés sur son corps, aux endroits où il n'était pas couvert de ses poils, et de visage, il était comme un sauvage. En abordant les juifs, il les appelait à la liberté, en disant : « Dieu m'a envoyé pour vous montrer la voie de la Loi, par laquelle vous serez sauvés d'avoir plusieurs maîtres, et vous n'aurez plus sur vous de maître mortel, mais seulement le Très-Haut, qui m'a envoyé ...* ») (*Op. cit.* : II, 2.)

« *En entendant ces paroles, le peuple était heureux et toute la Judée le suivait et les environs de Jérusalem.*

Et il ne leur faisait rien d'autre que de les plonger dans le cours du Jourdain. Et il les renvoyait en leur enseignant de cesser de faire le mal, et qu'il leur serait donné un roi qui les libérerait et soumettrait tous les insoumis, et ne serait lui-même soumis à personne. Les uns se moquaient de ses paroles, les autres y ajoutaient foi... » (*Op. cit.* : II, 2.)

Il n'est besoin que de comparer ces deux paragraphes pour constater que le second est la contradiction du premier. C'est une interpolation ultérieure des copistes chrétiens. Mais par contre, le premier paragraphe est bel et bien conforme en ses termes à la doctrine de Juda de Gamala, et nous le considérons comme authentique. Malheureusement, les interpolations suivantes ont été substituées à des passages de Flavius Josèphe qui nous en auraient, certainement, beaucoup plus appris que les Evangiles des IVème et Vème siècles.
Quant à la raison pour laquelle Jean s'était collé des poils de bêtes sur les parties du corps qui n'en sont pas habituellement revêtues, il est facile d'y voir une provocation, un avertissement à la dynastie usurpatrice des Hérodes. Ce faisant, il ressemble à Esaü, qui était couvert de poils (*Genèse* : XXV, 25-26 et XXVII, 16-17). Ce fut l'artifice qu'utilisa Jacob pour tromper son père Isaac et se substituer à Esaü son aîné. Or, Jacob signifie « *supplanteur* », et Jésus (que Jean annonce) devra supplanter les Tétrarques collaborateurs de Rome. Enfin, Esaü, le « *velu* », fut celui des deux jumeaux qui sortit le premier du sein maternel. Et des deux jumeaux mis au monde par Marie, Jésus était l'aîné.
Pour les Juifs, au courant de la façon imagée de parler qu'avaient les prophètes, lesquels faisaient toujours précéder leurs paroles par des gestes ou des attitudes symboliques, Jean jouait parfaitement son rôle et s'exprimait ésotériquement, conformément à la Tradition.
Jusqu'à présent, nous avons suivi docilement le thème classique de la légende du Baptiste, nous contentant d'en souligner les anachronismes et les impossibilités, quant à la réalité historique. Nous allons maintenant en contrôler l'essentiel.

Hérode le Grand mourut en l'an 5 avant notre ère.
A sa mort, survenue au mois de Nisan (21 mars-21 avril), Archélaüs, son fils aîné, s'embarque pour Rome afin de faire entériner par l'empereur Auguste son élévation au trône de Judée. Son frère, Hérode Antipas, en fait autant, mais dans l'intention contraire. A leur retour de Rome, ce dernier décidera Hérodiade, femme de leur autre frère, Hérode Philippe, à venir vivre maritalement avec lui, ainsi que sa fille Salomé, qu'Hérodiade a eue de son époux Hérode Philippe. Cette décision d'Hérodiade se situe, selon Flavius Josèphe (*Antiquités Judaïques* : XVIII, V, 136), peu après la naissance de Salomé.
Par conséquent, en l'an 5 avant notre ère, ladite Salomé est déjà au monde, et elle a environ une année d'âge. La mort du Baptiste se situant en mars de l'an 32 de notre ère, à cette date, Salomé aura donc (5 + 32) au moins trente-sept ans.
L'histoire, rapportée fidèlement par Flavius Josèphe en ses «*Antiquités Judaïques* », (XVIII, V, 137), nous dit qu'elle avait d'abord épousé son cousin Philippe, fils d'Hérode Antipas, ce dernier étant à la fois son oncle naturel et (par son union avec Hérodiade) son beau-père.
Philippe Antipas étant mort sans laisser de postérité de cette union avec Salomé, elle se remaria, avec Aristobule, frère d'Agrippa.
De cette seconde union, Salomé eut trois fils : Hérode, Agrippa, et Aristobule. Le temps passera, et à la mort de Jésus, Salomé aura environ quarante ans.
Et ici, nous poserons le problème de la véracité des Evangiles canoniques quant à la cause réelle de la mort du Baptiste.
Hérode Antipas, en son palais de Tibériade, donne une grande fête. En ce banquet, à ses côtés, il a Hérodiade, la femme tendrement aimée. Et aussi sans deute Salomé, et son époux d'alors, qui est probablement Aristobule, si elle a été pour la première fois mariée à quinze ans avec Philippe, l'époux défunt, soit vers l'an 10 de notre ère. Près d'eux, autour de la grande table en fer à cheval du banquet antique, sont les grands-officiers d'Hérode Antipas, sa cour

Quelle plausibilité y a-t-il à ce que le tétrarque iduméen demande à Salomé, mère de famille, devant son époux, de danser?
En Orient, à cette époque, on ne danse pas, comme de nos jours dans les dancings d'Occident, « *entre soi* » et « *pour soi* ». Il y a des danseuses, dont c'est le métier et un métier fort décrié. Et demander à sa belle-fille, qui est en même temps sa nièce, de se livrer à des entrechats suggestifs, sous les yeux de son époux, et devant toute la cour, est chose impensable ; ce serait leur faire injure grave à tous deux. D'autant qu'il s'agit d'une femme déjà âgée de trente-sept ans, et qui, en Orient, et compte tenu de l'époque, doit être la victime d'un empâtement précoce.
Quelle plausibilité y a-t-il également à ce que le tétrarque iduméen offre en récompense de satisfaire n'importe lequel des désirs de Salomé, quand cela serait la moitié de son royaume, nous dit l'évangile de *Marc* (VI, 23) ? Il faudrait qu'Hérode Antipas, si passionné de son pouvoir et de l'agrandissement de son domaine, ait perdu l'esprit.
Quant à transférer le problème au bénéfice d'Hérodiade, laquelle a environ cinquante ans à cette époque, l'hypothèse est exclue ! On ne fait pas danser en public son épouse, surtout si elle est âgée d'un demi-siècle, et on n'offre pas la moitié de son royaume à celle qui règne déjà, conjointement avec vous, sur la totalité de vos domaines.
Alors? Alors, concluons simplement que Hérode Antipas a fait arrêter Jean Baptiste et l'a fait emprisonner au loin, à Machéronte, dans le désert de Moab, pour lui retirer toute influence sur la population juive. Et il l'a fait décapiter au bout d'une année, en cette même forteresse de Machéronté, lorsque les activités zélotes, conduites par Jésus, chef de ce mouvement, ont commencé à prendre une ampleur dangereuse. Ce ne fut qu'une simple et impitoyable mesure de prudence, mais ni Hérodiade ni Salomé n'y sont pour rien. Ce qui explique que les pères de l'Eglise déjà cités aient

ignoré la fameuse « danse de Salomé » , épisode à rejeter au domaine des légendes, au même titre que les disciples autorisés à séjourner pendant une année dans l'ombre de la forteresse, sans ravitaillement et sans eau, puis à recevoir et emporter la tête du prophète décapité et cela à plus de cent kilomètres de là.

14

La magie dans la vie de Jésus

« Qu'on ne trouve en ton peuple
personne qui interroge les morts... »
DEUTERONOME : XVIII, Il.

Il n'est pas un exégète qui n'ait observé ou reconnu que, dans la vie de Jésus, il y a un vide obscur, une période dont on ne sait absolument rien. Pour les docètes et tous les gnostiques en général, et Marcion le premier, Jésus apparaît soudainement, sans que l'on sache d'où il vienne. C'est également à Capernaüm que l'on fixe sa première apparition. D'autres la situent au gué du Jourdain, nommé Beta-Abara, au village de Béthanie. Nous avons vu au chapitre 11 que ces « années obscures » couvrent une période d'activité politique, voire même insurrectionnelle.
Dans cette période inconnue de la vie de Jésus, la rumeur publique juive incluait son séjour en Egypte, aux fins d'y étudier la magie.
En effet, c'était une tradition solidement établie en Israël, que l'Egypte était la patrie de cette science, et que l'on ne pouvait avoir de meilleur maître qu'un *égyptien*. Pour tout talmudiste sincère, averti, possesseur de la tradition ésotérique des Ecritures sacrées, c'était là un des trésors dérobés aux Egyptiens lors de la sortie d'Egypte (cf. *Exode* : XII, 35-36).

Et les fameux « vases d'or et d'argent », que les Israélites empruntèrent subtilement aux gens d'Égypte, à la veille du grand départ pour la Terre Promise, n'étaient autres que les clés (les *vases*, les *secrets*) du double pouvoir magique (l'*or* et l'*argent*), encore représenté de nos jours ésotériquement par les deux clés d'or et d'argent figurant dans le blason des papes.

Cette croyance était si solidement ancrée en l'esprit de l'Israël ancien, que tout voyageur venant d'Egypte en Palestine se voyait fouillé attentivement au passage de la frontière commune. La peine de mort attendait celui qui introduisait un quelconque traité de magie, dès l'instant où il avait franchi les limites du pays nabathéen ou de la vieille terre de Memphis, *et cela en vertu de la parole des Ecritures* :

« Qu'on ne trouve chez toi personne qui exerce le métier de devin, d'astrologue, d'augures, de magicien, d'enchanteur, personne qui consulte les évocateurs d'esprits, dise la bonne aventure ou interroge les morts. (*Deutéronome* : XVIII, 10-11.)

C'est pourquoi :

«Tu ne laisseras point vivre la magicienne ... (*Exode* : XXII, 18.)

Et cet ostracisme allait fort loin. Au premier siècle de notre ère, Rabbi Ismaël ben Elischa, petit-fils du grand-prêtre exécuté par les Romains, empêche son neveu Ben Dama de se faire soigner par un chrétien d'une morsure de serpent. Il assoit son opposition sur le traité talmudique Abhodah Zarah (27 B), lequel enseigne que :

« Mieux vaut périr que d'être sauvé par la magie ... »

Ainsi donc, pour les Juifs, Jésus opère ses prodiges par la magie, apprise et rapportée d'Egypte, et il a réussi à en dissimuler les éléments essentiels sous ses vêtements en franchissant la frontière. (*Qiddouschim*, 49 B ; Schab., 75 A et 104 B). Tous ses disciples sont comme lui, car il leur a enseigné ses secrets. C'est ce qui explique leurs prodiges et le succès qui en découle pour eux, auprès de la foule ignare.

A la même époque, on verra Rabbi Eliezer ben Hyrcanos, accusé de s'être fait chrétien en secret, obtenir finalement sa grâce, car on conclut qu'un homme aussi savant, aussi fidèle observateur de la Loi, n'a pu ainsi s'égarer que parce qu'il est tombé dans une sorte d'envoûtement spirituel, opéré par les disciples de Jésus.
Reconnaissons-le, cette opinion était encore partagée par une forte proportion de chrétiens, au cinquième siècle. En effet, il est démontré que les Evangiles dits « *de l'Enfance* », se composant du Proto-évangile de Jacques, de l'Evangile du pseudo-Matthieu, de l'Histoire de Joseph le Charpentier, et de l'Evangile de Thomas, se répartissent en fragments qui peuvent avoir pris naissance, les uns tout à la fin du second siècle, les autres au cinquième siècle.
Or, en ces textes, on nous montre Jésus enfant, doué de facultés médiumniques extraordinaires, déjà apte à accomplir des prodiges, au gré de ses réactions enfantines. On le voit pénétrer dans une caverne où une lionne vient de mettre bas. Et avec ses lionceaux, elle joue et folâtre avec Jésus. Un palmier se courbe à son ordre, pour offrir à Marie sa mère les dattes dont elle a envie. Une source jaillit à son commandement pour désaltérer ses parents. Dans le temple d'Hermopolis, en Egypte, à son entrée, les trois cent soixante-cinq statues des divinités journalières des paranatellons tombent à terre. Lorsqu'il joue avec de la terre et de l'eau, de retour en Judée, ceux qui bouleversent ses constructions fragiles tombent morts à ses pieds. Il façonne une douzaine d'oiseaux en argile, et leur donne la vie en frappant en ses mains.
Devant l'indignation de la population, consécutive à l'abus de ses pouvoirs, ses parents l'enferment à la maison et ne le laissent plus sortir. Alors, autant pour se faire pardonner que pour montrer sa puissance, Jésus rend la vie à un enfant qu'il venait de frapper d'un charme de mort. On le confie à un maître très âgé, pour qu'il apprenne à lire. Le maître ayant frappé Jésus d'un coup de baguette d'aliboufier, il tombe mort aussitôt. Un fait confirme, dans les Evangiles canoniques, ce caractère rancunier de Jésus, c'est l'épisode du figuier (*Matthieu* : XXI, 19 et *Marc* : XI, 21), lequel aurait dû

donner des figues à Jésus, instantanément et hors la saison, et qu'il maudit pour son refus.

En tous ces apocryphes, le père de Jésus est nommé Joseph, bien entendu. Mais des fragments d'une vérité que l'on a par la suite savamment étouffée sont demeurés. Tels ceux du *pseudo-Matthieu* sur ses frères :

« Lorsque Joseph venait à un banquet avec ses fils, Jacques, Joseph, Juda et Simon, ainsi que ses deux filles, Jésus et sa mère y venaient également, avec la sœur de celle-ci nommée Marie, fille de Cléophas... » (Cf. *Evangile du pseudo-Matthieu* : XLII, 1.)

« Joseph envoya alors son fils Jacques pour lier du bois et le porter à la maison, et Jésus enfant le suivait. Mais tandis que Jacques rassemblait les ramilles, une vipère le mordit à la main. Et comme il souffrait et se mourait, Jésus s'approcha et souffla sur la plaie. Aussitôt, la douleur cessa et la vipère tomba morte et Jacques demeura alors sain et sauf. » (*Op. cit.* XVI, 1.)

Dans les apocryphes éthiopiens, il en sera de même.

Nous voyons Jésus, en son âge mûr, communiquer à ses disciples des formules magiques étranges, et dont nous retrouverons certaines dans les formulaires que tout bon *dabtara* abyssin doit posséder inévitablement [1].

Telles sont les croyances superstitieuses que se partageaient les Juifs et les Chrétiens au sujet des « pouvoirs » de Jésus.

Ce qui est certain, et que les chrétiens les plus fermés à l'analyse rationnelle d'un texte ne pourront nier, c'est que *Jésus utilise une technique*. En voici la preuve.

En leur naïveté, les croyants ordinaires s'imaginent qu'il suffit à Jésus de donner un ordre, pour que le prodige s'accomplisse. Il n'en est rien, il y a des nuances, et les procédés diffèrent, selon la nature du résultat envisagé. Ces textes le prouvent :

« Etant parti de là, Jésus fut suivi par deux aveugles, qui criaient : « Fils de David, aie pitié de nous ! »

----

1. Le *dabtara* est, en Abyssinie, un choriste de l'église doublé d'un praticien de la magie « blanche », la noire étant sévèrement réprimée.

Lorsqu'il fut parvenu à la maison, les aveugles s'approchèrent de lui, et Jésus leur dit : « Croyez-vous que je puisse faire cela ? - Oui, Seigneur », lui répondirent-ils. Alors, il leur *toucha les yeux* en disant : « Qu'il vous soit fait selon votre foi. » Et leurs yeux s'ouvrirent ... » (*Matthieu* : IX, 27.)

« Ils se rendirent à Bethsaïda ; et on amena vers Jésus un aveugle qu'on le pria de *toucher*. Il prit l'aveugle par la main *et le conduisit hors du village; puis il lui mit de la salive sur les yeux, lui imposa ensuite les mains et lui demanda s'il voyait quelque chose.* L'aveugle regarda, et dit : « J'aperçois des hommes, mais j'en vois comme des arbres, et qui marchent. » *Jésus lui mit de nouveau les mains sur les yeux* ; et quand l'aveugle regarda fixement. il fut guéri, et il vit tout avec netteté... » (*Marc* : VIII, 22-26.) « Jésus vit, en passant, un homme aveugle de naissance (. ..). Et, après avoir dit cela, il *cracha à terre, et fit de la boue avec sa salive. Puis il appliqua cette boue sur les yeux de l'aveugle*, et lui dit : Va, et lave-toi à la piscine de Siloé. Il y alla, se lava et s'en retourna voyant clair. » (*Jean* : IX, 1, 6-7.)

La piscine de Siloé était située près d'une des portes de Jérusalem. C'était là que les prêtres, revêtus de leurs ornements de fête, allaient puiser l'eau des lustrations rituelles pour le Temple. Depuis que le prophète Isaïe l'avait louée (*Isaïe* : VIII, 6), on la tenait pour sainte, et elle avait la réputation, encore au Moyen Age et chez les musulmans, de dispenser une eau miraculeuse. On le voit, en ces trois miracles, Jésus emploie trois techniques différentes :

a) dans le premier cas, la foi des aveugles étant garante du résultat, il lui suffit de toucher leurs yeux,

b) dans le second cas, il met de sa salive sur les paupières de l'aveugle, et il lui impose les mains. Le résultat étant incomplet, il recommence, et l'aveugle voit enfin,

c) dans le troisième cas, il utilise une vieille recette de la pharmacopée antique. Un codex médical du troisième siècle, attribué à Serenus Sammonicus, recommande le dépôt d'une couche de boue pour guérir les tumeurs aux yeux.

Mais Jésus y joint e nsuite, et comme complément, l'immersion dans la piscine miraculeuse de Siloé, ou tout au moins le lavage des yeux en cette eau célèbre.
Sur l'utilisation de la salive dans la guérison des maux d'yeux, Jésus ne fait qu'employer une très vieille recette antique reposant sur la valeur thérapeutique de la salive. Dans les « *Annales de chirurgie plastique* » d'avril 1961, pp. 235-242, dans l'article « *Les dérivations salivaires parotidiennes dans la xérophtalmie* » , nous relevons ces passages :
«Le syndrôme xérophtalmique qui se développe sur un œil à sécrétion lacrymale pauvre ou absente, entraîne la kératinisation et le desquamation de la conjonctive desséchée, avec formation d'adhérence ... La cornée s'opacifie... Les cils frottants deviennent un facteur d'ulcération ... La baisse de l'acuité visuelle aboutit souvent à la cécité complète. »
« La salive et les larmes ont une composition très voisine, et contiennent toutes deux du lyzozyme, substance bactériostatique de protection. » Le chirurgien reliera alors, par voie muqueuse intraducale, le canal excréteur des glandes salivaires au cul-de-sac conjonctival. Et il en résultera pour le malade une amélioration spontanée de l'acuité visuelle ... » (*Op. cit*.).
C'est de cette connaissance inconsciente que dérive le geste de nombreux écoliers qui, affligés de maux d'yeux, humectent de leur salive, à l'aide de leur index. les coins de l'œil douloureux, en élaborant leurs devoirs sous la lampe familiale.
Dans le cas de l'exorcisme que nous rapporte *Matthieu* (XVII, 21), là encore il y a technique. Qn'on en juge :
« Alors les disciples s'approchèrent de Jésus, et lui dirent *en particulier* : Pourquoi n'avons-nous pu chasser ce démon? - C'est à cause de votre incrédulité, leur dit Jésus. Je vous le dis en vérité, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici à là, et elle se transporterait, rien ne serait impossible. *Mais cette sorte de démon ne se chasse que par la prière et par le jeûne ...* » (*Matthieu* : .XVII, 19-21.)
Tout d'abord, nous oberverons qu'il y a contradiction.

Le texte nous dit que rien n'est impossible à la foi, absolue et sincère. Mais le même texte nous précise des éléments d'une technique, ascétique et mystique pour obtenir le résultat : *la prière et le jeûne*. Il y a incontestablement contradiction, la phrase finale implique que, selon la nature des démons, selon leur espèce, on doit utiliser tel ou tel procédé. Donc, la foi est insuffisante seule, et il faut lui adjoindre un *support psychique* : jeûne, prière, sacramental (huile, salive, boue, eau, etc.) 1.

Il y a d'autres cas où l'analyse doit être plus subtile, plus prudente. Ainsi l'affaire du possédé de Gérasa. Un homme est possédé par de nombreux démons. Il vit dans les lieux déserts et dans les sépulcres. Il rompt les chaînes et les fers dont on veut le charger. Jésus vient, çommande aux démons de quitter cet homme. Eux le supplient :

, « Et ils priaient instamment Jésus de ne pas leur .ordonner d'aller dans l'abîme. Or, il y avait là, dans la montagne, un grand troupeau de pourceaux qui paissaient. Et les démons supplièrent Jésus de leur permettre d'entrer en ces pourceaux. Il le leur permit. Les démons sortirent de cet homme, entrèrent dans les pourceaux, et le troupeau se précipita des pentes escarpées dans le lac, et se noya. Ceux qui les faisaient paître, voyant ce qui était arrivé, s'enfuirent et répandirent la nouvelle dans la ville et dans les campagnes... » (*Luc* : VIII, 26 à 35.)

Nous observerons tout d'abord que ce ne sont pas des sangliers, mais des porcs domestiques, puisqu'il s'agit d'un troupeau et qu'il a des bergers. La scène se passe « *dans le pays des Géraséniens*, qui est *vis-à-vis de la Galilée* ». C'est donc la *Galaaditide*. Quelle probabilité y a-t-il à ce que l'on y élève des porcs, animal dont la consommation est formellement interdite par la Loi, et dont l'utilisation, la préparation, et la vente sont ainsi plus qu'aléatoires ?

----

1. Jésus ne devait guère jeûner, car il reconnaît lui-même (*Matthieu* : XI, 18) qu'il a la réputation « *d'un mangeur et d'un buveur* ». Et Saint-Jérôme, en sa « *Vulgate* », utilise le terme latin *potator,* que l'on traduit en français par « *ivrogne* », puisque cela vient de pôt.

Par ailleurs, à Gérasa, et en sa région, il n'y a pas de lac. Pour éviter cet écueil, on on a voulu transférer la scène à *Bethsaida-Julias*, aux bords du lac de Tibériade, *alias* de Génézareth, alias mer de Galilée. Mais alors, l'affaire ne se déroule plus dans le pays de Gérasa, ni en Galaaditide, mais bien en Gaulanitide, et à plus de 80 km à vol d'oiseau de Gérasa ... Là encore, les scribes anonymes du quatrième siècle ont imaginé à tort et à travers, sans réfléchir.
Enfin, dans le *Voyage en Orient* de Gérard de Nerval, nous lisons ceci, c'est Avicenne qui parle :
« J'ai toujours dit que le chanvre avec lequel on fait la pâte de haschich, était cette herbe même qui, aux dires d'Hippocrate, communiquait aux animaux une sorte de rage, *et les portait à se précipiter dans la mer*. »

En fait, si nous faisons le tri parmi les événements miraculeux dont l'origine est incontrôlable, les juifs les attribuant à la magie et les chrétiens y voyant des miracles, trois faits importants dominent la vie de Jésus :
a) la rencontre avec le Prince des Ténèbres, au sommet du mont de la Quarantaine, dans le désert de Juda,
b) l'évocation de Moïse et d'Elie, au sommet du Thabor,
c) le dialogue final, peu avant l'arrestation, au mont des Oliviers, avec un « père » mystérieux.
Or, tout cela constitue une suite d'opérations magiques, interdites *sous peine de mort* par la religion juive.
Dans la scène de la Tentation (*Matthieu* : IV; *Marc* : 1; *Luc* : IV), Jésus est poussé par l'Esprit à s'isoler durant quarante jours et quarante nuits, au sommet d'un mont que l'on nomme de nos jours le mont de la Quarantaine, et on nous précise bien que *c'est pour y être tenté par le Diable*. Il s'agit là d'une épreuve initiatique : l'opérant doit en effet triompher des forces d'En-Bas, s'il veut obtenir l'appui de celles d'En-Haut. On rencontre le même épisode en la vie du Bouddha et de tous les grands thaumaturges. Après, le triomphateur est « *assisté de tout le Ciel et obéi par tout l'Enfer* » , selon la conclusion bien connue de tous les kabbalistes.

Mais s'est-il agi d'une évocation, dans laquelle une entité est appelée, conjurée par des rites et des paroles et obligée de se manifester, ou au contraire, cette retraite de quarante jours, dans la solitude et le jeûne, ne prévoyait-elle pas explicitement l'apparition, mais de façon inattendue ? Aucun texte ne le précise. Par ailleurs, il faut considérer comme une exagération évidente le fait que Jésus soit demeuré *quarante jours sans boire,* dans les terribles solitudes du désert de Juda. Soumis à toutes les vicissitudes de la chair, il a souffert de la flagellation, de la crucifixion, il est mort, soit de celle-ci, soit du coup de lance du légionnaire romain, et il est absolument impensable qu'il ait résisté, *dans la chaleur torride et les pierres surchauffées*, à une telle déshydratation.

Quoi qu'il en soit, la rencontre avec une « manifestation » du Principe du Mal, est le premier fait magique important de la vie légendaire de Jésus. II en est un second, qui passe généralement inaperçu : une seconde rencontre a eu lieu avec ce Principe, une au moins. Et elle se déroula immédiatement avant son arrestation, quelques jours au plus:

« Et le Seigneur dit : Simon, Simon, Satan vous a réclamés, afin de vous cribler comme le froment... Mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Et toi, lorsque tu seras converti, affermis tes frères... » (*Luc* : XXII, 31-32.)

La *Vulgate* de saint Jérôme dit exactement *conversus*, signifiant transformé, changé.

De ces « contacts » fréquents avec l'Adversaire, que peut-on conclure?

La seconde grande opération théurgique a lieu au sommet du Thabor, c'est la célèbre scène dite de la *Transfiguration* ; on la trouvera relatée en détails dans *Matthieu* (XVII); *Marc* (IX, 2); *Luc* (IX, 29); *Jean* (I, 14), et en la seconde *Epître de Pierre* (I, 16).

« Six jours après, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, son frère, et il les conduisit à l'écart, sur une haute montagne. Là, il fut transfiguré devant eux, son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière.

Et voici, *Moïse et Elie leur apparurent, s'entretenant avec lui*. Pierre, prenant la parole, dit à Jésus : « Seigneur, il est bon que nous soyons ici ! Si tu le veux, je dresserai ici trois tentes, « une pour toi, une pour Moïse, et une pour Elie...]1) Comme il parlait encore, une nuée lumineuse les couvrit. Et voici, une voix fit entendre de la nuée ces paroles : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection; écoutez-le!) Lorsqu'ils entendirent cette voix, les disciples tombèrent sur leur face, et furent saisis d'une grande frayeur. Mais Jésus s'approchant, les toucha et dit : « Levez-vous, n'ayez pas peur... » Ils levèrent les yeux et ne virent que Jésus seul.

« Comme ils descendaient de la montagne, Jésus leur donna cet ordre : « Ne parlez à personne de cette « vision, jusqu'à ce que le Fils de l'Homme soit ressuscité « des morts. » (*Matthieu* : XVII, 1-9.)

Tout d'abord, nous observerons que cette évocation a trait à *deux morts*, car Moïse est mort, au sommet du mont Nébo, depuis quatorze siècles. Quant à Elie, il y a onze siècles qu'un « char de feu et des chevaux de feu » l'ont emporté vers le ciel, au grand ébahissement de son disciple Elisée. S'il s'était agi de la simple manifestation de sa filialité divine, Jésus aurait pu la produire à Jérusalem, dans la chambre haute d'une demeure amie. Mais comme il s'agit d'*une évocation des morts*, cela doit avoir lieu *à l'écart, en un lieu désert, proche le ciel*, pour deux raisons. La première c'est que de tels rites exigent de ne pas risquer d'être dérangé par la venue inopinée de profanes. La seconde, c'est qu'en Israël, on ne plaisante pas avec ces choses qui, découvertes, impliquent *la peine de mort* en vertu des Ecritures : *Deutéronome* (XVIII, 10-11), et *Exode* (XII. 3.5- 36). D'où la recommandation de Jésus : « Ne parlez à personne de cette vision ... » (*Matthieu* : XVII, 9.)

Quant au but d'une telle évocation, c'est *Luc* qui nous le livre en nous disant ceci :

« Et voici, deux hommes s'entretenaient avec lui. C'étaient Moïse et Elie, qui, apparaissant dans la gloire, *parlaient de son départ, qu'il allait accomplir à Jérusalem* ... » (Luc: IX, 30-31.)

C'est donc pour connaître sa destinée prochaine [1] que Jésus avait évoqué Moïse et Elie, les deux conducteurs essentiels de l'histoire d'Israël. Que cela se soit accompagné des fumigations magiques habituelles à l'aide de puissants hallucinogènes, le fait est établi par ce délire et cette ivresse qui frappent les disciples et l'incohérence des paroles de Simon-Pierre, qui rêve éveillé et veut dresser des tentes pour les arrivants. Car *Luc* tout d'abord, nous dit que « Pierre et ses compagnons étaient appesantis par le sommeil. » (*Luc* : IX, 32), et de Pierre : « Il ne savait ce qu'il disait ... » (*Luc* : IX, 34.)

Quant à la nuée lumineuse, l'explication est fort simple. Si l'on se place au sommet d'une montagne, dans une région au ciel immuablement bleu, si un nuage survient et si l'observateur se trouve enveloppé par ce nuage, le soleil continuant à frapper la montagne fera de la nuée un véritable *diffuseur de lumière*, et le contraste sera tel que l'observateur, *surtout s'il est vêtu de blanc*, paraîtra encore plus éblouissant.

Et nous arrivons maintenant à l'ultime évocation, celle iqui eut lieu au soir de l'arrestation de Jésus, au mont des Oliviers, proche de Béthanie, et au lieu dit *Gethsémané*, désignant un pressoir à huile. Prenons le récit de *Luc* :

« Après être sorti, il alla, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers. Ses disciples le suivirent. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu, il leur dit : « Priez, afin que vous ne tombiez pas en tentation ... » Puis il s'éloigna d'eux à la distance d'environ un jet de pierre, et, s'étant mis à genoux, il pria, disant : « Père! Si tu voulais éloigner de moi cette coupe. Toutefois, que ta volonté soit faite, et non la mienne » *Alors, un Ange apparut du ciel, pour le fortifier*. » (*Luc* : XXII, 39-44.)

« Après avoir prié, il se leva, et vint vers les disciples, qu'il trouva endormis de tristesse et il leur dit : « Pourquoi dormez-vous? Levez-vous et priez, afin que vous ne tombiez pas en tentation ... » (*Luc* : XXII, 45.)

Ici, nous poserons une première question : comment peut-on être endormi de tristesse ?

----

1. Il l'ignore donc? Il ne sait pas pourquoi il est venu?

L'angoisse et le chagrin empêchent au contraire de dormir. Ce « sommeil de tristesse », ce sommeil saturnien, il est produit là encore par des fumigations, probablement de *Datura stramonium* ou de *jusquiame*, mêlé à du *galbanum*, *l'helbénâli* des fumigations du Temple. Car il s'agit là d'une évocation nouvelle, ce n'est plus Moïse et Elie qu'il interroge, c'est son père. Mais lequel ? Nous le comprendrons plus tard.
La seconde question est celle-ci : puisque les disciples se sont endormis, puisqu'il s'est éloigné *à la distance d'un jet de pierre* [1], *comment connaît-on les termes de son dialogue avec son père ?*
Pas par eux, puisqu'ils dorment. Pas par lui, puisque *Jésus n'a pas fini d'admonester ses disciples,* enfin réveillés, que les soldats romains de la Cohorte, les serviteurs du Temple, armés d'épées et de matraques, conduits par Judas l'Ishkarioth, son neveu, arrivent à la lueur des torches et procèdent aussitôt à son arrestation… C'est par un personnage, *dont nous parle seulement Marc,* que nous connaissons ces choses, et les détails en sont des plus curieux :
« Alors, tous l'abandonnèrent et prirent la fuite. *Un jeune homme le suivait, n'ayant sur le corps qu'un drap*. On se saisit de lui, *mais il abandonna son vêtement et se sauva tout nu ...* » (*Marc* : XIV, 50-52.)
Tout d'abord, nous nous étonnerons qu'au mois de mars, en Judée, au sommet du mont des Oliviers, il vienne à l'idée d'un jeune homme de se déplacer avee une toile pour tout vêtement, et de nuit encore, aux heures les plus froides, tellement froides qu'on allumera du feu dans la cour de Caïphe, quelques instants plus tard, là où Pierre reniera son Maître. (*Jean*: XVIII, 18) Il ne s'agit pas d'un drap au sens de lainage, car le latin de la *Vulgate* de saint Jérôme, texte officiel de l'Eglise, n'emploie pas le terme latin *pannus*, signifiant draperie.
Il ne s'agit pas d'un drap de lit, car on ne connait pas ces choses à l'époque. Les juifs couchent sur des nattes comme tous les peuples de ces régions. Les Romains utilisent des lits de sangle, avec des draperies de lainage ou des fourrures.

----

1. Distance de tir pour une fronde réglementaire de l'époque..

Les Gaulois utilisent des matelas, au pis-aller des paillasses, avec des fourrures. Mais il n'y a pas de drap de toile, chose fort récente, puisqu'en Allemagne et en Autriche, encore à notre époque, bien des lits dans les campagnes n'en comportent qu'un seul.
En réalité, la *Vulgate* de saint Jérôme utilise le terme latin *sindon*, signifiant exactement un *suaire*. Et un *suaire*, cela n'a rien de commun avec le costume rituel que doit porter un Juif de ce temps.
C'est ce jeune homme qui joue le rôle de l'ange « *venu du ciel pour le fortifier* » et que nous rapporte *Luc* , (XXII, 39-44.) C'est par lui que nous connaissons la prière que Jésus adresse à « *son père* ». C'est le *compère*, classique en tout spectacle de ce genre ; en argot, cela se nomme un « *baron* ».
Et nous comprenons que toute cette mise en scène n'a pour but que de fortifier effectivement Jésus en sa mission, mission dont il n'ignore pas qu'elle le mène à une mort affreuse, sans espoir de réussir à libérer Israël et de rétablir la royauté davidique. Il n'ignore pas que cette mission, depuis la retraite en Phénicie, il l'a déjà transposée en un autre « royaume », qui, lui, n'est pas de ce monde. Mais les fanatiques qui l'entourent, ne l'entendent pas de cette oreille.
Les uns montent cette supercherie pour le dynamiser de nouveau en ce messianisme, purement politique, et sans espoir de réussite. Un autre a été plus loin et l'a déjà dénoncé : *son propre neveu, fils de Simon-Pierre, (Judas l'Ishkarioth*. Jésus disparu, la filiation royale d'Israël passe à Simon-Pierre et lui, Judas, devient le « dauphin » ..
Quant aux autres, profitant de l'obscurité de la nuit, du peu de lumière produite par les torches des soldats, ils se fondront dans les ténèbres du mont des Oliviers et prendront la fuite sans aucun scrupule [1].

----

1. Simon est en effet le frère de Jésus : « et ses frères ne se nomment-ils pas Joseph, Jacques, Simon, et Jude ? ... » (*Matthieu* : XIII, 55). D'autre part, Judas l'Ishkarioth est le fils de Simon : « Un de ses disciples, Judas l'Ishkarioth, fils de Simon » (*Jean* : XII, 6). Et les autres textes nous précisent qu'il s'agit bien de « frères selon la chair » , (*Paul* : Romains, IX, 5 - Eusèbe de Césarée: *Histoire ecclésiastique*, III, XX, 1). Quant aux fameux « trente deniers », ils sont là, introduits au IVème siècle par les faussaires anonymes rédigeant les pseudo-évangiles, pour justifier le passage de *Zacharie* (XI, 12) : « Et ils pesèrent pour mon salaire trente sicles d'argent ... » Car si Jésus eut sa tête mise à prix, ce fut pour une somme bien plus considérable.

Mais pour les Juifs d'alors, il n'y a pas de doute que Jésus a utilisé les sciences interdites. Le bruit de sa rencontre avec Samaël, dans les solitudes du désert de Juda, a dû se répandre. On sait qu'il a vaincu le Prince des Ténèbres. Dès lors, selon la tradition magique commune, celui-ci est asservi, puisque Jésus l'a dompté :
« Mais les pharisiens dirent: « C'est par le Prince des c démons qu'il chasse les démons ... » (*Matthieu* : IX, 34.) « Et le bruit se répandit qu'il avait un Esprit (sous-entendu à sa « disposition ») ... » (*Marc* : III, 30.)

Dans l'épisode de la femme adultère, il semble bien utiliser un procédé magique, soit de divination, soit de purification :
« Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec son doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit : Que celui de vous qui est sans péché, lui jette le premier la pierre ... (sous-entendu « de la lapidation », châtiment des femmes adultères selon le Loi. ». (*Jean* : VIII, 6-7.)

Il s'agit là, probablement, d'une interrogation géomancique. Encore à notre époque, au Maroc, en Tunisie, en tout le Proche-Orient, certains devins interrogent par un procédé divinatoire qui a nom le *Darb-el-remel*, « *l'art du sable* ». A l'aide de points ou de traits tracés avec un doigt sur le sable, on obtient des figures oraculaires. dont le nombre est immuablement de seize et qui donnent la réponse à la question posée.
Il peut encore s'agir d'un procédé de « dégagement psychique » particulier. On trace sur le sable ou la terre certains diagrammes magiques, on fait passer le sujet au-dessus, et il se trouve dégagé, l'esprit mauvais auteur du mal ne pouvant supporter le passage au-dessus des caractères sacrés. C'est là également l'origine des tatouages protecteurs.

L'indulgence de Jésus pour les femmes adultères ou les prostituées, se justifie par la présence de plusieurs d'entre elles en sa généalogie ancestrale.
Il y a d'abord Tamar qui, en *Genèse* (XXXVIII, 12 à 19), se prostitue à son beau-père à un carrefour de routes, sans qu'il la reconnaisse, pour se faire épouser ensuite. Il y a ensuite Rahab, la prostituée officielle de Jéricho, qui cache les espions envoyés par Josué, avant la destruction de la ville, et pour cela, a la vie sauve. Elle épousera ensuite Salomon, fils de Naasson, prince de Juda, et sera mère de Booz (*Josué* : II, 1 - VI, 17, - et *Matthieu* : I, 5.) Il y a ensuite Ruth, épouse de Mahalon, puis femme de Booz, laquelle était d'origine moabite, race issue de l'inceste entre Loth, ivre, et ses deux filles, origine qui aurait dû faire interdire à Ruth l'accès d'une famille juive traditionaliste. (*Ruth* : I, 4 - II, 2 - III, 9 - IV, 5, - et *Matthieu* : I, 5.) Il y a enfin Bethsabée, femme d'Urie, officier de David, que ce roi fera assassiner pour conserver sa femme, dont il a fait sa maîtresse, sans que ladite proteste. De cet adultère naîtra Salomon (II *Samuel* : XI, - et *Matthieu* : I, 6.)
Enfin, comme les disciples, il semble sous-entendu que Jésus n'a pu guérir tous ceux qui avaient affaire à lui: « Comme Jésus était à Béthanie, dans la demeure de Simon le lépreux, une femme s'approcha de lui tenant un vase d'albâtre ... » (*Matthieu* : XXVI, 6.)
Or, il s'agit de la demeure de son ami Lazare, frère de Marthe et de Marie, qui lui donnent immuablement l'hospitalité lorsqu'il est à Jérusalem [1]. Et ledit Simon est toujours lépreux.

----

1. On observera que Jésus ne passe jamais la nuit en la ville sainte d'Israël. Arrivant le soir, il fait ce qu'il a à faire, et aussitôt, repart coucher à Béthanie, au pied du mont des Oliviers, malgré la fatigue. Car au coucher du soleil, on ferme les portes de Jérusalem, alors que le village de Béthanie n'a pas de portes. Et dans les ténèbres nocturnes des rues non éclairées, lorsque les portes sont fermées et gardées, Jérusalem devient une souricière. Et lorsque la situation sera encore plus grave, il ne couchera plus à Béthanie, mais à Gethsémané, lieu-dit sur le mont des Oliviers, dans la resserre d'un pressoir à olives, D'où la phrase de Matthieu (VIII, 20) et de Luc (IX, 58).

L'épisode de l'évocation de Moïse et d'Elie, au sommet du Thabor, est le carrefour central de la destinée de Jésus. Jusque-là, il a été, après son père Juda de Gamala, le prétendant légitime à la royauté davidique. Ses disciples, ses amis, ses frères « selon la chair », le nomment *seigneur* (*adonai*), parfois, car il est leur seigneur. En tous les Etats du Proche-Orient, à l'époque et pendant des siècles, ce terme remplace le « *sire* » médiéval en Europe. En public, l'épouse du roi le nomme « *mon cher seigneur* », ou « *sire* ».

Mais après cette étrange cérémonie, effectuée avec Pierre, Jacques et Jean (ce seront *les mêmes* qui l'accompagneront pour celle de Gethsémané), il ne sera plus le même. Seul, il aura compris que le messianisme politique, terrestre, est sans espoir. La Providence a d'autres vues surle monde que le rétablissement des descendants de David sur le trône d'un Etat minuscule. C'est que, de cette évocation, il subsiste quelque chose en lui, une très haute entité en a pris possession, *qui se servira désormais de lui pour remodeler le monde.* Pour lui, elle a nom *Elie*. Quoi d'étonnant? Il ne connaît que sa propre mythologie nationale. Pour les légions, marchant en tête de leurs armées, cene entité a déjà, depuis des siècles, un autre nom : *Mithra*.

De ce phénomène de « *possession* » psychique, Jésus a parfaitement conscience. D'où sa phrase désabusée à Simon le Zélote, son frère « selon la chair » , et son successeur légitime, *par ordre de primogéniture*, lorsque lui, Jésus, aura disparu :

« En vérité, je te le dis. Lorsque tu étais plus jeune, tu te ceignais toi-même, et tu allais où tu voulais ... Mais lorsque tu seras vieux, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra, qui te mènera là où tu ne voudras pas... » (*Jean* : XXI, 18.)

Et au Golgotha, cloué sur la croix d'infamie, c'est encore à Elie qu'il s'adressera:
« Vers la neuvième heure, Jésus s'écria d'une voix forte : « *Elie, Elie, lama sabachthani ? ...* » (*Matthieu* : XXVII, 46.)
Les scribes anonymes qui rédigèrent les pseudo-évangiles ne manquent jamais de traduire par « Mon Dieu! Mon Dieu ! Pourquoi m'as-tu abandonné ? ... » (Matthieu: XXVII, 41) Mais les juifs qui assistèrent à la crucifixion ne se trompèrent pas, qui dirent : « *Il appelle Elie ...* » (*Matthieu* : XXVII, 48)
Certains exégètes et linguistes, spécialistes des langues mortes, ont estimé que cette phrase était du phénicien, et signifiait : « Seigneur ! Seigneur ! Les ténèbres ... Les ténèbres... », ce qui pourrait s'expliquer pour un agonisant dont la vue s'éteint peu à peu, ou qui distingue, médiumnité suscitée par l'ultime état, des formes effrayantes, telles celles décrites par le « *Livre des Morts* » tibétain, ou par l'apocryphe « *Livre de Joseph le Charpentier* », et qui ne sont que des phantasmes intérieurs, se libérant hors du subconscient de l'agonisant.
Nous leur laissons la responsabilité de cette traduction, car, à notre avis et comme on le verra bientôt, ces dernières paroles avaient une tout autre signification.

15

Le roi des Juifs

« La dignité que l'on vous confère est souvent une servitude que l'on vous impose. »
RABBAN GAMALIEL II, IIe siècle.

Les croyants ne manquent jamais de répéter à satiété la phrase (que nous affirmons interpolée par les scribes grecs du quatrième siècle), par laquelle Jésus se veut roi d'un royaume extra-terrestre :
« Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus, *car si mon royaume était de ce monde*, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux juifs! Mais, maintenant, mon royaume n'est pas d'ici bas ... » (*Jean* : XVIII, 36.)
Si nous pesons bien les termes de cette phrase, il en découle une constatation importante, car Jésus, par sa réponse même, reconnaît qu'il s'est trompé. *Jusqu'à son arrestation, il a cru que son royaume était de ce monde* ; et puisqu'il a été abandonné par les siens, livré, capturé, c'est que ce n'est pas son destin d'être roi. Dès lors, s'il ne l'est pas ici-bas, c'est qu'il le sera ailleurs, *parmi les morts*, et en cela, inconsciemment, il reprend et fait sienne une légende qu'il ne saurait ignorer : celle d'Osiris. D'où cette construction bizarre de la phrase finale de sa réponse : « Mais, *maintenant* (sous-entendu « je comprends»), mon royaume n'est pas de ce monde ... :) (*Op. cit.*)

Si nous doutions de la, valeur de cette interprétation. il nous suffirait de nous reporter à une autre phrase des Evangiles canoniques :
« Lorsqu'ils arrivèrent à Capernaüm, ceux qui percevaient les deux drachmes s'adressèrent à Simon-Pierre et lui dirent : Votre maître ne paie-t-il pas les deux drachmes ? - Oui, dit-il. Et quand il fut entré dans la maison, Jésus le prévint et lui dit : « Que t'en semble. Simon ? *Les rois de la terre*, de qui perçoivent-ils les impôts ? de leurs fils ou des étrangers? Simon lui dit : Des étrangers. Et Jésus lui répondit : *Les fils en sont donc exempts ...* » (*Matthieu* : XVII, 24-26.)
Ainsi donc, en cette simple phrase, Jésus ne s'affirme nullement fils d'un roi du ciel, mais bel et bien fils d'un des rois de la terre, en l'occurrence celle d'Israël, la seule sur laquelle, parce que « *fils de David* », il ait des droits.
Aussi bien, d'autres versets des Evangiles canoniques ont été conservés et ont échappé aux censeurs, malgre les sévères revisions effectuées au cours des cinq premiers siècles. Nous les allons passer en revue l'un après l'autre :
« Jésus étant né à Bethléem, en Judée, au temps du roi Hérode, voici que des mages d'Orient arrivèrent à Jérusalem et dirent : Où est le *roi des Juifs* qui vient « de naître ? Car nous avons vu son étoile en Orient, et « nous sommes venus pour l'adorer ... » (Matthieu: II, 2)
Là, la prophétie messianique et le texte évangélique même, ne parlent pas d'un *roi du Monde*, d'un *dieu incarné* ; il ne s'agit que d'un *roi des Juifs* qui va régner sur Israël, ce qui implique un grand événement politique pour l'époque: la reconstitution de l'unité juive, rompue d'abord par la séparation de la Samarie, puis par la création des tétrarchies et par le protectorat romain sur le reste.
Mais le texte de *Jean* est fort explicite; qu'on en juge :
« Pilate rentra dans le prétoire, appela Jésus, et lui dit : Es-tu le *roi des Juifs* ? Jésus répondit : Est-ce de toi-même que tu dis cela *ou d'autres te l'ont-ils dit de moi* ? .. » (*Jean* : XVIII, 33-34.)

Cette simple phrase montre que Jésus se méfie. Avant de reconnaître qu'il se veut roi d'Israël, ce qui peut lui coûter la vie, il veut savoir ce que Pilate peut connaître de cette prétention. Mais il en découle également que la rumeur publique considérait Jésus comme roi, en tant et parce que « fils de David ». D'où l'aveu qui suit:
« Pilate lui dit: Tu es donc roi? Jésus répondit: Tu le dis, je suis roi ... » (*Jean* : XVIII, 37.)
Les Evangiles synoptiques sont encore plus nets :
« Le gouverneur l'interrogea en ces termes : Es-tu le *roi des Juifs* ? Et Jésus lui répondit : Tu le dis... » (*Matthieu* : XXVIII, 11 - *Marc* : XV, 2 - *Luc* : XXIII, 3.)
Le déroulement du procès montre, sans aucune contestation possible, que c'est comme *roi des Juifs, roi d'Israël*, que Jésus comparaît devant Pilate:
« Pilate leur répondit : Voulez-vous que je relâche le *roi des Juifs* ? .. Que voulez-vous donc que je fasse de *celui que vous appelez* le roi des Juifs ? » (*Marc* : XV, 9 et 12.)
Cette phrase démontre que, pour une grande partie de la population, Jésus est le roi légitime.
Pour les soldats romains, il en est de même. Lorsqu'ils le raillent dans le prétoire, c'est à ce titre, et ce sont les six centuries de vétérans, constitutives de la Cohorte légionnaire, qui se moquent cruellement du «*roi des Juifs* »; eux aussi sont au courant, nulle hésitation, nulle ignorance :
« Alors les soldats du gouverneur conduisirent Jésus dans le prétoire, et ils assemblèrent autour de lui toute la Cohorte. Ils lui ôtèrent ses vêtements et le couvrirent d'un manteau écarlate. Ils tressèrent une couronne d'épi¬nes, qu'ils posèrent sur sa tête, et ils lui mirent un roseau dans la main droite. Puis, s'agenouillant devant lui, ils le raillaient, en disant : Salut, roi des Juifs !...) (*Matthieu* : XXVI, 17-29.)

Marc (XV, 18) et *Jean* (XIX, 19) rapportent la même scène, mais pour Jean, le manteau est pourpre, et non écarlate, afin de souligner l'intention des légionnaires romains : revêtir Jésus d'un manteau qui rappelle celui des souverains. Car la chlamyde légionnaire était écarlate, et non pourpre, évidemment.
Par ailleurs, la pancarte placée au-dessus de la tête de Jésus, lorsqu'il est crucifié, répète cette qualité, ou cette revendication :
« Pour indiquer *le motif de sa condamnation*, on écrivit au-dessus de sa tête: « Celui-ci est Jésus, *le roi des Juifs*. » (*Matthieu* : XXVII, 37.)
Marc est plus concis; selon lui, la pancarte portait seulement : « *Le roi des Juifs*. » (*Marc* : XV, 26.)
Cette concision ne fait que souligner le caractère principal de la condamnation de Jésus, la rébellion contre César, crime puni de la peine de mort, et crime auquel viendront s'ajouter d'autres accusations, toutes aussi graves, et que nous analysons à part : magie de nuisance, émeutes, brigandage, etc…
Et lorsque ses adversaires hébreux viennent au lieu de son exécution, c'est à titre de *roi des Juifs* qu'ils le défient de se libérer de la croix :
« Que l'oint, le roi d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyions et que nous croyions... » (*Marc* : XV, 32.)
Enfin, un dernier témoignage involontaire sur la prétention soutenue par Jésus à être le roi d'Israël, nous est apporté par *Jean* :
« Les principaux sacrificateurs des Juifs dirent à Pilate : N'écris pas : *Roi des Juifs*, mais *écris qu'il a dit : Je suis roi des Juifs ...* » (*Jean* : XIX, 21.)

Il est cependant une époque où Jésus eût pu devenir roi, sinon d'Israël en sa totalité, du moins d'une fraction. Car, dans *Jean*, nous relevons ce passage significatif : « Et Jésus, sachant qu'ils allaient venir l'enlever pour le faire roi, se retira de nouveau sur la montagne, lui seul... » (*Jean* : VI, 15.)
En ce refus de se voir proclamer roi, le lecteur va être tenté d'y voir la contradiction des citations précédentes.

Il n'en est rien. Car ce que veut Jésus, ce à quoi il prétend, *c'est au trône d'Israël*, mais à cela seulement; il ne prétend pas à n'importe quelle royauté. Il veut unir de nouveau les deux royaumes ennemis : Juda et Samarie, séparés depuis la mort de Salomon, en 930 avant notre ère ; et une phrase le prouve :
« Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ... » (*Matthieu* : XXIII, 37.)
D'où les relations de Jésus avec le territoire impur de la Samarie, malgré les interdits judéens. Car s'il réussissait, face à la puissance romaine, la Palestine enfin réunifiée pouvait espérer sa libération.
Or, ceux qui veulent venir *l'enlever* et en faire *leur roi*, ce ne sont pas les siens, mais une foule équivoque, sans feu ni lieu, un rassemblement où il y a autant de vagabonds que de brigands. En tout cas, ce ne sont pas, semble-t-il, des Juifs authentiques, mais des éléments fort mélangés, et donc infréquentables pour un Juif briguant la royauté légitime. Il suffit de relire le texte de *Jean* pour s'en rendre compte : « Après cela, Jésus s'en alla, de Tibériade, de l'autre côté de la mer de Galilée ... » (*Jean* : VI, 1.)
« Quand le soir fut venu, ses disciples descendirent au bord de la mer. Etant montés dans une barque, ils traversaient la mer (de Galilée) pour se rendre à Capernaüm. Il faisait déjà nuit, et Jésus ne les avait pas encore rejoints ... » (*Jean* : VI, 16-18.)
Il suffit donc de prendre une carte de la région pour constater que :
a) Jésus et ses fidèles partent d'abord de Tibériade et traversent la mer de Galilée. Là, on complote de venir la nuit l'enlever pour le faire roi (*Jean* : VI, 15.)
b) Ils repartent donc et traversent de nouveau la mer de Galilée, mais cette fois en direction de Capernaüm.
Le simple examen de la carte montre que leur première escale a eu lieu sur un territoire que l'on nomme la Décapole, fédération hellénistique de dix villes, de population grecque par conséquent et qui devait à Pompée d'avoir été proclamée libre.

Or, Jésus ne se souciait pas d'être le souverain d'une population *impure* parce que non juive. C'est là tout le secret de son refus. Au contraire. réfugié à Capernaüm, il est en Galilée, donc chez lui.

Par contre, il est un apocryphe copte, « *l'Evangile des Douze Apôtres* », que le savant Origène considérait comme le plus ancien évangile apocryphe, avec l' « *Evangile des Egyptiens* », probablement antérieurs tous deux à l' « *Evangile de Luc* », selon lui. Et cet « *Evangile des Douze Apôtres* » nous apporte une très curieuse tradition quant à un règne possible de Jésus, de son vivant bien entendu.

La traduction de cet évangile est du Dr E. Revillout, professeur et conservateur au Louvre, vers 1904 ; et il estime que : « ... les récits très circonstanciés de l'évangile en question ne nous donnent pas moins de curieuses révélations, devant avoir été écrites dès le second siècle, puisque dès le troisième, Origène en fait un apocryphe très ancien, pouvant être l'œuvre de saint Luc. » (*Op. cit.* page 128.)

Or, dans les premiers fragments traduits par E. Revillout , et que viennent compléter d'autres parties, il est question d'un certain Carius, qui aurait été envoyé par Tibère César pour nommer un nouveau tétrarque, alors que, selon les Evangiles canoniques, on cherchait Jésus pour le proclamer roi. (*Jean* : VI, 15.)

M. Robinson suppose que Carlus (Karios) est en réalité le Quirinus (Kirinos) de l'évangile de *Luc* (II, 2). Le Dr Revillout, lui, estime que c'est plutôt le Caïus qui d'après Tacite, fut envoyé par Tibère pour pacifier l'Arménie et y installer un roi de son choix.

D'après un nouveau fragment, qui doit être antérieur aux premiers, Tibère, avant de songer à la nomination d'un nouveau tétrarque devant remplacer Philippe, avait reçu d'Hérode Antipas, son frère, des dénonciations le montrant en train de monter un complot. Tibère aurait alors ordonné de s'emparer des biens et de la tétrarchie de Philippe en ne lui laissant que sa vie et celle de sa femme et de sa fille.

En fait, ce que voulait probablement Hérode Antipas, c'était annexer la tétrarchie de Hérode Philippe.
Peut-on conclure que c'est à cette occasion qu'Hérode Antipas se serait emparé de sa belle-sœur Hérodiade et de sa fille Salomé ? C'est bien possible ; en ce cas, nous serions en 29 de notre ère.
Quoi qu'il en soit, *nous aurions là l'explication de ce que les Evangiles canoniques ne nous expliquent pas*, savoir : la raison de la brouille mystérieuse entre Pilate et Hérode Antipas, lesquels ne se seraient réconciliés que lors de la capture de Jésus, Hérode Antipas constatant ainsi que Pilate ne soutient plus la candidature de Jésus (voir *Luc* : XXIII, 12).
Un fragment de l'*Evangile selon saint Pierre*, récemment retrouvé au début de ce siècle, semble bien confirmer tout cela.
Voici donc les passages de l'Evangile des Douze Apôtres, qui traitent de cette intention de Tibère de proclamer Jésus roi, en place d'Hérode Philippe, tétrarque de Gaulanitide, Trachonitide, Batanée et Panéas :
« Hérode, lui aussi, était tétrarque sur la Galilée. Enfin, Satan entra en lui. Il se leva. Il alla près de l'empereur Tibère. Il accusa Philippe près de lui, à savoir ... » (fragment manquant).
« Cet empereur se fâcha beaucoup, disant : Voilà donc que tout l'univers est soumis à ma puissance depuis le temps où Dieu a donné ces choses entre les mains de mon père Auguste. Et Philippe excitera des séditions contre ma royauté et ma puissance. Je ne le permettrai pas, moi. » Et il ordonna... » (fragment manquant).
« Tu confisqueras Philippe, tu lui enlèveras sa maison. Tu te saisiras de ses biens, de ses serviteurs, de ses bestiaux, de toutes ses richesses, de tout ce qui est à lui, et tu m'enverras ces choses au siège de mon empire. Tous ses biens, tu les compteras pour moi et tu ne lui laisseras rien, si ce n'est sa vie, celle de sa femme et celle de sa fille. » Voici ce que dit Tibère à l'impie Hérode (Antipas),
« Il alla, ainsi que ceux qu'on avait envoyés avec lui. Il prit Philippe sans qu'il sût rien, et sans qu'il connût l'affaire (pour laquelle on le traitait ainsi).

« Or il arriva que, ces jours-là, dans lesquels Jésus ressucita Lazare, un grand de Galilée était venu trouver Hérode au sujet de l'administration qui leur incombait des contrées de Philippe, lequel Philippe on avait accusé devant l'empereur comme les ayant dévastées, sous le prétexte de sa femme qu'Hérode lui avait enlevée.

« *Carias (Caïus) donc, le grand de l'empereur, quand il eut entendu les miracles que Jésus faisait, s'empressa d'aller près de lui, et il le vit*. Alors Carios apporta des nouvelles de Jésus. Il dit à Hérode : « Celui-là est digne d'être fait roi sur toute la Judée et sur les contrées de Philippe. »

« Lorsque Hérode entendit ces choses au sujet de Jésus, il fut fort en peine et il dit de grandes accusations contre Jésus, en ajoutant : Nous ne voulons pas qu'il soit roi de la Judée. Il réunit aussi tous les grands des Juifs. Il leur dit ce que Carios pensait au sujet de Jésus pour le faire roi. A cet instant Hérode ordonna, disant : Celui qu'on trouvera consentant à cette chose sera mis à mort par le glaive, et l'on se saisira de toutes les choses qui sont en sa demeure. »

« Anne et Caïphe, les grands des Juifs, se réunirent à Carios, le grand de Tibère l'empereur. Ils établirent des paroles de mensonges et des témoignages faux, qui ne tenaient pas, contre Jésus, depuis sa naissance jusqu'à la fin. Quelques-uns portaient que c'était un magicien, d'autres qu'il avait été engendré par une femme [1], d'autres qu'il rompait le sabbat, d'autres qu'il détruisait la synagogue des Juifs (le Temple),

« Lorsque ces choses eurent lieu, Hérode (Antipas) demanda à chacun des grands des Juifs une livre d'or. Il réunit une grande somme. Il la donna à Carios pour qu'il ne fît pas parvenir la renommée de Jésus devant l'empereur Tibère.

---

1. Allusion détournée à l'affirmation de certains, qui voulaient que Jésus soit le fils adultérin d'un mercenaire romain ou syrien.

Carios reçut l'argent de la main d'Hérode, et il ne transmit pas l'affaire à César. » (*Op. cit.* : IIè fragment.)

Or, tout cela est moins déraisonnable qu'on ne le supposerait au premier abord, compte tenu des formes naïves de la présentation.
Car cette restauration impliquait, dans la pensée de Tibère, le désir de pacifier une fois pour toutes des territoires sans cesse en dissidence, en les confiant à un souverain légitime, lequel se trouvait être le prétendant légal, valable, parce que « fils de David ». Ce même prétendant, alors chef de rebelles permanents, et fils et petit-fils de rebelles, en rentrant ainsi dans la légalité, pacifiait lui-même le pays. De ce fait, doté d'une sorte de liste civile par le truchement des péages et des impôts, il ne prélevait plus rien illégalement. Par ailleurs, Rome donnait satisfaction à la majorité des Juifs, lesquels supportaient assez mal la tyrannie des roitelets iduméens. Mais cela ne faisait évidemment pas l'affaire d'Hérode Antipas.
Cette thèse, que nous rapporte l'*Evangile des Douze Apôtres*, fournit donc une explication à deux passages mystérieux des Evangiles canoniques :
« Ce même jour, quelques pharisiens vinrent lui dire : Va-t’en, pars d'ici, car Hérode veut te faire tuer... » (*Luc* : XIII, 31.)
« Et Jésus, sachant qu'ils allaient venir l'enlever pour le faire roi, se retira de nouveau sur la montagne, lui seul. » (*Jean* : VI, 15.)
Il est bien évident en effet que si Jésus s'était borné à guérir les malades et à enseigner la morale, il n'y avait nulle raison pour qu'Hérode Antipas ait décidé de le faire tuer. Si le rusé tyranneau en décida ainsi, c'est que Jésus représentait pour lui une menace, et ce ne pouvait être que dans un seul domaine, celui de ses intérêts, c'est-à-dire son propre petit royaume. Et pour cela, il faut que Jésus, par sa conduite, par ses paroles, par ses actes, ait manifesté cette menace. Nous voilà loin de la pastorale décrite, ou plutôt imaginée, par Ernest Renan.

Mais dans le destin de Jésus, il était écrit qu'il ne serait jamais roi, et contrairement à la légende de l'Annonciation, « le Seigneur Dieu » ne lui donna pas « le trône de David son père », et il ne régna pas « sur la maison de Jacob éternellement ». Car moins de quarante années après son exécution, il n'y avait plus de maison de Jacob, et Israël n'existait plus.
Et cependant, dans « *Le Testament en Galilée* », dont les plus anciens manuscrits retrouvés, sont au mieux, du huitième siècle, le fameux « retour » de Jésus en toute sa gloire, est précisé quant à la date, ce qui prouve que la rédaction initiale de ce texte est, quant à elle, antérieure à cette date, Car si elle était postérieure, ce ne serait plus une prophétie. Et voici ce verset, traduit de l'éthiopien sur le plus ancien manuscrit connu : « En vérité, je vous le dis, je viendrai comme le soleil qui se lève, je serai sept fois plus brillant que lui en ma gloire, tandis que devant moi ira ma croix. Je viendrai juger les vivants et les morts ... Nous lui dîmes : Ô Seigneur, dans combien d'années reviendras-tu ? Et il nous dit : Lorsque l'an 150 sera écoulé, dans les jours de la Pentecôte et de Pâque ... » (*Op. cit.* : 28, folio 16.)
La rédaction initiale est donc antérieure, mais proche, de l'an 150.
Malgré la bonne opinion qu'il avait de son retour, notre héros n'est pas revenu, ni en 150, ni en l'an 1000. L'attente continue.

16
La dîme messianiste

« L'enseignement de la Torah ne doit
pas être une pelle à ramasser de l'argent ... »
RABBI ZADOQ, 50 ap. J-C.

Pour comprendre les réquisitions, impositions, prélèvements forcés, que les Sicaires opéraient sur les gens d'Israël, prélèvements qui, s'effectuant au détriment des impôts perçus par les Romains ou les Tétrarques iduméens, prenaient aux yeux de ceux-là un aspect associé au brigandage, il faut se souvenir de deux choses :
a) toute armée de partisans vit sur le pays où elle opère, et cela bon gré mal gré, plaise ou non aux gens paisibles ; et il ne saurait en être autrement;
b) chez nos Sicaires, persuadés représenter la monarchie juive en toute sa légitimité et sa pureté (telle l'armée de Condé en 1792, considérant le duc de Normandie comme le roi légitime, sous le nom de Louis XVII), il y avait en outre la parole formelle des Ecritures.
Lorsque les Juifs désirèrent avoir à leur tête, non plus des sages, nommés Juges, mais un roi, à l'exemple des peuples voisins, le prophète Samuel les prévint par avance que ce roi aurait sur eux des droits qu'ils ne pourraient plus éluder ensuite :

«Samuel rapporta toutes les paroles de l'Eternel au peuple qui lui demandait un roi. Et il leur dit : Voici quel sera le droit du roi qui régnera désormais sur vous ! Il prendra vos fils, et il les mettra sur ses chars et parmi ses cavaliers, afin qu'ils courent devant son propre char. Il s'en fera des chefs de milliers, et des chefs de cinquantaines; il les emploiera à labourer ses propres terres, à récolter ses moissons, à fabriquer ses armes de guerre, et tout l'attirail de ses chars. Il prendra vos filles pour en faire des parfumeuses [1], des cuisinières, et des boulangères. Il prendra la meilleure partie de vos champs, de vos vignes et de vos oliviers, et il la donnera à ses serviteurs favoris. Il prendra vos serviteurs et vos servantes, vos meilleurs bœufs et vos meilleurs ânes, et il s'en servira pour ses travaux. Il prélèvera le dixième de vos troupeaux, et vous-mêmes, vous serez ses esclaves ... » (*Samuel* : VII, 10-17.)
C'est en fonction de ces paroles des Ecritures que, dans tous les Etats chrétiens, par la suite, on justifia le vasselage, l'impôt du sang, le service militaire au profit du souverain, le droit de cuissage, la dîme, le droit de corvée, etc… Et le servage a ses racines dans les dernières paroles du verset 17.
Lorsque des fanatiques sont persuadés servir une cause juste et avoir Dieu avec eux, toute limite est rapidement franchie. Témoins les chouans, qui, très vite, furent surnommés « brigands », par les populations rurales, à cause de leurs « brigandages » inévitables. Tels furent les « Compagnons de Jéhu », sorte de chouannerie rhodanienne. Tels certains groupes de maquisards qui, entre 1943 et 1944, durent être matés, voire anéantis, par les résistants réguliers, que leurs excès risquaient de déshonorer. Ces maquisards, d'un genre spécial, n'étaient plus que des hors-la-loi, en fait.

----

1. Terme désignant les dames d'honneur, filles d'honneur, dames d'atours, dont la servitude sexuelle obligatoire, à l'égard du souverain, en faisait très vite, en fait, des concubines, donc des prostituées.

Et désormais, compte tenu de tout cela, nous allons mieux comprendre ce qui va suivre, dans le comportement de Jésus et de ses troupes, car partout : « *Nécessité fait loi ...* » et l'argent est le nerf de la guerre.
Il y a une phrase fort révélatrice du recrutement messianiste dans les Evangiles :
« Et Jésus leur dit : Je vous le dis en vérité : les péagers et les prostituées vous devanceront dans le royaume de Dieu. Car Jean (le Baptiste) est venu à vous dans la voie de la justice, et vous n'avez pas eu foi en lui. Mais les péagers et les prostituées ont cru en lui. Et vous, qui avez vu cela, vous ne vous êtes pas ensuite repentis pour croire en lui. » (*Matthieu* : XXI, 31-32.)
Les prostituées sont en effet au ban de la nation juive, ces versets le prouvent :
« Il n'y aura pas de prostituées parmi les filles d'Israël. Et il n'y aura aucun prostitué parmi les fils d'Israël. Tu n'apporteras point dans la maison de l'Eternel ton Dieu, comme offrande, le salaire d'une prostituée, ni le prix d'un chien [1], pour l'accomplissement d'un vœu quelconque. Car l'un et l'autre sont en abomination à l'Eternel, ton Dieu ... » (*Deutéronome* : XXIII, 17-18.)
Des deux citations précédentes, on peut conclure que, puisque les gens d'Israël, en leur immense majorité, sont demeurés méfiants à l'égard du messianisme diffusé par Jean le Baptiste, puisqu'ils sont peu chauds pour une nouvelle révolte (il y en eut près de quarante dans les soixante-douze années précédentes, sans résultat), ils n'auront aucune place ni fonction dans le royaume, lorsqu'il sera rétabli au profit du Fils de David, l'héritier légitime, c'est-à-dire Jésus.
Par contre, puisque les péagers et les prostituées se sont rangés de son côté, ils auront des places privilégiées dans la monarchie davidique ainsi restaurée. On observera que lesdits, se trouvant relégués aux derniers rangs de la nation juive, n'ont rien à perdre en adoptant le messianisme, et tout à gagner à son succès.

----

1. Chien : prostitué homosexuel ; on devine pourquoi ...

Il faut se souvenir, en effet, que les péagers, encore nommés publicains, sont particulièrement méprisés par la population. Le Talmud nous dit que : « Les brigands, les assassins et les péagers, sont à mettre au même rang... »
Sortes de fermiers de péages, de douaniers, ils se tiennent en de petites cellules de pierres, à l'entrée des villes et des villages, aux passages des ponts et des gués. Ils prélèvent au profit des Romains (si on se trouve dans un territoire administré par eux), ou au profit des Tétrarques (si on se trouve dans une tétrarchie), c'est-à-dire des sous-gouvernements collaborateurs de Rome, une somme égale au dixième de la valeur de ce que l'on introduit ou passe audit lieu. Bien entendu, ils prélèvent bien davantage à leur profit, car ils doivent vivre.
Or, nos *Sicaires* ont imaginé un moyen très simple pour remplir la bourse du parti, cette bourse dans laquelle puise librement Judas l'Ishkarioth, sans que personne ne l'en empêche (*Jean* : XII, 6), pour l'excellente raison qu'il est un des artisans de son remplissage régulier. Ce moyen, *c'est de prélever la dîme sur ceux qui perçoivent la dîme*. De nos jours, on nomme cela du racket, terme désignant en anglais l'action du recker, mot incluant le sens de pressurer en opprimant.
Les scribes anonymes qui, aux quatrième et cinquième siècles, ont rédigé les Evangiles que nous connaissons, n'avaient pas d'imagination. Autant pour éviter de trop s'éloigner de l'axe principal de la tradition, que pour avoir un canevas sur lequel il suffisait de transposer, ils ont conservé l'ossature historique générale. Les faits sont là, indéniablement; ce qui est faux, ce sont les détails, et surtout les commentaires qu'il y ont annexés par la suite.
Tout d'abord, nous observerons que Jésus (ou Simon le Zélote, son frère et lieutenant), a établi dans le mouvement messianiste une discipline rigoureuse, qui joue même au sein de la famille.

C'est ainsi que, lorsque Marie sa mère veut lui demander une faveur pour deux autres de ses fils, *elle se prosterne devant lui* ; n'est-il pas le roi d'Israël, le seigneur, le fils de David ? Qu'on en juge :
« Alors, la mère des fils de Zébédée s'approcha de Jésus avec ses fils et se prosterna pour lui faire une demande ... » (*Matthieu* : XX, 20.)
Nous savons que Marie est le nom de la femme de Zébédée :
« Parmi elles, étaient Marie de Magdala, Marie, mère de Jacques et de Joseph, et mère des fils de Zébédée ... » (*Matthieu* : XXVII, 56.)
C'est également la Marie mère de Jésus, puisque Jac¬ques, fils de Zébédée, est frère de Jésus :
« Je ne vis aucun des autres apôtres, sauf Jacques, le frère du Seigneur... » (Paul : *Epître aux Galates*, I, 18-19.)
Aux fameuses noces de Kana, il lui répondra avec hauteur:
« Femme ! Qu'y a-t-il de commun entre toi et moi ? .. (*Jean* : II, 44.)
On comprendra donc mieux maintenant qu'il soit obéi au doigt et à l'œil lorsqu'il donne un ordre à ses frères et à ses « disciples ». Là où le croyant naïf voit un ascendant miraculeux parce que quasi instantané, l'observateur usant de sa raison constate simplement une autorité certaine chez Jésus, et une obéissance totale chez ses collaborateurs. A cette époque et pendant de nombreux siècles, l'ordre d'un roi est exécuté sans même l'ombre d'une discussion. Et voici comment va être organisée une nouvelle forme d'impôt.
Tout d'abord, observons que le *péager Lévi* est le même que *l'apôtre Matthieu*. Cela facilitera la compréhension de ce qui va suivre:
« De là étant allé plus loin, Jésus vit un homme assis au lieu des péages, et qui se nommait Matthieu. Il lui dit : « Suis-moi.

Et cet homme se leva et le suivit. » (*Matthieu* : IX, 9.)
« En passant, il vit Lévi, fils d'Alphée, assis au bureau des péages. Il lui dit : « Suis-moi et lui se levant, le suivit ... » (*Marc* : II, 14.)
« Après cela, Jésus sortit. Et il vit un péager nommé Lévi, assis au bureau des péages. Il lui dit : « Suis-moi. » Et Lévi, quittant tout, se leva et le suivit... » (*Luc* : V, 27.)
C'est sans complication; Lévi reçoit un ordre de son frère ou cousin, qui est aussi son roi, et il obéit. Quoi de plus habituel? La suite est tout aussi simple :
« Lévi lui donna alors *un grand festin*, en sa demeure, et *un grand nombre de péagers et d'autres personnes,* étaient à table avec eux ... » (*Luc* : V, 29.)
« Comme Jésus était à table, en sa maison (celle de Lévi-Matthieu, évidemment), voici que beaucoup de gens de mauvaise vie, et des publicains (péagers), vinrent se mettre à table avec lui et ses disciples ... » (*Matthieu* : IX, 10.)
« Jésus était à table, dans la maison de Lévi; *beaucoup de péagers et de pécheurs*, prirent place à table, avec lui et ses disciples ... » (*Marc* : II, 15.)
Ce « *grand festin* », c'est donc aussi un congrès, *celui du « milieu »* et ce terme n'est pas trop fort, puisque Jésus met lui-même lesdits péagers au dernier rang de la société :
« Si vous aimez seulement ceux qui vous aiment, quel mérite en avez-vous? Les péagers, eux-mêmes, n'en font-ils pas autant ? ... » (*Matthieu* : V, 46.)
Déjà, il avait associé les péagers aux prostituées, se conformant ainsi à la tradition juive exprimée par le Talmud, qui les assimile aux brigands et aux assassins.
Il faut dire qu'en ces régions, encore soumises au brigandage séculaire il n'y a pas trente ans, où règne encore (eu égard aux événements politiques) un « maquisat » permanent (Yémen, Irak, etc.), les péagers se comportaient alors en leurs exactions personnelles, associées aux exactions administratives, comme de véritables coupeurs de route.

Mais toutefois, Jésus n'aime pas, quant à lui, payer lesdits péages :
« Lorsqu'ils arrivèrent à Capernaüm, ceux qui percevaient les deux drachmes s'adressèrent à Pierre et lui dirent : Votre maître ne paie-t-il pas les deux drachmes? - Oui », dit-il, ... Mais Jésus le prévint quand il fut entré en la maison (de péage), et dit : « Que t'en semble, Simon ? Les rois de la terre, de qui perçoivent-ils les tributs ou les impôts? De leurs fils ou des étrangers? Il lui dit : Des étrangers ... Et Jésus lui répondit : *Les fils en sont donc exempts!* » (*Matthieu* : XVII, 24-26.)
Cela parce qu'il a parfaitement conscience qu'il est fils de roi (son père, Juda de Gamala, « *Fils de David* » avant lui), et qu'il doit percevoir et non payer. D'où son jugement amer sur lesdits publicains :
- Si ton frère a péché (. ..) ... qu'il soit alors comme un païen et un publicain » (*Matthieu* : XVIII, 15-17.)
Là, le péager-publicain est mis après le païen lui-même. Mais dans l'ordre normal des choses, il est à ménager, puisque c'est par lui que la bourse du parti se remplit, cette bourse qu'administre Judas l'Ishkarioth, dans laquelle il puise, *chose connue* (*Jean* : XII, 6), mais ce qui est sans importance, puisqu'elle se remplit aisément. Tellement aisément que Judas l'Ishkarioth *la détient encore au soir de l'arrestation de Jésus*.
En fait, Lévi-Matthieu, le péager, est le collecteur principal. Il perçoit et centralise les sommes versées par les autres péagers, et Judas I'Ishkarioth, le trésorier du mouvement, comptabilise et conserve l'ensemble du budget zélote. Et il est probable que la masse des prostituées n'a pas fait que « *croire en lui*» pour mériter le « *royaume de Dieu* ». Elle a alimenté le budget zélote.
On sait, par ailleurs, que Judas détourne les fonds du mouvement à son profit, mais cependant on ne confie pas ceux-ci à quelqu'un de plus honnête, *on n'ose pas les lui retirer*. Il y a là un petit mystère qui n'est pas sans intérêt. Que sait-il donc l'Ishkarioth, pour être ainsi inamovible? Des choses pas très belles évidemment, et qui risquent de conduire certains à un châtiment, aussi infamant que définitif.

Sur le fait que les péagers sont mis à contribution à leur tour par les *Zélotes* (*alias les Sicaires*), nous n'en avons pour preuve que le verset suivant de Paul :

« Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce, ont, d'après la Loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères, cependant issus eux aussi des reins d'Abraham ... » (*Paul* : *Epitre aux Hébreux* : VII,5.)

Or, Jésus se dira prêtre selon l'ordre de Melchissedec.

Mais voici la suite:

« De plus, Lévi, qui perçoit la dîme l'a payée ... » (*Paul* : *Epitre aux Hébreux,* VII, 9.)

Or, ce n'est pas Lévi, fils de Jacob et de Léa, neveu de Rachel et petit-fils d'Abraham, dont il est question ici. Car ce Lévi-là n'a jamais payé la dîme à personne. Sa violence et son indomptabilité étaient proverbiales ; lire à ce sujet *Genèse* (XLVIII, 5-7). Mais le Lévi tout proche de Paul, c'est *Lévi alias Matthieu, le péager*. Et lui, non seulement il paie la dîme, mais il organise la perception de celle-ci chez ses confrères les péagers. Au profit de la caisse messianiste, bien entendu.

Après la mort de Jésus, comme avant lui, les révoltes juives ayant pour but le rétablissement de la royauté davidique vont continuer. La perception de cette « dîme » également. Qu'on en juge. Car voici ce que nous lisons dans Flavius .Josèphe :

« Fadus étant gouverneur de la Judée, un magrcien du nom de Theudas persuada une grande foule de prendre avec eux leurs richesses et de le suivre près du Jourdain. Il disait qu'il était prophète, et qu'après avoir divisé le fleuve par un ordre [1], il leur permettrait de passer facilement. En parlant ainsi, il trompa beaucoup de monde. Mais Fadus ne les laissa pas jouir de cette folie.

----

1. Comme Elisée, successeur d'Elie, avait fait, tout comme Elie son maître (Il *Rois* : II, 8, et 14). Ce Theudas (qui est Thaddée, alias Jude) suit l'exemple de Jésus par rapport à Elie.

Il envoya contre eux une troupe de cavaliers, laquelle tomba sur eux à l'improviste, en tua un grand nombre, en prit beaucoup de vivants, captura Theudas lui-même, et après l'avoir décapité, envoya sa tête à Jérusalem ... » (Flavius Josèphe: *Antiquités Judaïques*, XX, 97-98) [1]. Nous sommes en l'an 45.

L'an 44, nous savons que Jacques le Mineur, « fils d'Alphée », a été décapité à Jérusalem (Cf. Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, II, I, 5). Or, il a un fils, qui est l'apôtre Jude, que l'on nomme encore Juda, alias Thaddée. C'est un point sur lequel tous les exégètes catholiques et protestants sont d'accord. Et c'est ce fils qui est le Theudas, *alias* Thaddée, décapité, comme son père, par ordre de Fadus. On le dit magicien, pour l'excellente raison qu'il a hérité de son père cette magie rapportée d'Egypte par Jésus. Et de même que les astrologues sont, en ces époques, dénommés chaldéens (c'est un fait), les magiciens sont appelés des *égyptiens*. Ce terme servira encore au Moyen Age à l'égard des Bohémiens.

C'est pourquoi lorsque Paul sera arrêté à Jérusalem au cours d'une nouvelle émeute (*Actes* : XXI, 27 à 36), nous trouvons encore ce témoignage :

« Paul dit au tribun : M'est-il permis de dire quelque chose? Le tribun répondit : Tu sais donc le grec? Tu n'es donc pas cet *égyptien* qui s'est révolté dernièrement, et qui a emmené dans le désert quatre mille brigands ? .. (*Actes* : XXI, 37-38.)

Il ne saurait s'agir d'un habitant de l'Egypte, lequel n'a évidemment rien à voir avec l'indépendance juive et la royauté davidique, mais d'un « *égyptien* », terme synonyme de *magicien*.

Tout cela se déroule bien en pleine période d'insurrection, car Eusèbe de Césarée et Flavius Josèphe sont d'accord pour y situer la terrible famine : « En ces temps-là, il y eut en Judée la grande famine ... » (Cf. Flavius Josèphe: *Antiquités Judaïques*, XX, 101).

----

1. Cuspius Fadus fut envoyé par l'empereur Claude, en 45. Il fut remplacé en 46 par Tibère Alexandre, qui fit crucifier Simon le Zélote (alias Pierre), à Jérusalem, en 48, avec son frère Jacques, alias Jacob, le Majeur.

Ce n'est que sous la plume des scribes anonymes qui composèrent tout le Nouveau Testament, aux quatrième et cinquième siècles, que ces incessantes et terribles insurrections deviennent de banales petites émeutes, suscitées par les vilains pharisiens contre les bons chrétiens, émeutes auxquelles les excellents romains entendent mettre fin et servir d'arbitres, afin de maintenir l'ordre public. La réalité historique, elle, est tout autre. Mais à l'époque où on rédige le Nouveau Testament, tout l'Empire romain est devenu chrétien, bon gré mal gré. Et il faut ménager l'empereur et le peuple romain. Pour cela, on mettra tout sur le dos des Juifs demeurés fidèles à leur religion.

Et voici maintenant un épisode de ces exactions des Zélotes, épisode pris sur le vif, et que les anonymes rédacteurs des pseudo-évangiles ont tenu à reproduire pour l'édification des simples, en y mêlant l'habituel merveilleux, avec toute la subtilité nécessaire :
« La multitude de ceux qui avaient cru, n'était qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait que ses biens lui appartenaient en propre, mais tout était commun entre eux. Les apôtres rendaient avec beaucoup de force témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus. Et une grande grâce reposait sur eux tous. Car il n'y avait parmi eux aucun indigent. Tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu *et le déposaient aux pieds des apôtres*. Et l'on faisait des distributions à chacun, *selon qu'il en avait besoin*. » (*Actes* : IV, 32-35.)
Modérons un peu notre enthousiasme, et observons que l'arbitraire devait régner largement en cette appréciation des « besoins », puisque nous lisons ailleurs ceci :
« En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant, les Grecs murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour ... » (*Actes* : VI, 1.)

Reprenons notre lecture précédente :
« Mais un homme nommé Ananias, avec Saphira sa f.emme, vendit une propriété, et en retint une partie du prix, *sa femme le sachant*. Puis il apporta le reste, et le déposa aux pieds des apôtres. Pierre (c'est Simon le Zélote, ne l'oublions pas) lui dit : « Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint-Esprit et que tu aies retenu une partie du prix du champ? S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'étaitil pas à ta disposition? Comment as-tu pu mettre en ton cœur un pareil dessein ? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu. » Ananias, entendant ces paroles, tomba et expira. Une grande crainte saisit tous les auditeurs. Les *jeunes gens*, s'étant levés, l'enveloppèrent, l'emportèrent et l'ensevelirent. »
« Environ trois heures plus tard, sa femme entra, sans savoir ce qui était arrivé. Pierre lui adressa la parole : « Dis-moi, est-ce à tel prix que vous avez vendu le champ ? - Oui, répondit-elle, c'est à ce prix-là. » Alors, Pierre lui dit : « Comment vous êtes-vous accordés pour tenter l'Esprit du Seigneur ? Voici, ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte et ils t'emporteront aussi. » Au même instant, elle tomba aux pieds de l'apôtre et expira. Les *jeunes gens* étant rentrés, la trouvèrent morte. Ils l'emportèrent donc et l'ensevelirent, auprès de son mari. Une grande crainte s'empara de toute l'Assemblée, et de tous ceux qui apprirent ces choses ... » (*Actes* : V, 1 à 11.)
Nous observerons divers points surprenants en ce récit, visiblement arrangé pour avoir le « feutré » habituel, mais dans lequel la violence de Simon le Sicaire, père de l'Ishkarioth, dont l'insensibilité justifie une fois de plus son surnom de « Roc », jaillit à chaque verset.
Tout d'abord, le Saint-Esprit de Simon est bien suscep¬tible. Lorsque son fils Judas l'Ishkarioth puisait dans la bourse, le Saint-Esprit *n'intervenait pas.* « *Il était voleur* » (*Jean* : XII, 6) mais le Saint-Esprit s'en accommodait. Par contre, lorsque Ananias vend son domaine pour faire don aux apôtres d'une partie du prix de vente, il n'a pas le droit de retenir une partie de ce qui est à lui. Cela mérite la mort.

Et sa femme, qui lui est soumise nécessairement, autant par la Loi juive que par l'amour conjugal tout simplement, sa femme qui n'a pas dénoncé son époux, elle aussi mérite la mort.
Et selon nos anonymes rédacteurs des quatrième et cinquième siècles, c'est cet *Esprit Consolateur*, ce *Paraclet* que Jésus est censé avoir envoyé après sa montée au Ciel (*Jean* : XV, 26) comme un ultime don à ses fidèles, c'est lui qui fait office de bourreau.
Rassurons le lecteur. Le proverbe qui dit : « *Tel père, tel fils* » peut, syllogisme inattaquable, être inversé et nous donner « *Tel fils, tel père* ... »
Simon le Zélote, alias le Sicaire, celui qui a mérité d'être surnommé le « Roc » pour son insensibilité, est le digne géniteur du voleur que fut Judas l'Ishkarioth. Car ce surnom, il l'a déjà lorsque Jésus le fait entrer en scène:
« Comme il (Jésus) marchait le long de la mer de Galilée, il vit deux frères, *Simon, appelé la Pierre (rocher)*, et André, son frère. » (*Matthieu* : IV, 18.)
« Voici les noms des douze apôtres : Le premier, *Simon, appelé la Pierre*, et André son frère... » (*Matthieu* : X, 2.)
« Quand il vit cela, *Simon Pierre* tomba aux pieds de Jésus et dit : Seigneur, retire-toi de moi, *car je suis un homme pécheur ...* » (*Luc*: V, 8.)
« André, *frère de Simon Pierre*, était l'un des deux qui avaient entendu les paroles de Jean ... » (*Jean* : l, 40.)
On observera qu'il y a de fortes présomptions pour que le malheureux Ananias soit le même que celui qui recueillit Paul à Damas, lors de sa conversion. Cela s'étant passé en 39, le meurtre d'Ananias et de sa femme Saphira aurait eu lieu alors qu'ils avaient quitté Damas pour aller habiter à Jérusalem, peut-être par prudence, après les événements liés à la conversion de Paul. La propriété vendue (en V, 1, des Actes, il s'agit d'une propriété et non d'un champ) était sans doute leur demeure, à Damas. Ils en furent bien mal récompensés.

Quant à leur genre de mort, il est fort simple. La terrible *sicca* (syrienne, jordanienne, palestinienne), poignard qui a donné son nom aux Sicaires, est une arme redoutable. Les natifs de ces régions, à cette époque comme de nos jours, la complètent par une arme contondante, soit matraque en côte de palmier, ou gourdin de chêne vert, ou nerf de taureau lesté de balles de plomb. C'est ainsi que la milice du Temple de Jérusalem, régulièrement armée de l'épée, usait facilement du gourdin et de la matraque, en cas de troubles populaires ou pour séparer des factions adverses.

Ananias et Saphira furent simplement assommés, ce qui explique leur chute instantanée. Et si « *les jeunes hommes* », la garde de Simon le Zélote, mirent trois heures aller et retour pour aller inhumer Ananias, c'est qu'ils eurent à emporter le cadavre assez loin de Jérusalem. Le fait eut lieu de jour. De nuit, les portes de la ville eussent été fermées, ils n'auraient pu sortir. Il est possible que le cadavre ait été dissimulé dans un sac ou une caisse, plié et ligoté en position fœtale. Hors Jérusalem, les lieux déserts propices à une inhumation clandestine ne manquaient pas. Il suffisait d'aller assez loin pour pouvoir opérer tranquillement. En comptant une heure de trajet aller, une demi-heure pour creuser la tombe (le sol, terriblement rocailleux, est difficile à entamer. Pour creuser les petits fossés destinés à isoler les excréments naturels, les Esséniens utilisaient une hache, nommé ascia) et une heure pour le retour, on situera à environ quatre kilomètres le lieu de la sépulture clandestine d'Ananias.

Ce fut probablement en la direction de Jéricho, puisque, aux dires de Jésus, la région traversée était déserte et infestée de brigands, lesquels logeaient dans les nombreuses grottes de cette région :

« Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, lorsqu'il tomba au milieu des brigands, qui le dépouillèrent, le chargèrent de coups, et s'en allèrent, le laissant à demi mort... » (*Luc* : X, 30.)

Sans doute, Simon le Zélote aurait très bien pu faire comme la plupart des Sicaires, lesquels abandonnaient leurs victimes en pleine ville, rue ou carrefour, selon le récit de Flavius Josèphe (Cf. Flavius Josèphe : *Les Guerres de Judée*, Il, 5).

Mais ces victimes de leur terrorisme sanguinaire étaient généralement des pharisiens et des sadducéens. Si on identifiait Ananias comme un des fidèles de la nouvelle secte, l'enquête aurait rapidement démontré qu'il s'agissait d'un crime de droit commun. Et au lieu de la décapitation, mort rapide et sans souffrance, on risquait la crucifixion, le plus atroce des supplices, et réservé pour cela même aux grands criminels. Ce qui arriva d'ailleurs, en 47, à Simon-Pierre et à Jacques, comme on l'a vu.

Et nous rencontrons maintenant un épisode énigmatique du Christianisme naissant, celui des « *marchands du Temple* ». Les chrétiens modernes ne manquent jamais de souligner l'action de Jésus chassant ceux-ci ainsi que les changeurs de monnaies, pour montrer combien le Christianisme est opposé au capitalisme outrancier. Ils omettent les condamnations pontificales du socialisme, « *intrinsèquement pervers* », comme le soulignait textuellement le pape Pie XII.

Voici donc cet épisode. Nous ne l'interpréterons pas à la façon admirative de crédules dévots, mais comme l'aurait examiné, responsable de l'ordre public, le stratège chef de la milice du Temple.

Nous observerons tout d'abord que depuis toujours, là où il y a un culte, il y a, tout près, les fournisseurs matériels des accessoires de ce culte.

A Jérusalem, de nos jours, à La Mecque, à Bénarès, à Rome, à Lourdes, à Lisieux, à Fatima, le pèlerin trouvera tout ce qui lui est nécessaire pour affirmer sa foi devant son Dieu. Il en était ainsi aux temps lointains du grand Temple de Jérusalem. Ces choses ne surprenaient personne. La fin de cet état n'était pas pour demain, le prophète Zacharie l'avait précisé. Evoquant le jour lointain où Jérusalem serait la capitale messianique du monde entier, où Israël, vainqueur des Nations, les verrait venir « *se prosterner devant le roi* » (*Zacharie* : XIV, 16) - ce qui n'est pas pour demain, assurément -, le grand voyant nous dit ceci :

« En ce jour-là, il sera écrit sur les clochettes des chevaux : Sainteté à l'Eternel ! Et les chaudières dans la Maison de l'Eternel seront comme les coupes devant l'autel. Toute chaudière à Jérusalem et dans Juda sera consacrée à l'Eternel des Armées. Tous ceux qui viendront offrir des sacrifices s'en serviront pour cuire les viandes. Et il n'y aura plus de marchands, dans la Demeure de l'Eternel des Armées, en ce jour-là ... :) (*Zacharie* : XIV, 20-21.)

Voici maintenant le récit évangélique. Jésus monte de Jéricho à Jérusalem; *il est suivi par une grande foule*, (*Matthieu* : XX, 29), notons cela :

« Lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem, et qu'ils furent arrivés à Bethphagé, vers le mont des Oliviers, Jésus envoya deux disciples en leur disant : « Allez au village qui est devant vous. Vous trouverez aussitôt une ânesse attachée, et un ânon d'elle. Détachez-les, et amenez-les-moi. *Si quelqu'un vous dit quelque chose*, vous répondrez : Le Seigneur en a besoin. Et à l'instant, il vous laissera les emmener. ,

« Or, ceci arriva afin que s'accomplît ce qui avait été annoncé par le prophète : « Dites à la fille de Sion : Voici que *ton roi* s'en vient à toi, plein de douceur, et monté sur un âne, sur un ânon, le petit d'une ânesse ... » (*Zacharie* : IX, 9.) Les disciples allèrent, et firent ce que Jésus leur avait ordonné. Ils amenèrent l'ânesse et l'ânon, mirent sur eux leurs vêtements, et le firent asseoir dessus. La plupart des gens de la foule (celle qui accompagnait Jésus) étendirent leurs vêtements sur le chemin, d'autres coupèrent des branches d'arbres et en jonchèrent la route. Et ceux qui précédaient ou qui suivaient Jésus criaient : « Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom d'Adonaï ! Hosanna dans les lieux très hauts ... » (Matthieu : XXI, 1 à 9.)

Ici, arrêtons-nous. Lorsqu'on vient de Jéricho, à cette époque, et que l'on est parvenu à Bethphagé, deux chemins s'ouvrent devant nous. L'un monte vers le sommet du mont des Oliviers, sur notre droite, en direction du nord-est par conséquent. L'autre s'en va droit devant nous, passant par le « jardin des Oliviers » (qui n'est

pas le mont de ce nom, mais est à ses pieds), et traverse un lieudit : Gethsémané, où se trouve un pressoir à olives et sa resserre. Ce lieu deviendra célèbre par la suite. Mais il n'y a pas de village, avant Jérusalem.
Il y a simplement, en arrière, le village de Béthanie, où habitent Simon le Lépreux, Lazare et ses sœurs, Marthe et Marie, tous parents et amis de Jésus. Que l'ânesse et son ânon aient été attachés à un olivier du lieudit Gethsémané, ou qu'ils l'aient été au village de Béthanie (ce qui implique un détour), ou à Bethphagé, ils ont été mis en place aux fins de préparer cette « réalisation » de la vision de Zacharie. C'est le coup de pouce final. Et bien entendu, ils sont surveillés, afin qu'on ne les vole pas, et que leur destinataire final les récupère en temps utile. Ce qui sera.
Et lorsque Jésus leur dit de répondre « *Le seigneur en a besoin* », il sous-entend son caractère royal (seigneur signifiant roi), et non un caractère divin. Cette phrase, c'est le mot de reconnaissance, et, sans difficulté, le gardien des deux animaux les abandonne à ceux qui les viennent quérir. C'est ce qui s'appelle « faire coller les prophéties ». Continuons.
« Lorsqu'il entra dans Jérusalem, toute la ville fut émue (en rumeurs), et l'on disait : Qui est celui-ci? La foule (celle qui suivait depuis Jéricho) répondait ; C'est Jésus, le prophète, de Nazareth en Galilée.
« Jésus entra dans le temple de Dieu. Il chassa tous ceux qui vendaient et *qui achetaient dans le temple. Il renversa les tables des changeurs, et les sièges des vendeurs de pigeons*. Et il leur dit : Il est écrit : Ma Maison sera appelée une maison de prière. Mais vous, vous en faites une caverne de voleurs ... » (*Matthieu* : XXI, 10-13.)
Effectivement, Esaie nous dit ceci :
« Et les étrangers qui s'attacheront à l'Eternel pour le servir ... Je les amènerai sur Ma montagne sainte, et Je les réjouirai en Ma maison de prière ... » (Esaïe : LVI, 6-7.)
Mais il n'est pas question de voleurs. Il est bien évident que les étrangers et les Israélites qui viennent en pèlerinage à Jérusalem, vont nécessairement offrir un sacrifice au Temple.

Ce Temple, il se divise en deux parties principales. Il y a le Temple, ses parvis superposés, avec leurs enceintes et leurs portiques, où ont accès les étrangers, les femmes d'Israël, les hommes d'Israël, les prêtres, les sacrificateurs, le grand-prêtre. Tout cela, limité par des barrières infranchissables sous peine de mort. Il y a le Saint, le Sanctuaire proprement dit, et, ultime endroit, le Saint-des-Saints, où seul le grand-prêtre pénètre une fois l'an. Il en était de même à Pékin, avec la Cité Violette, ou à Moscou avec le Kremlin. Ce sera donc dans les parties semi-sacrées que s'établiront les petits commerçants et les changeurs de monnaies étrangères. Ils sont indispensables au culte, personne ne s'en est jamais formalisé, on ne peut se passer d'eux. Sans eux, sans les animaux destinés aux sacrifices, pas de culte possible.
De plus, c'est se montrer bien sévère pour ce petit monde de marchands et de changeurs, lorsqu'on a choisi, soi-même, parmi ses apôtres, deux hommes qui sont des tueurs, père et fils, le fils étant de surcroît un voleur, savoir Simon le Zélote, et Judas l'Ishkarioth. D'autant que les pèlerins : « et qui achetaient... » sont eux aussi chassés et frappés.
En fait, tout cela a été réglé d'avance, minutieusement.
Jésus n'a pas à lui seul renversé tous les étalages des changeurs et culbuté tous les marchands qui, dans les parvis, attendaient l'achat de leurs animaux. Tout cela occupe un très grand espace, autant qu'une foire ou un comice agricole. La « *grande foule qui le suivait* » depuis Jéricho était montée pour cela. Cette bagarre, elle est organisée d'avance. Et elle se déclenche dès les paroles de Jésus. On peut se demander, eu égard à tout ce qui précède, si tout l'argent ainsi dispersé sur le sol, si ces centaines de pièces d'or et d'argent, roulant ici et là, ont été récupérées par la suite par leurs propriétaires légitimes. Peut-être qu'un certain nombre d'Ishkarioth, venus de Jéricho pour cela, se sont baissés et les ont ramassées. Peut-être que nos changeurs et marchands n'ont pas eu la docilité des péagers.

On peut également se demander si le « *stratège* » du Temple, commandant la milice de celui-ci, n'a pas, dès cette agression, envoyé un détachement en armes afin d'arrêter les émeutiers, et si, de la citadelle Antonia, alertée par ses guetteurs, une centurie légionnaire n'est pas venue prendre à revers Jésus et sa troupe zélote. De tout cela, *inévitable*, les Evangiles canoniques ne soufflent mot.
Peut-être est-ce en une circonstance semblable (car il y eut plusieurs attaques du Temple) qu'un certain Jésus-bar-Aba fut arrêté et incarcéré avec d'autres séditieux « pour meurtre au cours d'une émeute » (*Marc*; XV, 6). On conviendra que la chose n'est nullement invraisemblable, en un tel milieu et avec de tels gens, pour qui le combat mené est une guerre sainte, comme nous le démontrent certains manuscrits de la mer Morte.
D'autre part, il n'est pas déraisonnable de supposer qu'à l'instar de son père Juda de Galilée, s'emparant en premier de l'arsenal et du trésor de Séphoris, Jésus ait tenté, lors de ces coups de mains sur le Temple, de s'emparer des armes stockées dans l'arsenal de sa Milice et par la même occasion, du trésor du Temple. L'existence de ce dernier était connue de tous, et cela avait déjà tenté Hyrcan, Hérode, et les Romains, qui y avaient opéré des prélèvements. Cette prise eût été de bonne guerre.
Le fait que Flavius Josèphe ne nous parle pas des attaques du Temple avant la chute de Jérusalem, ne prouve absolument rien. N'oublions jamais en effet que les manuscrits originaux ont disparu. *Nous ne sommes en possession que de copies postérieures de plusieurs siècles; les moines-copistes et la censure chrétienne sont passés par là.*
Ici, ouvrons une parenthèse. Parmi les nombreux documents dits « de la mer Morte », il existe des rouleaux de cuivre, dont le texte hébreu a pu être déchiffré en 1956, en Grande-Bretagne, par Wright Baker, à l'Université de Manchester. Ils sont du premier siècle de notre ère. Ils sont rédigés en un dialecte parlé, celui de la Michna, partie la plus ancienne du Talmud, et non en hébreu néo-classique.
On sait (Dupont-Sommer dixit en ses « *Manuscrits de la mer Morte*), que les *Zélotes* furent constitués par la fraction politique militante des Esséniens, dont ils se séparèrent finalement.

Pour Cécil Roth, les hommes de Qumram (le site où furent découverts tous ces manuscrits) sont des *Zélotes*. Or, ces rouleaux nous parlent d'un trésor considérable, composé d'environ *deux cents tonnes d'or, d'argent, et autres matières précieuses*, dissimulé et enfoui en soixante points différents de la Terre Sainte. On conçoit que Néron, qui répugnait malgré tout aux exécutions inutiles, préféra faire payer à leurs chefs d'énormes rançons, abandonnant les militants ordinaires aux lois romaines et aux terribles usages qui en découlaient. Là encore, Flavius Josèphe se montre excellent historien, ses dires sont prouvés par les rouleaux de cuivre de Qumram, on le voit, bien que les quantités soient manifestement exagérées.
Nous voici déjà loin de « l'adorable Jésus », du « Cœur miséricordieux », de l' « Agneau s'offrant en sacrifice pour les péchés des hommes ». Celui-là, c'est le *leshouah* de la gnose juive, c'est le Sauveur Invisible, celui que *toutes les religions de salut*, en leurs « mystères » initiatiques, ont détecté parmi les *Archétypes éternels*. C'est l'Eon Jésus des gnostiques valentiniens. C'est le Mithra judaïsé du quatrième siècle, imaginé par les pseudo¬évangélistes au service de Constantin. C'est *le Christ idéalisé* qu'adorent les chrétiens sincères depuis toujours.
Mais ce n'est pas le prétendant au trône très matériel d'Israël, qui marche sur Jérusalem à la tête de ses *Sicaires*, pour y frapper des pèlerins inoffensifs et piller des petits commerçants et changeurs. Ce n'est pas celui qui, méprisant les péagers, s'en sert et les taxe au profit de sa caisse de guerre. Ce n'est pas celui qui, choisissant ses lieutenants immédiats, commence par prendre parmi eux deux tueurs, père et fils, ce dernier étant de surcroît un voleur. Celui qui fait ainsi sa « marche sur Rome s , c'est le futur crucifié du procurateur Ponce Pilate, un chef politique, plein de courage, un mage qui fait honneur à ses maîtres alexandrins, mais un homme, usé, au seuil de la vieillesse, et dont la mort est proche.

C'est celui que les Gnostiques, les Manichéens, les Templiers et les Cathares, refuseront de confondre avec Dieu. Celui dont le gibet, la croix ignominieuse de ces époques, ne sera jamais sacralisé par les mêmes Templiers et Cathares, ce gibet dont ils auront même horreur, car à leurs yeux, il est un sacrilège permanent à l'égard de la véritable entité divine qui a pris en charge *le Salut des mystes de tous les cultes*. Celui qui sera crucifié, c'est *le Christ inférieur, terrestre, inféodé et captif de la Matière*, que nous révèlent les écrits manichéens, opposé *au Christ supérieur, céleste, purement spirituel et pneumatique*. Et les interrogatoires des Templiers démontrent absolument, par certaines questions bien précises, que ce qui préoccupait les inquisiteurs, c'était justement cela, c'est-à-dire cette notion différentielle ...

Or, prétendre que les excès ultérieurs de Simon-Pierre n'en impliquent pas de semblables à l'actif de Jésus, est une erreur. En voici la preuve.

Nous lisons dans *Matthieu* (XVII, 24-27) ce récit, bien imprudent de la part des scribes anonymes du quatrième siècle, car il nous révèle une fois de plus le genre de revenus particuliers dont Jésus et les Zélotes étaient familiers :

« Quand ils furent arrivés à Capernaüm, ceux qui percevaient les didrachmes [1] s'approchèrent de Simon-Pierre et lui dirent : « Votre maître ne paie-t-il pas les didrachmes? » Il répondit : Il les paie ! ... » Et quand ils furent entrés en la demeure, Jésus le prévint et lui dit : « Que t'en semble, Simon? *Les rois de la terre, de qui donc tirent-ils des tributs ou des impôts? Est-ce de leurs fils, ou bien des étrangers ?* - Des étrangers ... » répondit Simon-Pierre. Jésus lui dit alors : *Les fils en sont donc exempts ! ...* Toutefois, afin que nous ne les scandalisions pas, va-t-en au lac, jette l'hameçon, et tire le premier poisson qui se prendra.

----

1. Deux drachmes, la drachme grecque valait F. 0,90 de 1926.

En lui ouvrant la bouche, tu trouveras un statère [1], prends-le, et donne-le pour moi et pour toi. » (Matthieu: XVII, 24-27.)
Là, pour un miracle, c'en sera un, et de taille. Cependant, dieu incarné, Jésus aurait très bien pu claquer simplement des doigts et faire apparaître au bout de ceux-ci le statère demandé. Il aurait pu dire à Simon-Pierre, simplement: « Plonge la main en ta ceinture, et tu y trouveras la pièce nécessaire à notre péage commun ... » Il n'en est rien. Simon, qui vient, comme lui, de parcourir la Galilée, a d'avance *une ligne amorcée* en sa ceinture. On ne nous dit pas avec quoi. Et après avoir pris un poisson, sans attendre, à la même seconde, Jésus lui matérialisera dans la gueule, à distance, le statère nécessaire pour payer la taxe. C'est plus beau que tout! Nous ignorerons toujours si le poisson se promenait depuis longtemps avec cette pièce en sa gueule, l'ayant ramassée on ne sait où ni comment, et conservée tout le temps nécessaire pour rencontrer enfin l'hameçon de Simon-Pierre. Ce qui lui permettrait ensuite de crever gueule ouverte, hors de son élément naturel. On ne nous expliquera pas davantage comment il a pu, d'un coup de gueule, happer l'hameçon sans pour cela lâcher la pièce de monnaie. Car, pour les naïfs, friands de miracles, tout est bien bon. Seulement, la vérité est plus simple. Plus sordide aussi, et le véritable visage du Jésus de l'histoire va nous apparaître, sans masque.
Lorsque meurt un pape, on brise à coups de masse son anneau, que l'on appelle « *l'Anneau du Pécheur* ». Et l'on en grave un nouveau, destiné à son successeur.
Ce rite commémore la phrase de Jésus : « Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'homme ... » (Matthieu : IV, 19.) En fait, ceux à qui il s'adresse, et Simon en particulier, n'auront guère à changer de profession. Car Simon, comme son fils Judas, porte et le surnom d'lshkarioth (*Jean* : VI, 70), et celui de *Barjonna* (*Jean* : XXI, 15), (voir page 94).

----

1. Un stratère valait quatre drachmes, soit F. 3,60 de la même époque (1926).

C'est dire que nos deux tueurs et coupeurs de bourse sont tout prêts à opérer sous la haute direction d'un des fils « *des rois de la terre* ». Car il faudrait s'entendre, Jésus est-il fils du roi du ciel, ou fils des rois de la terre? Il y a là opposition évidente. De ces crimes antérieurs, Simon s'en rend parfaitement compte : « Retire-toi de moi, seigneur, car je suis un homme pécheur ... » (*Luc* : V, 8.)
C'est dire que le *poisson* de ces épisodes n'est autre que le « *pigeon* » de l'argot moderne. En effet, depuis quand tire-t-on un poisson de son élément naturel pour assurer son avenir spirituel ? Pêché, notre poisson est assuré d'un sort immuable; il sera d'abord *écaillé* (dépouillé de sa vêture), il sera ensuite *vidé* (dépouillé de son argent), et il sera enfin *cuit* ou, mieux encore, « *frit* », servant ainsi à l'alimentation de celui ou de ceux qui l'auront capturé. Le « *pigeon* » moderne sera de même « *plumé* », « *vidé* », « *cuit* ». Pour les lecteurs ignorant la signification de ces termes spéciaux, un dictionnaire d'argot fera l'affaire.
Or, « *l'Anneau du Pécheur* », attribut du successeur de Simon-Pierre, *représente justement ce dernier, lançant le filet*. Là encore, les symboles parlent. *On ne sort pas le poisson de l'eau pour son bien, mais dans le seul intérêt du pêcheur*, et d'avance il est « *frit* ».
Traduisons donc maintenant l'épisode évangélique ci-dessus. Jésus s'y affirme « *fils des rois de la terre* », il se refuse à payer l'impôt et prétend au contraire le percevoir. Dès lors, la solution du problème posé par le péager de Capernaüm est pour lui fort simple. Simon va descendre vers le lac, il y trouvera un « *pigeon* », pardon, un « *poisson* », en l'occurrence un quidam quelconque, et il percevra de ce dernier la somme exigée pour l'entrée dans Capernaüm. C'est fort simple; de ce genre de besogne, Simon est coutumier. La main gauche tendue d'un geste simplificateur attendra les quatre drachmes, ou le statère qui a même valeur; et la main droite démasquera légèrement la *sicca* dissimulée sous le manteau, le terrible poignard palestinien qui a donné son nom aux Sicaires. Ainsi et sans avoir abdiqué son caractère de « *fils des rois de la terre* », Jésus et Simon entreront sans bourse déliée dans la ville de Capernaüm.

Une preuve péremptoire qu'il s'agit bien là de rançonner un passant, et non de réaliser un prodige, c'est que ce n'est pas Jésus qui se charge de procurer le statère.

Faire apparaître cette pièce de monnaie brusquement, hors du néant, à la façon d'un prestidigitateur, cela est du pouvoir d'un dieu incarné. Nul besoin de complications, de ligne de pêche, d'hameçon, d'amorce, de poisson, etc… Et pourtant, ce n'est pas Jésus qui réalise l'opération. Pourquoi? Mais parce qu'il est de trop petite taille, qu'il est vieux, faible, et qu'il n'en imposera pas suffisamment à la victime éventuelle. Et ce sera Simon, le « *roc* », le « *dur* », qui s'en chargera. Car lui, il est de taille à intimider cette victime, et il en a l'habitude.

Et cela nous prouve bien qu'il ne s'agit pas là d'un « *poisson* » ordinaire. Aussi bien une dernière remarque va nous confirmer le bien-fondé de ce point.

On connaît le sigle latin *ICHTYS*, transcription en lettres latines du monogramme grec du Christ, composé des premières lettres des mots « Jésus-Christ fils de Dieu, sauveur » (en cette langue: *Iesous Chrisios Theou Uios Soter*).

Et c'est ce même sigle latin *ICHTYS* (en grec *Ikhthus* : poisson) qui va nous dévoiler la ruse dont usèrent les scribes anonymes du quatrième siècle, pour dissimuler la sordide vérité de l'épisode du poisson au statère.

On sait que Jésus divise les hommes *en deux catégories bien distinctes*. Il y a les *brebis*, c'est-à-dire les « bons », *les siens* (*Matthieu* : XV, 24 - XXV, 32-33, et *Jean* : X, 2). A ceux-là, sa droite est réservée, avec le bonheur éternel. Et il y a les *boucs* (mêmes références scripturaires), c'est-à-dire les « mauvais », ses *adversaires*. A ceux-ci, sa gauche est réservée, avec le malheur éternel...

Et nous voici parvenus à la véritable signification de l'*ICHTYS* latin. Car phonétiquement, cela équivaut à l'hébreu *ish-thyss*, (aleph-iod-schin et thau-iod-schin), signifiant mot à mot « *homme-bouc* ». Ces « hommes-boucs » qui seront pendant près d'un siècle les victimes permanentes des Zélotes, comme nous le montre Flavius Josèphe en ses « *Guerres de Judée* » et en ses « *Antiquités Judaïques* ».

Nous ne pouvons pas, toutefois, passer sous silence une autre hypothèse quant au prétendu miracle du poisson au statère, On sait que, dans la Palestine ancienne (particulièrement en la Décapole), résidait, en marge de l'éthnie juive, toute une population grecque. Et les traditions funéraires exigeaient que les morts de celle-ci s'en aillent en l'autre monde avec, entre les dents, une pièce de monnaie, l'obole, destinée à leur permettre de payer Caron, le nocher des morts, lequel devait leur faire traverser le Styx et leur éviter ainsi l'errance sans fin dans un « monde » intermédiaire.
Cette pièce de monnaie était au minimum d'une *obole*, monnaie grecque de faible valeur. Mais les familles riches déposaient évidemment, entre les lèvres de leurs défunts, une monnaie de plus d'importance.
Et une question se pose : l'homme-bouc ne serait-il pas simplement un cadavre (impur, évidemment) déposé en un dépôt funéraire avant l'ensevelissement ou l'incinération ultime, et auquel Simon-Pierre aurait dérobé la pièce de monnaie? Quand on a le courage de détrousser les vivants, on a aussi bien celui de dépouiller les morts.
Un autre épisode de cette époque, relaté par Flavius Josèphe, nous confirmera tout ce qui précède. En ses « *Antiquités Judaïques* », au vingtième livre, nous lisons ceci, qui est censé se dérouler en 63 :
« Festus étant mort, Néron donna le gouvernement de la Judée à Albinus, et le roi Agrippa ôta la grande sacrificature à Joseph, pour la donner à Ananus, fils d'Ananus. Cet Ananus le père a été considéré comme l'un des plus heureux hommes du monde; car il jouit *autant qu'il voulut de cette grande dignité, et eut cinq fils, qui la possédèrent tous après lui*, ce qui n'est jamais arrivé à nul autre. Ananus, l'un d'eux, dont nous parlons maintenant, était un homme audacieux et entreprenant, et de la secte des Sadducéens, qui, comme nous l'avons dit, sont les plus sévères de tous les Juifs, et les plus rigoureux en leurs jugements.

Il choisit la période où Festus étant mort, et Albinus pas encore arrivé, pour assembler un conseil devant lequel il fit venir *Jacques, frère de Jésus, surnommé Christ, et quelques autres*, les accusa d'avoir contrevenu à la Loi, et les fit condamner à être lapidés. Cette action déplut extrêmement à tous ceux des habitants de Jérusalem qui avaient de la piété et un véritable amour pour l'observation de nos lois. Ils envoyèrent secrètement vers le roi Agrippa, pour le prier de mander à Ananus de n'entreprendre plus rien de semblable, ce qu'il avait fait ne se pouvant excuser. Quelques-uns d'entre eux allèrent au-devant d'Albinus, qui était alors parti d'Alexandrie, pour l'informer de ce qui s'était passé et lui représenter qu'Ananus n'aurait pu ni dû assembler ce conseil sans sa permission. Il entra en ces sentiments et écrivit à Ananus avec colère et menaces de le faire châtier. Agrippa, le voyant si irrité contre lui, lui retira la grande sacrificature qu'il n'avait exercée que quatre mois, et il la donna à Jésus, fils de Damnéus.

« Lorsque Albinus fut arrivé à Jérusalem, il employa tous ses soins pour *rendre le calme à la province, par la mort d'une grande partie de ces voleurs.* En ce même temps, Ananias, qui était un sacrificateur de grand mérite, gagnait le cœur de tout le monde. Il n'y avait personne qui ne l'honorât, à cause de sa libéralité. » (Flavius Josèphe : *Antiquités Judaïques*, XX, VIII, traduction d'Arnauld d'Andilly).

Il est bien évident que tout ce fragment du manuscrit de Flavius Josèphe a subi des modifications de la main des moines-copistes, et des modifications inintelligentes. Car :

a) on nous dit qu'Ananus et ses fils se succédèrent à la grande sacrificature, et en même temps, que l'un d'eux succéda à un certain Joseph. Il y a donc contradiction;

b) on nous dit que Jacques, frère de Jésus (c'est Jacques le Mineur, le Majeur est mort avec Simon-Pierre, en 47), fut lapidé avec quelques autres pour avoir contrevenu à la Loi juive.

Or, cette même loi juive, de laquelle les Sadducéens étaient si stricts observateurs, interdit de prononcer plusieurs condamnations à mort le même jour. C'est contre cela que protestèrent les habitants de Jérusalem, mais pas contre le fait de condamner des violateurs de la loi, car ce serait, par cette protestation, violer également cette loi ! Jacques le Mineur et « quelques autres » ont donc été jugés et condamnés *pour d'autres motifs*. Lesquels ? Les voici :
c) le dernier paragraphe de cette citation nous dit qu'Albinus « employa tous ses soins pour rendre le calme à la province, par la mort d'une grande partie de *ces voleurs » . Mais où donc a-t-il été question de « voleurs » dans tout le texte précédent? Nulle part.* Du moins dans le récit des moines-copistes, car dans celui de Flavius Josèphe, il en était question ! Comme dans les chapitres précédents d'ailleurs, puisqu'il nous détaille les exactions des Sicaires.
En fait, le passage que les moines-copistes ont soigneusement supprimé, nous donnait effectivement le récit de l'exécution de ce « Jacques (Jacob), frère de Jésus, surnommé le Christ » : il ne s'agissait pas seulement de la violation des usages *religieux* de la loi juive, mais d'une violation relevant du droit commun pur et simple. Dans le passage retiré par les copistes, figurait le terme « *voleurs* », puisqu'on s'y réfère par la suite. Mais nos copistes plus ou moin ignares eu égard à l'époque (le haut Moyen Age), épelant péniblement ligne par ligne, en suivant du doigt, mot à mot, ne lisaient pas aussi aisément que nous, et ils n'ont pas vu que leur interpolation ne cadrait pas avec la suite du texte.
Afin d'éviter d'utiliser une traduction contemporaine, pouvant refléter les joutes idéologiques et les préférences religieuses des traducteurs, nous avons pris le texte de Flavius Josèphe dans la traduction d'Arnauld d'Andilly (1588-1674), traducteur de plusieurs ouvrages religieux, frère aîné d'Antoine Arnauld, le « grand Arnauld », défenseur des jansénistes contre les jésuites. et d'Angélique, leur sœur, abbesse de Port-Royal.

A cette époque, en effet, la critique libérale du Chris¬tianisme n'existait pas encore, et Arnauld d'Andilly ne soupçonnait pas l'importance de sa sincérité en ce domaine. Le texte que nous utilisons n'en a que plus de relief [1].

---

1. Cf. " Flavius Josèphe : *Histoire ancienne des Juifs et la Guerre des Juifs contre les Romains*. » Textes traduits sur l'original grec par Arnauld d'Andilly, adapté en français moderne par J.A.C. Buchon, préface de Valentin Nikiprowetzky, maître-assistant au Collège de France. Editions Lidis, Paris 1968.

17

La fuite en Phénicie

« Celui qui exerce la miséricorde
envers tous les hommes, gagne la
miséricorde du Ciel ».
RABBAN GAMALIEL Ill, IIIème siècle.

Les déplacements de Jésus durant les quatre années de sa vie publique ne sont pas le fait du hasard. Ils sont nécessairement liés à un besoin de sécurité. Prétendant restaurer un royaume de caractère religieux, héritier du trône de David, entouré de *Zélotes* dont certains ont fort mauvaise réputation, eu égard à leurs surnoms, il ne peut qu'être surveillé par la police romaine, doublée de celle des tétrarques iduméens.
C'est pourquoi lorsque nous voyons les historiens chrétiens donner le nom de « retraite » à son voyage en Phénicie, nous ne pouvons que nous en étonner, ou prendre ce mot en sa signification militaire.
En effet, lorsqu'on se trouve à Jérusalem, la Ville Sainte, où l'on a, comme tout Juif de race, le droit d'accès à l'avant-dernier parvis, celui des hommes, chaque jour (et Jésus ne s'en prive pas), en ce Temple qui est le seul lieu de culte régulier, à l'exclusion de tout autre, comment justifier d'aller faire retraite en Phénicie, Etat dont la population est de toujours hostile au peuple hébreu, dont les cultes sont essentiellement païens, et où, conséquence inévitable, l'impureté rituelle vous environne à chaque instant ?

En fait, il s'agit bien d'une retraite « militaire », c'est-à-dire d'une fuite, et justement dans une région où l'on ne songera pas un seul instant que Jésus ait pu se réfugier. De Jérusalem, où il se trouve alors, jusqu'à Sidon, à travers la Judée, la Samarie hostile et la Galilée, il y a en tout cent quatre-vingt-dix kilomètres *à vol d'oiseau*, environ.

Nous ignorerons toujours le chemin exact que Jésus emprunta, mais nous pouvons supposer qu'il se mêla, avec les quelques disciples qui l'accompagnèrent (sans doute les mêmes que toujours, Simon, Jacques et Jean), à une caravane de pèlerins qui montaient en Phénicie pour les cérémonies commémoratives de la mort et de la résurrection d'Adonis.

Car, si nous en croyons les travaux des exégètes et historiens catholiques, c'est justement en juin de l'an 29 que Jésus se réfugie en Phénicie. Et il y arrive exactement pour les cérémonies annuelles, lesquelles se déroulent, nous le verrons, au solstice d'été, lorsque fleurit justement la « rose de Damas », cette anémone *consacrée à Adonis*.

Il va toutefois y rester peu de temps, une dizaine de jours au plus, car il a été reconnu :
« Jésus, étant parti de là (Jérusalem), se retira dans le territoire de Tyr et de Sidon. Et voici, une femme cananéenne, qui venait de ces contrées, lui cria : Aie pitié de moi, seigneur *fils de David* ! Ma fille est cruellement tourmentée par un démon. Il ne lui répondit pas un mot, et ses disciples s'approchèrent, et lui dirent avec insistance : Renvoie-la, car elle crie derrière nous ... :. (*Matthieu* : XV, 21-24.)
Dans *Marc*, nous avons des précisions sur son désir de demeurer caché :
« Jésus, étant parti de là (Jérusalem), s'en alla dans le territoire de Tyr et de Sidon. Il entra dans une maison, *désirant que personne ne le sût*, mais il ne put y demeurer caché. Car une femme, dont la fille était possédée d'un esprit impur, entendit parler de lui, et vint se jeter à ses pieds ... » (*Marc* : VII, 24-25.)

Ainsi donc, il désirait que personne ne sache qui il était, il désirait demeurer caché. Etrange attitude pour un dieu incarné, venu proclamer la vérité aux foules, que de fuir et de se dissimuler « *dans une maison* » et « *y demeurer caché* ».
Cette maison, c'était probablement celle du mystérieux frère dont on ignore le nom, et qui vivait à Sidon, sous le surnom de *Sidonios*, le *sidonien*. Serait-ce lui, le mystérieux *fils caché* dont nous parlons page 77 ?

On connaît la suite de cette affaire. Mais Jésus ne peut plus demeurer en Phénicie, puisqu'on l'a identifié. *Il fuit de nouveau*.
« Jésus quitta alors le territoire de Tyr, et revint par Sidon vers la mer de Galilée, en traversant le pays de la Décapole ... » (*Marc* : VII, 31.)

Or, si l'on examine la carte de ces régions (page II), on constate que Jésus a tenté de donner le change aux gens de Tyr. De cette ville, en effet, il remonta vers le nord en longeant le littoral de la Méditerranée, jusqu'à Sidon, ville située à environ cinquante kilomètres au-dessus de Tyr. Ainsi, les Tyriens purent supposer qu'il s'en allait définitivement de la Palestine. Et s'ils fournirent à son sujet des renseignements à la maréchaussée romaine, ces renseignements furent erronés. De Sidon, obliquant vers l'est, il revint alors, *mais par la Décapole*, en Galilée.

Tout cela est parfaitement normal, de la part d'un homme dont la tête est mise à prix, et qui a les légions romaines en perpétuelles opérations de police contre ses propres troupes. Mais pourquoi nous le dissimuler ?
La « retraite » en Phénicie, interrompue par l'intervention de la Cananéenne et son indiscrétion, se produisit, on l'a vu, au moment des cérémonies relatives à Adonis. Ce dieu, qui n'est autre que le principe du blé, en particulier, et de la végétation en général, possédait un culte très ancien.

Les spécialistes de l'histoire des religions l'ont assimilé à l'Osiris égyptien, et c'était lui que, sous les noms d'Eshmoun, Aphlad, on célébrait en certaines régions, alors qu'on le retrouvait ailleurs, identique, sous le nom de Dummuzi, Tammouz, Sandon, et enfin Adonis.
Israël, au temps de ces tentatives de synchrétisme religieux, que les prophètes considéraient avec horreur comme des adultères spirituels à l'égard de Iaveh, Israël avait parfois vénéré Tammouz :
« Et il me conduisit à l'entrée de la porte de la demeure de l'Eternel, du côté du septentrion. Et voici qu'il y avait là des femmes assises, et qui pleuraient Tammouz ... » (*Ezéchiel* : VIII, 14.)
Il porte le nom de « Pasteur du Ciel », ou « Pasteur Céleste », et celui de « Vrai Fils ». Lorsqu'il descend au séjour des morts, il en devient le maître, et prend alors le nom de « Pasteur de la Terre ». Et lors de sa résurrection, remontant du funèbre séjour vers la lumière, les morts remontent avec lui. Auparavant, lors de son trépas (symbolique), sa statue est lavée, embaumée d'aromates, enrobée d'un linceul cramoisi. C'est pourquoi les spécialistes des religions anciennes de Babylonie et d'Assyrie, Edouard Dhorme notamment, ont pu conclure que :
« Mort, résurrection, ascension, rien ne manque aux mystères de Dumuzi... » (Cf. Edouard Dhorme : *Les Religions de Babqlonie et d'Assyrie*.)
Et A. Moret, avec de nombreux auteurs, n'a pas hésité à écrire : « Nous tenons pour assuré que les Phéniciens puisaient dans les Adonies l'espoir d'un renouveau d'existence pour l'homme après la mort. » (Cf. A. Moret: *Histoire ancienne de l'Orient*.)
Il faut bien admettre que les scribes anonymes qui rédigèrent les Evangiles actuels, au quatrième siècle et aux suivants, nous mettent en présence de deux conclusions possibles :
a) ou bien c'est Jésus qui, frappé par les cérémonies d'Adonis lors de son court séjour en Phénicie, orienta sa fin de semblable façon, en provoquant les événements, et en donnant des instructions à cet égard, à ceux qui s'occuperaient de son cadavre après sa mort ;
b) ou bien nous ignorons comment cela s'est passé en réalité.

Et ce sont les scribes du IVème siècle, en composant les Evangiles, qui empruntèrent des détails à la religion d'Adonis et à cene de Mithra, que nous retrouverons elle aussi, prochainement, ce afin de combler le vide de leur documentation.
« Car Jésus se compare lui aussi au *Pasteur Céleste*, il se dit *Fils Unique de Dieu* ; lorsqu'il descend au Shéol, il brise l'empire du Prince de l'Abîme, et il libère les morts qui étaient dans l'attente; la légende veut qu'à l'instant de sa mort, on en voit sortir des tombeaux et errer dans Jérusalem. Par ailleurs on enrobe d'aromates son cadavre. Il ressuscite le troisième jour, et prend place au Ciel, près de Dieu. Tout cela *comme Tammouz et Adonis*, rien n'y manque, et le plagiat est évident.
Or, ce séjour de trois jours et de trois nuits dans la terre, avec ensuite la résurrection, il n'en est question que dans trois passages des Evangiles. Il le dégage, par *analogie*, de celui de Jonas dans l'estomac d'un grand poisson marin, sans pour autant en connaître *l'impossibilité absolue*. Ce qui est bien étonnant pour le « fils de Dieu » en effet, c'est de croire et colporter une telle stupidité : un homme vivant trois jours et trois nuits dans l'estomac d'un cachalot, et en sortant frais et dispos.

Or, voici ces textes des Evangiles :
a) « Une génération méchante et adultère demande un miracle; il ne lui sera donné d'autre miracle que celui du prophète Jonas. Car, de même que Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, de même le Fils de l'Homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre ... » (*Matthieu* : XII, 39-40 [1].)
b) « Une génération méchante et adultère demande un miracle; il ne lui sera donné d'autre miracle que celui de Jonas ... » (*Matthieu* : XVI, 4.)

----
1. Ce passage a été visiblement interpolé ultérieurement, car il rompt le texte et le discours de Jésus. Il suffit de passer du verset 37 au verset 42, pour constater que le discours se suit parfaitement et que l'interpolation, de 38 à 41 inclus, est évidente. Au contraire, en XVI, 4, le passage sur Jonas est bien à sa place.

c) « Cette génération est une génération méchante; elle demande un miracle ; il ne lui sera donné d'autre miracle que celui de Jonas. Car de même que Jonas fut un signe pour les gens de Ninive, de même le Fils de l'Homme en sera un pour cette génération ... » (*Luc* : XI, 29.)

Chronologiquement, c'est entre a) et b) que se situe le séjour de Jésus en Phénicie. Ou bien, a) est une interpolation ultérieure (et elles sont fréquentes dans *Matthieu*), *ou bien il songeait déjà à monter quelque chose de semblable aux mystères de Tammouz et d'Adonis en se rendant en Phénicie*. Dans le cadre d'une interpolation, celle de a), on aurait voulu, ce faisant, éviter que le lecteur n'établisse un rapport entre sa rencontre avec les cérémonies d'Adonis et son affirmation ultérieure quant à sa résurrection. Car, de celle-ci, il n'en est pas question auparavant. L'idée ne lui en vient et il ne commence à l'affirmer qu'*après le voyage en Phénicie*.

Par ailleurs, au-dessus de Sidon, à hauteur de l'île de Chypre, dans la région d'Aradus, Hamah, Emèse, les légions romaines cantonnées en Phénicie avaient depuis longtemps développé le culte de Mithra. Absent de la Palestine (et pour cause), il reparaissait à Alexandrie, et couvrait le monde ancien.

On s'accorde pour en situer au quatorzième siècle *avant notre ère* la plus ancienne manifestation connue. Et le dernier document dans lequel il est question du Mithra occidental, date du cinquième siècle après J.-C. Ce dieu a donc régné dans le cœur de ses fidèles durant mille neuf cents ans. Sa disparition a coïncidé avec les mesures prises par les empereurs chrétiens à l'instigation des pères de l'Eglise, contre tout ce qui n'était pas chrétien, et chrétien orthodoxe. Pythagoriciens, platoniciens, gnostiques, sectateurs des divers rameaux chrétiens indépendants, firent alors connaissance avec la tolérance messianiste et chrétienne.

Mithra était en effet le dieu des légions. Importée dès 181 avant notre ère au cœur même de Rome, cette religion obtint la faveur impériale.

Commode, Dioclétien, Galère, Licinus, Julien, Aurélien, furent des fervents de Mithra. Il est possible que Néron, né le 25 décembre, au jour même où l'on fêtait la naissance de Mithra, ait été un des premiers empereurs ralliés à son culte.

Or, Mithra naît dans une *grotte* ; des *bergers* assistent à sa naissance; il est l'archer divin, perçant de ses flèches les entités du Mal. Dans la Cène des sectateurs de Mithra, on relève cette phrase étonnante :
« *Celui qui ne mangera point mon corps et ne boira point mon sang de façon à se confondre avec moi et moi avec lui, n'aura point part au Salut...* » (Cité par Martin Vermaseren : « *Mithra* », page 86.)
Par ailleurs, Jésus est censé avoir déclaré, lors de la sienne:
« *Celui qui ne mange pas mon corps et ne boit point mon sang, n'aura pas la vie éternelle ...* » (*Jean* : VI, 53-54.)

Aussi, lorsque les chrétiens découvriront le texte de la liturgie mithriaque, entreront-ils en fureur. Déchaîné, Tertullien affirmera que c'est le Démon, qui, mille ans d'avance, a parodié la Cène pour amoindrir les paroles de Jésus.
Tout comme pour ce dernier, ce sont encore des *Mages* qui adorent initialement Mithra en *Orient*. Ils le font en tant que prêtres de la religion de Zoroastre, dont le culte de Mithra n'est qu'un aspect. Lorsque Mithra monte au Ciel, il prend place aux côtés de son père *Aoura Mazda*, et celui-ci déclarera que « *prier Mithra, c'est prier Aoura Mazda* ».
Que le lecteur compare avec « Que tous honorent le Fils comme le Père ... » (*Jean* : V, 23), et avec « Le Père a remis tout jugement au Fils ... » (*Jean* : V, 22.) L'analogie est évidente.
Il est impossible de ne pas admettre des interférences du culte de Mithra dans le christianisme. Mais alors que celui d'Adonis a pu, stricto sensu, frapper l'esprit de Jésus, ce qui vient de Mithra a été (consciemment ou non) introduit par la suite, au cours des premiers siècles, par les rédacteurs anonymes des Evangiles.

D'autres épisodes démontrent, sans contestation possible, que Jésus *ne pouvait être roi de son vivant*, tant du fait de la présence des légions romaines que de l'hostilité d'une partie de la nation juive et du fait même de la doctrine de son père Juda de Gamala, (qui est celle de tous les Zélotes: « Dieu seul roi !... »
Jésus ayant refusé l'offre de Tibère d'être tétrarque (lors de la déposition de Philippe, Jésus, disions-nous, a imaginé d'être dieu après sa mort, et cela après sa rencontre en Phénicie avec les cérémonies de la mort et de la résurrection d'Adonis.
C'est d'abord le fait de rassembler un certain nombre de données relatives au Messie attendu (tout en ignorant certaines autres, impossibles à réaliser), et c'est aussi de s'efforcer de faire cadrer certains épisodes de sa vie publique avec ces annonces prophétiques. C'est aussi le fait d'emprunter des usages et des rites ésotériques à des cultes déjà existants. La *matière* et la *forme* eucharistiques en premier, au culte de Mithra. En second, et à l'indouisme, le baptême par immersion dans les eaux (cependant *impures*) du Jourdain. Il y a en effet vingt ou trente siècles au moins qu'en Inde et au Népal, l'eau de rivières et de fleuves sacrés, tel le Gange, la « grande mère Ganga », servent aux indiens à se purifier de leurs péchés, grâce à une immersion au cours de l'existence.

Ainsi donc, lorsque Jésus enverra, en 27 de notre ère, ses instructions à Jean son cousin, le futur baptiste, sur les rapports entre *l'eau vive* et *la vie future* (*Apocalypse* : XXII, 17), il ne fait que parodier la religion védique.

Toujours en son *Apocalypse*, lorsqu'il évoque les rapports entre le *Mal (la Bête)*, et le nombre 666 (*Apocalypse* : XIII, 18), il emprunte au Taoïsme. Le lecteur n'aura qu'à se reporter à « *La Pensée chinoise* », de Marcel Granet, et à sa savante étude sur le carré magique de neuf cases, le « *Lo chou* », bien connu des géomanciens pratiquant le Yi-King. Il constatera que 50 est le nombre du Logos (cf. les « *cinquante portes de l'Intelligence* », en Kabbale), et que 666 est le nombre du démon, du Mal. Là encore, Jésus n'invente rien.

Mais néanmoins, tout cela implique qu'il a bel et bien possédé, et donc reçu, une instruction magique, ce que le monde bien-pensant s'est toujours refusé à admettre avec indignation, malgré l'affirmation des adversaires contemporains dudit Jésus (*supra* : page 190).

18

Les énigmes du dernier jour

« Un tribunal qui prononcerait une fois tous les soixante-dix ans une sentence de mort, mériterait d'être considéré comme un tribunal meurtrier ... »
Rabbi Eléazar-Bar-Asaria, IIème siècle.

Daniel-Rops, en son livre Jésus en son temps, se rallie à cette brève chronologie des derniers jours vécus par Jésus :

- jeudi 6 avril : la Cène, (le soir), l'arrestation aux Oliviers,
- vendredi 7 avril : (la nuit) le procès, la crucifixion, la mort,
- samedi 8 avril : le séjour dans le tombeau,
- dimanche 9 avril : la résurrection (à l'aube).

Nous allons donc maintenant étudier attentivement les affirmations de la tradition chrétienne et aussi en faire la critique.

Ceux qui, en effet, rédigèrent, aux quatrième et cinquième siècles, les Evangiles synoptiques, celui de *Jean* et les apocryphes, ne disposaient pas de tous les éléments nécessaires pour accomplir une œuvre inattaquable.

En l'absence de communications, de bibliothèques faciles à consulter, de relations épistolaires aussi aisées qu'à notre époque, il leur était très difficile, pour ne pas dire impossible, d'accomplir une Œuvre parfaitement synchronisée. A cette époque, eu égard à nos moyens modernes de vérifications et de contrôle, n'est pas affabulateur qui veut.
En outre, ils n'étaient absolument pas juifs. Leurs erreurs le prouvent surabondamment. Des coutumes et des rites judaïques, ils ne savent pas tout, il s'en faut. Ici, nous reproduirons la très pertinente analyse critique d'Auguste Hollard, en ses « *Origines des Fêtes Chrétiennes* ».
« Le dernier repas que Jésus prit avec ses disciples, le jeudi, veille de sa mort, laissa en leurs souvenirs une impression ineffaçable; c'est alors que, pour la dernière fois, leur Maître bien-aimé prononça la bénédiction en rompant le pain, pour le partager aussitôt après en symbole d'union, qu'il remplit la coupe et la bénit avant de la faire passer à ses disciples.
« Il n'y avait rien là qui ne fût entièrement conforme aux habitudes juives, jusque et y compris les formules de bénédictions, qui se disaient ainsi : « Bénis sois-tu, Seigneur notre Dieu, Roi de l'Univers, qui fais produire le pain à la terre ! » « Bénis sois-tu, Seigneur notre Dieu, Roi du Monde, qui as créé la vigne! » C'est au cours de ce repas, que Jésus déclara à ses disciples : « Je ne boirai plus du fruit de la vigne que dans le Royaume de Dieu. » (*Marc* : XIV, 25.) C'est là que doit avoir lieu leur prochain rendez-vous; d'ici là, on n'aura ni l'occasion ni le temps de se réunir, car le Royaume arrive. Si Jésus a le pressentiment qu'avant de l'inaugurer, il passera par la mort, il n'en est pas autrement certain. Quelques moments après, dans le jardin de Gethsémané, il demandera à Dieu de lui épargner cette suprême épreuve.
« C'est pourquoi, Jésus n'a pu songer à fonder, à propos de ce dernier repas et en commémoration de sa mort, une « institution de la Cène », que la perspective prochaine du rendez-vous céleste aurait, en tout cas, rendue bien superflue. *Le dernier repas de Jésus ne porte aucun des caractères du repas pascal*, si ce n'est l'hymne final (*Marc* : XIV, 26 et *Matthieu* : XXVI, 30), qui pourrait, à la rigueur, désigner le *Hallel*.

Mais on n'y trouve *ni les herbes amères, ni les quatre coupes ; pas même l'agneau qui aurait symbolisé le Christ mieux que tout autre élément du repas, pas non plus le pain azyme, mais le pain ordinaire* (*arton*, en grec). »

Nous lisons dans *Marc* (XIV, 22-23), et dans *Matthieu* (XXVI, 26-27) : « Pendant qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain, et ayant prononcé la bénédiction, il le rompit et le leur donna en disant : « Prenez, ceci est mon corps. Prenant ensuite une coupe, il rendit grâce et la leur donna. » Pour voir dans ce repas *un repas pascal* - *encore que bien peu ressemblant*- il faudrait admettre que cette coupe de bénédiction qui suit la distribution du pain est *la troisième du rituel pascal juif*. *Luc* a été plus clairvoyant en faisant commencer le repas (XXII, 17) par la bénédiction de la coupe. Il n'a plus mis le « pendant qu'ils mangeaient », qui trouble, en effet, l'ordre du repas et il termine le repas par la distribution d'une coupe qui pourrait, à la rigueur, être la quatrième rituelle ». (Cf. Guignebert : *Jésus*.)

Mais d'autres contradictions nous attendent. Comment admettre ces non-sens de la part de témoins oculaires, comme *Jean* et *Matthieu*, et ces ignorances de la rituélie juive traditionnelle, si pointilleuse, de la part de juifs pieux comme *Luc* et *Marc* ?

Pour les synoptiques, c'est-à-dire, pour *Matthieu*, *Marc* et *Luc*, Jésus a célébré la Pâque annuelle avant son supplice, en leur communiquant le pain et le vin, transmutés en chair et sang mystiques.

Pour Jean, au contraire, c'est au moment où l'on préparait la Pâque, en immolant au Temple les agneaux rituels, dont le sang va enduire l'autel (le père de famille emportant ensuite chaque animal pour le consommer chez lui, en famille, selon un rituel précis), c'est à cet instant que, par un symbolisme ésotérique évident, Jean fait expirer Jésus sur la croix.

Or, contradiction évidente, pour les synoptiques, le soir précédant la journée de l'exécution au Golgotha, Jésus institua la Cène, au milieu des disciples. Cela se déroula donc le jeudi soir, et comme le jour débute au coucher solaire, selon la Loi juive, c'était le début du15ème jour du mois de Nisan.

C'est au cours de cette journée que les agneaux de la Pâque avaient été sacrifiés au Temple. C'est au cours de la nuit qui suit immédiatement, que Jésus est arrêté au jardin des Oliviers, qu'il est jugé et exécuté, *donc le jour suivant, soit le vendredi*. Il passe alors dans le tombeau la journée du samedi et il ressuscite le dimanche matin.
Au contraire, selon le récit de Jean, il est bien question d'une collation, d'un repas, l'épisode du pain trempé dans le vin et offert à Judas en est la preuve, mais il n'est pas question de l'institution de la Cène, ni du repas pascal, *au sens rituel et judaïque du terme*. L'arrestation de Jésus se produit, non plus dans la nuit du 15ème jour du mois de Nisan, mais dans la nuit du 14. Le lendemain matin, les Juifs n'entrent pas dans le Prétoire romain, de peur de se souiller, et ainsi, le soir, ne pouvoir consommer l'agneau pascal. (Cf. *Jean* : XVIII, 28.)
Et c'est donc au moment où ces agneaux sont immolés au Temple, par milliers, que Jésus expire sur la croix.
Nous sommes dans l'après-midi du 14 Nisan, Il y a donc deux jours d'écart avec les synoptiques. Et cependant, ô miracle, ces événements tombent les mêmes jours de la semaine : vendredi a lieu l'exécution et dimanche a lieu la résurrection. Le sens de ces truquages est clair. Car vendredi, c'est le jour de Vénus, alias Lucifer et Jésus expire le jour de son Adversaire. D'où durant des siècles, l'interdiction de célébrer la Cène eucharistique dans des coupes et des plats comportant du *cuivre*, métal vénusiaque et luciférien. Samedi, jour du sabbat, du repos, c'est le jour passé dans le silence du Tombeau. Et le dimanche, jour du Soleil, de la lumière, a lieu, à l'aube, la résurrection.
Qui veut trop prouver, ne prouve rien, dit la sagesse des nations.
Les événements, tels que rapportés par les synoptiques *Matthieu*, *Marc* et *Luc*, conduisent à des anachronismes impossibles à admettre, et démontrent que les anonymes qui rédigèrent nos Evangiles aux quatrième et cinquième siècles, ignoraient la plus élémentaire logique.

Comment admettre, en effet, que le premier jour de la Pâque, qui devait obligatoirement être consacré à un repos, *aussi inviolable que celui du sabbat* (*Exode* : XII, 16), en une semaine constituant une véritable « retraite » religieuse (*op. cit*., XII), on ait songé à monter l'arrestation de Jésus, la délibération des accusateurs entre eux et, ensuite, avec Ponce Pilate, l'achat d'un linceul par Joseph d'Arimathie et l'ensevelissement de Jésus ?
En sa *Chronica Pascale (initium),* l'auteur ancien Apollinaire fait avec juste raison observer qu'une exécution capitale à Jérusalem, un jour aussi sacré que le 15e de Nisan, aurait profané la Fête pascale qui se préparait, et eût été capable de déclencher un soulèvement de plus, dans les masses juives. Rome, qui, prudente en tous ces points délicats, avait admis de retirer et dissimuler les enseignes de ses légions pendant leur séjour à Jérusalem, qui avait retiré les boucliers d'or destinés au Temple, parce qu'offerts par des incirconcis, et qui avait tant de fois montré son respect du culte judaïque, Rome n'allait point se lancer dans une telle provocation judiciaire.
D'autre part, les Juifs auraient difficilement pu se dispenser d'assister au supplice, eux qui (selon les Evangiles) avaient sollicité de Pilate l'arrestation de Jésus. Or, la Loi dit expressément de la Pâque : « Vous ne vaquerez (ce jour-là) à aucun travail. » (*Nombres* : XXVIII, 18.)
En ces jours sacrés, Jérusalem était envahie de milliers de pèlerins. Jamais le Prétoire romain et le Sanhédrin judaïque n'auraient pu procéder un tel jour au jugement de Jésus. Lorsque quelques années plus tard, Simon-Pierre sera arrêté lui aussi au cours de la semaine pascale (pour une émeute de plus), Hérode Agrippa aura soin de remettre son jugement « après la Pâque », (*Actes des Apôtres* : XII, 4).
D'ailleurs, les synoptiques nous le confirment, cette arrestation et le jugement qui s'ensuivit, ne pouvaient avoir lieu ainsi : « Ils (les principaux Sacrificateurs et les Scribes) disaient : Que ce ne soit pas pendant la Fête, de peur qu'il n'y ait du tumulte parmi le peuple ... » (*Marc* : XIV, 2 ; Matthieu : XXVI, 5.)

Par ailleurs, l'interrogatoire de Jésus pendant la nuit pascale est une impossibilité juridique, et l'on sait combien les pharisiens et les docteurs de la Loi étaient liés par ces subtilités et ces tabous légaux.
En effet, dans une ville sans éclairage nocturne, qui comporte comme toutes les cités antiques un couvre-feu draconien (pour pallier les incendies), il est matériellement impossible de réunir, immédiatement après l'arrestation de Jésus, *et vers une heure du matin*, un Sanhédrin composé de soixante-douze membres, tous âgés, les chefs des Cohanim, les scribes, les anciens du peuple, et les témoins nombreux.
De plus, le Sanhédrin, jugeant en matière criminelle, ne pouvait, selon la Loi, *se réunir que de jour, et jamais de nuit*, « car les ténèbres vicient le jugement de l'homme ... ». D'autre part, dans les affaires criminelles, lorsque l'accusé est reconnu coupable, le jugement ne peut être rendu que le jour suivant.
C'est pourquoi, selon la Loi, « *un procès criminel ne peut jamais débuter la veille du sabbat hebdomadaire, ou la veille d'une fête religieuse* » (Cf. Michna, *Sanhédrin* IV, in *Talmud de Babylone*, p. 32).
D'autre part encore, un 15 de Nisan, jour analogue quant au repos obligatoire à un sabbat, il n'est pas possible que Simon de Cyrène « revienne des champs » où il aurait donc travaillé (*Marc* : XV, 21 et *Nombres* : XXVIII, 18), ni qu'il soit contraint d'aider Jésus à porter la poutre de sa croix, car cela constitue un travail.
Enfin, la sortie de Jésus, suivi de ses disciples, après le repas pascal (ou prétendu tel), décrite dans *Marc* (XIV, 26), est incompatible avec la prescription formelle de l'*Exode* (XII, 22) *qui interdit absolument de sortir de la demeure où a eu lieu le repas sacré et cela jusqu'au matin suivant* :
« Et nul de vous ne sortira de sa demeure jusqu'au matin ... » (*Exode* : XII, 22.)
Dans les rues de Jérusalem, il ne pouvait y avoir, y circulant, que les patrouilles romaines, veillant à ce qu'une émeute de plus ne vienne troubler la fête.

Et tout juif (facilement reconnaissable à son costume typique) eût été infailliblement arrêté comme suspect.

Viennent alors une suite d'invraisemblances et de contradictions évidentes.

Le principal grief justifiant l'arrestation de Jésus c'est de s'être dit *roi*. C'est ce que comportera l'inscription que Pilate rédigera lui-même, et qu'il fera clouer, selon l'usage, au-dessus de la croix patibulaire. C'est ce que le procurateur lui reprochera, au cours de son interrogatoire, et Jésus ne le niera pas (*Marc* : XV, 2).

Or, c'est là le délit caractérisé de rébellion. Et pour s'emparer de Jésus, au milieu des siens, tous armés des épées qu'il leur a recommandé de se procurer, au besoin en vendant leur manteau (*Luc* : XXII, 36), Pilate ordonne une véritable expédition armée, comprenant une cohorte, soit six cents vétérans, soldats d'*élite* commandés par un *tribun*, magistrat militaire ayant rang de *consul* (*Jean* : XVIII, 3 et 12). Le contingent de lévites armés que le Sanhédrin a adjoint à cette petite armée romaine, n'est là que pour manifester le loyalisme du judaïsme officiel.

Tout porte donc à croire que Pilate, ayant ordonné cette expédition judiciaire, *ce sera à lui que l'on amènera Jésus, enfin capturé*. Eh bien, pas du tout ! Jésus, selon les anonymes rédacteurs de nos Evangiles, sera conduit vers les autorités religieuses juives, et tout le procès roulera en fait, *sur une accusation de blasphème*.

A la rigueur, on aurait pu soutenir qu'il avait été conduit en premier à Hérode Antipas, puisque ce dernier était tétrarque de Galilée et Pérée, et qu'il y représentait le pouvoir temporel, légitimé par l'accord de Rome. Hérode Antipas était justement à Jérusalem, à cette époque, en son palais, et Galiléen, Jésus relevait donc de son autorité.

Or, nos Evangiles nous disent que Jésus fut d'abord conduit :

a) devant « *Caïphe, souverain sacrificateur* » (*Matthieu* : XXVI, 57)

b) devant « *le souverain sacrificateur* » (*Marc* : XIV, 53)

c) devant « *le souverain sacrificateur* » (*Luc* : XXII, 54)

d) devant « *Anne, car il était le beau-père de Caïphe, qui était souverain sacrificateur, cette année-là ...* » (*Jean* : XVIII, 13).

Finalement, est-ce devant Anne ou devant Caïphe que Jésus comparut en premier ?
Et Daniel-Rops observe, embarrassé: « L'ennuyeux est que le texte du IVème évangile est sur ce point assez confus. On y lit qu'on emmena d'abord Jésus chez Anne, le beau-père de Caïphe, « grand-prêtre, cette année-là » , (XVIII, 13.) Vient ensuite une scène d'interrogatoire, suivie du reniement de saint Pierre, qui semble être celle même que les synoptiques situent chez Caïphe; ensuite, le verset 24 signale que : « Anne avait envoyé à Caïphe, le grand-prêtre, Jésus chargé de liens. » Pour retrouver à la fois la suite logique et la concordance avec les Synoptiques, il faut placer le verset 24 après les 13 et 14, place d'ailleurs qu'il occupe dans un vieux manuscrit syriaque et dans Cyrille d'Alexandrie. Mais du coup, on ne sait plus rien de ce qu'Anne dit à Jésus! » (Daniel-Rops : *Jésus en son temps*, p. 496.)
En fait, et sans le vouloir, quelques pages plus loin (p. 501), Daniel-Rops nous démontre qu'au cours de cet interrogatoire, le pontife d'Israël ne pouvait en quoi que ce soit relever contre Jésus une accusation de blasphème. Dès lors, nous voyons quant à nous, en cet épisode de la comparution de Jésus devant le Sanhédrin, une séquence inventée par les scribes anonymes du IVème siècle, lesquels, grecs et antisémites, tentèrent de dégager Rome de la responsabilité de la mort de Jésus. A cette époque, le christianisme est religion d'Etat dans l'Empire romain et il faut ménager malgré tout la puissance impériale.
Par contre, il est fort possible que Jésus ait été conduit d'abord et en premier chez le tétrarque, car Hérode Antipas représentait le pouvoir temporel judaïque, alors que Pilate représentait le pouvoir temporel romain, la puissance occupante et protectrice et donc *supérieure*.

Et là encore, ce fut l'accusation de s'être prétendu roi, qui fut reprochée à Jésus. Nous en avons la preuve dans ce passage associé aux activités antérieures de Jésus :
« Ce même jour, quelques pharisiens vinrent lui dire :
Va-t'en, pars d'ici, *car Hérode veut te faire tuer* ... Il leur répondit : « Allez, et dites à ce renard... » (*Luc* : XIII, 31.)
Pourquoi Hérode Antipas, tétrarque de Galilée et de Pérée, voulait-il, déjà à cette époque, faire tuer Jésus? Mais parce que ce dernier représentait la légitimité davidique et royale, après son père Juda de Gamala, et qu'il la manifestait en se prétendant roi. Car autrement, pourquoi cette haine du tétrarque ? Que pouvait bien lui faire des leçons de piété et de morale collectives données au peuple? En quoi le prétendu message évangélique pouvait-il l'offenser ?
Or, le fait est que Jésus a comparu devant lui, après son arrestation et le récit qui nous en est fait est contradictoire avec le précédent :
« Quand Pilate entendit parler de la Galilée, il demanda si cet homme était galiléen, et ayant appris qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode qui se trouvait aussi à Jérusalem en ces jours-là.
« Lorsque Hérode vit Jésus, il en eut une grande joie, car depuis longtemps, il désirait le voir, à cause de ce qu'il avait entendu dire de lui, et il espérait qu'il le verrait faire quelque miracle. Il lui adressa beaucoup de questions, mais Jésus ne répondit rien. Les principaux sacrificateurs et les scribes étaient là, et l'accusaient avec violence. Hérode, avec ses gardes, le traita avec mépris et, après s'être moqué de lui, et l'avoir *revêtu d'une robe éclatante*, il le renvoya à Pilate. Ce même jour, Pilate et Hérode devinrent amis, d'ennemis qu'ils étaient auparavant... » (*Luc* : XXIII, 6-12.)
Or, nous dit Daniel-Rops, une grande partie des commentateurs estiment que cette robe était une tunique blanche, *analogue à celle que les tribuns militaires romains revêtaient pour le combat*, ou encore qu'il s'agissait de la robe blanche que *les candidats aux élections*, à Rome, portaient obligatoirement; c'était alors la *toga candida*.

En un cas comme dans l'autre, Hérode voulait ainsi [montrer qu'il considérait Jésus comme *un chef militaire* ou comme *briguant une fonction*. L'allusion est claire, elle renforce notre thèse, à savoir que l'on a poursuivi en Jésus un rebelle, un prétendant au trône, un chef maquisard tombé ensuite et par nécessités vitales, dans le brigandage, mais en aucun cas un blasphémateur. Le procès de Jésus est un procès *mi-politique et mi-droit commun*, sans plus, mais on ne saurait dissocier les deux pôles [1]. Et l'analyse de l'acte d'accusation va maintenant nous le démontrer.

----

1. A notre époque, on nommerait cela réquisitions, impositions.
Mais les Romains préféraient le terme "' brigandage ». Or, les armées de la Monarchie, de la Révolution, de l'Empire, n'agirent pas autrement, et le règlement de l'Armée française accordait encore, en 1943, le droit de pillage et de viol aux troupes de couleur (précision fournie par le maréchal Juin au pape Pie XII).

19

L'acte d'accusation de Jésus

> « Il aimait la malédiction! Qu'elle retombe donc sur lui !... »
> PSAUMES : CIX, 17.

Les troubles divers suscités par l'activité messianique et intégriste de Jésus, ce que nous appellerons la « Grande Révolte », eu égard à son importance ultérieure dans l'histoire du monde, et qui ne prendra fin qu'avec le terme de l'*ère des Poissons*, durèrent environ quatre ans au maximum.

Pour réussir à évoluer librement, avec une masse de plusieurs milliers de personnes derrière lui, partisans armés suivis, selon l'usage de tout le Moyen-Orient, de leurs femmes et de leurs enfants, vivant tous sans travailler parce que, jetés hors de leur vie habituelle, devenus peu à peu des hors-la-loi (*barjonnas*, en accadien) et ainsi se nourrissant nécessairement sur le pays, bon gré mal gré (*Marc* : VI, 35), il fallut que Jésus bénéficiât, soit de la crainte, soit de la complicité tacite des populations sédentaires et non « engagées ».

Il en fut de même à Jérusalem, d'ailleurs, et le passage ci-après des Evangiles canoniques le démontre sans contestation possible :

« Ce même jour, quelques pharisiens vinrent lui dire :

Va-t'en, pars d'ici, car Hérode veut te faire tuer ... » (*Luc* : XIII, 31 [1].)
Et si l'on prend *Jean* (VII, 30 et VII, 44), on voit les miliciens du Temple se dérober pour ne pas procéder à son arrestation et les *Sanhédrites* se contenter, bonasses, de leur semblant d'explication.
Il est aisé de comprendre que ces passages n'ont été imaginés de toutes pièces par les scribes anonymes du quatrième siècle que pour tenter de fournir une explication à cette étonnante et permanente impunité. Car, à cette époque, il est impensable que des miliciens ou des gardes obscurs puissent apprécier librement un ordre reçu de l'autorité légitime, décider s'il doit ou ne doit pas être exécuté par eux. Et pendant vingt siècles d'ailleurs, en toutes les armées du monde, le refus d'obéissance, pour le soldat, sera puni de mort.
Jésus a donc bénéficié fort longtemps de la bienveillance discrète de certains, de la neutralité prudente de certains autres et de l'indifférence hostile des derniers.
Puis un jour, perdant patience, Rome a décidé d'en finir, et il a bien fallu alors que le Judaïsme officiel prenne position. Il est probable que Pilate avait décidé de prendre des otages, voire de frapper sans discernement la communauté juive, qu'avec de bonnes raisons, il estimait complice de Jésus. Et pour le Sanhédrin, il fallut alors choisir. Une phrase des Evangiles nous confirme cela :
« Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là, leur dit : Vous n'y entendez rien ! Vous ne considérez pas qu'il vaut mieux pour vous qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation juive ne périsse pas ... » (*Jean* : XI, 50.)
Ainsi donc, l'activité de Jésus et de sa troupe de zélotes avait fini par mettre toute la nation juive en danger de périr. Le fait n'étonnera personne si l'on se souvient des récits de Flavius Josèphe, où l'on voit les Romains déporter et vendre comme esclaves la population entière de certaines bourgades, coupables d'avoir apporté leur appui à la résistance juive.

----

1. Il s'agit d'Hérode Antipas, bien entendu.

Or, un point qui innocente le grand-prêtre Caïphe de tout calcul égoïste, c'est que l'évangile de *Jean*, en ce passage, nous précise qu'il prononça ces paroles, non de lui-même, mais en un réel délire *prophétique*, c'est-à-dire sous l'inspiration divine, que lui reconnaît en cette circonstance l'évangile lui-même.

C'est très certainement de cette phrase fort claire, très simple, que Paul, le « visionnaire », a extrapolé la notion de Jésus mourant pour le salut spirituel (et non plus matériel) de toutes les nations (et non plus du seul Israël).

C'est donc bien pour flatter le pouvoir impérial, Rome, et Constantin en particulier, que les scribes anonymes du quatrième siècle s'attachèrent, déjà antisémites, à présenter les Juifs comme acharnés à perdre Jésus, et Pilate s'entêtant à l'innocenter, alors que ce fut certainement tout le contraire. Car les faits, et la durée dans laquelle ils s'insèrent, démentent que les Juifs aient voulu faire mourir Jésus.

S'ils l'avaient désiré, cela leur eût été très facile, et depuis fort longtemps; les Evangiles nous le confirment : « Tous les jours, j'étais assis dans le Temple, j'y enseignais, et vous ne m'avez point arrêté... » (*Matthieu* : XXVI, 55.)

Quel peut être le fait patent, historiquement connu, qui fit déborder la Coupe et incita Pilate à en finir? Une hypothèse est à retenir, nous allons maintenant l'étudier.

Nous lisons ceci dans *Luc* :

« En ce temps-là, même quelques personnes se trouvèrent là, qui lui parlèrent des Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang avec leurs sacrifices. » (*Luc* : XIII, 1.)

D'après la chronologie adoptée par Daniel-Rops en « *Jésus en son temps* », cet épisode peut se situer en janvier de l'an 30. Voyons donc si cette date est valable, et pour cela, prenons Flavius Josèphe, en ses « *Antiquités judaïques* », au livre XVIII :

« Les Samaritains ne manquèrent pas non plus de troubles, car ils étaient excités par un homme qui ne considérait pas comme grave de mentir, et qui combinait tout pour plaire au peuple. Il leur ordonna de monter avec lui sur le mont Garizim [1], qu'ils jugent la plus sainte des montagnes, leur assurant avec force qu'une fois parvenus là, il leur montrerait des vases sacrés enfouis par Moïse, qui les y avait mis en dépôt. Eux, croyant ses paroles véridiques, *prirent les armes*, et, s'étant installés dans un village nommé Tirathana, s'adjoignirent tous les gens qu'ils purent ramasser, de telle sorte qu'ils firent en foule l'ascension de la montagne. Mais Pilate se hâta d'occuper d'avance la route où ils devaient monter, en y envoyant des cavaliers et des fantassins, et ceux-ci, fondant sur les gens qui s'étaient rassemblés dans le village, tuèrent les uns dans la mêlée, mirent les autres en fuite, et en emmenèrent beaucoup en captivité, dont les principaux furent mis à mort par Pilate, ainsi que *les plus influents* d'entre les fuyards.
« Une fois ce trouble calmé, le conseil des Samaritains se rendit auprès de Vitellius, personnage consulaire, gouverneur de la Syrie et accusa Pilate d'avoir massacré les gens qui avaient péri ; car ce n'était pas pour se révolter contre les Romains, mais pour échapper à la violence de Pilate, qu'ils s'étaient réunis à Tirathana. Après avoir envoyé un de ses amis, Marcellus, pour s'occuper des Juifs, Vitellius ordonna à Pilate de rentrer à Rome pour renseigner l'empereur sur ce dont l'accusaient les Juifs. Pilate, *après dix ans de séjour en Judée*, se hâtait de gagner Rome, par obéissance aux ordres de Vitellius, auxquels il ne pouvait rien objecter. Mais avant qu'il ne fût arrivé à Rome, survint la mort de Tibère. » (Flavius Josèphe: « *Antiquités Judaïques* » : XVIII, IV, 85-89).
Récapitulons. Pilate devint procurateur de Judée en 25. Il le demeura dix ans, nous dit Flavius Josèphe. C'est donc en l'an 35 que se place l'insurrection samaritaine. Tibère mourut 17 jours avant les calendes d'avril de l'an 37 de notre ère, soit le 18 mars en style julien, et le 29 en style grégorien (Cf. Suétone : *Vie des Douze Césars*, Tibère, LXXIII).

----

1. Près de Sichem.

Pilate était encore en mer lorsque cet empereur mourut. Ce fut donc en fin 36, qu'il reçut l'ordre de se rendre à Rome pour se justifier et fut remplacé par Marcellus.
Or, un problème se pose. Quel était ce mystérieux inconnu qui « combinait tout pour plaire au peuple », et qui organisa cette insurrection? Un nom vient immédiatement sur les lèvres, celui de Jésus, qui au long de ses activités, ne ménagea jamais ses sympathies pour le peuple samaritain, au grand scandale des Juifs de stricte observance.
Et c'est encore une ruse des scribes anonymes du IVème siècle, que de nous présenter des Galiléens, en place des Samaritains, dans le passage de Luc, déjà cité (*Luc* : XIII, 1), afin de dissimuler que ce fut encore Jésus qui organisa cette nouvelle insurrection.
Malheureusement, ce fut la dernière. Il dut se trouver parmi les fuyards dont parle Flavius Josèphe, réussit à rejoindre Jérusalem et à s'y dissimuler parmi la foule considérable qui commençait à y venir pour la prochaine Pâque, ce qui augmentait considérablement la population habituelle de la ville sainte.
Et c'est alors que se produisit l'ultimatum de Pilate aux Sanhédrites, et le conseil de Caïphe, déjà cité : « Vous ne considérez pas qu'il vaut mieux pour vous qu'un seul homme périsse pour le peuple, et que la nation juive ne périsse pas ... » (*Jean* : XI, 50.)
Si notre hypothèse est exacte, ce ne serait donc pas en 34, comme nous le croyons personnellement, que Jésus aurait été exécuté, mais en 35. De toute façon, la chronologie retenue par Daniel-Rops est de pure fantaisie, à moins qu'elle ne soit volontairement erronée. Certaines chronologies protestantes fixent cette exécution à l'an 31, en précisant toutefois que l'ère commune est en retard de quatre années, ce qui nous ramènerait à l'an 35. Lemaistre de Sacy, en sa « *Sainte Bible* », le fait mourir en 37. On le voit, la date moyenne se situe entre 34 et 36, puisqu'en 36 Pilate est en route pour Rome.

En admettant que la répression de ce procurateur, au mont Garizim, fut une erreur tactique, une maladresse, ce qui aurait motivé son renvoi à Rome, l'exécution de Jésus ne lui fut jamais administrativement reprochée. Et le monde latin sut toujours à quoi s'en tenir sur les motifs réels et légaux de sa condamnation.
Que l'on se souvienne de l'empereur Trajan, qui régna de 98 à 117, et qui, interrogeant un chef messianiste qui a fait « *appel à César* », lui demande, lui coupant la parole : « Parles-tu de celui que Ponce Pilate fit crucifier ? » Voilà un sursaut qui laisse beaucoup à penser.
Faut-il citer Maximien Daza, qui, empereur, fait afficher dans tout l'empire, en 311 et 312, les motifs légaux de la condamnation de Jésus? Faut-il rappeler les termes qu'utilise l'écrivain latin, et chrétien ardent, Minucius Félix, en son « *Octavius* », pour résumer les objections habituelles : « Un homme exécuté pour ses crimes sur le bois funeste de la croix... adorer un scélérat et sa croix ... Non ! Un homme passer pour un dieu ... Surtout un pareil coupable ... » Or Minucius Félix est, avec Tertullien, un des premiers écrivains chrétiens *latins, au troisième siècle*.
Hiéroklès, juge à Nicomédie sous Dioclétien, acharné persécuteur des chrétiens, dit : « Un bandit ... » Les bourreaux romains font horreur. Mais, compte tenu des mœurs communes à toutes ces terribles époques, il faut se souvenir que le palais impérial de Nicomédie avait mystérieusement pris feu et avait été totalement détruit. Par la suite, vers 303, en Syrie, et en Asie-Mineure, près de Bagdad, à Séleucie, certaines gens avaient tenté de s'emparer de l'empire, proclamant imperator le tribun Eugène. Or, une multitude de chrétiens furent emprisonnés au cours de cette persécution, en qualité de « rebelles », nous dit Mgr Duchesne, en son « *Histoire ancienne de l'Eglise* », t. II, p. 14. Cela est fort clair.
Mais, de façon *certaine*, dira-t-on, que pouvaient reprocher les Romains à Jésus ? Nous ferons, tout d'abord, observer que Pilate, procurateur de Rome en ces contrées lointaines, y représente César, en l'occurrence Tibère, lequel n'est pas précisément un empereur débonnaire et naïf. En outre, Pilate a pour tâche essentielle d'y maintenir l'*ordre*, et l'ordre romain, uniquement.

Les accusations que les Juifs auraient soi-disant portées contre Jésus devant le Procurateur ne sauraient être véridiques. Pilate méprisait les Juifs, comme tout Romain. Il avait à leur égard la main lourde, et on trouvera dans Flavius Josèphe de nombreuses preuves de cette attitude.
Demander au Procurateur de Rome la mort d'un homme parce que celui-ci se prétend « fils de Dieu », c'était se faire jeter *manu militari* hors du prétoire ! N'oublions pas en effet que de nombreuses familles romaines se prétendaient issues du commerce d'une mortelle avec un dieu, ou l'inverse. C'était le cas de Jules César notamment, dont la famille se prétendait née des amours d'Aphrodite et d'un ancêtre. Que restait-il alors à soutenir, comme accusation devant Pilate? Il y avait tout ce qui va suivre, et que nous allons analyser. Mais pour ces chefs d'accusation, le Procurateur n'avait que faire des Juifs. Son rôle, à lui, c'était de maintenir et de faire respecter l'*ordre romain*, uniquement.
Or, cet *ordre romain*, il est défini, et de façon précise, par les lois romaines. Et quiconque viole ces lois encourt les peines qu'elles impliquent, c'est-à-dire des châtiments romains : verges, fouets, *flagras*, prison, décapitation, crucifixion, etc… Et Jésus, effectivement, ne fut pas exécuté selon la loi juive, mais selon la loi romaine, par des Romains, pour des chefs d'accusation exclusivement romains.
Quels étaient les délits, voire les crimes, que Rome pouvait reprocher à Jésus, en ces provinces où il se trouvait être, nécessairement et bon gré mal gré, « *sujet de César* », ainsi que, bien plus tard, l'empereur Julien le rappellera ? Les voici :
1. *Se prétendre roi* – Il l'a fait; il ne suffit que de relire attentivement *Matthieu* (XVII, 24 à 26), pour constater que Jésus se prétend bel et bien « fils de roi ». Et devant Pilate, lorsque celui-ci lui demandera
« C'est toi qui es le roi des Juifs ... ? », Jésus répondra très nettement : « Tu l'as dit ... » (Ou « Tu le dis ... ».) (*Matthieu* : XXVII, 12.)
Sans doute, y-a-t-il le passage où il est dit qu'il se retire dans la montagne ayant appris qu'on allait tenter de l'enlever pour le faire roi (*Jean* : VI, 15).

Mais que le lecteur se reporte à ce que nous en disons page 199, et il comprendra que ce que Jésus refuse, c'est de l'être du fait des Romains, les occupants abhorrés et même de l'être, tout simplement, puisque la doctrine de son père, Juda de Gamala, ne veut pas d'autre roi que Iaveh.
Quoi qu'il en soit, Pilate n'est certainement pas au courant des subtilités de toutes ces doctrines juives, exprimées en des manuscrits qu'il ne possède pas et en une langue qu'il ignore : l'hébreu. Oralement, pour lui, c'est encore bien pire. Aussi est-il impitoyable pour toute agitation : « En même temps, quelques personnes qui se trouvaient là racontaient à Jésus ce qui était arrivé à des Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang à celui de leurs sacrifices ... » (*Luc* : XIII, 1-5.) Procurateur à la main lourde, Pilate n'apprécie pas du tout ce Jésus qui déambule du nord au sud de la Palestine et de l'est à l'ouest, en prêchant une doctrine et un royaume qui n'ont pas leur place en l'ordre romain, et surtout en traînant derrière lui, en cette manie ambulatoire, une foule de gens sans aveu, où se dissimulent de nombreux meurtriers zélotes.
2. *Prélever des impôts et des dîmes, tel un roi* – Et cela confirme l'accusation précédente. Que ce soit le monde des péagers et des prostituées qui alimente une mystérieuse caisse de guerre, rend ledit Jésus encore plus suspect au Procurateur. Mais de façon générale, soumettre des sujets de César à une imposition, c'est faire acte soit de rébellion, soit de brigandage. Deux crimes châtiés de même façon : *la croix*.
3. *Pratiquer le brigandage* – Car les attaques contre les pèlerins et les marchands d'offrandes, au Temple de Jérusalem, sont en fait, pour l'*ordre romain*, des actes de gangstérisme. Et elles eurent lieu au moins deux fois, si nous en croyons les Evangiles, à deux Pâques différentes. D'autre part, dans *Marc* (VI, 35), et surtout dans *Luc* (IX, 12), on voit ces militants qui le suivent, loger et se nourrir dans les villages où ils se trouvent : « Renvoie la foule, afin qu'elle aille dans les villages et les campagnes d'alentour, pour y loger et y trouver à manger ... » Achetaient-ils ? Payaient-ils ?

Mais avec quel argent? Car ces gens sont des vagabonds, des errants, *qui ne travaillent absolument pas*. L'hospitalité orientale s'exerce-t-elle de bon gré au profit des « grandes compagnies » ? Douteux. Et si l'on paye, c'est avec le produit du racket. En un cas comme en l'autre, pour les Romains, il y a troubles et délits. D'autant que le trésorier de la troupe, Judas l'Ishkarioth, dont le surnom signifie « homme de meurtre », est déjà connu comme un « voleur » (*Jean* : XII, 6.)

4. *La prise de Jéricho* – Il y a de plus une scène étrange, décrite dans *Luc* (XIX, 11 à 28). Si on la relit attentivement, on ne peut se défendre d'un certain malaise. A quels ennemis Jésus fait-il allusion? Qui sont ceux que l'on doit égorger en présence de ce mystérieux homme de lignée royale ? Doit-on comprendre que là, *et à mots couverts,* Jésus donne une consigne précise à ses fidèles, *qui comprendront à demi-mot* ? Cela a lieu juste avant la montée sur Jérusalem, et avant l'assaut donné au troisième parvis, celui où se tiennent les changeurs de monnaies et les marchands d'offrandes.

Un tel ordre impliquerait alors la présence de prisonniers mystérieux, déjà aux mains de ses partisans depuis la traversée de Jéricho. Et dès lors, ce quatrième paragraphe de notre acte d'accusation aurait trait à de véritables meurtres et exécutions sommaires propres à tous les mouvements de ce genre. Certains faits précis confirment cette hypothèse. C'est peu avant la quatrième Pâque, en effet, lorsque commence l'afflux à Jérusalem des pèlerins habituels, que *Jean* (II, 14) situe la seconde attaque connue contre les changeurs, les marchands et les *pèlerins*.

Nous sommes donc à quelques jours de l'arrestation de Jésus *par la Cohorte des vétérans, conduite par le tribun* (*Jean* : XVIII, 3 et 12). Des éléments de la milice du Temple ont été joints à cette troupe, déjà constituée de *six centuries de soldats d'élite*, cela pour montrer la bonne volonté du Sanhédrin à l'égard de Rome. Et lorsque cette arrestation aura été opérée, nous apprendrons, *tout à fait par hasard*, qu'il y a un certain Jésus-bar-Abba, « brigand fameux, en prison avec d'autres émeutiers, pour meurtre commis au cours d'une sédition ». (*Luc :* XXIII, 19 et *Marc* : XV, 7.)

Il est bien évident que Pilate n'a pas pour habitude de faire traîner les choses en longueur, ce n'est pas en sa manière. La rapidité du procès de Jésus, le court laps de temps entre la sentence et l'exécution, le démontrent surabondamment. Il est dès lors tout aussi évident que la sédition et le meurtre dont Jésus-bar-Abba s'est rendu coupable, en compagnie d'autres émeutiers, sont des événements tout récents, et que la condamnation à mort de ce dernier vient d'être elle aussi prononcée, tout comme celle des deux autres brigands qui seront exécutés avec Jésus.

D'autre part, il n'y eut certainement, en ces quelques jours précédant la « retraite pascale » (*Exode* : XII), qu'une seule émeute, celle du Temple où Jésus et les siens attaquent pèlerins, changeurs et marchands. Car Rome a pu être surprise une fois par une sédition de ce genre, mais pas deux fois de suite ...
C'est donc bien au cours de celle que conduisait Jésus, que Bar-Abba et les autres séditieux ont été arrêtés, et que le meurtre qu'on reproche au second a été commis. Mais on ne nous parle que de celui-là alors qu'il y avait bien d'autres séditieux, et plusieurs en prison avec lui. Il y eut donc très probablement d'autres victimes, tuées ou blessées au cours de cette émeute. Dès lors, chef responsable de cette attaque dans l'enceinte sacrée du Temple de Jérusalem, Jésus porte la responsabilité du sang versé par sa troupe, Car cette attaque à main armée, il ne l'a ni empêchée, ni modérée par avance. Il l'a suscitée, conduite depuis bien avant Jéricho, et il en a donné lui-même le signal en frappant le premier, à coups de cordes roulées ensemble, les gens qui se trouvent là. Le ou les cadavres qui sont demeurés sur les dalles du Temple, jalonneront désormais la route derrière Jésus. Et pour Pilate, représentant l'*ordre romain*, il s'agit bien là de « brigandage », et la *loi romaine* doit être appliquée en toute sa sévérité. D'autant qu'on a probablement signalé à Pilate l'attitude de Jésus *devant les troncs du Temple* : « Jésus, étant assis en face du tronc, regardait comment la foule y mettait *de l'argent...* » (*Marc* : XII, 41), certains manuscrits portant : « et que plusieurs riches en mettaient beaucoup ».

Tel celui utilisé dans la « *Sainte Bible* » de Lemaistre de Sacy, version catholique revue par l'abbé Jacquet; et les versions protestantes de Segond, et d'Osterwald traduisent de même. Ce sont donc *des quantités*, et non une façon de verser que Jésus apprécie en cet épisode. Ensuite, si les troncs sont trop encombrés, l'Ishkarioth et ses émules trouvent bien le moyen de les alléger.

5. *Pratiquer la sorcellerie* – La loi dite des « Douze Tables » impliquait, en certains de ses articles, la peine de mort pour quiconque pratiquait par sortilèges, charmes ou *paroles incantatoires*, des maléfices à l'encontre des personnes, du bétail ou des récoltes. (Sur ce dernier point, voir l'épisode du figuier stérile : *Matthieu* : XXI, 19 et *Marc* : XI, 13).

Or, innombrables sont les manifestations dans lesquelles Jésus profère des malédictions contre les cités, les collectivités religieuses judaïques. « Malheur à vous... », sont des termes qui reviennent fréquemment sur les lèvres de Jésus. Plus grave encore, il enseigne ce genre de nuisance à ses lieutenants, tel le rite des sandales, dans lequel on utilise la poussière souillée des semelles pour maudire une demeure ou une ville, en les secouant contre elles (*Matthieu* : X, 14-15). Et pour peu que l'on ait saisi une copie de l'*Apocalypse*, dont le prologue déclare que Jésus en est l'auteur (Apocalypse : I, 1), les seuls versets 1 à 6 du chapitre XI suffisent largement pour qu'on lui applique la peine de mort prévue par la loi des « Douze Tables ».

Chose bien pire encore, à une époque où tout le monde antique pratique une large tolérance envers tous les cultes, et où le seul athéisme est condamné (ce fut l'unique reproche que l'on fit à Socrate), Jésus voue aux puissances infernales tous ceux qui ne partagent pas ses opinions. Que l'on relise *Matthieu* (XXV, 31-41), et surtout l'*Apocalypse* en son chapitre XVIII, dans lequel l'incendie de Rome est, sinon conseillé ouvertement, du moins « prédit» plus adroitement, et on sera fixé sur la douceur et la mansuétude du chef des Zélotes.

Et devant ces menaces à résonances occultes, Pilate ne saurait oublier la loi des « Douze Tables ».
Mais tous ces paragraphes d'un Acte d'accusation assez complet sont assurément secondaires devant le premier : *se prétendre roi*. Car lorsque Jésus se dit « fils de roi » dans *Matthieu* (XVII, 24-26), il revendique implicitement la succession de son père.
Or il était d'usage, pour les condamnés à la croix, d'indiquer le motif pour lequel ils avaient à subir ce supplice, en y clouant une planchette portant l'indication de leur crime.
Et pour Jésus, Pilate fit, paraît-il, très exactement transcrire en latin, grec et hébreu, *ce qui constituait le motif essentiel de sa crucifixion*: « Jésus de Nazareth, roi des Juifs », en y ajoutant peut-être une allusion au brigandage, justifiant ainsi qu'il soit crucifié la tête en haut.
Aux Juifs désireux de faire rectifier, par diplomatie et prudence, cette inscription, en y faisant porter une précision supplémentaire, « ... Ecris que lui-même a dit : Je suis le roi des Juifs ... » (*Jean* : XIX, 21), Pilate répond rudement: « Ce que j'ai dit, je l'ai dit... »
Ce qui démontre que, pour lui, Pilate, il était évident que Jésus avait bel et bien été considéré par les Juifs comme leur roi légitime, bien que clandestin et en puissance, et cela pendant toutes ses années d'activité, et qu'il était trop tard pour qu'ils le nient.
Ainsi donc, comme l'observait très justement le Dr Culmann, exégète et historien protestant indiscuté, en son petit livre « *Dieu et César* », c'est bien comme chef zélote que Jésus fut condamné à la croix, et ce qualificatif suffisait largement à remplacer tous les autres délits, eu égard à sa gravité.
Et il est également très probable que les deux « brigands » qui furent exécutés avec lui, à ses côtés, étaient eux aussi des zélotes, membres de sa troupe, c'est-à-dire, aux yeux des Romains, des hommes pratiquant le brigandage.

Peut-être même furent-ils eux aussi capturés aux Oliviers, peut-être furent-ils de ceux qui « tirèrent l'épée ... », et qui frappèrent de celle-ci (*Luc* : XXII, 49). Car, autrement, pourquoi lui auraient-ils reproché son impuissance à se libérer miraculeusement et eux avec ? Il est également hautement probable qu'ils se souvenaient, en leur désespoir, de ses affirmations d'autrefois, touchant la victoire finale, obtenue par des interventions surnaturelles, au dernier instant. Car il n'y a que dans *Luc* que l'un d'eux prend la défense de Jésus (XXIII, 41) ; dans *Matthieu* et dans *Marc*, tous deux l'injurient pour son impuissance. Luc nous apporte d'ailleurs une contradiction de plus, lorsque Jésus affirme au bon larron qu'il sera avec lui, en ce même jour, dans le Paradis. Car, en ce cas, que devient le fameux séjour de trois jours au sein des Enfers?

Finalement, ils virent mourir Jésus, bien avant eux.

Vers le soir, les soldats leur brisèrent les jambes à coups de masse, afin de hâter cette asphyxie dont mouraient tous les crucifiés, et qu'ils évitaient le plus longtemps possible en s'appuyant sur leurs jambes. On les jeta ensuite, encore pantelants, en ce croupis soir qu'était la « fosse infâme » réservée aux cadavres des condamnés à mort, et dont les Evangiles se gardent bien de nous parler. Car c'est là, tout simplement, ce fameux tombeau personnel, dont disposait Joseph d'Arimathie.

Il est toutefois surprenant que les Evangiles nous montrent les factionnaires romains donnant à boire, ou laissant un tiers donner à boire à Jésus. Car à une époque où la crucifixion et l'empalement étaient des supplices extrêmement courants, aucun familier de ces genres d'exécution ne pouvait ignorer que, ce faisant, on achevait le supplicié. En effet, il n'est pas d'exemple qu'un crucifié, ou un empalé, ne soit mort immédiatement après avoir obtenu à boire. On peut, toutefois, imaginer que l'officier romain responsable de l'exécution, l'*exactor mortis*, avait reçu secrètement des ordres en conséquence. Jésus, « fils de David », aurait alors bénéficié d'un traitement de faveur ; on l'aurait ainsi discrètement achevé, afin de lui épargner l'agonie dans la « fosse infâme».

Un passage de l' « *Evangile des Douze Apôtres* », manuscrit copte du Vème siècle, mais dont le texte initial serait antérieur à l'Evangile de Luc, selon Origène (ce qui en fait, comme il le dit, un des plus anciens évangiles connus), nous parle de cette « fosse infâme », qu'il nomme le puits.

« On conduisit Pilate et le centurion sur le puits d'eau du jardin, puits très profond ... Ils regardèrent en bas, dans le puits. Les Juifs crièrent : « Ô Pilate, le « corps de Jésus qui est mort, n'est-ce pas celui-ci?) Mais eux les disciples dirent : « Seigneur, les linceuls « que tu tiens sont ceux de Jésus! Ce corps-là est celui « du voleur qu'on a crucifié avec lui ... » (*Evangile des Douze Apôtres* : 15ème fragment.)

En fait, c'est la croyance en la proximité d'un jardin qui a donné l'idée, aux scribes coptes de la Basse-Égypte, de parler d'un puits avec de l'eau. Le texte hébreu initial ne parlait certainement que de *shoat* (fosse, au sens de fosse-prison ou de fosse-profonde), ou de *bèhr*, qui a le même sens, mais peut aussi désigner une fosse de destruction, comme dans le verset 24 du psaume LV, par l'association des deux termes, c'est-à-dire *bèhr-shoat*.

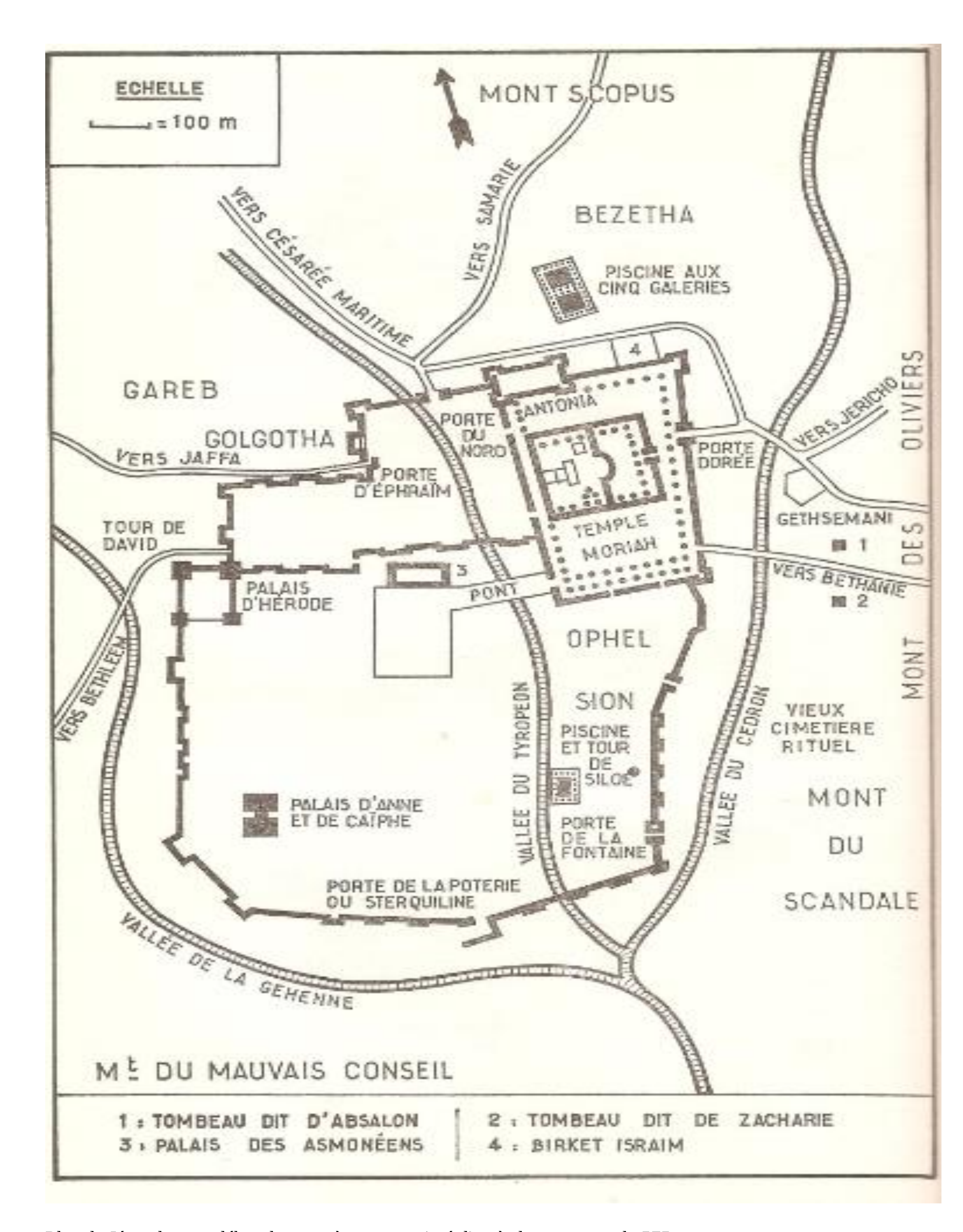
Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans étudier un très énigmatique personnage : Joseph dit d'Arimathie, ou encore d'Arimathée. C'est lui que la naïve légende du *Graal* met en scène dès le départ.

Ce Joseph d'Arimathie revêt, au gré des rédactions évangéliques, divers aspects. *Matthieu* (XVII, 57 à 61) nous dit simplement que le tombeau où fut inhumé Jésus était sa propriété. *Jean* (XIX, 38) nous dit qu'il était disciple de Jésus, mais « en secret » , Marc (XV, 43) en fait un « Conseiller de distinction » et *Luc* (XXIII, 50) le dit simplement « Conseiller », du Sanhédrin apparemment. Quant à son véritable nom, c'est-à-dire Joseph bar-X ..., selon l'usage judaïque, nous l'ignorons. Il est dit d'Arimathie ou d'Arimathée. Or, dans la géographie de l'Ancien Testament, dans les œuvres de Flavius Josèphe, comme dans le Talmud, on cherchera vainement une localité de ce nom. Concluons donc que, comme pour Nazareth, cela est voulu, et on nous dissimule *quelque chose*.

Or, si nous décomposons ce nom bizarre afin de lui restituer (ou de lui donner) un semblant d'allure hébraïque, nous nous trouvons en présence de deux syllabes de base : *ar* et *mat*, syllabes que nous retrouverons, en hébreu, dans des termes strictement relatifs à la mort et aux sépultures :
aretz, signifiant champ, terrain
har, signifiant fosse, trou
et *math*, signifiant mort.
Ainsi, le nom biblique Hatzarmoth, signifiant « cour des morts » (*Genèse* : X, 26), relève des mêmes « suppôts » philologiques.
Il est donc bien évident que le pseudo-village d'Arimathie, inexistant à l'époque de Jésus, voit son nom constituer un banal barbarisme reposant sur l'hébreu *har'math*, signifiant aussi bien un cimetière qu'une sépulture.
En un mot, Joseph d'Arimathie, c'est Joseph le Fossoyeur, le « gardien du cimetière », si Jésus fut inhumé à la nécropole rituelle des Oliviers (sud-est de Jérusalem), ou le gardien de la « fosse d'infamie », s'il fut inhumé au Golgotha.
De toute façon, le « distingué conseiller » est en réalité un homme de basse classe, *en état d'impureté permanente aux yeux de la Loi juive, puisque sans cesse amené à manipuler des cadavres.*
Nous voici loin de la légende du *Graal* [1]», taillé dans l'émeraude à 72 faces, détachée du front de Lucifer lors de sa chute, et recueilli par Joseph d'Arimathie après la Cène.
Enfin, un dernier détail vient confirmer que Joseph dit d'Arimathie ne fut autre que Joseph-le-Fossoyeur.
Dans l'Evangile de Barthélemy, texte très gnostique que l'on trouve déjà cité au quatrième siècle (ce qui tend à le montrer un peu plus ancien), le propriétaire du Jardin où aurait été inhumé Jésus ne se nomme plus Joseph, mais *Philogène*, du grec *philos* : ami, et *génos* : naissance, vie. Soit l'*Ami-de-la-Vie*.

----

1. Officiellement, le Graal se trouverait en la cathédrale de Valence. Tout au moins le plus connu.



Plan de Jérusalem au début de notre ère, reconstitué d'après la mosaïque de 575.

C'est là l'aveu. On a voulu substituer à celui qui, sans cesse impur du fait de son métier, creusait des sépultures, un banal « *jardinier* », et on lui a donné un nom absolument opposé à sa triste fonction. Malheureusement, en voulant trop prouver, on ne prouve rien, dit l'adage.
Voici ce texte :
« Elles se tenaient debout dans le jardin de Philogène, le jardinier (*Képouros*), dont le Sauveur guérit le fils Siméon au temps où il descendait de la montagne des Oliviers avec les Apôtres » (*Evangile de Barthélemy* : 2ème fragment).
Là encore, nous retrouvons confirmation que le tombeau où fut inhumé Jésus se trouvait aux Oliviers, *puisque ce fut là qu'il rencontra Joseph le Fossoyeur*, lequel, par son métier même, résidait tout près du cimetière rituel, situé lui aussi non loin des Oliviers comme on l'a vu.
Or, nous le savons maintenant, Joseph d'Arimathie, en hébreu, c'est Joseph *har-ha-mettim*, soit « *Joseph-de-la-Fosse-des-Morts* », Ce qui évoque assez curieusement une seule fosse, pour de nombreux morts.
Et ceci est bien près de ressembler à cette « fosse infâme » où l'on jetait les corps des suppliciés, d'autant que, ainsi que l'observe Daniel-Rops en « *Jésus en son temps* », les Romains crucifiaient la plupart du temps à côté d'un cimetière.
Ce qui nous amène à conclure que la « *fossa infamia* » a pu fort bien se trouver aux Oliviers, à côté du cimetière rituel...

20

Le maléfice sur Jérusalem

« Si ton ennemi a faim, donne-lui à
manger et s'il a soif, donne-lui de l'eau
à boire ! Car ce sont des charbons ardents
que tu amasses ainsi sur sa tête ... »
Proverbes XXV, 21 et
Paul : Romains : XII, 20.

Cet axiome, fort répandu alors en Israël, était généralement abrégé ainsi : « Pardonnez à vos ennemis, et vous amasserez sur leur tête des charbons ardents. » Dès lors, nous comprenons mieux, surtout à la lumière de ce qui va suivre, combien Jésus connaît parfaitement tous les arcanes de l'Occulte, et principalement celui qui consiste à laisser l'adversaire accumuler à notre égard les mauvaises actions. Ce faisant, en ne répondant pas, nous n'équilibrons pas la mystérieuse balance de la Fatalité ; et tôt ou tard, le déséquilibre se produira, avec le choc en retour pour l'adversaire, lequel verra lui revenir en bloc tout ce qu'il avait accumulé au cours d'une période parfois assez longue.
Cette tactique, aussi efficiente qu'occulte, les Chrétiens l'ont pratiquée à bon escient aux dépens de l'Empire romain, d'ailleurs.

Or, cette règle mystérieuse, Jésus l'applique au moment de son enclouement sur la croix, si nous en croyons les Evangiles élaborés au quatrième siècle, en grec, par des Grecs. Deux hypothèses. Ou bien on l'a mise là pour flatter Rome, une fois de plus, car les bourreaux sont des légionnaires de Rome. Et Jésus, en ce cas, ne l'a jamais prononcée. Ou bien le fait est authentique, et Jésus n'a fait en ce cas qu'appliquer l'adage fort connu en prononçant les célèbres paroles : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font... » (*Luc* : XXIII, 34.)

En son ouvrage : « *Synopse des Evangiles* », le R.P. Deiss nous dit d'ailleurs que « l'authenticité textuelle de la parole de pardon est controversée s, (*Op. cit*., tome 1er, page 313.)

De toute manière, nous ne saurons jamais si la phrase est authentique ou non. En effet, les Evangiles primitifs sont perdus, et Origène (second et troisième siècles) nous dit que de son temps, déjà, le *Matthieu* primitif est ignoré. Si nous les retrouvions, il est probable qu'ils nous révéleraient des textes passablement différents de ceux élaborés par les scribes anonymes du quatrième siècle, car déjà les apocryphes en sont la preuve. Or, même Origène a été refait par Rufin d'Aquilée, et cela au même quatrième siècle, et ledit Rufin ne se cache pas pour nous dire qu'il a corrigé Origène quand ce dernier ne lui paraissait pas orthodoxe. Il a le front de nous le dire en son introduction, et il affirme qu'il a fait comme Jérôme (saint), dans la traduction que celui-ci avait faite des *Homélies* : « Lorsque, dans le texte grec (initial), il se trouvait quelque passage scandaleux, il passa partout la lime, il traduisit et expurgea, de façon que le lecteur latin n'y trouvât plus rien qui s'écartât de la foi... » (Praef. au De Princi. 2.)

Et une question se pose : quels étaient donc ces passages « *scandaleux* » que l'on ne pouvait plus mettre sous les yeux des fidèles au cinquième siècle, à peine de détruire la légende ? ...

Il en fut de même pour les Evangiles primitifs, et sous la plume de faussaires tels que Jérôme ou Rufin, le lecteur de notre époque est assuré de rencontrer les falsifications les plus éhontées. Qu'on en juge.

Dans *Matthieu* (XXVII, 25), nous lisons ceci : « Et tout le peuple répondit : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ... »
Cette phrase ne se trouve qu'en *Matthieu*. Et *Matthieu*, nous le savons, est un *pseudo-Matthieu*, le premier étant déjà perdu à l'époque d'Origène, mort en 254. Malgré cela, c'est sur cette phrase, abominable imposture (et nous l'allons démontrer), que les chrétiens ont durant vingt siècles assis leur antisémitisme permanent, c'est sur ce mensonge, sur ce *faux*, que l'on a justifié les massacres, les viols, les pillages, les violences contre les Juifs.
Nous ferons observer à tout lecteur raisonnable qu'il est impensable de supposer qu'une foule nombreuse puisse, *spontanément*, élaborer et clamer de toutes ses forces une phrase aussi compliquée, adaptée et faisant réponse à une question qu'il lui était impossible de prévoir par avance. La même foule en effet ne saurait faire jaillir de toutes ses poitrines, qu'un cri, un « slogan », une clameur, qu'elle est accoutumée de hurler : « Vive ceci... A bas cela... » Mais imaginer que, par une sorte de communion et de perception mutuelle de leurs pensées, les Juifs aient, *uniformément*, exprimé le même désir, dans les mêmes termes, cela est totalement irrationnel.
Cette phrase n'a donc jamais été prononcée en ces termes par la foule juive assemblée devant le palais de Pilate. Elle a été élaborée de toutes pièces par nos faussaires anonymes du quatrième et du cinquième siècle, pour justifier la chaîne implacable de persécution et de malheurs qui accablèrent le malheureux peuple juif, chaîne dont mieux que quiconque, ils étaient à même de justifier l'origine.
Egalement, pour détourner l'attention d'une phrase énigmatique qui risquait de faire deviner la source de cette suite inexplicable de malheurs. Et aussi, phrase que nos faussaires allaient prudemment truquer, en même temps qu'ils faisaient disparaître le texte initial attribué à Matthieu.

Il est de tradition populaire commune, en Chine, au Tibet, au Japon, en Inde, et cela depuis des siècles et des siècles, que si un homme a à se plaindre d'un autre, et s'il va se suicider, par le feu ou autrement, devant le seuil de sa demeure, le malheur accablera cet homme, pour avoir été la cause de la mort du premier.

Par ailleurs, lors de l'exécution de Jacques de Molay et de Geoffroy de Charnay, respectivement grand-maître et commandeur-provincial de l'*Ordre du Temple*, brûlés vifs à Paris, dans l'île de la Cité (exactement sur l'îlot dit « *île aux Juifs* »), et sommant le pape et le roi de France à comparaître dans l'année au tribunal de Dieu, ce terrible appel fut entendu. Comme dit pour le pape, « dans les quarante jours », le pape mourut. Et dans l'année, soit dans les neuf mois, Philippe le Bel mourut à son tour.

Il en fut de même pour la ruine de Jérusalem, de la part de Jésus.

Au chapitre XXIII de *Matthieu*, scène répétée par *Luc* (XIII, 34), Jésus maudit à huit reprises *la population de Jérusalem*, car il faut deviner sous le terme des scribes les *sadducéens* ; quant aux *pharisiens*, ils sont nommés de façon précise. Les *esséniens* étaient hors de propos, ne résidant pas à Jérusalem.

Vient la crucifixion. Jésus est à la limite de sa résistance, sa faiblesse physique va le faire expirer bien avant les deux brigands crucifiés avec lui. C'est alors que, comme Jacques de Molay, il va utiliser le mystère ténébreux de l'ultime volition d'un mourant, pour assumer sa vindicte, déjà exprimée au cours des huit malédictions ci-dessus.

Nous lisons en effet dans *Matthieu* (XXVII, 45-50) et dans *Marc* (XV, 33-37), ceci :

« Et, *vers la neuvième heure*, Jésus s'écria d'une voix forte : *Eli ! Eli ! Lama sabachtani ...* », c'est-à-dire : « Mon « Dieu! Mon Dieu! Pourquoi m'as-tu abandonné ? … » … Jésus poussa de nouveau un grand cri, et rendit l'esprit. » (*Op. cit.)*

Dans *Luc, il est censé crier : « Eloi ! Eloi ! Lama sabachtani*. »

De loin, les Juifs présents supposèrent qu'il appelait Eli, le prophète. Ils crurent que, répondant aux objurgations et aux railleries vengeresses des deux voleurs crucifiés à ses côtés, il faisait une dernière tentative pour que le Ciel vienne à son secours.

Tout d'abord, nous observerons tout le fallacieux d'une telle traduction. Ni *Eli*, ni *Eloi* ne se peuvent traduire par « *Mon Dieu* ». *Eli*, en hébreu, c'est *Dieu*, au singulier, comme Eloi; le pluriel, réservé pour exprimer la majesté divine, étant *Élohim*, Mais tout cela, si l'on ponctue avec les signes habituels, *sous les lettres*, de façon à en donner la prononciation voyellisée, puisque l'hébreu ne possède en son alphabet que des consonnes.

Aussi, les trois lettres exprimant Elie (*aleph-lamed-hé*), ponctuées de façon différente (mais toujours *aleph-lamed-hé*), vont signifier conjurer, maudire, ce qui est totalement différent, on en conviendra.

Or, cette phrase « *Eli ! Eli ! Lama sabachtani ...*», c'est le premier vers du psaume XXII. Les psaumes sont des hymnes en vers, tous ne sont pas du roi David, mais de prêtres anonymes. Celui-ci débute ainsi: « Au chef des chantres. Sur « Biche de l'Aurore ». Psaume de David ». Ce qui signifie que cet hymne doit être remis au chef des chantres, qu'il doit être chanté sur l'air d'un chant populaire israélien, sans doute un chant d'amour, dénommé « Biche de l'Aurore [1] », et enfin qu'il a pour parolier le roi David lui-même. Et voici qui est fort clair. Si nous lisons ce psaume en son entier, nous sommes frappés par son caractère prophétique de la passion de Jésus ... mais si nous nous limitons aux traductions catholiques ou protestantes. Le texte hébreu initial est tout autre.

Là où il est question de percer les mains et les pieds, il est en réalité question du lion, qui, capturé, voit ses pattes liées et l'appel du suppliant n'a pas seulement lieu à cet instant du Calvaire, mais de façon permanente, et de nuit comme de jour.

----

1. C'est, en hébreu, le chant célèbre de l'*Aggélet Hachahar*, mot à mot: « *Biche de l'Aurore* ».

En fait, c'est le roi David qui parle et s'adresse à son Dieu. Dès lors, cette phrase nous est suspecte. En effet, quelle plausibilité y a-t-il à ce qu'un homme torturé, souffrant toutes les douleurs effroyables de la crucifixion, le dos arraché par les terribles fouets plombés, frottant sur le bois rugueux de la croix, les mains perforées au lieu le plus douloureux de leur réseau nerveux, le périné lentement scié par l'angle aigu de la béquille qui doit empêcher les mains de se déchirer, lentement asphyxié par cet écartèlement sur le gibet patibulaire, les os des pieds probablement broyés par les coups de masse enfonçant les clous, qui n'a probablement ni bu, ni mangé *depuis cinquante-quatre heures*, quelle plausibilité y a-t-il à ce qu'il exprime ses souffrances indicibles *en déclamant des vers, vers tirés d'un cantique traditionnel* ?
Un homme que l'on va fusiller peut chanter en route l'hymne de sa nation ou de son parti; il peut, face aux exécutants, crier une dernière fois sa foi en un bref slogan. Car cet homme-là ne souffre pas physiquement. Mais un homme sur le chevalet de torture ne se référera pas à la poésie pour exprimer ses douleurs. Arrivé à ce degré ultime où la chair l'emporte bien souvent sur l'esprit, il ne se trouvera pas l'âme d'un poète ! Ou bien il ne dira rien, ou bien il gémira de souffrance, ou bien il hurlera sa haine à ses bourreaux. Et c'est ce que, croyons-nous, Jésus a fait.
Dès lors, nous pouvons tenter de retrouver la phrase *véritable* que les scribes anonymes du quatrième siècle ont fait disparaître, et la voici, terrible en sa brièveté, terrible en les conclusions qu'elle implique, terrible en sa réalisation, quarante années plus tard.

Si nous prenons les plus vieux manuscrits magiques intitulés « *Clavicules de Salomon* », et dont le texte le plus exact qui nous soit parvenu figure dans le manuscrit de la bibliothèque de Padoue rédigé par Pierre d'Abane, disciple direct d'Henri-Cornelius Agrippa, médecin de Charles Quint et occultiste célèbre, lequel le tenait de son maître Jehan Trithème, abbé de Spanheim et de Wurtzbourg, nous lisons ceci au troisième jour de la semaine, qui est le *Mardi*.

Ce jour-là, les Noms Divins divers, dans lequel le magicien va choisir ceux auxquels il entend se référer en son opération, comportent notamment *El*, et *Elohim*, pluriel d'*Eloï*.
Parmi les noms des *Esprits* gouvernant la région ouest du monde, et qui est celle des morts selon la tradition, nous relevons *Lama* et *Astagna*.
Enfin, parmi les douze noms des *Esprits* gouvernant les *douze heures du Jour* et les douze heures de la Nuit, nous trouvons *Tani*, parfois déformé et transcrit par *Tanic* ou par *Tanie*, dans les versions de langue française des célèbres grimoires de colportage.
Et la phrase hébraïque peut alors s'établir ainsi :

« ELi ! ELOIm ! LAMA ASTAGNA TANI ... »

Ce qui équivaut à :

« *Conjuration ! Malédiction ! par Lama, Astagna, Tani ...* »

Bien sûr, les magiciens n'utilisent pas tous les noms occultes d'une même journée, leur mémoire ne le leur permettrait pas. Il suffit d'en connaître quelques-uns. Semblablement, lorsqu'on trace les célèbres *Cercles Magiques*, on met dans le premier (symbolisant le plan divin) les Noms de Dieu ou « noms divins ». Dans le second cercle, on met les noms des esprits ou anges. Dans le troisième et dernier, les noms des esprits de l'Heure, du Jour, de la Saison. *Il y a donc une hiérarchie de présentation de ces noms.* Au magicien, selon la tradition, le *nom divin* donne puissance sur le monde des esprits ou des anges, le *nom angélique* donne puissance sur le monde des esprits et le *nom des esprits* donne puissance sur le monde contingent, celui de l'Espace et du Temps.
Or, il est fort curieux de constater ce qui suit, quant à cette phrase mystérieuse, ainsi rétablie :
1. *tous les mots de cette phrase peuvent être des noms usités en Magie, et ils sont exactement dans l'ordre hiérarchique de leur emploi* ;
2. tous ces noms ne relèvent que de *la seule tonalité de Mars*, y compris le nom de l'*Esprit* gouvernant l'*heure planétaire* dans laquelle ces paroles sont prononcées ; le jour est le *mardi* ;

3. cette *heure* est justement la *huitième*, qui est la dernière que vécut Jésus, mort au début de la *neuvième*, et c'est donc l'heure au cours de laquelle il prononça cette phrase ;
4. c'est la *huitième heure de Jour*, soit exactement celle-là, *et pas une autre*, car la huitième heure de nuit est gouvernée par un *Esprit* d'un autre nom (*Tafrac*) ;
5. tous ces *noms* ne permettent de faire que *du mal à des ennemis*.
Citons :
« Leur nature est de causer des batailles, des mortalités, des meurtres, des incendies, de causer la mort, les maladies, de rendre la santé (ensuite), de faire lever pour un temps deux mille soldats ... » (Cf. « *Heptameron* ou *Eléments de Magie* », par Pierre d'Abane, philosophe. - Liège, s.d.).
Soit toutes choses qui arrivèrent sur Jérusalem par la suite en un très court délai : la levée des soldats, militants du parti Zélote, avec Jehan de Giscala, les guérisons des premiers « chrétiens », succédant très probablement à l'envoi préalable d'une mystérieuse maladie, la guerre avec Rome, le siège de la Ville Sainte, avec toutes ses horreurs, si bien décrites par Flavius Josèphe, les meurtres entre factions rivales dans la ville assiégée, les épidémies, etc. Rien n'y manque, tout y est. Peut-être même jusqu'à l'allusion : « Penses-tu que je ne puisse invoquer mon Père, qui me donnerait à l'instant plus de douze légions d'Anges ? ... (*Matthieu* : XXVI, 53), c'est-à-dire les « deux mille soldats » promis par la conjuration.
Mais, dira le lecteur, pourquoi cette importance donnée aux entités du mardi ? M. Dupont-Sommer nous a révélé en ses études sur les manuscrits de la mer Morte, que le mystérieux calendrier solaire du « *Livre des Jubilés* », opposé véhémentement au calendrier lunaire du judaïsme d'alors, était utilisé par les Zélotes, aile extrémiste des Esséniens, et séparée définitivement du mouvement initial.
En son livre « *La Date de la Cène* », Anne Jaubert nous montre que Jésus et ses disciples ont utilisé le calendrier solaire du « *Livre des Jubilés* », ce qui implique qu'ils étaient ou esséniens ou zélotes.

Or, ils ne suivent absolument pas les usages esséniens, et mangent de la viande, boivent du vin, tout comme les Zélotes. La conclusion est facile à tirer. Mêmes usages, même libération des tabous judaïques, même calendrier solaire, inconnu de la foule juive ordinaire, nos « christiens » sont donc bel et bien des Zélotes.

Mais sur le mardi, Anne Jaubert nous apporte cette précieuse réflexion, page 39 de son petit ouvrage : « On peut se demander si, dans ce système, le mardi n'a pas eu une importance particulière. La Pâque y était immolée un mardi soir. Le 7ème jour de Pâque était un mardi. De même, le 7ème jour de la Fête des Tabernacles, avant l'introduction de l'octave. Trois sur quatre des visions d'Aggée seront situées au mardi, dont l'un est le 7ème jour des Tabernacles. La seule date du I-Hénoch est une vision au 14ème jour du 7ème mois (mardi), et veille de la Fête des Tabernacles. » (A. Jaubert : *La Date de la Cène*, Paris 1957, Gabalda.)

Ainsi donc, si, comme le rapporte *Jean*, Jésus est *mort au moment où l'on sacrifiait l'agneau pascal*, dans le calendrier zélote, ce jour était un *mardi*. D'où le double choix des entités de ce jour et de cette heure même, par Jésus.

D'ailleurs, du principe même de la malédiction, les Chrétiens ne furent jamais avares. Sans aller jusqu'aux horribles séquences du texte de l'Excommunication Majeure, nous citerons simplement saint Paul:

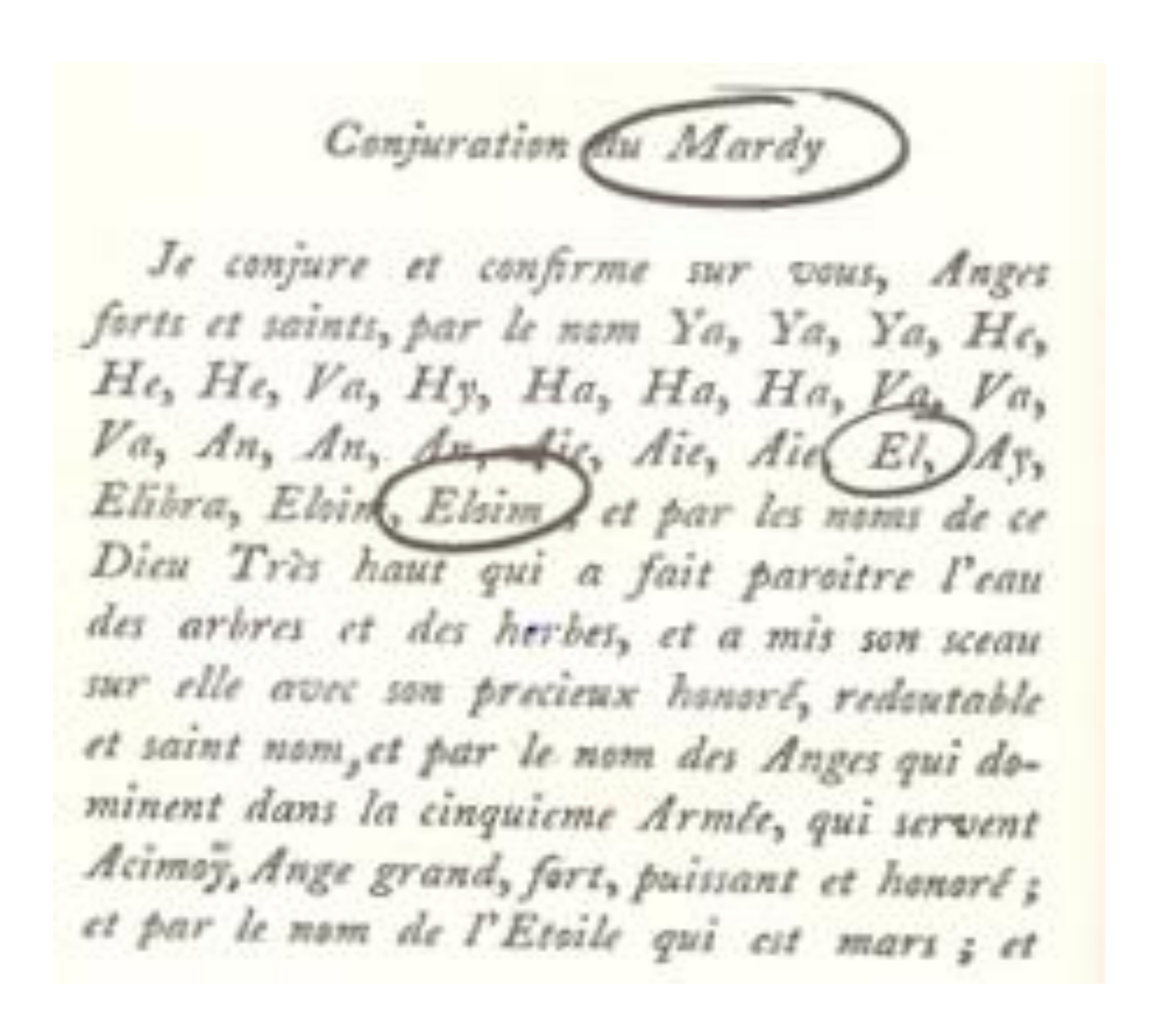
Ière Epître aux Corinthiens, V, 5 - « J'ai déjà, comme si j'étais présent, prononcé ma sentence contre celui qui a commis cette action : Au nom de Jésus, notre Seigneur, qu'un tel homme soit *livré à Satan pour la destruction de sa chair* ... »

Ière Epître à Timothée, I, 20 - « De ce nombre, sont Hyménée et Alexander, que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer ... »

Dans le premier cas, il s'agissait d'un jeune homme qui avait épousé la veuve de son père, par conséquent sa belle-mère.

Dans le second cas, il s'agissait de chrétiens ordinaires, passés à la Gnose, et qui, probablement, affirmaient que le Monde était l'œuvre d'un Démiurge imparfait, et non pas celle du Dieu Suprême.

Or, dans l'un et l'autre cas, vouer une créature humaine aux Puissances Infernales, en vue de sa destruction charnelle et pour la faire mourir, était un crime puni de mort par la loi romaine dite des « *Douze Tables* », car cela relevait, estimait-on, de la Magie noire.



Conjuration du Mardy

Je conjure et confirme sur vous, Anges forts et saints, par le nom Ya, Ya, Ya, He, He, He, Va, Hy, Ha, Ha, Ha, Va, Va, Va, An, An, An, Aie, Aie, Aie, El, Ay, Elibra, Eloim, Eloim, et par les noms de ce Dieu Très haut qui a fait paroitre l'eau des arbres et des herbes, et a mis son sceau sur elle avec son precieux honoré, redoutable et saint nom, et par le nom des Anges qui dominent dans la cinquieme Armée, qui servent Acimoÿ, Ange grand, fort, puissant et honoré ; et par le nom de l'Etoile qui est mars ; et

Œuvres Magiques de Henri-Corneille Agrippa, avec ses Secrets Occultes, par Pierre d'Aban - (Liège, sans date, sur un manuscrit de la Bibliothèque de Padoue).

Les Anges du 5e ciel, regnant le Mardy qu'il faut appeler dans les 4 parties du monde.

Du côté de l'Orient

Friagne	*Guaël*	*Damaël*
Galzas	*Arragon*	

Du côté de l'Occident

Lama	*Astagna*	*Lobquin*
Soncas	*Iaxel*	*Isiaël*
Irel		

LE MARDY

Heures du jour.	Anges des heures.
1. *Yayn*	*Samael*
2. *Ianor*	*Michael*
3. *Nasnia*	*Anael*
4. *Salla*	*Raphael*
5. *Sadedali*	*Gabriel*
6. *Thamur*	*Cassiel*
7. *Ourer*	*Sachiel*
8. *Tanie*	*Samael*

Du caractère totalement magique des dernières paroles prononcées par Jésus, nous avons une ultime confirmation dans ce passage des *Acta Pilati*, apocryphe copte, en son second fragment : « Alors, à la sixième heure, l'obscurité se fit sur la terre entière, cela jusqu'à la neuvième heure. Le soleil s'était obscurci. Alors, Jésus cria d'une grande voix :
« *Aba... Abi... Adach... Ephkidroù…Adonaï... Aroa… Sabel... Louel... Eloï... Elemas... Abakdanei... Orioth… Mioth ... Ouaath ... Soun ... Perineth... , Jothat…* »

On était à la sixième heure, une obscurité se fit sur la terre entière jusqu'à la neuvième heure. Le soleil s'était obscurci : le voile du temple se fendit du haut en bas et se coupa en deux. Jésus cria d'une grande voix :
« Mon Père… *Aba... Abi... Adach... Ephkidroù…Adonaï... Aroa… Sabel... Louel... Eloï... Elemas... Abakdanei... Orioth… Mioth ... Ouaath ... Soun ... Perineth..., Jothat…* »
Actes de Pilate (*Acta Pilati*)- 2ème fragment - Manuscrit copte du IVème siècle, sur un original cité par Justin au II" siècle. Trad. du Dr E. Revillout (Paris 1912, Firmin-Didot et Cie édit.).

Ce sont là ce que l'on nomme des « *noms de pouvoir* » dans les grimoires magiques anciens, et certains d'entre eux s'y rencontrent fréquemment, dans les plus connus. Pour être différents de la phrase classique, leur présence affirme le caractère incantatoire des dernières paroles de Jésus. Et la suite, dans ce manuscrit, souligne encore l'importance de cette étonnante tradition :
« Au moment où le Sauveur dit ces choses, l'air changea, le lieu s'obscurcit, l'abîme se fendit, le firmament se troubla ... » (*Op. cit.*, 2ème fragment.)
C'était donc là, bel et bien, un appel aux puissances ténébreuses et chaotiques [1].

----

1. C'est d'ailleurs parce que Jésus espérait un secours ultime, soit d'ordre surnaturel, soit d'ordre humain (ses troupes), qu'il refusa la boisson apaisante qu'on offrait aux condamnés à mort, (*Matthieu* : XVII, 34 et *Marc* : XV, 23), et non par désir de souffrir au maximum. Il voulait demeurer lucide. Et la preuve, c'est que ses gardes du corps, les deux voleurs crucifiés à ses côtés, firent de même. D'où, quand ils eurent compris, leurs injures, (*Matthieu* : XVII, 44; *Marc* : XV, 42), eux aussi avaient espéré, et cru en ses affirmations antérieures. Et rien ne venait ...

De cette brève étude, la conclusion ultime est aisément extraite : les dernières paroles de Jésus furent une malédiction sur la ville qui l'avait abandonné en sa tentative de libération du joug romain et cette malédiction, pour ultime qu'elle fût, n'était pas la première, nous l'avons montré. Mais, associée au dernier souffle d'un mourant, elle frappa la ville, comme treize siècles plus tard, les dernières paroles du grand-maître des Templiers devaient à jamais frapper la monarchie française et la papauté ...

21

L'exécution de Jésus

« Pourquoi s'en prendre à la flèche,
quand l'archer est présent ? … »
PROVERBE DE L'INDE.

Quel fut le véritable *Acte d'Accusation* sur lequel Jésus fut condamné ? Nous avons tenté en ces pages de le reconstituer, compte tenu de ce qui pouvait lui être reproché eu égard aux lois de l'Empire. Mais en fait, s'il fut connu un temps, il fut ensuite soigneusement détruit, ou dissimulé en des archives auxquelles n'a jamais accès le vulgaire.
Tous les exégètes catholiques reconnaissent que le prétendu rapport de Pilate à Tibère sur la résurrection et l'ascension de Jésus est un faux grossier. Ils classent parmi les apocryphes les *Actes de Pilate* que nous avons cités ci-dessus, parce qu'outrageusement louangeurs pour Jésus, ce qui leur retire toute plausibilité évidemment. Mais tous ces documents, nous en connaissons le contenu. Ils constituent la première partie de l'*Evangile de Nicodème*.
Il n'en est pas de même d'un troisième, que les chrétiens citent, mais sans le reproduire toutefois. En effet, en 311 ou 312, sous le règne de l'empereur Maximien Daza, de nouveaux *Actes de Pilate* furent répandus partout, en tout l'Empire, et plus particulièrement dans les écoles.

Voici ce qu'en dit, fort prudemment, Eusèbe de Césarée :
« Ayant alors fabriqué des *Actes de Pilate* et de notre Sauveur, tout remplis de blasphèmes contre le Christ, ils (les fonctionnaires de l'Empire) les envoient avec l'approbation du souverain, dans tout le pays soumis à son pouvoir et, au moyen d'affiches, ils recommandent qu'en tout lieu, dans les campagnes et les villes, on les expose bien en vue de tous et que les maîtres d'école aient soin de les donner aux enfants, en guise d'enseignement, en les leur faisant apprendre par cœur... » (Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, IX, V, 1).
Il est très probable que ces textes, baptisés par les écrivains ecclésiastiques *Actes de Pilate*, par jumelage avec ceux favorables à leurs croyances, ces textes n'étaient que le résumé du procès de Jésus et, peut-être même, plus simplement encore, le texte de la sentence finale, par Pilate.

Mais ce document, qui serait précieux à plus d'un titre et pourrait être comparé aux Actes de Pilate louangeurs pour Jésus, ce document ne nous est pas parvenu. Seuls, ceux-ci ont franchi les siècles.
Le contraire eût été étonnant. Les procurateurs, les hauts fonctionnaires de l'Empire, envoyaient régulièrement à Rome des rapports sur les faits importants survenus en leur juridiction. C'est ainsi que Tacite a pu nous laisser ses « *Annales* » et ses « *Histoires* ». Nous y voyons ce qui se passe en Orient comme en Occident, presque au jour le jour. Sauf, cependant, pour les faits survenus en Judée à l'époque de Jésus. Les moines copistes sont passés par là. Il en fut de même du rapport de Pilate à Tibère sur la grande révolte de l'an 33, dont Jésus fut le chef. Lorsque les chrétiens prirent le pouvoir avec Constantin, les archives de la chancellerie impériale durent être aussitôt expurgées. Immédiatement devenus persécuteurs de tout ce qui n'était pas chrétien et chrétien orthodoxe, les dirigeants de la secte messianiste ne durent avoir aucun scrupule à l'égard de pièces d'archives, eux qui envoyaient aux mines les philosophes et les docteurs gnostiques.

Du mode d'exécution retenu pour mettre à mort Jésus, nous tirerons encore bien des renseignements précieux pour cette étude.
Tout d'abord, il est impossible qu'il ait été battu de verges.
Selon les lois romaines, les délinquants qui devaient subir la flagellation étaient frappés, soit avec des bâtons (*fustis*), soit avec des verges (*virga*), soit avec des fouets (*flagellum*). Le bâton était un châtiment réservé aux soldats, les verges étaient réservées aux citoyens romains, les fouets l'étaient aux esclaves. Mais vers la fin de la République, les verges furent abolies pour les citoyens en vertu de la loi Porcia (cf. Cicéron : *Contre Verrès*, III, 29 et Tite-Live, X, 9).

Toutefois, les condamnés à mort, perdant de ce fait leur qualité de citoyen romain (s'ils l'étaient), étaient toujours passés par les verges. Ce fut le cas de Saül-Paul, avant d'être décapité. Par contre, Jésus n'étant pas citoyen romain, ni soldat servant Rome, ne put être passé par les verges; il fut obligatoirement et légalement flagellé par des *fouets*.
Seulement, les scribes, qui rédigèrent les Evangiles canoniques au quatrième siècle, n'avaient jamais assisté à une crucifixion, car ce supplice avait été aboli par Constantin, à la demande des cadres du mouvement chrétien. Aussi, voyant toujours passer les licteurs avec leurs faisceaux de verges, ils supposèrent que c'était avec celles-ci que l'on avait battu Jésus avant de l'exécuter par la croix [1].
Or, la crucifixion, ultime et dernier supplice, le plus horrible aux dires de Pline, était toujours précédée par une flagellation à l'aide des flagella (*fouets*). Mais en elle-même, elle comportait de nombreuses nuances.

----
1. C'est ainsi que le scribe qui se dit *Matthieu* nous dit que l'on offrit à Jésus du vin mêlé de fiel (XXVII, 34); celui qui se dit être *Marc* parle de vin mêlé de myrrhe (XV, 23); *Luc* ignore ce détail, et *Jean* aussi... Or, le Talmud prescrivait que les femmes offrant une boisson apaisante aux condamnés à mort, leur présentaient du vin dans lequel on avait fait dissoudre de l'encens. Mais les scribes du IV' siècle ignoraient le Talmud !

Qu'on en juge :
1. elle était le châtiment des séditieux, des malfaiteurs, des esclaves rebelles. A ce titre, on perçait les *paumes* des mains qui avaient refusé l'obéissance, la discipline, la servitude, le travail. Pour éviter que les mains ne se déchirent sous le poids du corps, on enfonçait un robuste clou de charpente au-dessous du périnée de l'homme, et cette « béquille » ajoutait le supplice du chevalet à celui de la crucifixion. Les femmes étaient crucifiées face au bois, non par pudeur, comme l'imagine naïvement Daniel-Rops en « *Jésus en son temps* », mais parce que leurs formes charnues ne permettaient pas de les asseoir sur ce barreau. Et ainsi accrochées face au bois, ce clou aux angles rudes blessait et la vulve et le périnée, peut-être même, en certains cas, le vagin de la crucifiée. Les pieds étaient percés à leur tour, en châtiment de la fuite qui accompagnait généralement la rébellion.
2. si le condamné avait commis des actes de violence lors de sa capture, on brisait ses bras à coups de barre de fer ou de masse. S'il avait réitéré une tentative de fuite, on brisait ses jambes. La crucifixion, écartelant le condamné sur la croix, engendrait rapidement un commencement d'asphyxie. Pour faire durer le supplice, les légionnaires (qui remplissaient l'office de bourreaux, presque toujours), perforaient le flanc droit du condamné d'un coup de lance, donné au-dessus du foie, sous les côtes. Il s'agissait là d'une sorte de pneumothorax, l'air, arrivant directement au poumon, ralentissait ainsi la menace d'asphyxie et faisait durer le supplice.
3. si le condamné avait aggravé son cas par le viol d'une femme libre ou d'une vierge, le clou destiné à servir de « béquille » était directement enfoncé en ses parties sexuelles, au lieu de l'être sous celles-ci,
4. si ledit condamné avait aggravé son cas par le crime d'incendie (l'incendie d'une demeure entraînant souvent celui de la cité, à ces époques), au lieu d'être flagellé par les fouets de cuir boulettés de plomb, il l'était alors par des fouets composés de chaînettes de fer boulettées de bronze et mises préalablement à rougir dans un brasero.

Les premiers étaient dits « *flagella* », les seconds étaient dits « *flagra* » (brûlants). De toute manière, la flagellation, au nombre de coups non limité, était destinée à briser chez le condamné toute résistance possible sur le lieu de la crucifixion.
5. Il y avait deux sortes de mise en croix. Les malfaiteurs et les esclaves rebelles étaient crucifiés *tête en haut*, alors que les séditieux l'étaient *tête en bas*. La raison de cette nuance était purement symbolique. Le séditieux avait commis un sacrilège à l'égard de la majesté impériale, *divinisée*, incarnant l'Empire romain tout entier. On le montrait donc *renversé*. Ce mode de crucifixion faisait clouer les pieds, écartés largement, sur les deux bras de la croix. Les clous étaient enfoncés dans l'intervalle du tibia et du péroné, immédiatement sous les malléoles et le tarse. Les mains étaient clouées par les paumes, ou par les poignets (entre le radius et le cubitus), ou directement dans le carpe. Elles étaient certainement clouées derrière le dos, sur l'autre face du poteau vertical, et croisées l'une sur l'autre. Virgile fait allusion à cette crucifixion tête en bas en son vers célèbre : « *Debellare superbos* ... » (Virgile : *Enéide* : VI, 5, 853), soit « Renverse les superbes ... »

Cette crucifixion particulière, *tête en bas* pour les séditieux et *tête en haut* pour les malfaiteurs et les esclaves, nous est rapportée par Sénèque. Demeunier, en son livre « *L'Esprit des Usages* » (Paris, 1790), et Fernand Nicolay, dans « *Histoire des Croyances* », (Paris, s.d.), nous résument Sénèque. Eusèbe de Césarée, qui fut témoin oculaire de telles exécutions, nous confirme ces deux particularités :
« ... ; d'autres enfin furent crucifiés, *les uns de la façon ordinaire pour les malfaiteurs*, les autres d'une manière pire, car on les cloua *la tête en bas*, et on les laissa vivre jusqu'à ce qu'ils périssent de faim sur les gibets mêmes. » (Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique* : VIII, VIII.)

C'est pourquoi, lorsqu'on nous rapporte que des chrétiennes furent pendues par un pied, ou par les pieds, la tête en bas par conséquent, c'est que nous sommes en présence de femmes convaincues d'appartenir à la secte et au mouvement messianistes, et que Rome considère alors comme des agents d'une sédition purement politique et non des sectatrices d'une religion particulière.

Et ici, une question se pose, très grave en sa réponse, Jésus a été condamné comme *séditieux* ; on lui reproche de se prétendre roi, d'exciter le peuple à la révolte, de prélever dîmes et péages indûment (*Luc* : XXIII, 2). Or, les Evangiles nous le montrent *crucifié la tête en haut* ! Pour preuves, nous ne voulons que ces passages :

« Pour indiquer le sujet de sa condamnation, on écrivit *au-dessus de sa tête* : Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs ... » (*Matthieu* : XXVII, 37.)

« Les passants l'injuriaient et secouaient la tête en disant : « ... Si tu es le Fils de Dieu, *descends* de ta croix !... » (*Matthieu* : XXVII, 40.)

Et aussitôt l'un d'eux courut prendre une éponge, qu'il emplit de vinaigre, et l'ayant fixée à un *roseau*, il lui donna à boire ... » (*Matthieu* : XXVII, 49.)

« Et, *baissant la tête*, il rendit l'esprit... » (*Jean* : XIX, 30.)

Les trois autres synoptiques nous donnent les mêmes précisions.

Il faut donc s'entendre une fois pour toutes. Est-ce comme *séditieux* (crime politique), qu'il a été crucifié? Dès lors, il l'a été *la tête en bas*, et les Evangiles ne nous disent pas la vérité. Pourquoi ce mensonge ? Pour éviter un nouvel excès dans la représentation du Messie, la crucifixion, supplice infâme au dernier degré, suffisant largement déjà.

Mais s'il a bien été crucifié *la tête en haut*, comme les deux brigands qui l'accompagnent et ont été capturés avec lui, aux Oliviers, ce n'est pas comme *séditieux* qu'il a été condamné, ce n'est pas un crime politique qui lui est reproché, mais un ou des crimes de *droit commun*.

Et cette dernière remarque est étayée par les Ecritures elles-mêmes :
« Il faut que cette parole, qui est écrite, s'accomplisse en moi : Il a été mis au nombre des *malfaiteurs...* » (*Marc* : XV, 28 et *Luc* : XXII, 37.) [1]
Là, Jésus montre son désir de réaliser la parole d'Isaïe, citée ainsi. Mais toutefois, nous nous souviendrons que ce sont des scribes anonymes et grecs, qui parlent, quatre siècles plus tard. Son entourage de malandrins suffisait à le faire considérer comme tel par un Romain peu commode comme l'était Pilate, même si Jésus ne faisait qu'ordonner, tolérer, insinuer, sans par lui-même rien accomplir.

Ce qui nous mène à cette opinion, ce sont les noms que la tradition donne aux deux brigands : *Demas* et *Cystas*. Ce sont deux noms grecs, *Kistos*, c'est le ciste, la corbeille, *Demas*, ce peut être un terme désignant les organes sexuels. Mais cela peut aussi dériver de *dimakairos*, signifiant « *qui a deux épées* ».
Or, Jésus a donné consigne aux siens d'être tous armés d'une épée (*Luc* : XXII, 36), et pour cela, de vendre leur manteau si nécessaire. Nous sommes la veille de l'arrestation. Au soir de celle-ci, tous sont armés :
« Ceux qui étaient autour de lui, voyant bien ce qui allait arriver, lui dirent : Seigneur, frapperons-nous de l'épée ? .. » (*Luc* : XXII, 49.)
Par conséquent, en toute cette troupe de fidèles qui l'entoure, très nombreuses sont les épées.

----

1. Cette assimilation peut d'ailleurs s'appliquer aussi bien à son aïeul Ezéchias, crucifié par Hérode comme « chef de brigands », ainsi que nous le rapportons page 120, qu'au *Maître de Justice* mystérieux, cité par les manuscrits de la mer Morte; le lecteur se reportera utilement pour cela au travail de A. Dupont-Sommer : *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte*, pages 38, 39 et 45 (Paris 1950. Maisonneuve, édit.) Il s'agirait d'Onias ; il serait apparu ensuite, après son martyre, qui eut lieu en 63 avant notre ère. Les anonymes rédacteurs du IVème siècle ont pu s'inspirer de cela en leur composition sur la pseudo-résurrection de Jésus.

assis, Il rendit la sentence de cette façon : « Sentence de Pilate sur Jésus. Ta nation t'accuse comme roi ... C'est pourquoi je te condamne. D'abord, j'ordonne qu'ou te flagelle à cause des lois des empereurs et ensuite qu'on te crucifie dans le lieu où on t'a saisi, avec Démas el Cystas, les deux voleurs qu'on a saisis avec toi. »
X. – LE CRUCIFIEMENT. - Après ces choses, Jésus sortit du prétoire avec les deux voleurs. Lorsqu'il arriva au lieu désigné, on le dépouilla de ses vêtements et on le ceignit d'un *linteum* et on mit sur sa tête une cou-
Actes de Pilate (*Acta Pilati*) - IX, f° 18 - Manuscrit copte du IVème siècle, sur un original cité par Justin au IIème siècle. Trad. du Dr E. Revillout (Paris 1912, Firmin-Didot et Cie édit.).

Or, quelques instants auparavant, nous apprenons qu'il n'y en avait que deux.
Il est donc possible que cette expression ne désigne pas deux glaives matériels, mais soit simplement le surnom d'un chef de bande mercenaire, engagé avec les siens par Jésus pour constituer sa propre garde (n'oublions pas qu'il se méfiait des siens, de ses frères particulièrement : *Jean* : VII, 10). Dès lors, « *Deux Epées* » était un surnom tout comme plus tard, à un soldat de métier, on donnera celui de « *Longue-Epée* ». Et les scribes ignares ont abrégé *Dimakairos* en *Demas*. Il a pu en être de même pour *Cystas* (ou *Kistos*), qui peut être la déformation de *Ksifias*, « *qui a la forme d'une épée* ».

Si nous gardons *kistos*, le ciste, ce surnom désignerait la massue ou la matraque dont usait généralement le second larron en ses agressions, arme commune en tout le Moyen-Orient [1].
Fidèles à la parole donnée, en fonction de la solde reçue, les deux brigands demeurèrent les derniers aux côtés de Jésus, alors que tout le reste de la foule, disciples et mercenaires, fuyait dans une nuit que les torches et les lanternes des centuries de la Cohorte ne parvenaient pas à dissiper. C'est ce qui expliquerait le passage du manuscrit copte ; « … qu'on te crucifie dans le lieu où l'on t'a saisi, avec Demas et Cystas, *les deux voleurs qu'on a saisis avec toi ...* » (*Acta Pilati* : IX.)
Ce fut peut-être cette garde mercenaire, composée de gens sans aveu, mais servant fidèlement qui les payait, qui explique la crainte des juifs chargés d'arrêter Jésus : « Quelques-uns d'entre eux voulaient le saisir, mais personne ne mit la main sur lui... » (*Jean* ; VII, 44.)
Et c'est probablement en retour de cette fidélité (ils avaient loyalement joué le jeu), qu'ils reprochèrent à Jésus de ne pas faire de miracle afin de les délivrer.
Les noms de ces deux personnages mystérieux varient avec les manuscrits qui en parlent. *Demas* ou *Dismas*, et *Geslas* ou *Cystas*, dans les *Actes de Pilate* déjà cités; *Titus* et *Dumachus* dans les évangiles arabes dits *de l'Enfance*; *Zoathan* et *Chammatha* dans certains manuscrits des évangiles canoniques; *Moab* et *Zandi* en certains manuscrits médiévaux. On les a dits galiléens et même membres de la troupe de Barabbas, nous dit Daniel-Rops. Et cela est des plus significatifs ...
Nous pensons que les plus près de la vérité sont les noms grecs, car les scribes de cette langue, au quatrième siècle, avaient moins de risque de les dénaturer que tous autres.

---

1. Les soldats de métier avaient des « *noms de guerre* », tout comme dans les corporations on portait un « *nom compagnonnique* » tel que « *Tourangeau-le-Bien-Aimé* » ou « *Picardie-la-Franchise* ». La tradition s'est perpétuée dans la vénerie, où piqueurs et valets de chiens se nomment « *La Ramée* », « *La Brisée* », ou « *La Branche* ». Compagnon-Ymagier, l'auteur de ce livre reçut en 1945, souvenir de l'insurrection de Paris, le beau nom de « *Parisien-la-Liberté* », au sein de l'Union Compagnonnique.

Et ce sont les copistes coptes qui les ont probablement déformés, en transcrivant et traduisant les originaux grecs. Mais, comme le lecteur pourra le constater par ce qui précède, ces deux humbles personnages ont leur importance pour l'historien, ils peuvent être la clé de certains aspects de l'énigme.

Les *Actes de Pilate* constituent, nous l'avons dit, la première partie du célèbre *Evangile de Nicodème*. Apocryphe célèbre, c'est lui seul, avec la *Ière Epître de Pierre*, et un autre apocryphe, l'*Evangile de Pierre*, qui nous dit que Jésus, après sa mort, descendit *in inferno* prêcher la bonne parole aux morts dans l'attente. Les Evangiles canoniques ne parlent pas de ce détail qui, introduit dans le « *Credo* », et bien avant dans l'universel « *Symbole des Apôtres* », en fait pour le chrétien un article de foi.

Cités au second siècle par Justin-Martyr, au IIIème par Tertullien, les *Actes de Pilate* seraient donc, on le voit, très anciens. Justin étant mort en 165, ces *Acta Pilati* sont donc antérieurs. Le manuscrit copte qui nous est parvenu est du quatrième siècle, toutefois.

Or, ils nous apportent fort simplement un détail qui, à l'époque, ne parut pas avoir d'importance, mais qui nous paraît très valable, car il est justement dépourvu d'un symbolisme par trop échevelé, trop fréquent chez les auteurs chrétiens de ces époques.

Les *Evangiles canoniques*, à savoir *Matthieu* (XXVII, 33), *Marc* (XV, 22), et *Jean* (XIX, 17), nous disent que Jésus fut crucifié au lieudit *Golgotha*, en hébreu « *crâne* ». *Luc* (XXIII, 33) dit simplement : « au lieu appelé crâne ». C'était une bosse rocheuse, haute et abrupte, en forme de crâne effectivement. Une légende s'était établie, qui voulait que, sous ce crâne de roche, reposât Adam, sa tête justement placée sous cette colline. Actuellement, le *Golgotha* consiste en une excroissance haute de *cinquante centimètres* environ, émergeant du sol dans la basilique du Saint-Sépulcre.

Quant à la colline, elle a disparu avec la prise de Jérusalem par Titus, avec le nivellement de la ville (exécuté par des prisonniers juifs), puis ensuite avec la construction d'une nouvelle cité sur les fondations de l'ancienne, par l'empereur Adrien. Ce dernier fit recouvrir tout le *Golgotha* par une terrasse, et on y planta un bois sacré consacré à Vénus-Aphrodite. Evidemment, on ne saurait plus rien retrouver du lieu ancien après un tel ensemble de travaux. D'autant que *le plan le plus ancien de Jérusalem* date approximativement de 595. La ville fut encore saccagée en 614 par Chosroès Il qui en extermina les habitants, puis en 1214 par les Mongols, qui la ravagèrent de fond en comble. Or, les *Actes de Pilate* nous disent que le Procurateur, en sa sentence, ordonna ceci : « … D'abord, j'ordonne qu'on te flagelle, en vertu des lois impériales, et ensuite qu'on te crucifie *dans le lieu où l'on t'a saisi*, avec Demas et Cystas, les deux voleurs qu'on a saisis avec toi... » (*Op. cit*., IX.)
Mais ce lieu où Jésus fut saisi n'était pas le *Golgotha*, c'était *Gethsémané*, dans le jardin des Oliviers, au pied du mont de ce nom. Et nous devons donc aborder ce problème, car il est plus important qu'il n'en a l'air au premier abord, on verra pourquoi par la suite.
Daniel-Rops, qui utilise énormément en son livre « *Jésus en son temps* », les « *il dut* », « *on peut supposer que...* », « *il est probable* » ..., et qui place, en tête d'une parade d'exécution purement romaine un « huissier du Sanhédrin » (...), se garde bien de rien affirmer quant à l'itinéraire suivi par les condamnés et leur escorte militaire. Que l'on relise le chapitre intitulé « *Le chemin de Croix* », et on constatera son incertitude prudente. Surtout si l'on se souvient que ce n'est qu'au *quatrième siècle* (toujours ...), que l'on commença à définir et préciser cet itinéraire, *avec l'arrivée des premiers pèlerins de l'histoire* [1].

----

1. Daniel-Rops, historien conformiste, veut continuer à faire croire que ce sont les Juifs qui voulurent et réalisèrent l'exécution de Jésus. Or, il semble ignorer que:
1° la crucifixion n'a jamais été un mode d'exécution légale en Israël, et on n'allait pas innover pour Jésus; surtout durant la Pâque;
2° il n'y avait jamais deux condamnations à mort dans la même journée; c'était contraire à la loi. Il n'était donc pas possible, pour le Sanhédrin, de faire exécuter Jésus et deux voleurs en même temps.

L'impératrice Hélène, mère de Constantin, a fait bâtir une basilique sur l'emplacement final du pèlerinage. Tout y est groupé, au mieux de l'intérêt des pèlerins et pour leur éviter des dispersions, fatigantes et inutiles. C'est ainsi que le tombeau et le calvaire sont à côté l'un de l'autre.
A vingt mètres au plus, il y a l'emplacement où (à la suite d'un rêve envoyé par son ange gardien) elle a fait creuser pour y retrouver, intactes après bientôt trois siècles passés, les trois croix de Jésus et des larrons. Par la suite, on récupérera les clous, la couronne d'épines, la tunique de Jésus, le linge de la bienheureuse Véronique, et pour finir, trente-neuf suaires tous plus authentiques les uns que les autres. A tel point que presque tous justifieront leur existence par de nombreux miracles. En fait donc, rien ne manque, au musée, même pas le prépuce de Jésus, conservé au Vatican.
Désormais, le pèlerinage est au point, parfaitement organisé, tout étant à portée de la main, peut-on dire. Par la suite, les chanoines du Saint-Sépulcre auront une idée de génie.
Tout manant venant en pèlerinage sur le saint tombeau, recevra d'eux l'adoubement chevaleresque, et ainsi se retrouvera chevalier. Muni d'une attestation signée et scellée, notre manant sera ainsi détenteur de la noblesse personnelle à son retour en Europe.
Ce qui, pour l'époque, présente de nombreux avantages. Si son fils et son petit-fils font de même, leur noblesse deviendra héréditaire, ce sera la noblesse « *à la tierce foi* ».
Daniel-Rops est toutefois prudent quant à l'itinéraire du chemin de croix : « A vrai dire, ce repérage n'est guère qu'hypothétique, si l'on songe à toutes les ruines que les siècles ont accumulées dans la ville sainte, et aux masses de débris qui se sont entassées dans les bas-fonds ...

Il est vain d'attacher trop d'importance à ces souvenirs, trop précis ... » (Daniel-Rops : *Jésus en son temps*.)
Or, tentons de reconstituer un plan de Jérusalem pour l'époque de Jésus, à l'aide de celui découvert à Madaba, en Jordanie, sur une mosaïque, et datant de 595.
Du nord de la ville, part une route qui va par Rama vers la Samarie, et une autre qui va vers Césarée. Elles divergent à soixante mètres à peine de la Porte-du-Nord, que l'on nommait au Moyen-Age, la « *Porte Douloureuse* ». Un peu en-deçà vers l'ouest, passé le vallon du Tyropéon, s'ouvre la porte d'Ephraïm, d'où part la route de Joppé (Jaffa). A cent mètres environ, sur la droite du voyageur, se dresse la bosse rocheuse du Golgotha. Affirmer avec Daniel-Rops qu'il s'agit alors de la route de Damas, est un *lapsus calami* ou une erreur géographique. D'autre part, *le cimetière ancien n'est pas là*, il se trouve de l'autre côté du Tyropéon et du Cédron, *à un kilomètre et demi à vol d'oiseau environ, au pied du mont du Scandale, tout près de Gethsémané et du mont des Oliviers*.

Or, Daniel-Rops, en « *Jésus en son temps* », nous dit ceci :
« L'usage - conservé encore dans maints pays, et surtout en Orient - était de placer des cimetières à la porte des villes, et très ordinairement, les exécutions capitales se faisaient au milieu des tombeaux. Le *Golgotha* n'est-il pas à quelque vingt-cinq mètres du lieu où Joseph d'Arimathie avait son sépulcre ? Dans le Satiricon, au cours du chapitre où Pétrone narre l'histoire comique de la veuve inconsolable, ne voit-on pas aussi une crucifixion avoir lieu parmi les tombes [1] ? Il faut se représenter le Calvaire comme un de ces points sinistres, hantés par la mort, et sentant le cadavre, sur lesquels viennent tournoyer, guettant le dernier soupir de leur pâture, ces « *oiseaux de l'Esquilin* », dont parle Horace (parce qu'à Rome les exécutions se faisaient d'ordinaire au cimetière de la porte Esquiline), les vautours, aussi familiers au ciel de Judée ... »

----

1. Cette histoire de crucifixion au milieu des tombes est fort curieuse. Ou aimerait savoir pourquoi le « *Satiricon* » de Pétrone est tombé, de 3 000 pages primitivement, à 250 ... Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Notons donc que le lieu de la crucifixion de Jésus et de ses deux larrons exige la proximité d'un cimetière, parce que tel est l'usage, et aussi parce que le tombeau où il sera inhumé provisoirement l'exige aussi.

Rien de tout cela au *Golgotha*. La proximité du Temple, lieu sacré s'il en fut, à trois cents mètres à peine à vol d'oiseau, l'interdisait, car un cimetière, lieu impur par excellence et surtout s'il s'accompagnait d'un emplacement d'exécution où les cadavres des suppliciés demeuraient exposés, tout cela aurait profané le lieu saint.

On aura donc choisi le Golgotha au quatrième siècle, comme lieu d'exécution de Jésus, pour son nom, pour la légende qui l'accompagnait, et aussi pour la commodité des pèlerins. A une époque où *il ne demeurait plus rien de la ville qui avait vu mourir Jésus*, où l'archéologie et ses disciplines, relevant de celles de l'histoire, sont totalement inimaginables, où la naïveté des fidèles est absolument sans borne aucune, où la foi enfantine sera toujours préférée à la critique rationnelle, se livrer à la présente enquête était exclu. Nulle carte de la Jérusalem ancienne n'existait. Il était impossible que l'on fasse appel à la tradition orale, car les Juifs avaient été déportés sans exclusive aucune après la prise et l'anéantissement de la cité. Pendant plusieurs siècles, jusqu'à Constantin, il leur avait été *interdit d'approcher de la ville de David*. Comment alors imaginer que l'on ait pu recueillir sur place une tradition quelconque ? Les Romains et les Grecs qui avaient par la suite, sous Adrien, c'est-à-dire en 131, peuplé la nouvelle ville, *Aelia Capitolina*, n'y avaient trouvé aucun habitant.
Ecoutons Flavius Josèphe :
« Tout le reste, les murailles d'enceinte, les maisons, le Temple, les démolisseurs le rasèrent si bien qu'on ne pouvait pas même reconnaître quelque trace de construction. Et si quelqu'un était venu d'un autre pays, qu'on lui eût montré cela en disant : « Ici, il y avait une ville », il ne l'aurait point cru ... » (Flavius Josèphe: « *Guerres de Judée* », VII, 1.)

Ainsi donc, de 70, prise de Jérusalem par Titus, à 131, fondation d'*Aelia Capitolin* a, soit durant soixante et un ans, le lieu où s'était élevée la plus prodigieuse cité de l'histoire des hommes, n'avait été qu'un champ de ruines, *totalement nivelées, sans un être vivant*.
Dès lors, où pouvaient être recueillies les prétendues traditions orales [1] ?

Par contre, si nous nous transportons au-delà de Jérusalem, dans la vallée de Josaphat, à Gethsémané très exactement, au carrefour des deux routes menant, l'une vers Jéricho, l'autre vers Bethfagé et Béthanie, nous sommes au lieu où Jésus fut « *saisi, avec Dimas et Cystas, les deux voleurs ...* », selon les *Acta Pilati.*
Nous sommes moins loin du palais de Pilate que nous ne l'étions au Golgotha, nous sommes très près du vieux cimetière, où l'on trouvera le tombeau nécessaire à son ensevelissement, nous sommes au jardin des Oliviers, où il a « *été saisi ...* », et surtout, à ce carrefour, il passe infiniment plus de monde qu'en ce lieu écarté qu'est le *Golgotha*.

Or, les Romains crucifiaient toujours « *pour l'exemple* », ce qui impliquait que les condamnés soient exposés au maximum à la vue des passants. Et *ce carrefour*, il s'imposera *inconsciemment* au monde chrétien futur comme une vérité ésotérique, car *toujours, à un carrefour, on érigera plus tard un calvaire*. Symbole du choix entre le Bien et le Mal, symbole du « double chemin » séparant le monde des Morts, c'est au carrefour de l'Hadès que veille le chien Cerbère. Une de ses trois têtes fait face à l'arrivant; elle laissera passer l'âme d'un mort, et interdira à un vivant de descendre dans le funèbre séjour. Les deux autres, tournées en sens contraire, feront face à une éventuelle remontée des morts vers la Vie.

----

1. Le récit légendaire de la découverte des croix du Golgotha, par l'impératrice Hélène, avec la résurrection probatoire du cadavre posé sur celle de Jésus, a été mis à l'index par l'Eglise au septième siècle.

Celle de gauche interdira aux morts descendus aux Enfers tout retour vers celle-ci, celle de droite interdira aux âmes des Champs-Elysées une tentative semblable.
De plus au *Golgotha*, *dominant Jérusalem*, les vents réguliers auraient rabattu l'odeur des cadavres des crucifiés sur la ville. Alors que dans le vallon du Cédron, situé très en-dessous de la cité et au vieux cimetière proche les Oliviers, on ne craignait pas cet inconvénient. Tout souligne l'intérêt de ce lieu comme emplacement régulier des exécutions par la croix, avec longue exposition des restes des suppliciés.
Il y a, et dans le même ordre d'idée, un argument supplémentaire en faveur d'une crucifixion exécutée à cet endroit.
C'est la route de Jéricho, qui prend sur la gauche, à ce carrefour. Elle est longue d'environ trente-cinq kilomètres, et descend de mille mètres environ sur cette distance. Le paysage est désertique et sinistre, rochers arides, grottes nombreuses de part et d'autre, dans les hauteurs désolées. A la nuit tombante, la nuance rougeâtre du paysage rend plus effrayant encore ce caractère de désolation.
Ce parcours est dangereux depuis fort longtemps déjà. Hyènes, chacals, brigands coupeurs de bourse, et aussi de gorge, le hantent pour le plus grand danger du voyageur. C'est là qu'à bon escient, Jésus placera sa parabole du bon samaritain, justifiant ainsi ses relations (qui font scandale en Judée) avec les habitants de Samarie.
Et là, érigées au carrefour d'où part une route dangereuse entre toutes, face à la région où se terrent et guettent tout à la fois les bandits de grand chemin, les trois croix d'infamie constitueront une sorte de défi et aussi de réplique de l'ordre romain à la rébellion zélote, aussi bien qu'au brigandage pur et simple, souvent associés.
Rien ne nous prouve d'ailleurs que la forêt et le mont des Oliviers ne constituaient pas, tout près de Jérusalem, ce que la forêt de Bondy constitua si longtemps aux portes de Paris.

Ce qui justifia sans doute l'importance de l'expédition au cours de laquelle fut capturé Jésus et les deux larrons : la Cohorte et son tribun, soit six centuries de vétérans, commandées par un magistrat militaire ayant rang de consul et une troupe d'auxiliaires détachée par le Sanhédrin, d'au moins deux cents miliciens. Ce mont des Oliviers et sa forêt constituaient peut-être alors une sorte de *Cour-des-Miracles* à ciel ouvert.
C'était en effet une position stratégique idéale pour la surveillance et un éventuel assaut de Jérusalem. Flavius Josèphe nous en donne un exemple, en ses *Antiquités judaïques* (livre XX, VIII), en nous rappelant cet « *égyptien* » qui s'y était retranché avec une véritable petite armée et qui y fut défait par le procurateur Antonius Félix, vers 58 de notre ère, lequel le devança dans l'attaque. C'était en effet une position-clé :
« De là, (*l'égyptien*) était capable d'aller prendre Jérusalem de force, de réduire la garnison romaine et le peuple de façon tyrannique, en se servant des gens armés qu'il commandait ... » (Flavius Josèphe : *Guerres de Judée*, version slavonne, II, 5, et *Actes* : XXV, 8-12.)

Sur l'importance de ce camp insurgé, les *Actes* nous parlent de 4000 sicaires, alors que Josèphe donne le chiffre, sans doute exagéré, de 30 000. Mais rien qu'avec la possibilité d'abriter 4 000 combattants, le mont des Oliviers justifiait l'importance de son investissement sur ordre de Pilate : un tribun, six cents soldats d'élite, deux cents miliciens au moins, pour la seule capture de Jésus et de sa troupe.
Mais alors une conclusion s'impose.
Si Jésus ne fut pas crucifié comme un séditieux politique, c'est-à-dire la tête en bas, s'il fut crucifié comme un banal brigand, la tête en haut, le lieu de la crucifixion souligne ce fait.
Le Sanhédrin reprochait peut-être à Jésus ses outrances, ses hérésies dogmatiques, son mépris des usages religieux les plus imprescriptibles, mais Rome, qui ne se souciait pas de cela, Rome lui reprochait bien autre chose : pillages, meurtres, racket, comme nous l'avons déjà démontré, s'ajoutant à la magie malédictive.

Dès lors, en le crucifiant entre deux voleurs, capturés avec lui, à un carrefour de la route s,e dirigeant vers la région où prolifèrent des bandes identiques, à la fois en exemple et en défi, Pilate n'a fait que renforcer le caractère de droit commun pur (et non pas politique), pour lequel il a condamné Jésus au plus infamant des supplices.
Sans doute Isaïe l'avait prédit : « ... parce qu'il a été mis au nombre des scélérats ... » (*Isaïe* : LIII, 12.)
Ce qui semble impliquer, par cette prophétie, que cette déchéance du Messie était décidée et voulue par Dieu lui-même. Et tout le chapitre LIII paraît effectivement décrire de façon extraordinaire les péripéties de la Passion. Que le lecteur prenne donc sa Bible, et qu'il relise ces passages.

Cela fait, nous reprendrons la parole.
Les manuscrits d'Isaïe que nous possédions avant la découverte de ceux de la mer Morte sont du Moyen Age. C'est dire que, pour un historien scrupuleux et sur ses gardes, ils sont suspects. Tellement suspects qu'il suffira au lecteur de reprendre sa Bible et Isaïe, et de lire tout le chapitre LII, jusqu'au verset 12 seulement. Puis, sautant tout ce qui suit, il reprendra sa lecture au verset 1 du chapitre LIV, et il constatera que l'on se passe fort bien du tronçon évité; mieux encore, tout s'enchaîne de façon parfaite.
Que conclure, sinon que les versets 13 et suivants du chapitre LII, le chapitre LIll tout entier, ont été interpolés à une époque très postérieure et pour justifier la fin infamante de Jésus. Interpolés ou interprétés de façon plus que libérale. C'est peut-être la raison de toutes ces persécutions médiévales contre les communautés juives. Ce faisant, on s'emparait de leurs richesses et de leurs biens, on détruisait leurs livres religieux, et on n'en laissait subsister que des copies « *arrangées* ». Les manuscrits de la mer Morte sont là pour nous le démontrer. En effet, deux manuscrits seulement d'Isaïe y ont été découverts jusqu'à ce jour. L'un est la propriété du monastère de Saint-Marc, à Jérusalem, monastère orthodoxe. Il a le même nombre de chapitres que nos copies médiévales.

Celui de l'Université Hébraïque commence au chapitre X et va jusqu'à la fin classique. Mais les différences entre ces deux documents d'avant notre ère et nos manuscrits médiévaux sont *très grandes*.
C'est ainsi que là où ces derniers, parlant du Messie, disent : « De même qu'il a été pour plusieurs un sujet d'effroi, tant son visage était défiguré jusqu'à ne plus avoir figure humaine ... » (LII, 14), le manuscrit du monastère de Saint-Marc (celui de la mer Morte) dit : « Par Mon onction, son apparence est plus qu'humaine ... » (LII, 14.)
On conviendra que la différence est fort grande et que ce Messie d'*Isaïe*, ainsi décrit, au visage éblouissant et terrible, tel celui de Moïse redescendant du Sinaï, ne ressemble pas au visage tuméfié de Jésus, sortant du prétoire pour aller à sa crucifixion.
Le manuscrit d'*Isaïe* du monastère de Saint-Marc n'a pas été publié traduit, à notre connaissance, ni celui de l'Université Hébraïque. Le seront-ils un jour ? Si oui, il conviendra de soigneusement contrôler la traduction du verset 12 du chapitre LIII. Il a son importance dans le problème de l'exécution de Jésus.
Enfin, un document demeure cité, qui pose tout le problème de l'authenticité du récit évangélique de la crucifixion de Jésus. C'est le texte même de la sentence abrégée, figurant sur .la croix, et attribuée à Pilate lui-même.
Or, par qui connaissons-nous le texte de cette pancarte que Pilate fit clouer au sommet du poteau patibulaire, selon l'usage romain? Par les scribes qui rédigèrent les Evangiles à partir du quatrième siècle. Mais est-ce bien ce texte qui figura sur le sommet de la croix ? On peut parfaitement en douter car :
- il n'est pas possible que Pilate ait dit Jésus originaire « *de Nazareth* », puisque cette localité n'existe pas à son époque et qu'on la créera, pour satisfaire les pèlerins, vers le huitième siècle. Le texte de la *Vulgate* de saint Jérôme, texte officiel de l'Eglise catholique, ne le dit pas d'ailleurs.

Elle le dit *nazareus*, c'est-à-dire *nazaréen*, soit « *consacré au Seigneur* » (*nazir*);
- d'autre part, cette qualité, Pilate n'a pu la donner à Jésus car :
a) ce n'est évidemment pas un motif de condamnation aux yeux de la loi romaine; on ne peut reprocher cela à Jésus ;
b) Jésus n'a jamais été *nazaréen*, car cette consécration lui interdisait de boire du vin, de manger de la viande, d'approcher des gens rituellement impurs eu égard à la loi juive, et surtout d'approcher et de toucher un cadavre. Toutes choses dont il ne s'est pas privé durant sa vie.
Jésus, pour ces motifs, n'a jamais été *ni essénien, ni nazaréen*.
Dès lors, le texte condamnatoire attribué à Pilate par les évangélistes est un texte mensonger.
Il a été substitué à un autre, réel celui-là, mais infamant et qui justifiait que Jésus soit crucifié la tête en haut, à la façon des malfaiteurs et non la tête en bas, à la façon des rebelles, ce qui eût été son cas, si on l'avait seulement accusé de se dire « *roi des Juifs* ».
Il est d'ailleurs probable que la pancarte qui accompagnait toute exécution par la croix, était d'abord pendue au cou du condamné, lequel la portait ainsi, de sa geôle au lieu de l'exécution. Ses bras étaient alors étendus latéralement et liés à la poutre transversale, laquelle reposait sur sa nuque, ainsi qu'un joug. C'était là tout ce que portait le condamné, le poteau vertical de la croix demeurant en terre, à l'emplacement habituel des crucifixions.
D'autre part, *Matthieu*, *Marc* et *Luc* nous disent qu'un certain Simon de Cyrène fut requis par les soldats romains pour porter la croix que Jésus, trop faible, ne pouvait supporter. Or *Jean* (XIX, 17) ignore l'existence de Simon de Cyrène. Pour lui, *qui est là et le souligne* (XIX, 26), Jésus portant sa croix, arriva au lieu du Crâne, qui se nomme en hébreu *Golgotha* » (*op. cit*. XIX, 17). Or, on l'a vu, on ne portait que la traverse, pas le poteau. Ce poteau n'était d'ailleurs pas très haut, la victime avait habituellement les pieds à environ trente centimètres du sol.

La croix était généralement en forme de T (tau grec) ; le poteau vertical avait, à son sommet, un tenon, et la poutre transversale y était fixée par une mortaise dans laquelle pénétrait ledit tenon.
Dès lors, on est amené à supposer que la pancarte justificative de l'exécution était souvent clouée derrière la tête du crucifié, puisque la croix n'avait pas de prolongement au-dessus.
Dans le cas de nombreuses crucifixions simultanées, les croix patibulaires légales étaient alors remplacées par des arbres fourchus, et on y clouait la victime, non plus sur un T (tau), mais sur un Y (i grec).
Si, revenant à la thèse officielle de Jésus crucifié au Golgotha, nous examinons ce lieu à la lueur des découvertes archéologiques, nous sommes amenés à constater que ledit lieu dessert encore plus l'image du Jésus officiel que sa crucifixion au mont des Oliviers.
Tout d'abord, nous relèverons le fait que le squelette d'un crucifié fut découvert au cours de l'année 1968, au nord de Jérusalem, enfoui à même la terre, les os du pied droit encore perforés d'un clou.
Or, les archéologues qui explorent le sol de la Terre Sainte se trouvent être de confession chrétienne, protestants ou catholiques en général, et rares sont ceux de confession juive. La conclusion de cette découverte est facile à deviner : *on garda tout d'abord un silence prudent sur cette exhumation*. Mais que craignait-on donc ? Il n'a jamais été question que Jésus ait été crucifié *au nord de la Ville Sainte*. Il n'y a de difficultés que dans le fait de soutenir que Jésus fut crucifié au Golgotha ou, au contraire, au mont des Oliviers. Et des crucifiés, autour de Jérusalem, il y en eut des milliers rien qu'au cours du siège ultime de la Ville Sainte.
Par ailleurs, aux Oliviers, la proximité du cimetière juif officiel (et rituel), une certaine indulgence de Pilate pour un condamné de race royale, tout cela peut rendre plausible l'inhumation de Jésus dans un tombeau correct, appartenant ou pas à cet énigmatique Joseph d'Arimathie.
Mais au Golgotha, cela est non seulement impossible, *car il n'y a aucun cimetière juif rituel à proximité*, mais il y a bien pis.

En effet, des fouilles récentes ont permis de mettre au jour en ce secteur :
a) *des fours à incinérer*, réservés évidemment aux Grecs et aux Romains désireux de voir leurs cendres retourner en leur patrie, dans l'urne funéraire traditionnelle, et donc partisans, de leur vivant, de l'incinération posthume, chose honnie par le Judaïsme;
b) *des fosses à ossements*, qui ne peuvent être que les classiques fosses communes réservées aux indigents juifs, ou analogues à la « *fossa infamia », la fosse d'infamie*, destinée à recevoir les cadavres des juifs condamnés à mort. En effet, si les Romains restituaient assez facilement à leur famille les cadavres des exécutés, les Juifs enfermaient ceux-ci en des « *fosses infâmes* » obturées par une grille. Lorsque les corps avaient été totalement décharnés par les rats ou les chacals, lorsqu'il ne restait plus que le squelette, celui-ci était alors restitué à la famille.
Ainsi donc, le problème est maintenant nettement posé:
_ ou bien le cadavre de Jésus a été inhumé au Golgotha, lieu de son exécution officielle et en ce cas il fut ensuite enfermé dans la « *fosse d'infamie* » ; il n'est pas question d'un tombeau honorable et *dès lors, c'est bien comme brigand que Jésus fut crucifié*. (En sa lettre à Photin, l'empereur Julien déclare que Jésus eut pour tombeau la très légale « *fossa infamia* » .)
- ou bien il fut inhumé dans un tombeau honorable et rituel, et en ce cas il fut crucifié tout près, c'est-à-dire au mont des Oliviers. Dès lors, la phrase terrible des « *Acta Pilati* » prend tout son relief. Il fut arrêté avec, et en même temps, que les deux bandits « *saisis avec lui* ». Et on se demande alors ce qu'un soi-disant « *dieu incarné* » pouvait avoir de commun avec des assassins et des voleurs comme Simon-Pierre et Judas Ishkarioth (son fils), et de vulgaires bandits anonymes, comme les deux larrons.
Il faut d'ailleurs observer que Jésus s'attendait à la « *sépulture infâme* », puisqu'il prévoyait que, pris par les Romains, il serait crucifié.

Nous en avons la preuve dans la parabole des Vignerons (*Luc* : XII), où ceux-ci, après avoir mis à mort les *serviteurs* envoyés par le maître de la vigne (c'est-à-dire, *les prophètes*), mettent à mort le *fils* du maître de la vigne (Jésus, roi légitime sinon légal) *et jettent son cadavre hors de celle-ci, sans lui donner de sépulture.*

Sur *Gethsemané,* il semble que nous puissions obtenir quelques précisions utiles à la clôture de ce chapitre. Ce mot, en hébreu, désigne un pressoir à huile. Or, il est évident qu'il y a peu de chance que l'on puisse abriter et dissimuler une troupe comme celle accompagnant Jésus (*apôtres et disciples* représentant déjà, à eux seuls, presque une centaine d'hommes), sous un tel appareil. Il y a donc *autre chose,* là encore, et cette « *autre chose* », c'est un très ancien évangile apocryphe qui va nous le préciser. En effet, dans l'*Evangile des Douze Apôtres* (qu'Origène estimait plus ancien que le « *selon Matthieu* »), il y a un fragment catalogué 4 bis dans la traduction du Dr Revillout, conservateur du Louvre. Et en ce fragment, qui nous est parvenu très mutilé, on nous précise qu'aux Oliviers, « c'était la demeure d'*Irméel* qui était son lieu de séjour» (*op. cit.*).

En fait, il s'agit, non pas d'*Irméel,* mais de *Iérahmeel,* prénom hébreu signifiant « *Aimé de Dieu* » (cf. *Dictionnaire rabbinique* de Sander).

Sans doute, comme bien des paysans français sous l'Occupation allemande et le Gouvernement de Vichy, cet homme était-il secrètement partisan des maquisards zélotes et les aidait-il de son mieux, les abritant, les dissimulant, et les ravitaillant. Mais alors, l'existence d'un tel domaine, dans lequel était inclus le lieu du pressoir aux olives, justifiait que Pilate l'ait fait investir par un tel déploiement de troupes : une *Cohorte,* soit six centuries de vétérans, commandée par son *tribun,* (lequel a rang de *consul*), et à laquelle on a adjoint un détachement de miliciens du Temple en nombre proportionnel. En évaluant à environ deux cents hommes ces derniers, et avec les six cents hommes de la *Cohorte,* nous ne sommes pas loin de huit cents combattants.

A qui fera-t-on croire que cette petite armée n'avait pas d'autre objectif que l'arrestation d'un illuminé inoffensif, se prétendant « fils de Dieu », et prêchant simplement le pardon des offenses et l'amour universel? Si nous avions encore des doutes, il nous suffirait de relire tel passage de cet *Evangile des Douze Apôtres* déjà cité, lequel nous révèle (très involontairement, on s'en doute), qu'il y eut réellement combat entre Juifs et Romains, avant que cette bataille ne se termine par la capture de Jésus, chef officiel du mouvement zélote, finalement abandonné par les siens :

« Pilate se souvint … Il fixa son attention sur le centurion qui se tenait debout à la porte du tombeau, et vit qu'il n'avait qu'un seul œil (car on avait crevé l'autre œil *dans le combat*), et qu'il le cachait de sa main, tout le temps, pour ne pas voir la lumière ... » (*Evangile des Douze Apôtres* : 15° frag.)

On observera que ce centurion n'avait pas perdu un œil dans un combat, mais dans *le* combat, et que la blessure était toute récente. Or, si l'on peut reprocher aux Evangiles apocryphes leurs excès dans le plan du surnaturel et des miracles, on ne peut négliger d'aussi simples et innocents détails. Cela ne s'invente pas, et on conçoit mieux la présence d'un tel borgne, en de telles circonstances, que celle d'une sentinelle déjà aveugle, et recouvrant miraculeusement la vue à l'instant du coup de lance dans le flanc de Jésus. Mais il y a un lien entre les deux histoires, la seconde ayant été élaborée pour faire oublier la première.

22

La pseudo-résurrection

> « Même une servante cananéenne du pays d'Israël, est assurée d'hériter du monde à venir ... »
> TALMUD : traité Kethouboth, III a.

Lorsque la croyance en la résurrection prit corps, il fallut bien préciser le moment où Jésus avait quitté le tombeau. Plusieurs motifs étayaient le principe d'un séjour de trois jours pleins au sein de ce dernier.

Durant la Captivité de Babylone, les Juifs déportés n'en avaient pas seulement ramené les noms des Anges, leur alphabet carré et bien des théories venues tout droit de la vieille religion des Mages, ils en avaient rapporté la croyance en la résurrection future des morts, telle que Zoroastre l'avait définie. Et selon cette tradition, l'âme ne quittait définitivement le cadavre que trois jours après la mort apparente. Cette doctrine a été retenue par l'islamisme populaire d'ailleurs.

Selon le *Talmud de Jérusalem*, « l'âme demeure trois jours auprès du cadavre, cherchant à y rentrer de nouveau. Elle ne s'en éloigne définitivement, que lorsque l'aspect du corps commence à se modifier ». C'est donc la décomposition en son début qui chasse définitivement l'âme loin de son enveloppe primitive.

Cela est confirmé par l'épisode de Lazare mort. Lorsque Jésus donne l'ordre de retirer la pierre du tombeau, Marthe, la sœur du mort, lui fait observer: « Seigneur, il sent déjà, car il y a quatre jours qu'il est là ... » (*Jean* : XI, 39.)

C'est pourquoi, afin de ne pas *traumatiser psychiquement* le défunt, divers textes recommandent de ne pas procéder à l'ensevelissement du corps avant le troisième jour après la mort apparente. Tels le « *Testament des Douze Patriarches* », le « *Midrash Kohelet* », le « *Livre de Rabbi Juda 1er* ».

D'autre part, nos anonymes rédacteurs des Evangiles, aux quatrième et cinquième siècles, tenaient énormément à étayer leurs dires d'un parallèle probateur saisissant avec les prophéties messianiques. Et il est probable que l'entourage de Jésus, pour qui les fins de sa mission étaient purement politiques et matérielles, s'y était particulièrement attaché.

C'est ainsi que, lorsque le *Psaume XXIII* évoque selon eux les détails de la Passion de Jésus, ils font de légères rectifications au texte hébreu traditionnel pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas.

Dans le texte hébreu du verset 17, nous lisons, en effet, ceci : « Car des chiens m'enveloppent, la bande des méchants fait cercle autour de moi. *Comme pour le lion, ils encerclent mes mains et mes pieds* ... »

Dans le texte latin de la *Vulgate* de saint Jérôme, nous lisons : « *Foderunt manus meas et pedes meos* ... » Et l'on a traduit par « percer » les mains et les pieds, au lieu de *meurtrir en les liant*. Il est bien évident que le lion que l'on capturait pour les ménageries royales, dans le monde antique, même au temps de David, on le liait, mais on ne lui perçait pas les pattes, à travers le filet de capture initiale.

L'épisode de l'ânon et de l'ânesse, lui, était aisément réalisable. Zacharie le prophète l'avait prédit : « Voici ton roi qui vient, monté sur le petit d'une ânesse... » (*Zacharie* : IX, 9.) Et lors de l'entrée à Jérusalem, entouré et suivi de la foule de ses partisans, Jésus, roi légitime d'Israël, descendant et « fils de David », n'aura qu'à enfourcher un ânon suivant sa mère, pour réaliser la prophétie.

C'est très simple; il suffit d'amener d'avance l'un et l'autre. N'importe qui pourrait en faire autant.
Le *Psaume XXII*, verset 19, déclarait : « Ils se partagent mes habits, ils tirent au sort mes vêtements... :. Et l'on s'extasia naïvement sur le fait que les bourreaux qui crucifient Jésus agissent ainsi. Mais oublie-t-on que, jusqu'à la Révolution française, dans toute l'Europe, la vente des hardes de tout condamné à mort au fripier le plus proche, était le privilège du bourreau ? Oublie-ton que sur les champs de bataille du Moyen Age, au lendemain d'un combat, les morts se retrouvaient nus, dépouillés de tous leurs équipements et de leurs armes ?
Or, dans le *Psaume XVI*, verset 10, nous lisons ceci: « Car tu n'abandonneras pas mon âme au Schéol, tu ne laisseras pas tes fidèles dans l'Abîme, *tu me feras connaître* le chemin de la vie, la plénitude des joies qu'on goûte en ta présence, les délices éternelles dont on se délecte à ta droite... » De ce texte, on ne saurait rien appliquer au *Verbe éternel*, car ce verset implique que le bénéficiaire des joies annoncées *ne les a jamais encore connues.*
D'autre part, le même texte latin de la *Vulgate* est en contradiction avec le *texte hébreu original*, car ce texte latin traduit ainsi :
« Tu ne permettras pas que *ton bien-aimé* voie la *corruption* ... », en place de « Tu ne laisseras pas *tes fidèles* dans l'Abîme... » Nous pouvons assurer le lecteur que ce sont là des mots très différents.
Ainsi donc, *après trois jours*, il n'était plus possible de parler de résurrection, car l'âme était censée avoir déjà été entraînée très loin dans la nuit de l'Au-delà.
D'autre part, *avant trois jours*, on pouvait douter de la mort réelle, l'épisode de la fille de Jaïrius (*Matthieu* : IX, 18 et 23-25), morte « il y a un instant », et que Jésus déclare encore vivante : « Cette jeune fille n'est pas morte, elle dort ... », permettait d'étayer un argument identique à l'encontre de la résurrection de Jésus.
L'herbier magique du Vaudou africain et antillais comporte, en effet, des drogues végétales permettant de faire croire à une mort réelle, et qui n'est qu'apparente.

La victime dûment inhumée dans le cimetière du village, on va clandestinement la déterrer vingt-quatre heures après. On la transporte secrètement dans un village très éloigné, et le bénéficiaire de l'opération possède là un robot humain, totalement abruti, dont il usera à sa guise. Le *Code pénal* haïtien prévoit des peines extrêmement sévères et graves pour ces pratiques d'un autre âge. La même chose existe au Brésil, au Venezuela et le fait n'est plus à discuter.
C'est sans doute par prudence, soupçonnant une ruse de ce genre que, sur ordre secrètement reçu, le légionnaire romain frappera Jésus d'un coup de lance définitif :
« Les soldats vinrent donc, et ils rompirent les jambes au premier, puis à l'autre qui avait été crucifié avec lui. S'étant approchés de Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes, mais un des soldats lui perça le côté avec une lance, et aussitôt, il sortit du sang et de l'eau... » (*Jean* : XIX, 31-34.)
Observons, en passant, que l'enthousiasme irrationnel n'a jamais de mesure. C'est ainsi que la légende veut que ce soldat, « qui était aveugle », ait miraculeusement recouvré la vue par la vertu de cette eau jaillie du flanc de Jésus crucifié. Il est difficile d'imaginer que Rome ait confié la surveillance des condamnés à mort à des soldats, *dont l'un d'eux était aveugle.*
Une autre légende biblique avait milité en faveur de ce séjour de trois jours au tombeau. C'était celle du prophète Jonas, avalé par un grand poisson, et qui, miraculeusement demeuré vivant dans l'estomac de ce cachalot, en dépit des spasmes et du suc gastrique, avait été rejeté sur le rivage au bout de trois jours.
Sans doute, connaît-on quelques rares exemples de matelots tombés à la mer et avalés par un de ces gigantesques cachalots qui suivent les navires. Le fait s'est produit au début de la seconde moitié du vingtième siècle. Mais la victime, un marin anglais, bien que la bête ait été aussitôt harponnée et ouverte, était morte lorsque l'on put l'extraire de l'estomac. Et épiderme et derme n'existaient déjà plus, corrodés par les acides stomacaux du poisson.

Il n'est pas question d'imaginer un séjour de « *trois jours et de trois nuits* » (*Jonas* : II, 1) pour ledit prophète, avec ou sans miracle. Nous laisserons cette histoire aux naïfs et aux enfants des catéchismes.
Bien sûr, nous entendons déjà les tenants de la tradition religieuse nous dire que tout cela est « symbolique ». Il est curieux de constater combien les militants religieux sont devenus « symbolistes » depuis un demi-siècle. A croire qu'ils ont oublié les anathèmes et les excommunications dogmatiques qui furent formulés, il n'y a pas encore si longtemps, contre les partisans d'un ésotérisme des Ecritures.
Quoi qu'il en soit, aberrante ou non, la légende de Jonas le prophète fut le thème de prédilection sur lequel se fonda en grande partie celui de la résurrection de Jésus. Il reposait sur ses propres paroles d'ailleurs ; *de son caractère historique réel,* il se portait garant :
« Cette génération méchante et infidèle demande un miracle ? Il ne lui sera donné d'autre miracle que celui du prophète Jonas. *Car, de même que Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, de même le Fils de l'Homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre ...* » (*Matthieu* : XII, 39-40.)
Faisons donc le point, et bâtissons notre syllogisme.
Si l'aventure de Jonas est un thème ésotérique et symbolique, alors la résurrection est, elle aussi, un thème ésotérique et symbolique. *Mais si la résurrection est un événement historique réel, alors l'aventure de Jonas est un fait historique et réel*. Etant donné que ce fait est totalement impossible, il en est de même de son parallèle.
Si les scribes anonymes qui rédigèrent les Evangiles et tous les récits merveilleux, aux quatrième et cinquième siècles, avaient mieux connu les lois naturelles, s'ils avaient été autre chose que des fanatiques ignorants, ils n'auraient jamais écrit de telles sottises. N'est-ce pas Barnabé, un des quatre « pères apostoliques » avec Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne et Hermas de Cûmes, qui nous apprend gravement que « le lièvre acquiert chaque année un anus de plus et autant il vit d'années, autant il a d'ouvertures ... »

Cet animal, la hyène, change de sexe tous les ans, il est tour à tour mâle et femelle », « Tel cet animal, la belette, qui conçoit par la gueule ... » (*Barnabé* : Epître, X, 7 à 9.)

Il y avait enfin, pour les chrétiens des premiers siècles, une ambiance païenne qui les avait habitués inconsciemment aux thèmes de résurrection des dieux. Ils ne pouvaient moins faire pour leur divinité particulière que de la faire, elle aussi, ressusciter.

La prophétie d'Osée le leur disait clairement, d'ailleurs : « Il nous rendra la vie dans deux jours, le troisième jour il nous relèvera, et nous vivrons devant lui... » (*Osée* : VI, 2.)

Osée, fils de Bééri, de la tribu d'Issachar, celle des grands voyants d'Israël, prophétisa sous les règnes de Jéroboam, d'Ozias, de Johatan, d'Achaz et d'Ezéchias, tous rois de Juda, soit au neuvième siècle avant notre ère. Il est évident que sa prophétie a trait aux patriarches, aux morts qui demeureront « dans l'attente du Messie », et que, ce qu'il dit de l'action de ce dernier, doit se dérouler dans l'Au-delà, dans le Schéol.

En un mot, le Messie, *mort au monde des vivants, rendra une vie surnaturelle aux morts qui sont dans l'attente de sa venue depuis des siècles*, lorsqu'il aura lui-même pénétré dans le Schéol, après être, lui aussi, mort comme eux.

C'est cela que le prophète Osée entend annoncer par ses paroles. Mais il n'est pas question d'un retour à une vie humaine régulière, dans le monde des vivants, pour le Messie. C'est cela qu'il sous-entend par sa phrase « … Il *nous relèvera* et *nous vivrons devant lui*… » Certains traducteurs emploient le mot « ressuscitera » pour « relèvera », Lemaistre de Sacy, notamment.

C'est d'ailleurs en cet esprit que les premiers chrétiens considérèrent la « résurrection » de Jésus très certainement. Ce sont les scribes du quatrième et du cinquième siècle de notre ère, qui imaginèrent une résurrection purement charnelle et terrestre.

Nous n'en voulons pour preuve que la tradition gnostique du *docétisme*, qui refusait à Jésus un corps humain normal et prétendait que, déjà de son vivant, il n'avait été qu'une *matérialisation* momentanée, provisoire, de l'Eon Jésus, descendu du Plérôme pour enseigner aux hommes la voie du Salut, en un mot, une « apparence ».

Et à cela, vient s'ajouter une autre tradition, que nous allons maintenant étudier.

Né en 331, neveu de Constantin, Julien fut proclamé empereur en 361 et mourut en 363. Il avait été élevé dans la religion chrétienne, mais, après certaines vérifications concluantes, il l'abandonna pour se tourner vers des cultes ésotériques et se passionna pour la théurgie, voire la magie des anciens sanctuaires païens. D'où son surnom, que lui donnèrent les chrétiens, d'*Apostat*.

Parti combattre les troupes de Sapor, roi de Perse, Il fut, au cours d'une charge de cavalerie, mortellement blessé par un javelot qui lui fut lancé par-derrière. On mit cela sur le compte d'un prisonnier barbare, à demi fou. Mais il n'a jamais été d'usage de laisser les prisonniers de guerre accompagner les charges de cavalerie, ni de laisser des javelots entre leurs mains. En fait, de nombreuses allusions à sa mort prochaine couraient dans les milieux chrétiens, où, à mots couverts, on ne se gênait pas pour y faire allusion.

Dans les « *Actes de Théodoret* », le prêtre Théodoret déclare à un fonctionnaire impérial : « Ton tyran (Julien), qui espère que les païens seront vainqueurs (ce sont les troupes de Julien), ne pourra triompher. Il périra de telle manière que personne ne saura qui l'a frappé... Et il ne reviendra pas au pays des Romains 1. .. » (*Actes de Théodoret*, trad. P. Allard, tome III, p. 77.)

Dans les mêmes « *Actes de Théodoret* », on voit un certain Libanius demander à un professeur chrétien : « Et que fait maintenant le fils du charpentier ?.. » Et le chrétien de répondre : « Le Maître du Monde, que tu appelles ironiquement le fils du charpentier, il prépare un cercueil... »

En 362, Julien arrive à Antioche, venant des Gaules et de sa chère Lutèce. Il ne dissimule pas qu'avant d'engager la guerre contre les Perses, il va opérer une exhumation. Dès lors, ce ne sont que menaces non déguisées dans les milieux chrétiens :
« Nos traits ont atteint le but. Nous t'avons percé de sarcasmes *comme autant de flèches* ... Comment feras-tu, ô brave, pour affronter les projectiles des Perses? ... »
Les chrétiens priaient et célébraient des offices pour la défaite de l'empereur. Deux de ses commensaux, Félix et Julianus, étant morts en même temps, au début de l'an 363, on ne se gênait pas pour annoncer : « C'est maintenant le tour d'Auguste ... » Ce fait est rappelé par l'auteur antique Ammien Marcellin en son « *Histoire* » (XXIII, 1).
Le départ pour la guerre contre les Perses est de mars 363. Auparavant, en 362 et au mois d'août, ayant appris qu'en Samarie, à Makron, les Juifs d'une certaine secte venaient en pèlerinage à un tombeau « pour y adorer *comme un dieu* », « un *mort* », qui était « *ressuscité* », Julien avait immédiatement fait la distinction entre le corps de Jean le Baptiste, que l'on prétendait enterré par ses disciples, près de Sébaste (l'ancienne Sichem de la Bible), et celui de Jésus [1].
Il est bien évident que celui qu'il nomme « le mort », celui que les Juifs « adorent comme un dieu », qu'ils prétendent « ressuscité », ce n'est pas Jean le Baptiste, qui fut décapité, que personne en Israël n'a jamais adoré comme un dieu, et que l'on n'a jamais prétendu être ressuscité. Celui que Julien entend par ces mots, c'est Jésus.
D'autant plus que la légende du Baptiste précisait que ce n'était que sa tête que ses disciples avaient pu récupérer et emporter en Samarie ; or, à Sébaste, il s'agissait d'un squelette complet. Ce n'était donc pas celui de Jean Baptiste.

----

1. Le Baptiste, on l'a vu page 170, mourut à *Machéronte*, aux bords de la mer Morte, et y fut certainement inhumé. La confusion avec Makron, en Samarie, est évidemment voulue. Elle avait pour but d'effacer la trace du séjour du cadavre de Jésus en ce lieu.

Et il donne alors les ordres nécessaires pour que l'on fasse ouvrir le tombeau, brûler les restes et jeter les cendres au vent. Ainsi, donc, puisqu'il y avait restes, cadavre antérieurement, et squelette présentement, *c'est que nulle résurrection charnelle n'avait eu lieu*. Ce faisant, Julien a signé sa condamnation à mort. Elle ne tardera pas, précédée par toutes les menaces allusives que nous avons rapportées précédemment.
Bien sûr, les chrétiens prétendront désormais que ce que Julien a fait profaner, ce sont les restes du Baptiste. Malheureusement, il y a un aveu d'époque. Nous allons bientôt l'aborder. Pour le moment, nous donnerons les raisons de l'inhumation en Samarie.
Lorsque les partisans messianistes eurent récupéré le cadavre de Jésus, préalablement enrobé de myrrhe et d'aloès antiputréfiants par Joseph d'Arimathie, ils l'emportèrent secrètement. Le motif de ce choix est simple. Depuis 325 avant notre ère, *la rupture était définitive entre le royaume de Juda et le royaume de Samarie*. On ne risquait pas de voir les pharisiens y envoyer récupérer le corps, ni y faire une .enquête. Et étant donné les relations que Jésus y avait entretenues (chose absolument contraire à la Loi juive), on pouvait compter sur de nombreuses complicités.
Mais, dira-t-on, comment put se dérouler l'enlèvement du cadavre de Jésus, fait qui, s'il était prouvé, anéantirait par conséquent tout le dogme de la résurrection et avec lui, tout le christianisme?
D'une façon très simple, dirons-nous, et nous l'allons démontrer.

La grande astuce des exégètes qui examinent périodiquement en leurs ouvrages le « mystère de la résurrection », consiste à écarter d'emblée toutes les explications dites « rationalistes », lesquelles ne tiennent pas à l'examen, nous assurent-ils. Ce déblaiement effectué (et il est très important), ils examinent point par point tous les détails de ladite résurrection, *en sa tradition orthodoxe bien sûr*.

Ils concluent ensuite que les apparitions de Jésus, après sa mort, ne relèvent en rien des croyances à l'apparition des spectres, aux semi-matérialisations de fantômes, que connaissaient et auxquelles croyaient tous les peuples d'alors. Ils démontrent, avec raison d'ailleurs, mais en ne se fondant (et en ne retenant) que sur des textes sans valeur historique réelle, que Jésus « ressuscité », mangeant et buvant, changeant de visage et d'aspect, doté d'un corps que l'on peut toucher et palper, ne présente aucun des caractères desdites apparitions fantomatiques. Dès lors, le tour est joué. Ils ont transféré la discussion sur un plan où la vérité n'a plus sa place, où la légende est reine, et c'est sur cette légende que l'on discutera dorénavant.

Nous allons donc reprendre le problème et nous aboutirons à des conclusions diamétralement opposées.

Dans les « *Antiquités Judaïques* » de Flavius Josèphe, au livre XVI, chapitre VII, nous lisons ceci :

« 1. – Hérode [1], qui faisait de grandes dépenses à la fois pour l'extérieur et l'intérieur de son royaume, avait appris assez vite que le roi Hyrcan, un de ses prédécesseurs, avait ouvert le tombeau de David et y avait pris trois mille talents, mais qu'il en restait bien davantage, de quoi suffire largement à ses dépenses somptuaires. Depuis longtemps, il projetait cette entreprise. Ayant donc fait ouvrir, de nuit, le tombeau, il y entra, en prenant soin que la ville le sût le moins possible, mais en se faisant accompagner des plus sûrs de ses amis.

« Il ne trouva point, comme Hyrcan, des sommes d'argent mises en réserve, mais beaucoup d'ornements d'or et des joyaux, qu'il enleva tous. Il s'efforça, pour faire une recherche plus approfondie, de s'avancer plus à l'intérieur des sarcophages qui abritaient les corps de David et de Salomon.

« Mais deux de ses gardes *périrent par l'effet d'une flamme qui, à ce que l'on raconte, jaillit de l'intérieur, à leur entrée*.

----

1. Il s'agit d'Hérode le Grand, mort en 4 avant notre ère, et non de son fils, Hérode Antipas, devant qui comparaîtra Jésus.

Lui-même se retira épouvanté. Comme monument expiatoire de sa terreur, il éleva à la porte du sépulcre un monument de marbre blanc d'un grand prix. Nicolas l'historien, son contemporain, mentionne cette construction, mais non pas la descente du roi en ce tombeau, parce qu'il se rendait compte que cet acte lui faisait peu d'honneur ... »

Il est bien évident que mentionner la construction de ce monument expiatoire, c'est avouer implicitement la violation de la sépulture. Et Josèphe reconnaît d'ailleurs, au sujet de Nicolas l'historien, que : « Dans tout le cours de son ouvrage, il n'a cessé d'exalter outre mesure les actions honnêtes de ce roi, et d'excuser de même ses forfaits ... ».

Par ailleurs, nous savons, par les historiens ecclésiastiques, que lorsque l'empereur Julien, surnommé l'Apostat, voulut faire procéder à la reconstruction du Temple de Jérusalem, chaque matin, en reprenant leur travail, les terrassiers virent avec terreur jaillir des flammes, dès leurs premiers coups de pioches.

Et l'historien Ammien Marcellin, un Latin du quatrième siècle, très bien informé et impartial, nous dit que : « De redoutables globes de feu, s'élevant du sein de la terre, avec des attaques redoublées, brûlèrent les ouvriers, et rendirent à diverses reprises le site inaccessible ... »

Le sens est fort clair (lui-même précise : « *Ferere locum exustis* ... »). Il s'agit de charges d'explosifs, lesquelles détonaient et explosaient, donnant l'illusion de globes de feu. La percussion des pioches sur du fulminate mêlé au sable était à l'origine de ces explosions, et les charges étaient évidemment préparées durant les nuits, par des ouvriers chrétiens, discrètement introduits dans les équipes, connaissant les emplacements de travail du lendemain, et qu'on ne pouvait suspecter.

Et dans le *Livre de Josué*, nous lisons ceci, au sujet de la prise de Jéricho : « Le peuple poussa des clameurs et les sacrificateurs sonnèrent de leurs trompettes. Lorsque le peuple entendit le son des trompettes, il poussa de grands cris, et la muraille s'écroula.

Alors le peuple monta dans la ville, chacun droit devant soi… » (*Josué* : VI, 20.) D'autre part, ce qui expliquera, peut-être, cela, dans « *Les Guerres de Judée* » de Flavius Josèphe, nous lisons:
« Les Romains, qui avaient commencé de bâtir le terrassement le douzième jour du mois d'Artémision, l'achevèrent à grand mal le vingt-neuvième (les 30 mai et 16 juin 70). Comme ils avaient placé des engins de siège, Jean, en sapant de l'intérieur, arriva sous terre jusqu'au terrassement, introduisit par-dessous du bois sec et résineux avec du soufre, y mit le feu et s'en revint. *Le bois s'étant enflammé, la terre s'amollit, et avec un bruit de tonnerre,* les terrassements s'écroulèrent avec les tours (tours en bois). Car d'abord, il s'élevait de la fumée avec de la poussière, et la flamme ne pouvait brûler parce qu'elle était couverte. Mais une fois le sol amolli et éboulé, la flamme flambait. *Et les Romains furent saisis d'effroi de voir soudain le feu sortir de dessous terre*, et un abattement profond tomba sur eux ... » (Flavius Josèphe : « *Guerres de Judée* », livre V, 7[1]).
Tout cela est fort clair. Nous sommes à peine à cinquante kilomètres à vol d'oiseau d'Alexandrie, *capitale incontestée de l'Alchimie à cette époque*. Et les initiés à cette science, qui fut la mère de la Chimie moderne, connaissent le secret de la poudre, et du ou des fulminates, de mercure ou d'argent. Et cela, qu'ils soient égyptiens, hébreux ou grecs. Le *feu grégeois* était sur mer ce qu'était la poudre sur terre.
Revenons à la visite d'Hérode au tombeau de David.
Il est évident que la porte de bronze s'ouvre *vers l'intérieur*, qui est le sens normal de toutes les portes. Et une flamme « *jaillit de l'intérieur, à leur entrée...* » (*op. cit.),* L'explication est fort simple. Si l'on sable d'avance, par prudence, avec de la poudre et du fulminate, les premiers mètres du couloir que ferme la porte de bronze, en ouvrant celle-ci, ou en mettant le pied sur le fulminate mêlé de sable, on enflammera la poudre et le feu jaillira au visage des profanateurs.

----

1. Nous utilisons la version du manuscrit en vieux slavon, traduit par P. Pascal, professeur honoraire à la Sorbonne, aux Editions du Rocher, Monaco 1965.

C'est là le principe de ces minuscules bombes enfantines, dites « bombes algériennes », dans lesquelles quelques grains de silex mêlés d'un peu de fulminate, font détoner celui-ci au moindre choc.
Au pis-aller, les larmes de résine enflammée tombant des torches des gardes, sur le sol, suffiront à enflammer la poudre. Tout cela est très simple de nos jours. Cela paraissait miraculeux à l'époque, dans un monde ignorant et profane.
Revenons donc à la « résurrection de Jésus », telle que *Matthieu* la rapporte:
« Après le sabbat, à l'aube du *premier jour de la semaine*, Marie de Magdala et l'autre Marie allèrent voir le sépulcre. Et voici, il y eut *un grand tremblement de terre*, car un ange du Seigneur descendit du ciel, vint rouler la pierre, et s'assit dessus. Son aspect était *comme l'éclair*, et son vêtement blanc comme la neige. Les gardes tremblèrent de peur et *devinrent comme morts* ... » (*Matthieu* : XXVIII, 1-2.)
Nous observerons tout d'abord que la scène se déroule à un moment où les Juifs ne peuvent encore être sortis de Jérusalem, personne ne peut être au tombeau, en dehors des gardes. Car le *sabbat* n'est terminé que *depuis le coucher du soleil de la veille*. A cette minute précise, le samedi étant écoulé selon la Loi juive, on est entré dans le dimanche, mais étant donné qu'il fait nuit, personne n'a rien à faire dehors. Et à l'aube, les deux femmes ne craignent pas d'être observées au Golgotha, il est encore trop tôt.
Leur arrivée va attirer l'attention des gardes, soit méfiance, soit galanterie, car ce sont des jeunes femmes, tant Marie de Magdala que Marie sœur d'Eléazar. Or c'est Joseph d'Arimathie (nous connaissons maintenant son nom véritable) qui a préparé la mise au tombeau de Jésus, Joseph d'Arimathie, « lequel était disciple de Jésus ... » (*Matthieu* : XXVII, 57.)
Traduisons: lequel, lui aussi, était un *zélote*, car *Jean* (XIX, 38) ajoute cette précision : « ... disciple de Jésus, *mais en secret*, par crainte des Juifs... » Un autre comparse,

Nicodème, que *Jean* reconnaît également comme disciple de Jésus, mais en secret, car il venait voir Jésus « de nuit» (*Jean* : III, 1 - VII, 50), avait apporté un mélange d'environ cent livres de myrrhe et d'aloès, (*Jean* : XIX, 40). Soit cinquante kilogrammes de résines. Il y a la place pour dissimuler dans un tel sac la quantité de poudre et de fulminate nécessaire pour faire sauter la pierre de côté, sans la briser. Car elle *roule*, (*Matthieu* : XXVII, 60 - *Marc* : XV, 46), et ce léger détail simplifie encore l'opération d'ouverture du tombeau.

Il est évident que ce n'est pas Joseph d'Arimathie, qui n'est qu'un humble fossoyeur, gardien de *l'enclos-des-morts*, qui est au courant du secret de la poudre. Il porte simplement le sac contenant les résines antiputréfiantes et l'explosif. Mais Nicodème, pharisien, fidèle de Jésus, « mais dans le secret, ne le rencontrant que de nuit » (Jean : III, 1), est aussi *un des chefs* des Juifs (*op. cit.* III, 2), et lui, il est le fournisseur de l'ensemble (*Jean* : XIX, 39).

Quant aux gardes, il est bien évident qu'une explosion à l'improviste, avec les flammes et la déflagration, le tremblement du sol et le bruit, il y a de quoi, à cette époque, les laisser « *comme morts ...* », anéantis de peur et d'étonnement. Leurs esprits revenus, ils ont détalé, autant pour se mettre à l'abri que pour porter la nouvelle d'un tel prodige aux Sanhédrites, dans Jérusalem. Ensuite, les fidèles chargés de l'opération de transfert du cadavre se sont approchés et ont fait le nécessaire. Ils l'ont si bien fait, avec tant de respect pour ce mort qui avait été leur roi et leur conducteur, qu'ils prirent même la précaution de plier soigneusement le suaire souillé de sang et d'eau, ce qu'un ange n'aurait point fait évidemment. Et la preuve qu'il y avait au moins deux hommes pour cette exhumation, réside dans le fait que les bandes étaient à terre, alors que le linceul était plié. Celui qui avait manipulé les premières, souillées de sang et d'eau, les avait, pour ce motif, jetées avec dégoût, car elles impliquaient pour lui un surcroît de souillure rituelle aux yeux de la Loi juive (il y avait déjà le fait de toucher un cadavre).

Le second avait pris plus de précautions pour le linceul, qu'il avait plié, et déposé à l'écart (*Jean* : XX, 3-7) [1].
Le transfert du cadavre fut facilité par l'exiguïté de la taille de Jésus, si petit qu'un ânon pouvait lui servir de monture, alors qu'un homme de taille normale, pour éviter le ridicule d'une telle situation, eût enfourché l'ânesse, qui était là, avec son petit, ainsi que les Evangiles nous le rapportent (*Luc* ; XIX, 35 et *Jean* : XII, 14).
Et les exhumateurs prirent discrètement le chemin de la Samarie où Jésus avait toujours eu des amis, le cadavre dissimulé très probablement dans un sac, et la couche des cinquante kilos de myrrhe et d'aloès l'enrobant, répartie autour du corps pour lui enlever toute forme humaine. Une charrette, du fourrage, deux personnages que l'on ignorait avoir été des partisans de Jésus, nous l'avons vu plus haut, tout cela n'avait rien de suspect.
De Jérusalem à Béthel, ville située sur la frontière même des deux royaumes, il y avait environ vingt kilomètres. De Béthel à Sébaste, lieu de l'inhumation définitive, il fallait compter trente kilomètres. Le parcours était donc de cinquante kilomètres en tout. Chose banale pour ces marcheurs infatigables que sont les Orientaux. Mais Béthel était déjà en territoire samaritain. Le parcours dangereux n'était donc que de vingt kilomètres, en fait, et ne représentait au plus que trois à quatre heures de marche. Effectuée à l'aube, compte tenu du lever solaire à Jérusalem et de la latitude de cette ville, cette opération de transfert du cadavre de Jésus fut terminée à Sébaste vers quatre heures de l'après-midi au plus tard. Mais déjà, depuis neuf heures trente, on était en territoire samaritain.
Or, les Juifs de Judée, fidèles à l'orthodoxie traditionnelle, et les Galiléens tout autant, se refusaient à pénétrer en un territoire impur pour eux, du fait de l'hérésie samaritaine.

----

1. A moins d'admettre qu'il est des anges soigneux et méthodiques, et d'autres qui ne le sont pas. L'un de ces linges, « celui qui enveloppait la tête de Jésus dans le tombeau », assura la prospérité de la ville de Cadouin, dans le Périgord, petite cité fondée en 1115 autour d'une abbaye de Cîteaux. Si, d'ailleurs, Jésus fut inhumé d'abord dans la fosse légale des condamnés à mort, il n'est pas question d'avoir eu un suaire, des linges, et des aromates.

Et lorsqu'on allait de Judée en Galilée, on prenait la route de Jéricho, on traversait le Jourdain pour pénétrer en Pérée, et, laissant à main droite la route de Philadelphie, on montait sur Pella, en la Décapole, pour, de là et par Scytopolis, gagner ladite Galilée.

C'est dire que ceux qui emportèrent le cadavre de Jésus ne risquaient absolument pas de rencontrer, et de si bonne heure, des Juifs informés de l'exécution de Jésus, car ceux venant de la frontière samaritaine vers Jérusalem, n'étaient pas encore au courant de l'affaire, et en sens inverse, les ravisseurs avaient devancé toute caravane prenant la même direction qu'eux.

Mais, dira le lecteur, et les Romains ? De leur part, les exhumateurs de Jésus ne risquaient rien non plus, car le Procurateur, Pilate en personne, avait autorisé la récupération du cadavre et l'inhumation par les fidèles. Il n'y avait de ce côté-là nul délit.

En effet, on n'avait pas violé une sépulture pour la piller, ni pour prélever des débris organiques destinés à la goétie. On avait procédé à une exhumation et un transfert s'ensuivait. Quoi de plus normal? Il est d'ailleurs possible que, suffisamment loin de Jérusalem, on ait disposé le corps ouvertement, comme en une cérémonie ordinaire. On ramenait un mort, en son village, un point c'était tout. Or, le respect des morts, même païens, était une obligation légale en Israël : « Si tu accomplis envers moi un acte de bonté après ma mort, c'est une bonté de fidélité ... » (*Talmud* : *Genèse* : R. 96, 5.)

Un cadavre non enseveli était appelé en hébreu *met mitzva*, soit « cadavre qui est une obligation religieuse ».

On attachait à l'enterrement une importance telle que même un grand-prêtre, ou une autre personne sanctifiée (*cohen* par exemple), ou un *nazir*, devait le faire de ses propres mains s'il ne se trouvait personne de disponible, sauf lui, et quoiqu'il soit interdit à tous ces personnages de se souiller au contact d'un cadavre. (*Talmud* : *Sifré Nombres* : 26, 9a [1].) Et, à ce propos, on peut joindre au « portrait » de Jésus, ce trait qui le campe encore sous un jour nouveau.

On sait tout le respect dû aux parents dans la religion juive. On connaît le cinquième commandement, dicté par Iaveh à Moïse au Sinaï :

« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne en héritage ... » *(Exode* : XX, 12.)

Et nous avons des extraits du Talmud, formels à cet égard. Or, non seulement Jésus n'a pas de respect pour les parents de leur vivant, mais il n'en a pas lorsqu'ils sont morts. Qu'on en juge: « Un autre d'entre les disciples lui dit : « Seigneur, permets-moi d'aller d'abord ensevelir mon père ... » Mais Jésus lui répondit : Suis-moi, et laisse les morts ensevelir leurs morts ... » (*Matthieu* : VIII, 21.)

Ainsi donc, pour Jésus, ceux qui, pieusement, procédaient aux funérailles et à l'ensevelissement décent du cadavre de leurs père et mère, ceux-là étaient des « morts » spirituels. Pour être à ses yeux un disciple zélé, il fallait laisser le cadavre de son père se décomposer lentement dans la maison familiale.

Le Destin allait d'ailleurs lui faire durement sentir le choc en retour, puisque beaucoup plus tard, l'empereur Julien ferait ouvrir près de Sébaste ce tombeau dans lequel reposait le corps de celui qu'il nomme « *le mort* », « *que les Juifs adorent comme un dieu* », « *qu'ils prétendent ressuscité* », et en ferait brûler les restes, et disperser les cendres au vent.

----

1. Il faut d'ailleurs noter une contradiction importante entre l'évangile de *Luc* et les *Actes*, rédigés par le même. Dans l'évangile, c'est Joseph d'Arimathie, *alias* le « fossoyeur », qui descend Jésus de la croix et le met dans un tombeau. Dans les *Actes* (XIII, 29-30), ce sont « *les Juifs* » qui le déclouent et le déposent dans une sépulture.

Qu'il se soit bel et bien agi du tombeau de Jésus, *connu comme tel à cette époque même*, en 362, nous n'en voulons pour preuve que le texte même du « *Contre Celse* », attribué faussement à Origène.

Nous disons faussement, et nous le prouvons.

Il existe un *Discours de Vérité*, que l'on nomme encore *Contre les Chrétiens*, et qui a pour auteur un certain Celse.

L'histoire en connaît trois :

1. *Celsus Cornelius Aulus*, médecin et érudit, vivant sous le règne d'Auguste, c'est-à-dire de 31 avant J.-C. à l'an 14 de notre ère. Ce n'est évidemment pas celui-là.

2. *Celsus*, philosophe épicurien (et non platonicien), lequel vivait à Rome sous les Antonins, et auquel l'Eglise prête le « *Discours de Vérité* ». Il aurait rédigé ce texte vers 180, et entre 246 et 250, Origène l'aurait réfuté en son « *Contre Celse* ».

3. *Celsus*, ami de l'empereur Julien, son compagnon d'études aux écoles d'Athènes, élève, ami, admirateur de Libanius, et que Julien fit gouverneur des provinces de Cappadoce, Cilicie, prêteur de Bithynie. C'est lui l'auteur du terrible « *Discours de Vérité* ».

Il est cité par Ammien Marcellin, par Libanius, et à notre époque par l'écrivain (catholique) Paul Allard, en son livre: « *Julien* ».

Si le « *Discours de Vérité* » avait pour auteur le précédent, s'il avait été écrit en 180, comment se fait-il que les chrétiens aient attendu soixante-dix ans pour y répondre? Pourquoi les écrivains chrétiens de la fin du second siècle et du commencement du troisième, n'en parlent-ils pas ? Porphyre, Méliton, évêque de Sardes, Apollinaire d'Hiérapolis, Athénagore, Aristide, ignorent ce livre retentissant. Pourquoi [1] ?

Parce qu'il fut écrit pour justifier ce qu'avait décidé l'empereur Julien, par son ami, le troisième Celse. Et ce n'est pas Origène (mort en 254), qui lui répondit par le « *Contre Celse* », mais un auteur anonyme, que l'on est convenu de nommer le *pseudo-Origène*.

---

1. Nous empruntons ces précisions à Daniel Massé et à son livre « L'Enigme de Jésus-Christ » (Paris 1920. Editions du Sphinx).

Et la preuve réside en ce passage :
« Croyez que celui dont je vous parle est vraiment le Fils de Dieu, encore qu'il ait été *lié honteusement, et soumis au supplice le plus infamant, et encore que, tout récemment, il ait été traité avec la dernière ignominie ...* » (Pseudo-Origène : « *Contre Celse* ».)
Le « *tout récemment* » désigne évidemment l'ouverture du tombeau près Sébaste, en Samarie, et l'incinération des ossements, mêlés à des ossements d'animaux, puis dispersés au vent une fois réduits en cendre. Or, cela a eu lieu en août 362, sur ordre de l'empereur Julien.
Ainsi donc, le tombeau de Sébaste, ouvert à cette date, ce n'était nullement le tombeau du Baptiste (nous l'avons démontré page 172), *mais bien le tombeau de Jésus*, car Jean le Baptiste ne fut pas soumis « *au supplice le plus infamant* » (la croix), il eut la mort honorable de la décapitation, réservée habituellement aux citoyens romains. De plus, on n'a jamais soutenu qu'il était le « Fils de Dieu », titre réservé à Jésus par ses sectateurs.
Enfin, et toujours sur l'existence d'un cadavre, justificateur de celle d'un tombeau, nous avons encore un témoignage datant des premières années du cinquième siècle, de 408 à 411.
Julien, évêque d'Halicarnasse, en une correspondance suivie avec Sévère, évêque d'Antioche, et durant ces trois années, soutint la théorie de l'incorruptibilité absolue et permanente du corps de Jésus.
Au contraire, et pour Sévère d'Antioche, ce corps avait été corruptible comme tous les corps humains, et cela jusqu'à ce qu'il fût monté s'asseoir à la droite de son Père, au ciel, c'est-à-dire jusqu'à l'Ascension.
Sévère voyait bien le danger de la doctrine de Julien d'Halicarnasse. Si le corps de Jésus avait toujours été incorruptible, il n'avait pu souffrir, ni être blessé par la flagellation, par le supplice de la croix, par le coup de lance final. Dès lors, tout cela n'avait été qu'apparence, illusion. Julien d'Halicarnasse rejoignait le docétisme et le marcionisme en leurs excès doctrinaux. De plus, si le corps de Jésus avait été incorruptible dès sa formation, il n'y avait pas résurrection au sens exact du terme, ni incarnation au sens humain du mot.

Sévère avait un argument valable, pour lui. Car, si l'on avait pris la précaution d'enrober le cadavre de Jésus de myrrhe et d'aloès, éléments antiputréfiants, c'est que l'on craignait la corruption naturelle, commune à tous les humains.
Mais de toute cette discussion subtile entre nos deux évêques, il résulte que le problème se posait toujours, *au début du cinquième siècle*, de savoir si le cadavre de Jésus, en son tombeau, avait attendu ou non son ascension pour devenir incorruptible.
Or, une telle discussion établissait forcément (et de façon impérative eu égard à l'autorité spirituelle de ses participants) *l'existence d'un cadavre de Jésus* ... Et, à cette époque, les scribes anonymes rédigeant les manuscrits des nouveaux Evangiles, en grec (les seuls qui nous sont parvenus d'ailleurs), affirmaient déjà que les disciples ou les saintes femmes *avaient trouvé le tombeau vide, qu'il n'y avait plus de cadavre de Jésus*, les linges et le suaire avaient été retrouvés pliés séparément. Et des anges s'en étaient portés garants.
L'Eglise, voyant venir le danger, réagit aussitôt à sa manière. Les lettres de Julien d'Halicarnasse et de Sévère d'Antioche, les copies qui en avaient été faites et circulaient, tout cela devait être brûlé par les chrétiens dès qu'elles tomberaient entre leurs mains, et sans en prendre connaissance, sous peine d'excommunication majeure.
Mais la vérité historique veillait. Et tout ne fut pas perdu. Ce qui en reste a été publié et ne risque plus d'être détruit [1].

Dans l'*Atlas biblique pour tous*, du R.P. Luc H. Grollenberg O.P. (Ed. Sequoia, Paris - Bruxelles, 1965, avec imprimatur du 8 mars 1960), nous lisons ceci à la page 177 :

----

1. René Draguet : « *Julien d'Halicarnasse* », Louvain 1924.

« En 1952, des emplacements de tombeaux, contemporains du Christ, furent découverts sur le mont des Oliviers, près du « Dominus Flevit », une partie en est reproduite ici (photo page 41) ; ils livrèrent un grand nombre d'ossuaires, c'est-à-dire de petits coffres en pierre renfermant les os des morts qui avaient, au préalable, été ensevelis dans les chambres funéraires. Le nom du défunt y est souvent écrit, soit en grec, soit en araméen. Au mont des Oliviers, on a trouvé entre autres ceux de Jaïre, Marthe, Marie, *Simon Bar Jona*, *Jésus*, Salomé, Philon de Cyrène. »
De ces découvertes, diverses conclusions sont à tirer, en fonction de trois hypothèses :
a) *Si les petits ossuaires sont des faux*, ils ont été fabriqués à une époque où cela présentait un intérêt. Ce ne pouvait être alors qu'à l'intention des pèlerins et cela nous en donne l'époque la plus reculée, au mieux au milieu du IVème siècle, sous le règne de Constantin. Or, si l'on présentait aux pèlerins un coffre de pierre ayant contenu les ossements de Jésus, c'est que la légende de la résurrection, avec « évanouissement » du cadavre et le prétendu tombeau vide, n'avait pas encore été élaborée. Et cela confirme la valeur de la discussion entre Julien d'Halicarnasse et Sévère d'Antioche, évêques en 402. Egalement, qu'on admet encore à cette époque, que Simon-Pierre, le « *barjonna* », est bien mort en 47 à Jérusalem, et non à Rome en 67.
b) *Si les petits ossuaires sont authentiques*, c'est encore plus grave. C'est que Jésus est mort et a été inhumé, comme tous les hommes, qu'il n'y a pas eu de résurrection, de volatilisation et de transsubstantiation de son corps charnel, puisque les ossements furent conservés, selon l'usage judaïque, longtemps après leur enlèvement du tombeau initial. Même observation que ci-dessus pour le cadavre de Simon-Pierre.
c) *Le Jésus dont on a retrouvé l'ossuaire n'est pas le Christ*. En ce cas, de quel Jésus s'agit-il ? Comment imaginer que tous les autres personnages appartiennent à l'entourage, voire à la famille, du Jésus officiel et qu'on y a mêlé un Jésus étranger ?

En supposant qu'il s'agisse d'un autre Jésus de la même famille, cela confirmerait la thèse du *frère jumeau*, du *taôma*. Dès lors, il n'y a plus de conception miraculeuse du fils unique de Dieu, par l'opération du Saint-Esprit...
Voici des conclusions que le R.P. Grollenberg n'avait pas envisagées en révélant cette découverte.

23

Apparitions et Ascension de Jésus

« J'ai lu, j'ai compris, j'ai refusé ... »
JULIEN, empereur.

Il est bien évident que si, en 362, les chrétiens venaient encore adorer, près de Sébaste en Samarie, le corps de Jésus, c'est que la croyance en une « Ascension» corporelle, *en chair*, n'avait pas encore été élaborée. Ce que l'on imaginait facilement, c'est que *son esprit et son âme*, associés en une forme aisément évanescente, étaient remontés vers le Plérôme, pour y prendre place à la droite de Dieu.
Cette opinion n'excluait pas le culte que l'on pouvait rendre aux restes corporels de Jésus, dans un tombeau très matériel. Et la discussion de Julien d'Halicarnasse et de Sévère d'Antioche, évêques on ne peut plus réguliers, le démontre sans conteste.
Ce n'est que bien après la profanation du tombeau par ordre de l'empereur Julien, et après la destruction des restes de Jésus, que l'on élabora la légende de l'ascension corporelle, *en chair*. Mais comme les moyens manquaient alors pour tout synchroniser soigneusement, de sérieuses contradictions opposèrent définitivement les rédacteurs anonymes.
En effet, d'après *Luc*, disciple de Paul, qui rédigea le livre des « *Actes des Apôtres* », (l, l à 11), Jésus demeura quarante jours en la compagnie de ses disciples, après sa disparition du tombeau.

Ce long séjour est incompatible avec les apparitions ou matérialisations qu'énumère Paul en sa Ière *Epître aux Corinthiens* (XV, 3 à 11). Or, les épîtres de Paul sont antérieures évidemment à la rédaction des Actes par son secrétaire, *Luc*.
D'autre part, le récit des *Actes* ne s'accorde pas non plus avec celui de l'évangile rédigé par le même *Luc* (XXIV, 50-53), qui le précède également. Selon Luc en effet, Jésus conduit les onze disciples à Béthanie, près de Jérusalem, le jour même de sa résurrection, au plus tard le surlendemain et il les quitte pour monter au ciel.
D'autres textes chrétiens contredisent eux aussi la thèse du séjour prolongé dont parlent les *Actes*. C'est ainsi que dans l'*Epître de Barnabé* (premier quart du IIème siècle), l'Ascension suit immédiatement la Résurrection. Qu'on en juge :
« Ce ne sont point les sabbats actuels qui me plaisent, mais celui que j'ai fait et dans lequel mettant fin à l'univers, j'inaugurerai le huitième jour, c'est-à-dire un autre monde. C'est pourquoi nous célébrons avec joie le huitième jour, où Jésus est ressuscité, et où, après s'être manifesté, il est monté aux cieux... » (*Epître de Barnabé* : X, 8-9.)

Dans l'*Evangile de Pierre*, l'ange dit à Marie de Magdala et à ses amies, qui viennent de constater que la pierre a été roulée de côté et que le tombeau est vide : « Pourquoi êtes-vous venues? Qui cherchez-vous? Ne serait-ce pas celui qui a été crucifié? Il est ressuscité et il est parti. Si vous ne le croyez pas, penchez-vous et voyez la place où il était déposé ; il n'y est pas, car il est ressuscité, et *il est parti pour le lieu d'où il avait été envoyé* ... » Alors, les femmes effrayées s'enfuirent ... » (*Evangile de Pierre* : 56-57.)
Tertullien, lui, est en possession d'une tradition encore différente : « Après deux jours, *le troisième* où il est glorieusement ressuscité hors de la terre, il fut reçu au ciel, d'où il venait ... »
Un autre texte, tout aussi ancien, l'*Epistola Apostolorum* (62, 51), fait coïncider, dans la même journée, Résurrection et Ascension.

En cette épître, Jésus, après avoir donné ses dernières instructions aux siens, leur dit : « Voici qu'après trois jours et trois heures, Celui qui m'a envoyé viendra pour que je m'en aille avec Lui ... Et aussitôt qu'il eut prononcé ces paroles, le tonnerre éclata, la terre trembla, et une nuée enleva Jésus .... » (*Epître des Apôtres* : LXII, 51.)
Un fait est patent, c'est qu'au second siècle, l'Eglise ne fêtait que Pâques et la Pentecôte, mais absolument pas l'Ascension. Ce qui prouve que, pour le monde chrétien d'alors, *Pâques* (la Résurrection) *coïncidait avec l'Ascension*.

A la fin du quatrième siècle, l'église de Jérusalem fête l'Ascension cinquante jours après Pâques, *c'est-à-dire le jour de la Pentecôte*. Et, à la même époque, saint Paulin ne mentionne comme grandes fêtes chrétiennes que Noël, l'Epiphanie, Pâques et la Pentecôte.
Ce sera au début du cinquième siècle, donc après la discussion de Julien d'Halicarnasse et de Sévère d'Antioche, et après la décision brutale de l'Eglise de faire détruire toute trace de cette controverse, que Jean Chrysostome (mort en 405), et Augustin (mort en 430) pourront nous apporter la trace d'une Ascension, fêtée et célébrée quarante jours après la résurrection de Pâques, comme de nos jours.

On peut regretter que Julien l'Apostat ait fait détruire le cadavre de Jésus en Samarie, en août 362. Car il n'est pas dit que l'Eglise aurait alors osé aller si loin dans la construction du mythe.
Nous nous trouvons donc devant plusieurs affirmations différentes quant à la durée de la période où Jésus, ressuscité, apparut à ses disciples et aux femmes qui le suivaient :
a) une journée, selon *Luc*, en son évangile (XXIV, 1 à 53),
b) une journée, selon *Pierre* (évangile: 56-57),
c) une journée, selon *Tertullien* (160-240),

d) une journée, selon l'*Epistola Apostolorum* (LXII, 51),
e) huit jours, selon l'*Epître de Barnabé* (X, 8-9),
f) quarante jours, selon *Luc*, en ses « *Actes des Apôtres* » (l, 3).
Pour *Matthieu*, la période en question n'est pas précisée, mais elle peut être déduite du laps de temps nécessaire pour aller de Jérusalem en Galilée, où Jésus a donné rendez-vous à ses disciples (XXVIII, 10). Cela représente environ 150 kilomètres, par la route romaine de l'époque. Soit trois journées de marche. *Matthieu* serait donc partisan des trois jours. *Marc* tend à donner le même laps de temps que *Luc* en son évangile, soit une journée au plus. *Jean* (XX et XXI) tendrait à limiter entre neuf et dix jours la même période.
De toutes ces fallacieuses contradictions, il résulte cependant que le temps où Jésus est censé apparaître à l'improviste à ses disciples fut très court.
Mais il en est d'autres, plus étonnantes encore. Car il y a deux traditions quant au lieu où ces apparitions de Jésus se produisirent.
Les apparitions en Galilée appartiennent à la tradition commune à *Matthieu*, à *Marc* (moins la partie apocryphe, que tout le monde reconnaît comme telle, au-delà de XVI, 8), à l'appendice de *Jean*, représenté par tout son chapitre XXI, également apocryphe, et par l'*Evangile de Pierre*.
Les apparitions en Judée appartiennent, elles, à *Luc*, à *Marc* en sa finale apocryphe (XVI, 9 à 20), à *Jean*, hormis son appendice (XXI en entier).
Voici donc des témoins, des disciples directs de Jésus, *Matthieu*, *Marc* et *Jean*, et un disciple direct de Paul, qui est *Luc*, et ils ne sont pas d'accord, tout au moins pour les trois premiers, sur la province où ils eurent cette confirmation stupéfiante de la résurrection de leur maître. On conviendra que cette contradiction est pour le moins incompréhensible. Car enfin, s'ils ont dû, pour le revoir, faire au moins 150 kilomètres à pied et se rendre en Galilée, il y a là un fait qu'ils n'ont pas dû oublier, ni confondre avec une apparition sur place, à Jérusalem ...

Toutes ces contradictions furent l'œuvre ultérieure de scribes anonymes, attachés à rédiger des textes qui devaient nécessairement élaborer la légende de la résurrection de Jésus, et faire oublier que c'était le frère jumeau, le *taôma* (en hébreu : *jumeau*), devenu Thomas (apôtre n'ayant jamais existé, sous ce nom qui n'est pas hébreu), qui avait été le compère, le « baron », de cette supercherie. Ce que nous allons étudier maintenant.

Nous avons vu page 83 que Jésus avait un frère jumeau. Nous avons retrouvé le texte copte du quatrième siècle, le célèbre *Evangile de Barthélemy*, dans lequel il le salue ainsi : « Salut à toi, mon jumeau, second christ... » Et c'est ce jumeau qui avait été l'auteur des pseudo-apparitions.
Pis encore, les pseudo et rarissimes « *apparitions* » se revêtaient d'un luxe étonnant de précautions.

C'est ainsi qu'il faisait dire à ses disciples, pour constater son triomphe, de faire plus de cent kilomètres à pied, pour se rendre en Galilée, où l'on ignorait encore sa mort du fait des Romains, et ainsi où il lui était possible de se produire sans risquer d'être arrêté de nouveau.
Et cette consigne est exprimée de bien curieuse manière par l'un des anges qui attendent à sa place, dans le tombeau, l'arrivée des femmes :
« Allez dire à ses disciples et à Pierre qu'il vous précède en Galilée. C'est là que vous le verrez, comme il vous l'a dit... » (*Marc* : XVI, 7.)
Il les précède ? Mais alors, il fait donc la route à pied, lui aussi ? S'il est ressuscité, s'il est désormais doté d'un corps glorieux, le fameux « *corps de résurrection* » des théologiens, il vit en une autre dimension, et il se déplace alors quasi instantanément.
Par ailleurs, en quittant le tombeau, à Jérusalem, il a abandonné son suaire et les linges le complétant. Jésus est donc, alors, *totalement nu*. Et un problème important se pose, qui n'a jamais été abordé à notre connaissance par la critique libérale.

Ce « *corps* » nouveau, à trois dimensions, qui n'est que la « *spiritualisation* » de l'ancien, mais qui lui permet néanmoins de manger, de boire, de respirer (ce qu'un spectre ne saurait faire), ce « *corps* » parfait, *comment est-il vêtu* ? Jésus est-il parti du sépulcre totalement nu ou les deux anges lui ont-ils apporté un costume conforme à la Loi juive ? Lui ont-ils remis un couffieh pour la tête, une tunique de lin, un manteau garni, aux angles, de ses houppes rituelles, deux ceintures, l'une de cuir et l'autre de laine et, pour les pieds, des sandales ?
Ou devons-nous admettre que le « *corps glorieux* » extériorise de lui-même un « *semblant* » de vêture destiné à voiler ledit « *corps glorieux* » ? Si oui, cette explication va à l'encontre du principe de « *restitution* » du privilège adamique initial, puisque, nous dit la *Genèse*: « L'homme et la femme étaient nus, et ils n'en avaient point honte. » (*Genèse* : II, 25.) Et si le Christ glorieux est dans l'obligation de s'habiller, c'est qu'il n'a pas encore récupéré tous les privilèges d'Adam.
D'autre part, à l'extérieur, il revêt un autre aspect, on ne le reconnaît pas. C'est ainsi qu'au jardin, devant le tombeau vide, Marie de Magdala le prend pour le jardinier (*Jean* : XX, 15). Sur la route d'Emmaüs, il aborde deux de ses disciples, cause longuement en marchant avec eux, qui ne le reconnaissent pas davantage. *Ce n'est qu'à l'intérieur de la demeure qu'il se fait reconnaître.*
La raison de toutes ces précautions est aisément compréhensible. Le *jumeau*, le mystérieux *taôma*, ressemble à Jésus comme un jumeau ressemble à son frère. S'il se montre à visage découvert, lui qui a toujours été tenu à l'écart, on le reconnaîtra, aussi bien parmi les Juifs que parmi les légionnaires romains, on l'arrêtera de nouveau, et là, plus de « *miracle* » possible. Quant à se présenter en triomphateur « *posthume* » à Pilate, Hérode ou Caïphe, il en est encore moins question ! Aussi, notre jumeau circule-t-il grimé et c'est la raison pour laquelle, à l'extérieur, au jardin comme sur la route, ni Marie de Magdala ni les disciples allant vers Emmaüs ne le reconnaissent. Mais à l'intérieur, il en est tout autrement, on est à l'abri.

Quant à ses « *disparitions* » soudaines, il n'est pas nécessaire pour cela de traverser les murailles. Ce que l'on met dans le vin de la coupe commune, le « *bang* », dont usent fréquemment les anonymes conteurs des « *Mille et Une Nuits* », pour troubler puis endormir le héros de leur conte, ce « *bang* » est parfaitement connu en Palestine et en tout le Moyen-Orient, à l'époque. Et en son absence, un fakir userait de sa puissance hypnotique, tout simplement [1].

Mais c'est là un rôle dangereux à jouer. Aussi abrègera-t-on le séjour du pseudo-Jésus ressuscité. Et très rapidement, en quelques jours au plus, notre jumeau organisera-t-il son « *ascension* », avec le concours des compères habituels, Pierre, Jacques et Jean. Et les « cinq cents frères » dont Paul évoque le témoignage (*Ière Epître aux Corinthiens*, XV, 6), n'y verront que du feu, c'est le cas de le dire, car là encore, on utilisera la pyrotechnie de l'époque. Et ainsi nos Evangiles pourront affirmer qu' « *une nuée le déroba à leurs yeux* ».

Mais, dira le lecteur, qu'est donc devenu ce jumeau après la comédie de la résurrection ?

Nous pensons que, très adroitement et comme déjà dit, on usa d'un stratagème pour lui faire franchir les frontières de la Palestine, sans risquer son arrestation. Effectivement, dans le second fragment de l'*Evangile de Barthélemy*, une scène assez étrange est relatée. Elle se déroule après la résurrection de Jésus et ce dernier est censé vendre Thomas à un marchand d'esclaves :

« Pierre dit au marchand : Voilà Notre-Seigneur, viens t'en parler avec lui de ce que tu veux à notre égard.

Alors le marchand dit à Jésus : Salut, homme grand et vénérable, tu sembles être un homme important et bien né.

Le marchand regarda la face de Thomas. Il le trouva ayant la force de l'âge de plus que Matthieu.

---

1. Le *banj* ou *bang*, est tiré d'une variété de jusquiame appelée par les Arabes « *sekaron* », soit : l'enivrante. Elle croît dans toute l'Egypte et dans la presqu'île du Sinaï. C'est la *Hyosciamus muticus*. Elle est soit un hallucinogène, soit un narcotique, selon la dose.

Il dit : Reçois le prix de celui-ci et donne-le-moi. Jésus lui dit : Donne-moi tant de livres d'or, pour lui. Le marchand y consentit. Il dit à Jésus : Ecris-moi la vente. Jésus écrivit, disant : « Je reconnais vendre mon homme... »

Le fragment s'arrête là. Il est bien évident que ce n'est pas le Jésus ressuscité qui vend Thomas, reçoit en échange « n » livres d'or, et rédige l'acte de vente. Mais il est fort possible que ce soit Simon-Pierre, *avec l'assentiment* du mystérieux *taôma*.

Car les esclaves n'ont pas d'existence légale. Ils ne sont rien d'autre que des biens propres, au même titre que des animaux domestiques, du bétail, des volailles. Le marchand ou le maître mentionneront tant d'esclaves mâles et tant d'esclaves femelles lorsqu'ils passeront la frontière, et paieront le péage proportionnel à cette véritable fortune vivante et mobile, sans plus. *Mais ces êtres n'ont plus d'identité civile*. Néron n'ayant pas encore aboli les cruels usages anciens, le marchand ou le maître ont droit de vie et de mort sur leurs esclaves; malades, ils les peuvent abandonner au bord du chemin, ou les chasser hors de la ville.

Mais en retour, le mystérieux *taôma* franchira sans encombre les frontières des tétrarchies, sans rien craindre. Après, s'il en a le courage (et les zélotes n'en manquaient pas), il s'enfuira, malgré les châtiments terribles réservés aux esclaves fugitifs et repris. Et il aura d'ailleurs encore une chance, celle d'être racheté par un Juif de sa secte, à son lieu de destination, si la communauté zélote du lieu a pu être prévenue. Et cela, ce n'est nullement impossible.

On observera d'ailleurs que la substitution du mystérieux jumeau permettait d'obtenir des « apparitions » d'un Jésus à trois dimensions, mangeant et buvant (et pour cause), ce qu'effectivement un fantôme n'aurait pu réaliser. Car la manducation et la déglutition sous-entendent des organes de digestion, et ceux-ci impliquent des organes d'évacuation.

Or, après la prétendue « ascension » de Jésus au ciel, il n'y a plus d'apparitions ou plutôt de « matérialisations » *à trois dimensions*.
Le *taôma* mystérieux disparu, les prodiges de ce genre cessent. Lorsque Saul, sur le chemin de Damas, prétendra avoir entendu *la voix* de Jésus, sortant d'une grande lumière, il n'y aura pas matérialisation à trois dimensions.
Et dans la suite de l'histoire du Christianisme, les *très rares* apparitions de Jésus à des extatiques ou à des mystiques en transe, ces apparitions seront toujours subjectives. Elles auront lieu en rêve parfois. *Jamais plus, on ne verra Jésus apparaître, s'asseoir à une table, manger et boire, faire toucher ses mains et ses pieds. Il est aisé de comprendre pourquoi* [1].

Sans doute, les rites et le culte chrétien ont-ils, en tant de siècles, constitué une *forme-pensée*, un *égrégore*, qui a peu à peu revêtu la taille, le visage, la jeunesse du Jésus idéal, imaginé par les foules croyantes. Et ce Jésus égrégorique ne ressemble en rien au Jésus historique analysé en cet ouvrage, c'est bien évident. Il peut même être visualisé par certains extatiques, doués de clairvoyance. Il peut, *forme-pensée*, puissant agglomérat psycho-magnétique comme tous les égrégores, réagir et se manifester. Les métapsychistes possèdent en ces domaines une expérience et des constatations déjà aussi anciennes qu'indiscutables.

Mais de telles manifestations, appartenant à une « dimension » très mal connue de notre univers, ne relèvent en rien des réalités contingentes. Et lorsque nous lisons, sous la plume de Louis-Claude de Saint-Martin, que les *Réaux-Croix*, ultime degré des *Elus-Cohen*, évoquaient au cours de cérémonies magico-théurgiques celui qu'ils nommaient le « Réparateur », le bon sens s'insurge.

----

1. Nous n'ignorons pas que le pape Pie XII, qui avait déjà vu se renouveler, pour lui seul, le prodige de Fatima, c'est-à-dire le soleil tourbillonnant dans le ciel (! ?), avait affirmé que, lorsqu'il était malade, Jésus était apparu à son chevet, pour le soigner et l'enseigner. Ce que le cardinal Tisserand, averti du prodige, avait confirmé, goguenard : « Pourquoi pas? C'est de son âge!

Car si Jésus est réellement le Logos Créateur, s'il est le Fils du Très-Haut, comment imaginer qu'il soit tenu d'obéir à des incantations, des appels et des fumigations, et observer docilement tout le sacré des cercles évocatoires ?
Par contre, s'il n'existe, en cette autre mystérieuse « dimension », qu'un très banal *égrégore*, une *forme-pensée* lentement constituée au cours des siècles par la piété de millions de croyants, alors la réalisation de tels phénomènes occultes est très possible, car ce que les disciples de Martinez de Pasqually croyaient matérialiser et faire agir au cours de leurs évocations, n'était pas autre chose. Aimantée par les techniques rituelles de la théurgie martinéziste, la *forme-pensée* devenait perceptible aux opérateurs, d'autant que dans les derniers hauts-grades des *Elus-Cohen*, les fumigations rituelles se complétaient de puissants hallucinogènes, tels que le *datura*, le *pavot noir* et le *pavot blanc*. Le manuscrit de l'*Instruction secrète des Réaux-Croix* est là pour le prouver.

Enfin, et en ce qui concerne la pseudo-ascension de Jésus, les multiples contradictions des Evangiles canoniques lui retirent toute plausibilité. Qu'on en juge : 1. pour *Matthieu* (XXVIII, 16-20), Jésus quitte ses disciples en Galilée, sur la montagne. Et il n'est pas question d'ascension;
2. pour *Marc* (XVI, 6-20), il est question d'un rendez-vous en Galilée, et il y a une ascension, mais on ne nous dit pas où ;
3. pour *Luc* (XXIV, 50-53), il y a une ascension, mais cette fois elle a lieu à Béthanie, en Judée, près de Jérusalem;
4. pour *Jean* (XXI, 1-25), Jésus quitte ses disciples en Galilée, mais ce n'est plus sur la montagne, c'est en descendant de la barque de pêche de Simon-Pierre, sur le rivage de la mer de Tibériade, et il n'est pas question d'ascension.
Or, entre l'ascension à Béthanie, et l'ascension à Tibériade ou sur la montagne (de Gamala), il y a 110 km à vol d'oiseau, soit par route environ 150 km.

Comment imaginer que les apôtres n'aient pu se souvenir du lieu exact de la séparation d'avec Jésus, après une telle randonnée à pied ? Comment imaginer que deux des évangélistes sur quatre aient oublié un tel prodige, l'ascension de Jésus dans les airs, devant eux ?
Les faits n'ont donc pas dû se dérouler comme on nous le conte, de façon aussi contradictoire et incohérente. Si nous en doutions, il suffirait de se reporter à un verset de *Matthieu* qui rend un étrange son : « Les onze disciples allèrent en Galilée, sur la montagne que Jésus leur avait désignée. *Quand ils le virent*, ils se prosternèrent devant lui. *Mais quelques-uns eurent des doutes*. Jésus s'étant approché leur parla ainsi... » (*Matthieu* : XXVIII, 16-17.)
Et le récit tourne court avec la promesse qu'il leur fait: « Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde ... » (*op. cit.*, 20.)
Ainsi donc, en le voyant en pleine lumière, au sommet de la montagne, par respect pour leur roi légitime, ils se prosternent. Mais ils regardent néanmoins très discrètement *et ce qu'ils voient leur inspire des doutes*. Ce n'est pas exactement le Jésus habituel, il y a des différences; le maquillage des pseudo-plaies n'est pas parfait ; certains stigmates de la passion sont absents ; et peut-être, le jumeau n'est-il pas un sosie exact.
D'où ce doute discret, cette réticence polie mais significative.

24

La rédemption

« J'aime la piété, et non les sacrifices, et la connaissance de Dieu plus que les holocaustes, dit l'Eternel ... »
Osée : VI, 6.

Victor Hugo a fort bien posé le problème : « La Rédemption, c'est *Dieu-Juste*, faisant souffrir *Dieu-Innocent*, pour apaiser *Dieu-Bon* ... »
Un peu comme si un professeur indulgent, las de punir d'insolents et turbulents élèves et désolé de ce fait, administrait devant eux une correction magistrale au seul élève respectueux et docile, afin de pouvoir ensuite lever toutes les punitions des mauvais sujets, hilares devant ce spectacle.
Mais, dira le lecteur croyant, c'est Dieu lui-même qui, en son amour infini, se substitue à l'homme, se sacrifie et souffre à sa place. Soit, admettrons-nous. Ce sera donc à lui-même que le professeur débonnaire administrera la correction, sous les yeux et à la grande joie des mauvais sujets, s'étouffant à force de rire.
Poser le problème, c'est en souligner les invraisemblances.

La notion de déchéance des âmes, et celle de leur remontée vers la Source Première, était ignorée du Judaïsme classique, surtout des Sadducéens. C'était là une notion propre à la Gnose alexandrine et qui semble avoir filtré, par la suite, chez les Esséniens.
Cette remontée vers le Plérôme, à travers les sphères et malgré les Archontes, dépendait d'une rituélie à forme théurgique et d'une ascèse. Elle était l'œuvre de l'âme elle-même, assistée du corps certes, mais en fait d'elle seule. En aucun cas, un sacrifice humain sanglant ne pouvait libérer la communauté humaine en sa totalité. C'eût été indigne du Dieu Suprême que d'exiger un acte aussi barbare et c'eût été injuste au plus haut point que de libérer ceux qui n'avaient rien fait pour cela et, au surplus, s'en souciaient fort peu.
Aussi bien, les prophètes d'Israël avaient fort bien exprimé cette notion. Qu'on en juge.
Voici d'abord un extrait du *Deutéronome*, résultant des consignes données par Dieu lui-même à Moïse, au sommet du Sinaï, selon la tradition de l'Ancien Testament. Il nous paraît extravagant de lui dénier une importance *capitale*. Entre Dieu parlant, nous dit-on, à Moïse, et les extrapolations de Paul en ses épîtres et n'engageant que lui-même, il y a une marge considérable. Voici ce passage :
« Les pères ne seront pas mis à mort pour les fils, ni les fils pour les pères. Chacun ne mourra que pour son propre péché ... » (*Deutéronome* : XXIV, 16.)
Voici maintenant Jérémie :
« Vous ne prononcerez plus votre proverbe : Les pères ont mangé les raisins verts, et les enfants en ont eu les dents agacées ... Car chacun ne mourra que pour son propre péché. Celui qui aura mangé des raisins verts, c’est celui-là seul dont les dents seront agacées ... » (*Jérémie* : XXXI, 30.)
« Seigneur! Toi qui as les yeux ouverts sur toutes les voies des mortels, pour donner à chacun selon ses voies et selon le mérite de ses œuvres... » (*Jérémie* : XXXII, 19.)
Voici maintenant Ezéchiel :
« La parole de Dieu me fut adressée en ces termes :

« Qu'avez-vous à formuler ce proverbe : Les pères ont mangé du verjus, et les dents des enfants en ont été agacées ? Vous ne devez plus répéter ce proverbe, car c'est la personne coupable qui mourra, et elle seule. Le fils ne portera pas sa part de la faute du père, ni le père de la faute du fils. Au juste reviendra sa justice, au méchant sa méchanceté.
Et le méchant même, Je lui pardonnerai s'il fait pénitence et s'il s'amende, comme Je punirai le juste s'il se pervertit. A chacun selon ses œuvres ... » (*Ezéchiel* : XVIII.)

Quant au Nouveau Testament, nous observerons que, la Patrologie elle-même l'avoue, le péché originel, *qui n'est pas dans le Symbole dit des Apôtres*, si suspect lui-même d'inauthenticité, n'a été enseigné par les Pères que de vive voix, et non en leurs écrits. On aura beau le chercher dans les Evangiles, on ne l'y trouvera pas. Jésus n'est venu que pour sauver les hommes de leurs propres péchés et c'est de ceux-là seuls qu'ils ont à se racheter. Le seul passage que saint Augustin trouve à citer dans tous les Evangiles en faveur de son opinion personnelle sur le sujet (cf. «*Contra Julianum* »), c'est un verset de *Luc*, bien équivoque et très ambigu : « Le fils de l'homme est venu chercher et sauver ceux qui étaient perdus ... » (*Luc* : XIX, 10.)

On ne nous précise pas le motif de cette perdition, ni sa nature : individuelle ou collective.

Or, ce que l'on ignore trop souvent, c'est que Jésus lui-même n'a jamais prétendu le contraire. Jamais il ne s'est présenté comme l'objet d'un holocauste expiatoire *stricto sensu*. Jamais il n'a déclaré que sa mort douloureuse aurait pour effet de libérer les âmes de l'emprise du démon. Que le lecteur se donne la peine de relire attentivement toutes les paroles prêtées à Jésus par les anonymes rédacteurs du quatrième siècle, et il pourra constater ce fait de façon absolue.

Sans doute, fait-il à diverses reprises allusion à une mort prochaine, en une forme violente, et douloureuse au plus haut degré. Il semble bien qu'il en ait eu confirmation après l'évocation du Thabor, où Moise et Elie lui révèlent sa fin prochaine. Et à cela quoi d'étonnant ?

Il a hérité de la responsabilité du mouvement zélote, il l'a conduit, gouverné, et de ce fait, il est recherché pour *rébellion à main armée* par les Romains (l'ordre donné aux disciples de vendre au besoin partie de leurs vêtements pour se procurer des épées, dans *Luc*, XXII, 37 et 49, en est la preuve).
Dès lors, son sort ne saurait faire de doute. Comme tous les autres chefs zélotes antérieurs capturés par Rome, Ezéchias son aïeul, Juda de Gamala son père, c'est la crucifixion qui l'attend, avec la flagellation préliminaire, ainsi qu'il est prescrit par la loi romaine.
Mais jamais Jésus n'associera cette fin à la notion de sacrifice libérateur de la race humaine. D'autant qu'il est résolument raciste et ne s'intéresse uniquement qu'aux seuls enfants d'Israël. Au long des Ecritures, ses propres paroles sont formelles, nous les avons déjà citées et n'y reviendrons pas.
Et ce sera au moins quinze années après son exécution, qu'un homme qui ne l'a jamais connu de son vivant, un nommé Saül, plus tard Paul, imaginera d'associer symboliquement cette mort à celles des victimes animales sacrifiées chaque jour sur l'autel du Temple de Jérusalem.
Sans doute, nous objectera-t-on les paroles prononcées par lui lors de la Cène : « Celui qui ne mange pas ma chair et ne boit pas mon sang n'aura point part à la vie éternelle... » Mais cette phrase est tirée d'une liturgie vieille déjà, *à l'époque de Jésus, de quatorze siècles*. C'est celle des fidèles de Mithra : « Celui qui ne mange pas ma chair et ne boit pas mon sang, n'a pas la Vie en lui... »
Cette constatation mettra Tertullien en fureur au IIIème siècle, et pour s'en tirer, le célèbre fanatique affirmera que c'est là une ruse du Diable, qui, ayant connu par sa prescience, les futurs détails de la Cène, s'est empressé d'en établir, longtemps à l'avance une contrefaçon. Pitoyable explication.
Ce qui est certain, c'est que la Cène primitive n'a en rien ressemblé à une messe d'aujourd'hui, ni dans la forme ni dans l'esprit.

Ce qui est tout aussi probable, c'est que ce sont les scribes anonymes du quatrième siècle qui introduisirent la phrase empruntée à la liturgie de Mithra et cela justement à une époque où ce culte était définitivement proscrit, sous peine de mort, à une époque où, certaine de l'impunité, et au besoin encouragée par les pouvoirs publics, la populace fanatique et bornée saccageait et remplissait d'ordures ménagères les sanctuaires de Mithra, quand elle n'y ajoutait pas les cadavres des desservants mithriaques massacrés par elle, pour les mieux profaner. *Les fouilles sont là pour le prouver*. Faut-il rappeler le lynchage de la pythagoricienne Hypathie, en 415, à Alexandrie ?

Ainsi donc, la notion d'un Jésus apaisant par ses souffrances, librement acceptées, le courroux de son Père céleste (c'est-à-dire de lui-même, puisqu'il lui est *consubstantiel et coéternel*), est apparue avec le temps et s'est imposée grâce à ce dernier, comme un fait accompli, malgré son caractère totalement irrationnel, et théologiquement indéfendable.

Dépourvue de toute logique, elle est d'ailleurs en contradiction avec les Ecritures néo-testamentaires, lesquelles nous affirment qu'il a libéré *en une seule fois* la totalité des âmes, passées, présentes, ou à venir. Mais, par ailleurs, chacune de ces âmes doit réaliser, elle-même, son propre salut individuel, à peine d'être damnée. Un peu comme si un régiment mutiné bénéficiait d'une amnistie générale et, qu'en même temps, chacun des soldats le constituant avait à comparaître devant une cour martiale pour y être jugé de nouveau individuellement.

On voit combien la Gnose, opérative et ascétique, des anciennes écoles alexandrines, était éloignée de cette notion d'une seule et unique victime expiatoire, propre au christianisme ordinaire, elle qui conditionnait le salut de l'âme de son accès progressif aux sphères supérieures, tant par la théurgie que par l'ascèse, cette dernière à la foi physique et morale, sans omettre la jonction de cette âme avec un *daïmon parèdros*, c'est-à-dire une étincelle divine individualisée.

Car : « Si tu es fait de Vie et de Lumière, *et si tu le sais*, tu retourneras un jour vers la Vie et vers la Lumière ... », nous dit Hermès Trismégiste.

Reste la notion d'un pseudo « fils » de la Divinité, sorte de *dieu second*, qui aurait reçu de celle-ci le gouvernement général de la Création, après en avoir été l'Auteur direct. Ce qui sous-entend que le Dieu Suprême ne peut tout faire par lui-même, qu'il lui faut un collaborateur.

Or, il nous paraît bien difficile de se présenter comme le sauveur d'Israël, annoncé par les derniers prophètes manifestés, tout en s'identifiant au Dieu Suprême, à l'Eternel, dont ceux-ci se réclament.

Car les divers sauveurs et libérateurs du peuple élu eurent chacun leur annonciateur et il n'y a jamais eu un seul sauveur d'Israël, mais bien plusieurs, de Moïse à Zorobabel, en passant par Josué, David, etc… Ainsi donc, que les écritures sacrées mentionnent périodiquement la venue d'un de ces libérateurs, il ne faudra pas imaginer que ce dernier est nécessairement un avatar de la Divinité Suprême. Dans l'esprit des prophètes, ces sauveurs ne sont que des hommes prédestinés, pas autre chose.

Faut-il admettre que Jésus soit un de ceux-là? Il ne saurait en être question, car il n'a pas libéré Israël de la tyrannie romaine et de celle des roitelets iduméens, leurs hommes-liges; bien au contraire, sa venue a coïncidé avec la désagrégation progressive, terminée par la dispersion générale, après la ruine de Jérusalem.

D'autre part, il nous paraît impensable de se réclamer sans cesse de l'Ancien Testament et des prophètes, lorsque, par des prétentions réitérées à sa propre divinisation, on devient ainsi leur permanent démenti. Car sans la caution vétéro-testamentaire, comment justifier le Nouveau Testament?

Or, l'évangile attribué à *Jean* et qui est, en réalité, un assemblage de textes christo-gnostiques, eux-mêmes mauvais démarquages du « *Corpus Hermeticum* », cet évangile nous affirme ceci :

« Au Commencement était le Verbe, le Verbe était *près de Dieu*, le Verbe était *dieu* ... » (*Jean* : l, 1.)

On observera que le texte grec original fait une différence soulignée entre « le Dieu » (sous-entendu « suprême»), et « un dieu », qualificatif montrant ainsi le caractère inférieur et subordonné du second. Dans les langues vulgaires modernes, on ne peut rendre cette différence que par l'emploi d'une majuscule et d'une minuscule.
Quoi qu'il en soit, puisque les chrétiens prétendent justifier leur religion par le fait qu'elle constituerait la réalisation de l'Ancien Testament, voici des textes qui, par avance, leur apportent un démenti catégorique :
« Sachez que c'est Moi qui suis *Dieu*, et qu'*il n'y a point de dieu près de Moi ...* » (*Deutéronome* : XXXII, 39.)
« Avant Moi, il n'a point été formé de Dieu, et après Moi il n'y en aura point... » (*Esaïe* : XLIII, 10.)
« C'est Moi, Moi, qui suis l'Eternel, et hors de Moi il n'y a point de sauveur… » (*Esaïe* : XLIII, 11.)
« C'est Moi, Moi qui efface tes transgressions, pour l'amour de Moi. Et Je ne me souviendrai plus alors de tes péchés ... » (*Esaïe* : XLIII, 25.)
« Ainsi parle l'Eternel, votre rédempteur... » (*Esaïe* : XLIII, 14.)
« Notre rédempteur, c'est celui qui Se nomme l'Eternel des Armées ... » (*Esaïe* : XLVII, 4.)
« Je suis l'Eternel, ton sauveur, ton rédempteur, le puissant de Jacob ... » (*Esaïe* : XLIX, 26.)

Nous avons souligné au début de ce chapitre, le caractère totalement irrationnel de cette « rédemption », telle que l'on nous la présente, pour tout homme de bon sens.
Nous venons maintenant de démontrer que, malgré bien des affirmations audacieuses, elle n'était même pas conforme à l'Ancien Testament.
Si nous ajoutons que le rejet des prescriptions rituelles par Jésus et les siens constitue encore une aggravation de cette différence, il nous paraît encore plus présomptueux d'affirmer que le Nouveau Testament n'est que la réalisation de l'Ancien.

25

L'exécution de Judas

« Il ne faut pas faire souffrir les envieux ou ceux qui nous paraissent tels. Il y a une certaine qualité de désespoir qui se trahit dans une forme de l'envie et qui mérite la pitié ... »
MAURICE MAGRE : L'Amour et la Haine.

Dans les différents versets des Evangiles où il est question de Judas Ishkarioth, on le dit fils de Simon. Ce Simon voit son nom complété parfois d'un surnom; il est dit le Canaéen ou le Cananite, parce qu'étant de Cana. Or, en hébreu, *Kana* signifie zèle, fanatisme, intransigeance. Il est encore dit le Zélote. Or, en grec, *zêlôtês* signifie également zélé, fanatique. Il est dit lshkarioth, comme son fils. Et la version biblique catholique de Lemestre de Sacy, en son index des noms, nous précise que ce terme signifie « homme de meurtre », en hébreu. Ainsi donc nous sommes fixés, Simon, le père de Judas Ishkarioth, est un sicaire, un de ces terroristes de l'intégrisme juif d'alors et sur lesquels Flavius Josèphe nous donne de nombreux détails, en ses « *Guerres de Judée* » et en ses « *Antiquités Judaïques* ».
Mais ce Simon est-il le même que le Simon Kepha, soit le Simon Pierre des Evangiles?

C'est à peu près certain. En effet, il y a un rapport évident entre le surnom de *képha* et ce caractère impitoyable qui est celui du sicaire, car *képha* signifie « pointe de rocher », aiguille de pierre, en hébreu. C'est ce terme qui est utilisé dans *Jérémie* (IV, 29) : « Ils montent sur les pointes des rochers ... », et dans *Job* : « Ils habitaient dans les cavernes de la terre et au sommet des rochers ... » (XXX, 6.)
Mais il y a un passage de l'évangile de Jean qui le précise de façon encore plus catégorique :
« Jésus dit donc aux Douze : Et vous, ne désirez-vous pas aussi vous en aller ? ... *Simon Pierre* lui répondit : Seigneur, à qui donc irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle. Et nous avons cru et nous avons connu que tu es l'Oint, le saint de Dieu ... Jésus leur répondit :N'est-ce pas moi qui vous ai choisis, vous les Douze ? Et l'un de vous est un démon!... Il parlait de *Judas Ishkarioth, fils de Simon,* car c'était lui qui devait le livrer, lui, l'un des douze ... » (*Jean* : VI, 67 à 71.)
En ces versets, il est question de Simon-Pierre et lorsqu'on précise qui est le père de Judas, on le présente comme tel, il n'est pas question d'un autre Simon ; Kanaéen, Zélote, Ishkarioth. C'est toujours le même. Ce qui confirme qu'il n'y a pas douze disciples dans l'état-major messianiste, mais seulement huit, peut-être même sept. Mais revenons à Judas.

Nous lisons ceci dans *Matthieu* et dans cet évangile seulement:
« Alors Judas qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, se repentit et rapporta les trente pièces d'argent aux principaux sacrificateurs et aux Anciens, en disant : J'ai péché en livrant le sang innocent. Ils répondirent: Que nous importe? Cela te regarde. Judas jeta les trente pièces d'argent dans le Temple, se retira *et alla se pendre* ... » (*Matthieu* : XXVII, 3-5.)

Dans les *Actes*, nous avons d'autres détails, beaucoup plus curieux, eux :
« Au sujet de Judas, qui a été le guide de ceux qui ont saisi Jésus, il était compté parmi nous et il avait part au même ministère.

Cet homme, ayant acquis un champ avec le salaire du crime, est tombé, s'est rompu par le milieu du corps, et toutes ses entrailles se sont répandues ... » (*Actes* : l, 16-18.)
Tout d'abord, nous observerons que, dans *Matthieu* (XXVII, 7), on nous avait précisé que c'était avec les trente pièces d'argent, jetées par Judas dans le Temple, que les prêtres avaient acheté un champ à un potier. Dans les *Actes,* c'est Judas lui-même et il est mort d'un accident, au cours duquel ses entrailles se répandirent.
Mais alors, s'est-il pendu, ou est-il mort accidentellement ? Nous répondrons : ni l'un ni l'autre. *Judas fut exécuté*, comme traître, selon un rituel parfaitement judaïque, quoique particulier. Il avait trahi la cause sacrée du Messianisme, il avait livré aux Romains le roi d'Israël, le Fils de David, l'Oint, il avait guidé ceux-ci jusqu'à la retraite secrète du mont des Oliviers, cette resserre dans laquelle était le pressoir à huile ayant donné son nom, Gethsémané, à ce lieu même. Il avait été la cause de la débâcle finale et de l'échec de tout ce qui avait été préparé ; qu'on en juge.

Nous lisons dans Jean ceci, qui est fort clair :
« Or, Judas, celui qui le trahissait, *connaissait aussi cet endroit*, parce que *Jésus et ses disciples s'y étaient souvent réunis*. » (*Jean* : XVIII, 2.)
Ainsi donc, lorsque Jésus, malgré sa fatigue, quitte le soir Jérusalem pour retourner, dans les premiers temps, coucher à Béthanie, chez Simon le Lépreux, dans la demeure de Lazare [1], de Marthe et de Marie, Gethsémané demeure *un lieu secret de réunion*. Par la suite, lorsque Béthanie sera connue et qu'il ne pourra pas plus y coucher qu'à Jérusalem, risquant d'être capturé de nuit, ce sera à Gethsémané que Jésus ira dormir. *Jusqu'au jour où Judas révélera cette cachette*. Continuons:
« Judas, ayant donc pris la tête de la *Cohorte* et des agents envoyés par les chefs des prêtres et les pharisiens, vint en ce lieu avec des lanternes, des torches *et des armes* ... » (*Jean* : XVIII, 3.)

----

1. Les scribes du IVème siècle omettent d'ailleurs de nous dire pourquoi Jésus réussit à ressusciter Lazare et laissa Simon, son père, toujours rongé par la lèpre.

« *La Cohorte, le Tribun* et les agents des Juifs, se saisirent alors de Jésus et le chargèrent de liens... » (*Jean* : XVIII, 13.)

Sans doute, le texte grec initial emploie-t-il le mot grec *chiliarque* (*chiliarcos*), et les historiens officiels ont-ils voulu, par prudence, en faire un officier subalterne, commandant un petit détachement. Mais un *chiliarque* commandait mille hommes, un « milliaire », et c'est par une exacte correspondance hiérarchique, que saint Jérôme, en sa *Vulgate*, a très exactement et très intelligemment traduit *chiliarque* par *tribun*.
A ces six centuries de vétérans, commandées par un Tribun, ayant rang de consul, le Sanhédrin, pour montrer sa « collaboration » loyale, ne pouvait moins faire qu'envoyer un renfort d'environ deux cents miliciens du Temple. La proportion nous paraît correcte. Cette milice du Temple avait son arsenal dans l'enceinte de celui-ci. Là, y étaient déposées les armes de guerre proprement dites : arcs, flèches, javelots, lances, boucliers. Pour la simple police du Temple et de ses parvis et enceintes, les éléments de service disposaient de l'épée et du gourdin, la terrible *matraque* de tout le Moyen-Orient.
Mais le fait de mentionner (*Jean* : XVIII, 3) que cette troupe vint « *avec des armes* », a échappé en son importance au scribe officiel du IVème siècle. Car cette précaution qu'il révèle, *malgré lui*, montre bien que la prétendue « arrestation » est bel et bien une *expédition*. Le Tribun des Cohortes, magistrat militaire *ayant rang de consul*, ne se déplace pas avec une décurie pour escorte. Et il ne va pas effectuer une simple arrestation, en compagnie d'une escouade d'argousins. C'est un peu comme si le Préfet de Police allait lui-même arrêter un délinquant primaire, dans le petit car de Police Secours.
C'est donc bien pour guider les Romains et eux seuls, que Judas prend la tête de cette petite armée de près de 800 hommes qui va, dans la nuit, investir le mont des Oliviers. Et ce sera là son crime inexpiable aux yeux de tous les autres : avoir livré le roi légitime d'Israël, l'Oint, le Fils de David, non pas à une secte rivale, au Judaïsme officiel, mais aux Romains, aux Occupants abhorrés.

Reprenons en effet le texte de Jean:
« Les *Juifs* le cherchaient donc pendant la Fête (des Tabernacles) et ils disaient : « Où est-il ? .. » Et il y avait dans la foule une grande rumeur à son sujet. Les uns disaient : « C'est un homme de bien ... », et les autres disaient : Non certes ! Il séduit le peuple ... Toutefois, personne ne parlait librement de lui, par crainte des Juifs. » (*Jean* : VII, 11-13.)
Que veut dire ce charabia? Rien de sérieux.
Mais si l'on remplace « *les Juifs* » par « *les Romains* », tout devient parfaitement clair. Et on comprend pourquoi Judas prendra la tête de la Cohorte pour leur désigner enfin celui qu'ils recherchent depuis si longtemps :
Jésus, chef de la Révolte juive de l'an 33 ...

Car il est bien évident que les Juifs, eux, connaissent parfaitement Jésus. Lui-même le proclame : « *J'étais tous les jours dans le Temple, parmi vous, enseignant... Et vous ne m'avez pas arrêté ...* » (*Matthieu* : XXVI, 55.) Dès lors, comment pourraient-ils le rechercher?
Mais les Romains, eux, ne le connaissent pas. Tenus à l'écart de la vie juive, ils ne peuvent, en tant que Gentils, pénétrer au-delà de l'enceinte réservée à ceux-ci dans le Temple. Ils ne peuvent accéder à celle où, chaque jour, les Juifs sont à même d'entendre Jésus prêcher la restauration du Royaume de Dieu, ce royaume où il n'y aura plus, selon la doctrine de son père, Juda de Gamala, qu'un seul maître, un seul roi, le dieu d'Israël, Iaveh.
Et cette doctrine, il la prêche à son tour. Un seul est votre maître, et vous êtes tous frères ... » (*Matthieu* : XXIII, 9.)
Il est fort probable que lorsqu'il quitte le Temple, le soir, il le fait mêlé à la foule qui redescend des cinq parvis superposés, et par prudence, encadré des siens, de sa garde, comme toujours. Peut-être même porteur d'un de ces masques de plâtre, postichés et peints, dont nous parle Lucien de Samosate, et qu'utilisera son frère jumeau. L'exiguïté de sa taille le fait encore mieux passer inaperçu, et ainsi les légionnaires romains demeureront-ils longtemps sans pouvoir l'identifier.

Il faudra finalement la trahison de son neveu, Judas l'Ishkarioth, pour le désigner formellement, aux Oliviers, au Tribun et à la Cohorte des Vétérans ayant investi le mont. Seuls, en effet, les factionnaires qui, du haut de la citadelle Antonia, surveillaient de loin le Temple, étaient à même de signaler, depuis longtemps, d'importants attroupements suspects sur le Parvis des Hommes. « Il excite le peuple... », lui reprocheront les Sanhédrites, (*Luc* : XXIII, 5 et 14). Mais, d'ordre de Rome, Pilate n'y pouvait envoyer personne, tout espion non-juif eût été mis à mort par la milice du Temple, sans que les Romains ne s'y puissent opposer. C'est donc, de toute manière, pour le faire enfin connaître aux Romains, que Judas Ishkarioth prend la tête de la Cohorte, peut-être même tenant lui-même les rênes du cheval du Tribun.

Et cette trahison, les Sicaires ne la lui pardonneront pas.

Affirmer que Judas a été exécuté par les disciples ne manquera pas de susciter de nombreuses protestations. Comment supposer que ces hommes, chevelus et barbus, déguenillés et illuminés, tout de douceur et de pardon, se sont érigés en justiciers ? C'est que, justement, la presse, le film, la radio, nous ont habitués à un modèle spécial de « chrétien ». Et ce « modèle » n'est pas tout à fait conforme à la vérité historique.

Comment faire coïncider ce type d'illuminé inoffensif avec celui du *sicaire* décrit par Flavius Josèphe? La réponse est fort simple. Il suffit de se souvenir de cette hypocrisie effarante avec laquelle on tente de nous faire croire que c'est le Saint-Esprit qui a aveuglé Elymasbar-Jésus à Paphos et non Paul et ses compagnons ; que c'est le Saint-Esprit qui a tué Ananias et son épouse Saphir à Jérusalem et non Simon-Pierre et ses jeunes gens; que c'est le Saint-Esprit qui a paralysé la fille de Simon, demandée en mariage par un noble romain et non Simon lui-même ; que c'est le Saint-Esprit qui a incendié Rome, comme cela était annoncé dans l'*Apocalypse* (cela tardait un peu !); et que c'est encore le Saint-Esprit qui incendia Byzance, la nuit où Jean Chrysostome, exilé d'ordre de l'impératrice Eudoxie, quitta cette ville, fou de colère [1].

----

1. En l'an 404.

Et, cependant, Judas fut exécuté, et ne se suicida pas. Nous allons maintenant en donner les preuves.

Nous savons que les membres des corporations judaïques, tant tailleurs de pierre que charpentiers [1], ne fréquentaient pas les synagogues ordinaires ; *ils possédaient les leurs propres* (cf. Gérard Nahon : « *Les Hébreux* »). Ce qui indique qu'ils possédaient des traditions peut-être particulières, en certains domaines tout au moins.

Peut-être Simon portait-il (bien avant le retour de Jésus, nous l'avons démontré) le surnom de « la pierre », *Kêpha*, en hébreu), parce qu'il avait travaillé dans les carrières de pierre, *près de Capernaüm, où se trouvait sa demeure familiale.* (*Marc* : I, 29.)

Ces traditions corporatives, pendant des siècles, furent véhiculées, sans toujours en soupçonner l'importance, par les corporations romaines, puis chrétiennes et aboutirent, souvent déformées, abâtardies, à la Maçonnerie spéculative médiévale. Au dix-septième siècle, en Grande-Bretagne, cette dernière donna naissance à la Franc-Maçonnerie spéculative moderne.

Et nous allons découvrir, au sein de leurs traditions les plus secrètes, un type d'exécution du traître, qui va nous ramener à Judas.
En effet, Simon avait sa demeure familiale à Capernaüm, à l'entrée de la vallée de Génézareth (*Marc* : I, 21 et 29). Mais plus au sud, entre Tibériade et Sephoris, il existe plusieurs kilomètres de cavernes *qui furent exploitées comme carrières*. A l'époque de Jésus, les proscrits, les révoltés, les malfaiteurs et les canaïtes ou zélotes, y trouvaient un sûr abri contre la police hérodienne ou romaine. Quelques-uns s'y faisaient oublier.

----

1. Car c'était une seule corporation.

Et le rabbin Siméon-bar-Jokaï, dont la tradition veut qu'il dicta le *Zohar* à ses disciples, y vécut durant seize années.
Simon, dit « la pierre », habitant cette région où les carrières de pierre ont une telle importance, lui devait sans doute son surnom, c'était peut-être aussi « Simon le Carrier ».

En 1746, Charles-Edouard Stuart, prétendant au trône d'Angleterre, fils de Jacques Stuart et petit-fils de Jacques II, fut vaincu à Culloden (Ecosse), par le duc de Cumberland, troisième fils de George II et prince de la maison d'Orange.
Les historiens ont longuement décrit les atrocités des troupes anglaises à l'égard des troupes écossaises, et le duc de Cumberland entra dans l'histoire avec les mains sanglantes d'un boucher de mauvaise maison.
Devant la Chambre des Pairs, comparurent les chefs de la tentative jacobite. Les plus grands, Kilmarnock et Balmerino, furent les plus sévèrement châtiés. La sentence habituelle, celle que l'on appliquait aux traîtres, aux félons, aux rebelles, porte :
« Vous serez *pendus par le col*, mais non pas jusqu'à ce que mort s'ensuive, car vous devrez être *ouverts vivants*. *Vos entrailles seront arrachées*, puis brûlées sous vos yeux. Vos têtes seront ensuite séparées du corps, et vos corps, coupés en quatre parties, mis à la disposition du roi. »
Le roi George II, honte ou peur, devant le siècle qui le regardait (car nous sommes au dix-huitième siècle, Catherine de Russie a supprimé la torture, Voltaire guette ...), le roi n'osa pas faire exécuter cette sentence atroce, et les condamnés furent simplement décapités.
Or, tous étaient maçons, mais maçons de cette franc-maçonnerie jacobite d'*obédience catholique*, et qui avait ses attaches dans la maçonnerie opérative d'Ecosse depuis des siècles. Leur chef en était le Grand-Maître Charles Radclyffe, lord Derwentwater. Mais en face d'eux se dressait la nouvelle venue, la franc-maçonnerie anglaise d'*obédience protestante*, née à Londres en 1715.

Et comme pour Cazotte, ce fut le procès de francs- maçons jugés par des francs-maçons. Il y eut une trahison dont on ne parla pas officiellement, celle qu'avaient commise les maçons jacobites écossais devenus les soldats des Jésuites. Et la sentence première fut celle que les traditions maçonniques rapportent avoir été appliquée aux assassins d'Hiram. La voici.

Dans le Rituel maçonnique du grade d' « *Illustre Elu des Quinze* » on trouve l'exécution des deux derniers meurtriers d'Hiram.

Le premier avait fait l'objet du grade précédent : « *Maître-Elu des Neuf* », la mort des deux derniers traîtres clôt le thème général de la vengeance. Voici le récit rituel : « Six mois après la mort d'Hiram, et celle de son meurtrier, Abyram Akiroph, un des intendants de Salomon, nommé Ben-Acar, effectuant des recherches dans le pays de Goth, tributaire de Salomon, apprit que Sterkin et Osterfult, les deux autres assassins d'Hiram, s'y étaient retirés, s'y croyant en sûreté. Salomon, l'ayant appris, écrivit immédiatement à Malla, roi de Goth, et lui marqua le désir de voir châtier ce crime [1]. En conséquence, Salomon choisit quinze des plus dignes et des plus zélés maîtres, dans le nombre desquels il comptait les neuf qui avaient été à la recherche du premier meurtrier, Abyram Akiroph. Ils partirent le 15 du mois de Tammouz et arrivèrent le 28 du même au pays de Goth [2]. Ils remirent la lettre de Salomon à Malla, roi du pays, qui, épouvanté de cette nouvelle, donna sur-le-champ des ordres pour que l'on fît rechercher le plus exactement les deux brigands et pour qu'ils fussent livrés aux Israélites, se trouvant fort heureux de débarrasser ses Etats de pareils monstres.

On employa cinq jours à faire les plus exactes perquisitions. Finalement, Zerbal et Heleanam, deux des « Quinze », furent les premiers qui découvrirent les deux meurtriers d'Hiram dans une caverne nommée « Bendicar ».

----

1. Peut-être le royaume de Goth, inconnu dans la Bible, est-il le même que celui de Goh, cité dans II *Samuel*, XXI, 18.

2. On notera que le déroulement de la vengeance rituelle a lieu durant la phase décroissante de la lunaison du mois de Tammouz.

Ils furent enchaînés ensemble et chargés de plaques lourdes, sur lesquelles on grava le crime dont ils s'étaient rendus coupables et le genre de châtiment qui leur était réservé.
Ils arrivèrent à Jérusalem le 15 du mois suivant et ils furent menés devant Salomon qui, après leur avoir reproché le noir forfait dont ils s'étaient rendus coupables, ordonna qu'on les conduisît à la tour d'Achyar, jusqu'au moment de leur exécution.
Le lendemain, vers dix heures du matin, ils turent pendus à deux poteaux par le col, les bras et les jambes liés par-derrière. Leur corps fut crucialement ouvert, depuis la poitrine jusqu'à l'os pubis. Ils demeurèrent en cet état durant huit heures. Lentement, les entrailles descendirent peu à peu, les insectes et les mouches vinrent se repaître de leur sang et du suc de leurs entrailles.
Leurs cris et leurs gémissements étaient si lamentables qu'ils touchèrent même le cœur des bourreaux. On leur trancha donc la tête et on jeta leur corps par-dessus les murailles de Jérusalem, où ils servirent de pâture aux corbeaux et aux bêtes sauvages. »
Laissons tout le détail de cette histoire, sans fondements historiques certains. Constatons simplement que, par le canal des corporations judaïques, par celui de la fameuse « route de l'étain », une tradition judiciaire concernant le châtiment des traîtres, rebelles à leur souverain, est passé de l'Israël ancien et de ses corporations à l'Ecosse médiévale, en ses corporations.
Cette tradition implique que le traître à son roi, pendu par le col à un poteau, bras et jambes attachés en arrière, renversant ainsi le corps, a ensuite le ventre ouvert, afin que les entrailles s'en échappent par leur propre poids, lentement.
Or, si nous en croyons Matthieu et les Actes, Judas Ishkarioth mourut pendu et perdant ses entrailles. Ce ne sont pas là des opérations qu'un homme seul peut réaliser aisément. On l'y a aidé. Et là, nous n'hésitons pas à reconnaître la main des *Sicaires*, une fois de plus. Car les *Actes* contredisent Matthieu dans la thèse du suicide.

Un homme qui achète un champ avec le bénéfice d'une opération, même scandaleuse, ne s'ouvre pas les entrailles accidentellement, sans qu'on l'y aide. Et s'il se pend, encore moins. Ainsi donc, Juda-bar-Simon dit l'Ishkarioth, fils de Simon-Pierre, neveu de Jésus, petit-fils de Marie, fut exécuté par les Disciples, purement et simplement.

Mais dira le lecteur croyant, qui prouve que les apôtres et les disciples prirent part (ou exécutèrent même) à un crime aussi sauvage, quel que soit son caractère justicier ? S'il est bien prouvé que ce fut *un rite de vengeance* fort précis qui fut observé, s'il est démontré qu'un tel rite était le propre des membres des corporations judaïques, il resterait à démontrer que les apôtres étaient membres de celles-ci.
Nous avons prévu cette objection, et elle reçoit sa réponse.
Dans les mêmes « *Actes de Thomas* », cités page 84, au sujet du mystérieux jumeau de Jésus, lorsque Thomas, alias Jude, est vendu à un marchand d'esclaves (nous avons expliqué pourquoi), ledit Thomas, pour être bien certain que le marchand l'achète, précise qu'il a un métier, ce qui, pour un esclave, en augmente la valeur. Et il se dit *charpentier*, tout comme son frère jumeau Jésus, sachant tailler les colonnes, le marbre, la pierre, etc… Il est donc *charpentier et tailleur de pierre* et nous savons que ces deux métiers ne constituaient qu'une seule et unique corporation en Judée.

Conclusion : Jésus ne fut pas « officiellement » que *charpentier,* il fut *aussi tailleur de pierre*, puisque même corporation. Sans doute ne pratiqua-t-il jamais beaucoup ces deux professions. Mais il l'est officiellement. Et comme, en Israël, tout homme doit posséder un métier (voir page 84) ce lui est une justification civile.
Par ailleurs, tout comme en l'ancienne France, et en toute la vieille Europe, le fils doit demeurer dans la corporation de son père. Il n'en peut sortir (il n'y a d'ailleurs pas intérêt, héritant de ses astuces de métier, de son outillage, de sa réputation).

Dès lors, nous pouvons conclure que son père, Juda de Gamala, avait lui aussi officiellement cette double qualification. *Et cela implique que les frères de Jésus l'ont aussi*. La pêche n'est qu'un moyen accidentel de subsister, comme la chasse. (De nos jours, le braconnage, tant d'eau que de forêt, est un complément alimentaire pour certains ouvriers agricoles.) Ainsi, Simon doit certainement son surnom de « la pierre » à un épisode de sa vie ouvrière, ou à une identité de caractère avec son propre métier.
Et, nouvelle conclusion, si les chefs du mouvement zélote, Jésus et ses frères, sont membres de la corporation des charpentiers et tailleurs de pierre, il est probable que c'est surtout en ce milieu qu'ils ont recruté leurs fidèles. N'oublions pas que les corporations judaïques avaient leurs synagogues particulières, ce qui implique qu'ils étaient « à part » de la population juive ordinaire. En hébreu, cela constitue la classe des « *séparés* ». Sur les quatre à cinq mille hommes constituant la masse de manœuvre de Jésus (*Matthieu* : XIV, 21 et XV, 38) combien étaient rattachés à cette corporation?
Et cette appartenance corporative implique, par voie de conséquence, l'usage d'un rituel précis pour l'exécution d'un traître, assassin de son maître. Dès lors, ce sont bien les disciples qui furent les auteurs d'une aussi sauvage répression [1].

La trahison de Judas Ishkarioth et son exécution par les autres membres de l'état-major de Jésus, pesèrent sur le rôle de son père, Simon, et lui retirèrent certainement beaucoup de la confiance commune.
D'ailleurs, pourquoi Jésus confia-t-il sa mère à Jean, et non à ses autres frères, fils de Marie tout comme lui: « Simon, Jacques et Jude ... (*Matthieu* : XIII, 55) ?

----

1. Cela expliquerait le caractère judaïque absolu des premiers grades dits « *de vengeance* », dans la franc-maçonnerie écossaise. Il y aurait là transmission réelle, depuis le plus lointain des âges, d'où le rôle des poignards en ces grades, rappel de la *sica* des Zélotes. Et le rituel manuscrit du grade de chevalier Kadosh, de 1756, le prouve surabondamment.

Parce qu'il a enfin compris la trahison des siens, on s'est débarrassé de lui, et *on fera taire Judas*, afin qu'il ne reste pas trace de cette trahison générale. Souvenons-nous qu'on avait déjà voulu le faire enfermer comme fou (*Marc* : III, 21). Ses proches étaient venus pour cela.

Prétendre, par ailleurs, que ce fut pour trente pièces d'argent que Judas trahit son oncle et son roi, est une explication sans valeur. Judas était voleur (*Jean* : XII, 6) de profession sans doute; c'était un coupeur de routes, comme la plupart des *sicaires*, nous disent les Evangiles. « Il puisait dans la bourse et il prenait ce que l'on y mettait » (*Jean* : XII, 6.) Il eût pu continuer longtemps encore, car cette bourse, elle se remplissait au fur et à mesure des besoins.

S'il a trahi, ce fut sans doute pour deux raisons.

La première fut que Jésus avait probablement effectué une sorte de reconversion du mouvement, à la suite de l'évocation du Thabor. Une entité mystérieuse avait pris possession de lui. Ou une évolution intérieure l'avait conduit à rejeter cette guerre impitoyable et sans merci, où tout était perdu d'avance devant la puissance de Rome. Ou encore il avait vieilli, « proche de la vieillesse », nous dit saint Irénée, et il n'avait plus d'espoir. Or, Judas était jeune et, ni la haine des Romains, ni de folles espérances n'étaient mortes en son cœur.

La seconde fut que, fils de Simon, lequel est le frère de Jésus, après la désignation de son père comme successeur du Fils de David, la royauté théorique d'Israël passait à leur lignée. Il devenait, lui Judas, petit voleur de grands chemins, sicaire sans célébrité, le chef du Messianisme juif, à la mort de son père. Et déjà, à la mort de Jésus, son oncle, il devenait le « dauphin ».

Pourquoi Simon rôde-t-il, seul, en effet, après l'arrestation de Jésus, le plus près possible du lieu de l'audience judiciaire? Est-ce par fidélité (son triple reniement en fait douter), ou par crainte que Jésus ne soit finalement libéré et revienne demander des comptes à Simon et à son fils Judas ?

Il n'en fallut peut-être pas plus pour décider la suppression de ce dernier (avec bénéfices, car la tête de Jésus devait être mise à prix par les Romains pour une somme bien supérieure à trente deniers), il n'en fallut pas plus, disons-nous, pour décider la suppression de ce chef entré dans la déviation doctrinale et tactique.

Songea-t-il également à supprimer Simon, son père, par la suite ? Ce n'est pas improbable. Les « *Antiquités Judaïques* » et les « *Guerres de Judée* » de Flavius Josèphe, nous ont habitués à ces haines familiales sans pitié, au sein des familles dynastiques du Moyen-Orient. Quoi qu'il en soit, la mort effroyable de Judas Ishkarioth n'indigna pas son père, Simon, il laissa faire ce qui était, aux yeux de tous, un acte de justice, s'il ne l'approuva pas, lui aussi.

Mais là ne s'arrêta pas la conséquence des événements liés à la mort de Jésus.

Nous avons conservé pour la fin de ce chapitre, le texte d'un document essentiel pour notre thèse de Judas Ishkarioth, *exécuté en châtiment de sa trahison*. Ce texte semble démontrer qu'il fit contre lui l'unanimité de tout l'état-major de Jésus, sans doute même son père compris. N'avait-il pas, agissant ainsi, risqué de livrer tout le groupe des disciples aux Romains ? En tout cas, voici ce texte. Il est tiré de l'*Evangile de Barthélemy*, apocryphe copte du Vème siècle, et figure en son Ier fragment :

« Et Jésus se retourna alors vers l'homme qui l'avait livré, c'est-à-dire vers Judas Ishkarioth. Il lui dit : « En quoi as-tu bénéficié, ô Judas, de m'avoir livré ? … Moi, j'ai souffert toutes les douleurs pour sauver une créature, mais toi Judas, malheur à toi !... Double anathème sur toi ! Malédiction sur toi ! ...

Car Judas, son héritage est avec le Diable ... On a effacé son nom du Livre de Vie. *On a pris son destin, d'entre le nombre des vivants* ... On a détruit son panagis, on a lacéré son étole ... Satan a reçu son jugement avec lui, alors qu'il s'en va, dans le mépris de tous. On lui a enlevé son épiscopat. On lui a volé sa couronne. Des étrangers se sont emparés de ses peines. Il s'est revêtu de malédiction. II a été souillé comme une eau corrompue.

On lui a dérobé son vêtement de gloire. On a éteint la flamme de son luminaire. On a laissé sa demeure déserte. *Ses jours ont été abrégés. Sa vie est terminée.* La paix s'est éloignée de lui. La douleur est venue le trouver. Les ténèbres l'ont saisi. Le ver en a hérité. On l'a couvert de pourriture. *Les anges qui suivent le Seigneur l'ont repoussé* ...
Telles sont les choses que le Sauveur dit sur Judas qui était au fond de l'Amenti. Alors le Sauveur ressuscita des morts le troisième jour ... » (*Evangile de Barthélemy* : Ier fragment.)

De ce texte, il découle qu'une sorte d'excommunication (sans doute analogue à l'effroyable *herem* judaïque, préfigure de l'excommunication romaine ultérieure) fut lancée contre lui, suivie, pour plus de sûreté, de l'exécution par pendaison (rite judiciaire régulier de la Loi juive), accompagnée de l'éventration à la *sica*.
On voit, en ce texte, la violence augmenter de séquence en séquence et on peut suivre ligne par ligne l'exaltation de la haine du proférant, objectif cherché afin de donner plus de puissance à ce texte étrange. Mais on y trouve également l'aveu implicite de l'exécution de Judas. Il faut être aussi aveugle que le malheureux Elymas-bar-J ésus, à Paphos [1], pour ne pas le constater. Quant aux « anges » des derniers versets, nous y verrons (*angelus* en latin, *aggélos* en grec, signifient *messager*), nous y verrons tout simplement des « *envoyés* », choisis pour cette besogne vengeresse.

Reste la date de l'exécution de Judas. Elle peut se situer, en vertu même du texte, dans les trois jours qui suivirent la mort de Jésus, ainsi que la dernière phrase en fait foi.
Il semble bien que la femme de Judas, qui était, selon un autre évangile apocryphe, la nourrice du fils de Joseph d'Arimathie, il semble bien qu'elle ait été, elle aussi, supprimée. C'est pourquoi le texte dit que sa demeure devint déserte, mieux encore : « *On a laissé sa demeure déserte* ». Par conséquent, on n'y laissa pas d'être vivant.

----

1. *Actes* : XIII, 8.

Mais comme on nous précise que sa femme allaitait le fils de Joseph d'Arimathie, *cela prouve qu'elle venait d'être mère*. Concluons donc que le fils de Judas et de son épouse dut périr lui aussi, malgré son jeune âge.

Ici, nous ouvrirons une parenthèse. L'*Evangile de Barthélemy*, en un de ses fragments, nous précise que Joseph d'Arimathie vint rechercher son enfant chez Judas Ishkarioth, après l'arrestation de Jésus, au ment des Oliviers. Mais, fidèle à la tendance au merveilleux de la plupart des apocryphes, ce fut à la demande de l'enfant lui-même, lequel ne pouvait plus supporter la méchanceté de la femme de Judas.

Un enfant qui tète encore sa nourrice n'a pas de ces scrupules de conscience. Il ne parle pas ou guère. Traduisons donc : Joseph d'Arimathie, *prévenu de ce qui allait se passer en la demeure de Judas*, devança le groupe de *sicaires* désignés par les disciples pour faire justice du traître et des siens, et vint, à temps, reprendre, avant leur arrivée, son propre enfant.
Comment se nommait l'enfant de Judas Ishkarioth?

Nous noterons que l'*Evangile de Barthélemy* le présente au masculin, c'est donc un garçon. L'arbre généalogique de son père permet de supposer qu'il se nommait Simon, en vertu d'une sorte de coutume familiale, que la généalogie permet de constater; il y a un rythme des prénoms :

Ezéchias-bar	Capturé et crucifié sur ordre d'Hérode est père de :
Judas-bar-Ezéchias,	alias Juda de Gamala, Juda de Galilée, Juda le Gaulonite, chef de la Révolte du Recensement, lequel est père de :
Simon-bar-Judas,	alias Simon-la-Pierre, Simon-Ie-Zélote, Simon-le-Canaéen, Simon Ishkarioth, lequel est père de :
Judas-bar-Simon,	alias Juda Ishkarioth, lequel est père de :

Simon-bar-Judas, l'enfant dont nous parle l'Evangile de Barthélemy, frère de lait de l'enfant de Joseph d'Arimathie, alias Joseph de l'enclos des morts, le fossoyeur. Ce nom de Simon étant, toutefois, une supposition, rappelons-le.

Comment moururent la femme de Judas et son jeune fils? Tout d'abord, souvenons-nous que nous avons affaire à des traditionalistes fanatiques, partisans de cette « quatrième secte » fondée par Judas de Gamala, et signalée par Flavius Josèphe. Ce sont des intégristes purs.

Nous pouvons dès lors être certains qu'ils appliqueront là encore, dans la mise à mort de la jeune femme de Judas Ishkarioth et en celle de son enfant, la « rituélie » habituelle en pareille circonstance. Tout comme pour l'Ishkarioth, car tout cela est destiné à servir d'exemple.

Cette rituélie, elle est déjà définie dans les Psaumes LXIX, verset 26 et CIX, versets 8 à 12. Elle prescrit que sa demeure deviendra *déserte*, et qu'elle tombera *en ruine*. On emmena probablement la femme et l'enfant, et on incendia sans doute la maison.

Comment dut périr l'épouse de Judas? Une phrase de Jésus nous mettra sur la piste, en évoquant discrètement certains usages de ces régions du Moyen-Orient: « Malheur aux femmes qui seront enceintes en ce temps-là ! Et malheur à celles qui allaiteront ... » (*Luc* : XXI, 23.)

Le dernier cas est celui de la jeune épouse de Judas.

En effet, .pour les premières, dans le sac des villes prises, l'usage général à tous les peuples de ces régions était de les éventrer du pubis au sternum, et ensuite de fendre en deux l'utérus.

Quant aux secondes, ou bien il en était de même, et l'enfant avait la tête écrasée contre un mur, ou il était jeté sous la roue d'un char, ou encore (si les vainqueurs avaient le temps) il était pilé dans un de ces grands mortiers communs en ces contrées.

Il y eut des adultes qui furent pilés en des mortiers à leur taille. (II *Rois*, VIII, 12 - XV, 16 - *Amos* : l, 13 - Il *Rois*, VIII, 12 - *Esaïe* : XIII, 16 - XIV, 21 - *Nahum* : III, 10 - *Osée*: X, 14 - XIII, 16.)

Ou encore, et ce fut un moyen employé par les guerriers d'Antiochus IV, roi de Syrie, dit Epiphane (l'Illustre), qui, de 174 à 164 avant J.-C., persécuta Israël, fut vaincu par les Macchabées, et mourut fou furieux. Les enfants étaient pendus par un lacet au cou de leur mère, laquelle était également pendue en sa propre demeure, cela afin de rendre celle-ci définitivement impure, du fait des cadavres.
« Ils pendaient les enfants au cou de leurs mères en toutes les maisons où ils les avaient trouvés ... :. (I *Macchabées*, l, 64.)
Cette cruauté n'était pas étrangère à Israël, puisque dans l'Ancien Testament, nous voyons les coupables présumés être mis à mort avec leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs et esclaves, et leurs animaux domestiques, troupeaux, etc…
Cette tradition est encore vivace en ces régions. Lors de la révolution égyptienne, au Caire, lorsque les émeutiers envahirent le palais de l'ex-roi Farouk, ils massacrèrent tous les animaux domestiques familiers de la jeune reine et du roi et ils crevèrent les yeux des poneys des écuries royales.

Si nous étions certains que Judas ait réellement acheté un champ avec la prime de capture de Jésus, nous pourrions envisager une autre hypothèse que celle retenue précédemment. Les apocryphes nous montrent son épouse lui réclamant sans cesse de l'argent; ce serait pour elle que Judas serait devenu voleur aux dépens de la bourse commune aux disciples. Il était jeune, très certainement, et elle aussi.
Dès lors, l'achat d'un champ, le fait de résider en une demeure à (ou proche) Jérusalem, et non plus, en Galilée, en la demeure de son père Simon, à Capernaüm, montrerait un Judas désireux de se libérer du milieu messianiste.

On pourrait alors imaginer qu'il n'aurait livré son oncle, Jésus, « Fils de David » et roi d'Israël, que pour mettre fin à une lutte terrible et sans espoir, et échapper enfin à ce rôle de *sicaire*, pour vivre dorénavant une vie paisible, cultivant son champ, jouissant de la vie familiale enfin acquise.

L'arrivée des *sicaires*, de toute façon, vint mettre fin à son rêve, quel qu'il soit, et l'impitoyable vengeance messianiste fit trois cadavres de plus.

26

Jésus et les femmes

> « Tous ceux qui sont allés aux extrêmes limites de la volupté avec la créature la plus aimée, ont eu le sentiment plus ou moins confus qu'ils frôlaient quelque chose de divin, qu'ils approchaient du plus grand mystère du monde »
> MAURICE MAGNE : L'Amour et la Haine.

Un problème a rarement été abordé par les historiens les plus libéraux en leurs études sur Jésus, c'est celui de sa vie d'homme. Timidité, crainte de réactions hostiles, aveuglement dogmatique préalable, il semble que la seule allusion fasse scandale.
Or, la religion juive faisait du mariage et de la procréation légitime un devoir que bien peu d'Israélites osaient enfreindre. Sans doute citera-t-on les Esséniens. Mais Jésus n'a jamais été essénien ; son comportement verbal, le fait de boire du vin, d'admettre les sacrifices d'animaux, son mépris de la propreté corporelle [1], autant que le fait d'enfreindre les usages les plus formels de la tradition mosaïque en certains domaines, tout cela démontre qu'il ne fut jamais essénien.

----

1. *Matthieu* : XV, 1-3 et *Luc* : XI, 37 et 52.

Tout au plus est-on à peu près certain qu'il fut membre de cet extrémisme issu de la célèbre secte et qui devait devenir, comme le précise Dupont-Sommer, le grand courant politique extrémiste constitué par les *Zélotes*.
Sur le mariage nécessaire, obligatoire, nous citerons la Loi juive elle-même :

« Celui qui ne se marie pas, vit sans joie, sans bénédiction et sans bien ... » » (*Talmud* : *Yebamoth*, 62 b.)

« La demeure d'un homme, c'est son épouse ... » (*Talmud* : *Yoma*, 11.)

« Mariez vos fils alors que votre main est encore sur leur cou. De seize à vingt-deux ans, ou mieux encore, de dix-huit à vingt-quatre ... » (*Talmud* : *Kiddouchim*, 30 a.)

De règle générale, c'est l'amour mutuel qui doit justifier le mariage, cette règle est formelle. Le mariage de raison, celui entre époux mal assortis, le mariage forcé, du fait des parents, toutes ces formes sont condamnées par la Loi juive.

Le divorce était toléré pour des faits graves, mais il était déploré :

« Quiconque répudie la femme de sa jeunesse, l'Autel lui-même verse des larmes sur elle ... Car Il (Dieu) hait la répudiation ... » (*Talmud* : *Malachim*, 2, 13s et 16.)

A l'origine, seule l'infidélité était admise pour justifier la répudiation d'une épouse.

Toutefois, Jésus ne s'est jamais marié. Du moins aucune trace ne demeure de cette union, si tant est qu'il y en eut une. Sans doute Jean, le « disciple bien-aimé », est-il demeuré, seul de tous, célibataire. Une tradition ecclésiale rapporte d'ailleurs qu'à sa mort, on put constater que ses organes sexuels étaient demeurés ceux d'un enfant de six ans à peine. Ce qui tendrait à le représenter comme anormalement constitué, puisque sexuellement impuissant. Tare congénitale peut-être, ou tare consécutive à des pratiques magico-psychiques et que nous envisagerons tout à l'heure, mais en tout cas tare religieuse, empêchant toute union légale, selon la Loi juive.

Sans doute, s'il est réellement mort à Ephèse, en 96 de notre ère, il peut avoir une trentaine d'années à l'époque où se situe l'exécution de Jésus.

Mais il y a ce passage de son propre évangile, qui rend un étrange son, et ce fait n'est rapporté que par ce seul évangile :
« Un des disciples, celui que Jésus aimait, était couché sur le sein de Jésus. Simon-Pierre lui fit signe de demander qui était celui dont parlait Jésus. Et ce disciple, s'étant penché sur la poitrine de Jésus, lui dit : « Seigneur, qui est-ce ? .. » (*Jean* : XIII, 23.)

Dans les banquets antiques, les hommes étaient couchés sur des lits de camps et l'épouse, ou la « compagne » du banquet, disposait d'un siège auprès de lui sur lequel elle était assise. En Grèce, on nommait « ombres » ces compagnes occasionnelles, analogues aux geishas du Japon. Le type supérieur en était l'*hétaïre*, la « lionne » de ces époques. Vers la fin du repas seulement, les femmes s'allongeaient auprès des hommes et les serviteurs étendaient des couvertures sur les parties inférieures des corps. Chez les Juifs, le repas pascal était également pris ainsi, chacun des convives devant être allongé, « ainsi qu'un roi », et toute la famille était alors présente, femmes et enfants compris. La haute tenue morale de ce repas pascal lui retirait en effet toute équivoque, ce qui n'était évidemment pas toujours le cas chez les Grecs ou les Romains.

Or, chose étrange, la Cène prétendument pascale de Jésus et de ses disciples, ne comporte aucun des membres de leurs familles, ni les épouses, ni les enfants. Et à ce titre, justement, ce n'est pas un repas pascal rituel. Ce qui démontre bien que ce ne sont pas des Juifs qui sont les auteurs des Evangiles canoniques, mais des Grecs anonymes du quatrième siècle, ignorant les usages judaïques et, peut-être même, ayant l'horreur des femmes.
Mais où cela devient choquant, c'est lorsque nous voyons un jeune homme n'ayant comme on l'a vu *aucun caractère masculin*, tenir sur le sein de Jésus, qui a cinquante ans aux dires de saint Irénée, la place de l'épouse absente. Le pourquoi de cette étrange attitude demeure sans explications, à moins de retenir l'accusation d'homosexualité, soutenue récemment par plusieurs historiens, dont un pasteur méthodiste.

Nous ne retiendrons pas cette hypothèse, nous verrons pourquoi tout à l'heure. De ce labyrinthe mensonger établi par les scribes anonymes du quatrième siècle, il semble bien découler néanmoins que Jean, également « fils de Zébédée » lui aussi, n'ait été qu'un très jeune frère de Jésus.
Et n'oublions pas les étranges paroles prononcées par ce même Jésus :
« Il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère; il y en a qui le sont devenus par les hommes ; et il y en a qui se sont rendus tels eux-mêmes, à cause du royaume des cieux ... » (*Matthieu* : XIX, 12.)
Il est en effet probable que des pratiques psychiques (voyance, prophétisme, etc.), l'usage de certains produits aux mêmes fins, utilisés dès l'adolescence, émasculaient peu à peu, sans intervention chirurgicale, celui qui les utilisait.
Presque tous les produits rangés sous le nom de « stupéfiants » sont en effet des *aphrodisiaques* pour les femmes et des *dévirilisants* pour les hommes.
« Chez la femme, note le professeur Maïer, l'ivresse cocaïnique même légère, déclenche une irritabilité sexuelle irrésistible. »
« Chez l'homme, au contraire, l'excitation du sympatique a plutôt pour effet de provoquer une vaso-constriction locale qui entrave la fonction. Jean Cocteau a résumé ainsi l'opposition : « *Chez l'homme, la drogue n'endort pas le cœur, elle endort le sexe. Chez la « femme, elle éveille le sexe et endort le cœur.* » Mais la formule est trop schématique pour être exacte, biologiquement parlant. A longue échéance, les deux actions se rejoignent dans une même atonie sexuelle. » (Cf. J.M. Gerbault: « *Les drogues du bonheur* ».)
Or, tout le Moyen-Orient connaissait déjà à cette époque, et depuis des siècles, le haschisch ; l'antique Egypte usait de l'opium au temps de Ramsès Il ; Grecs et Romains connaissaient les effets du pavot, nommé en grec *mékon*. Cette atonie sexuelle peut être initialement à l'origine des formulations doctrinales qui aboutirent à la prolifération de toutes les sectes chrétiennes dites encratistes : *Tatianistes, Encratistes, Continens, Séoériens, Apotactiques, Saccophores*, etc..., sectes caractérisées par l'horreur du mariage et de la procréation.

On en retrouve un écho dans l'exaltation de la chasteté et de la continence, commune à tout l'ensemble du courant patristique.
A ces sectes chrétiennes, s'opposeront d'autres sectes également chrétiennes, et que l'on rangera sous le nom général de *gnostiques licencieux : Carpocratiens, Nicolaïtes, Barbélites*, etc. Ce sont ces dernières qui justifieront l'accusation d'immoralité et de pratiques orgiaques qui scandaliseront aussi bien les pères de l'Eglise officielle que les auteurs latins, tel Cornelius Fronto.

Or, ces pratiques licencieuses furent largement répandues. Voici quelques citations qui éclaireront le lecteur :
« Après un long repas, lorsque les vins dont ils se sont enivrés commencent à exciter en eux les feux de la débauche ... les flambeaux renversés s'éteignent. Alors, débarrassés d'une lumière importune, ils s'unissent au hasard, au milieu des ténèbres, en de scandaleux enlacements... » (Minutius Felix : « *Octavius* », VIII-IX.)
Saint Paul évoque d'ailleurs avec gêne ces « agapes » spéciales, en sa Ière *Epître aux Corinthiens* (XI, 17.) « Chez vous, l'agape fournit à vos jeunes gens l'occasion de coucher avec des chrétiennes... » (Tertullien : « *De Jejuniis* », 17.) ,
« Beaucoup d'entre elles devront ensuite passer chez l'avorteuse ... » (Tertullien : « De *virginibus velandis* », XIV.)
La sodomie entre homme et femme n'était pas ignorée de ces milieux. Saint Cyprien la stigmatise :
« Il n'en est pas, de ces sœurs, qui puisse être défendue et puisse prouver qu'elle est vierge, car même si on la reconnaissait telle dans les parties communes aux femmes, elle aurait pu avoir péché en d'autres parties du corps ... » (Cyprien: *Epîtres*.)
Origène l'Impur (qu'il ne faut pas confondre avec Origène Adamanteus, le « grand Origène»), et ses disciples, enseignaient la légalité « religieuse » de la sodomie entre époux, afin d'éviter le risque de la procréation, par laquelle une âme s'enlise dans la Matière.

C'était là l'application de tels principes, poussée à l'extrême limite ! Et Paul, horrifié, stigmatisera de telles mœurs :
« On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité, et une impudicité telle, qu'elle ne se rencontre même pas chez les païens! C'est au point que l'un de vous possède la femme de son père ... » (Paul : Ière *Epître aux Corinthiens*, V, 1.)

Les cérémonies de vigiles ayant lieu en des locaux très mal éclairés, le soir, saint Jérôme conjure les jeunes filles de ne pas s'éloigner de leur mère d'un travers d'ongle :
« *... transversum unguen ...* :. (Jérôme : *Ad Loetam, De institutione filiae*.)
« La grande occupation de certains clercs est de se procurer des adresses de femmes riches ... » (Jérôme : « *Lettres* », XXII.)
D'où son jugement amer :
« Epouses sans noces, concubines sans ombre de religion, courtisanes et sœurs voluptueuses, qui cherchent des frères de plaisir, et qui, passant pour chastes et vierges, après un repas exquis, rêvent d'apôtres !... » (Jérôme: *Lettres à Eustochie*, XXII.)

Certains clercs et certaines « vierges consacrées au Seigneur » vivaient en agapètes, c'est-à-dire par couple, et saint Jérôme pourra dire d'eux:
« Ils n'ont qu'une seule demeure, bien souvent une seule chambre et un seul lit... » (Jérôme : *Lettres à Eustochie*, XVIII.)
Ces vierges, dites *sub-introducta* (sous-introduites), il leur arrivait inévitablement de devenir enceintes. Et saint Jérôme de les stigmatiser :
« Regarde-les mesurer leurs pas! Admire leur toilette simple et modeste! Mais la grossesse trahit leur vie intime; certaines demandent aux poisons la stérilité et d'autres tuent leur fruit avant la naissance ... » (Jérôme : Lettres à Eustochie, XXII.)
Jean Chrysostome (347-407) les fustigera encore ces débauches courantes dans la grande masse chrétienne, en deux de ses traités : « *Contre les vierges de Dieu qui cohabitent avec des hommes* », et « *Contre ceux qui introduisent des vierges* ».

Cela durera encore fort longtemps. Et en 741, saint Boniface, archevêque de Mayence, dénoncera au pape Zacharie : « ... les diacres qui, la nuit, couchent avec quatre ou cinq concubines, et même davantage! Devenus prêtres ou évêques, ils continuent ce genre de vie, s'y disant autorisés par Rome. » (Cardinal Boronius : *Annales ecclésiastiques*, année 741.)
Il faut bien que cette masse chrétienne, sincère, fidèle en sa foi, mais réfractaire à la continence, sinon à la chasteté, il faut bien qu'elle ait puisé quelque part motif à sa justification. C'est l'évidence même.

Et c'est là que nous revenons à Jésus :
Paul lui-même avait avec lui une concubine, et il le déclare tout net :
« N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur *qui soit notre femme*, comme font les autres apôtres et les frères du Seigneur et Céphas ?… Serions-nous seuls, Barnabé et moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte ?... » (Paul : Ière *Epître aux Corinthiens*, IX, 5.)
En sa « *Vulgate* » latine, saint Jérôme emploie le terme *mulier*, désignant effectivement la femme charnelle, l'épouse.

Or, peu avant la découverte des célèbres manuscrits de Qumran, au bord de la mer Morte, on avait exhumé fortuitement des manuscrits tout aussi précieux. Cela se passait à Khénoboskion en Haute-Egypte. Parmi eux se trouvait un « *Evangile de Thomas* », que l'on ne connaissait que par les citations qu'en avaient données Clément d'Alexandrie et Origène, au début du troisième siècle.

Toutefois, nous ne possédions pas les originaux de ces auteurs, nous les connaissions par des traductions ultérieures, en des manuscrits du cinquième siècle.
Le manuscrit trouvé à Khénoboskion était rédigé en copte, il était du quatrième siècle. Mais il existait des fragments d'un papyrus figurant parmi ceux découverts en 1897, à Oxyrhynchus, en Moyenne-Egypte, et que l'on n'avait pu attribuer à aucun auteur, parce que trop incomplet.

Ce texte, rédigé en grec, était du troisième siècle. Et il comportait des versets typiques, que l'on ne devait retrouver que dans l' « *Evangile de Thomas* », découvert à Kénoboskion en 1947. On put donc conclure que, déjà au troisième siècle, l' « *Evangile de Thomas* » existait en sa rédaction complète.
Mais, étant donné que Clément d'Alexandrie et Origène, morts le premier en 220, le second en 254, citent cet « *Evangile de Thomas* » comme un texte déjà ancien à leur époque, on peut admettre que sa rédaction initiale doit au moins se situer dans la seconde partie du deuxième siècle, avec une date moyenne se trouvant aux environs de 175-180.
Nous sommes donc en présence d'un texte qui peut se classer, à ce titre, peu après ceux également cités par Clément et Origène, nous avons nommé l' « *Evangile des Hébreux* » et l' « *Evangile des Egyptiens* », que ces auteurs considéraient comme les plus anciens apocryphes connus.
Prenons maintenant le très canonique *Evangile de Marc*, Jésus vient d'expirer sur la croix :
« Il y avait aussi des femmes qui regardaient de loin. Parmi elles étaient Marie de Magdala, Marie, mère de Jacques le mineur et de Joses et Salomé, qui le suivaient *et le servaient* lorsqu'il était en Galilée, et plusieurs autres qui étaient montées avec lui à Jérusalem ... » (*Marc* : XV, 40.)
Luc (VIII, 10) nous dit que ces femmes « *l'assistaient de leurs biens* », c'est-à-dire de leur argent, puisqu'elles avaient quitté leurs demeures. Il ne s'agissait plus d'hospitalité.
Et voici que nous retrouvons cette Salomé dans l'*Evangile de Thomas*, et dans le rôle que Paul donnait à sa compagne en son *Epitre aux Corinthiens* :
« Salomé dit : Qui donc es-tu, homme ? De qui es-tu issu pour *être monté sur mon lit, et avoir mangé à ma table* ? ... Et Jésus lui dit : Je suis celui qui s'est produit de celui qui est son égal. On m'a donné ce qui est

> Jésus dit : « Deux se reposeront là sur un lit : l’un mourra, l'autre vivra. » Salomé dit : « Qui es-tu, homme ; de qui es-tu < issu >, pour être monté sur mon lit et avoir mangé à ma table ? » Jésus lui dit : « Je suis celui qui s'est produit de Celui qui < m' > est égal : on m'a donné de ce qui est à mon Père! » - « Je suis ta disciple ! » - « Â cause de cela, je dis ceci:

Evangile selon Thomas – Folio 43 - Manuscrit copte du IVème siècle, sur un texte initial du début du IIIème siècle. Trad. de Jean Doresse (Paris 1959, Librairie Plon).

à mon père ... Et Salomé répondit: Je suis ta disciple ... » (*Evangile de Thomas* : LXV [1].)
De ces paroles, du ton adopté par ladite Salomé, il découle qu'elle jouit d'une situation sociale matériellement supérieure à celle de Jésus.
Le terme grec que l'on traduit dans *Marc* (XV, 40) par *servir*, signifie également *assister*, comme dans *Luc*.
Ne nous étonnons pas. Nombre de femmes ont, dans l'histoire, aidé financièrement l'homme qu'elles aimaient, en ses entreprises politiques, et l'exemple de Corisande de Gramont, assistant Henri de Navarre en sa conquête de la couronne de France, est en toutes les mémoires.
Cette Salomé, nous la retrouverons encore dans l’*Evangile des Egyptiens*, et les versets souligneront qu'il s'agit bien de sexualité dans le texte ci-dessus, et en l’allusion à Jésus montant sur le lit de Salomé :
« Et Marie-Salomé demanda au Seigneur : Maître, quand finira le règne de la Mort ? Et Jésus répondit : Lorsque vous autres femmes ne ferez plus d'enfants ... Lorsque vous aurez déposé le vêtement de honte et d'ignominie, lorsque les deux deviendront un, que le mâle et la femelle seront unis, quand il n'y aura plus ni homme ni femme, alors finira le règne de la Mort ... Et Salomé reprit : J'ai donc bien fait, Maître, de ne point enfanter ?...

----

1. Cf. Jean Doresse : « *L'Evangile selon Thomas, ou les paroles de Jésus* » - (Plon, édit., Paris 1959). Le verset cité se trouve à la page 103.

Et Jésus répondit : Mange de tous les fruits, mais de celui d'amertume (la maternité), ne mange point ... » (*Evangile des Egyptiens*, cité par Clément d'Alexandrie, in *Stromates*, III, IX, 66, et par Clément de Rome (mort en 97), en sa *seconde Epître à l'Eglise de Corinthe*).
Plus loin, dans le même texte, Jésus répondra à Salomé: « Je suis venu détruire l'œuvre de la femme ...
Compte tenu de ces textes surprenants, il n'est peut-être pas inutile de donner quelques précisions sur les positions de la Loi juive dans le domaine de la procréation.
Nous observerons donc que, pour un couple marié :
1. l'obligation de la procréation cessait dès que le couple avait engendré deux enfants, garçon et fille,
2. les procédés contraceptifs, fort connus dans le monde antique, ne pouvaient être utilisés que par la femme, laquelle n'était pas soumise aux mêmes exigences légales que l'homme. Ce dernier ne les pouvait employer,
3. *leur utilisation,* justifiée par des motifs d'ordre médical, psychique ou génétique, s'inscrivait alors dans l'ordre de la Loi elle-même, elle devenait un devoir légal,
4. la nécessité ou la décision d'éviter la procréation n'annulait en rien le devoir moral et religieux (car c'en était un) de la satisfaction sexuelle légitime. Le Talmud la nomme « la joie par excellence », (en hébreu : *ein simha elah simha chel houppa*),
5. les pratiques abortives étaient tolérées jusqu'au troisième mois de la gestation. Les docteurs de la Loi estimaient en effet qu'avant le premier trimestre de la grossesse, le germe n'était que *nephesh* (corps), la *ruah* (esprit) et le *neshamah* (âme) ne lui étant pas encore unis.
Hors du mariage légal, et dans le cas d'un banal concubinat non reconnu par la Loi, ces règles étaient encore plus assouplies, on s'en doute.
Comme nous l'avons dit, le monde antique connaissait parfaitement les contraceptifs mécaniques, généralement utilisés par les femmes de mœurs libres : danseuses, musiciennes, courtisanes, etc…

Il en était de même des procédés d'avortement et l'usage des plantes abortives, telles que la rue, l'armoise, l'absinthe, et surtout la redoutable sabine, n'avait pas de secret pour les sages-femmes de ces époques.
C'est dire que la décision de Salomé, de ne pas avoir d'enfants, n'avait en soi rien d'extraordinaire.

Qui était cette Salomé? Une femme riche évidemment, mais messianiste et zélote convaincue, ou simplement admiratrice de Jésus ? Mystère ... Mais que l'on ait voulu dissimuler ultérieurement qu'elle ait été la concubine de Jésus, et que celui-ci ait tiré d'elle le maximum de ce qu'un homme peut tirer d'une femme, nous n'en voulons pour preuve que le silence absolu d'Eusèbe de Césarée à son égard. On chercherait vainement une évocation d'elle en son « *Histoire Ecclésiastique* ». Il cite simplement, sous le règne d'Hérode le Grand (soit l'an 6 *avant notre ère*) : « Salomé, sœur d'Hérode, femme d'Alexas » (Eusèbe de Césarée ; *Op. cit.*, I, VIII, 13). Et c'est peut-être pour le même motif que les pères de l'Eglise *citent toujours Hérodiade, et jamais Salomé*, comme la danseuse ayant exigé la mort du Baptiste. Il y a des silences fort révélateurs.

Pour conclure, il est bien évident que Salomé, femme riche semble-t-il, n'a pas seulement été la disciple de Jésus, elle ne l'a pas seulement servi et suivi, comme le reconnaît *Marc*. Elle lui a également ouvert son lit et sa table et ce fait tellement humain, c'est l'*Evangile de Thomas*, qui nous le révèle. On comprend maintenant les motifs de sa disparition ...
Il faut croire qu'au second siècle, cela ne faisait pas scandale, on était mieux documenté sur le Jésus de l'Histoire que maintenant, et c'est cet épisode que les chrétiens de la grande église estimaient justificatif de l'existence d'une concubine auprès de leurs clercs, du premier au cinquième siècle.

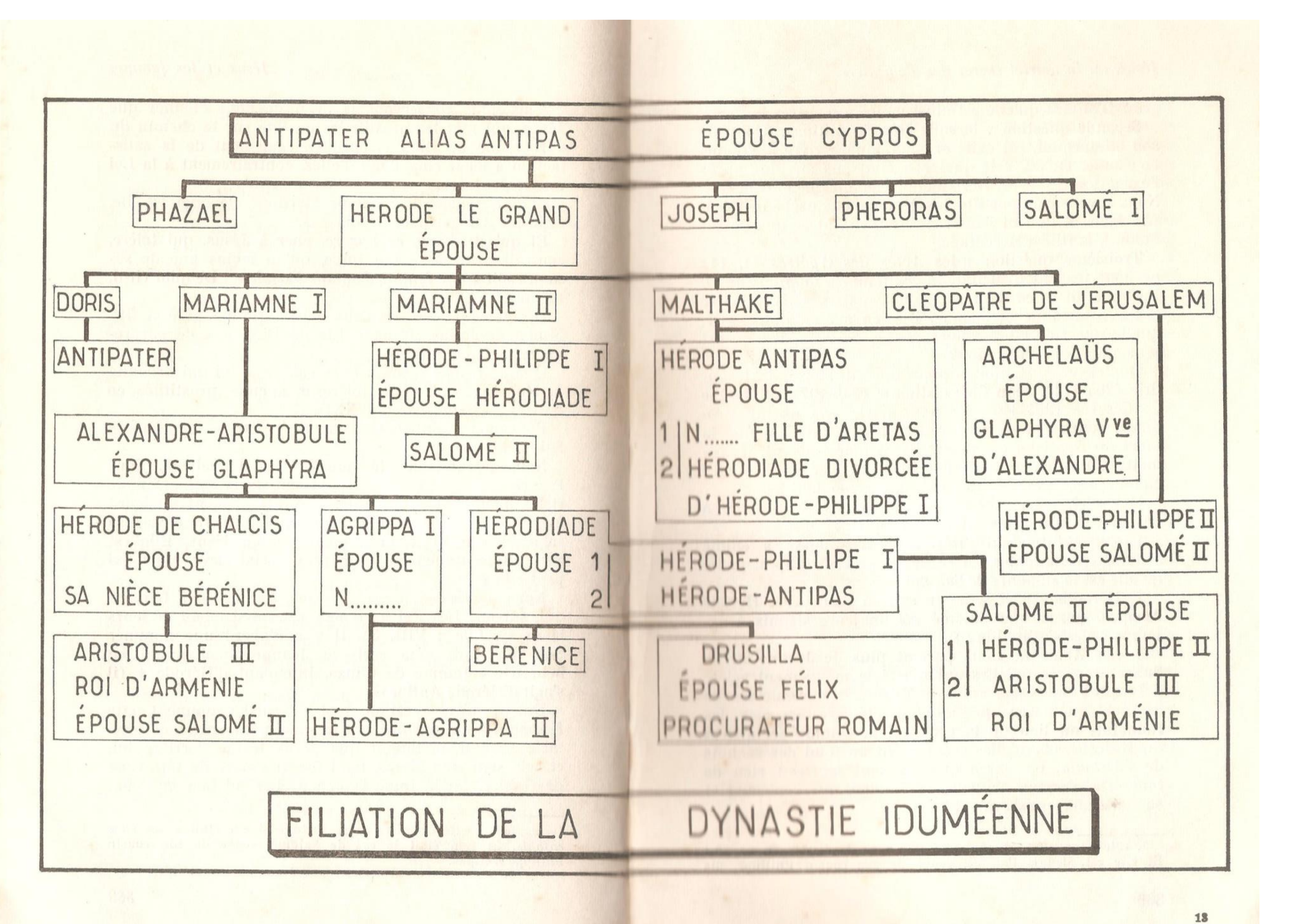
C'est pourquoi Salomé, cœur fidèle, accompagnera Jésus jusqu'à la croix, justifiant ainsi la parole de Salomon : « L'amour couvre toutes les fautes ... » (*Proverbes* : X, 12), quel que soit le mystère qui couvre sa personnalité [1].

Une énigme demeure, celle de l'identité de la femme qui verse sur les pieds de Jésus un parfum de grand prix contenu dans un vase d'albâtre, et qui les essuie ensuite avec sa chevelure, après les avoir « couverts de baisers » (*Luc* : VII, 38).
Ce ne peut être, contrairement à la légende, entretenue à dessein, Marie de Magdala. Car nous savons maintenant qui elle est (voir page 145).
Ce ne peut être Salomé, car le ton de celle-ci est celui d'une femme hautaine, riche, habituée à commander ; c'est ce qui découle de la phrase rapportée par l' « *Evangile de Thomas* », verset 65. Sur cette autre femme, les Evangiles canoniques nous donnent quelques précisions.
Matthieu dit d'elle : « une femme » (XXVI, 6-7).
Marc dit de même: « Une femme » (XIV, 3).
Jean déclare qu'elle se nomme « Marie » (XII, 3 et XI, 2).
Luc la dit : « femme de mauvaise vie » (VII, 37) et l'expression grecque initiale dit « une pécheresse de la ville ».
Bien sûr, l' « *Evangile des Egyptiens* » et la « *Pistis Sophia* » nomment Salomé : Marie-Salomé. Mais ce n'est pas elle, la femme au vase d'albâtre.
La *Marie* qui, selon *Jean* (XII ,3), verse le précieux parfum, est sœur de *Marthe* et de *Lazare*, le « ressuscité » que Jésus aimait fort.
Elles habitent Béthanie, modeste village de la banlieue de Jérusalem.
Rien de tout cela n'évoque la riche Salomé [2].

----

1. Rappelons que son petit « ossuaire » figure parmi ceux découverts près du « *Dominus Flevit* », aux Oliviers, dans le même tombeau que celui abritant ceux d'autres commensaux de Jésus.
2. Notons en passant que la Loi juive laissait une femme disposer librement de sa fortune si elle était *unique héritière* de son père, de la rente que lui *devaient* ses frères si, existant, ils avaient hérité du père, de sa fortune si elle était *veuve sans enfants*. Et cela était le cas de Salomé, veuve de son cousin Philippe Antipas.

Mais nous conservons le droit de nous étonner que Jésus, qui met les prostituées en tête sur le chemin du « royaume de Dieu », éprouve également de la satisfaction à loger chez l'une d'elles, contrairement à la Loi religieuse juive.
Et que penser de sa sœur Marthe? De quoi vit-elle, celle-ci? On ne nous le dit pas.
Et qu'est-ce que ce Lazare, cher à Jésus, qui tolère, contrairement à la Loi juive, qu'au moins une de ses sœurs soit « *une femme de mauvaise vie* » ? De quoi vit-il, lui aussi ?
Décidément, avec les deux « ishkarioth » père et fils, Simon et Judas, Jésus « fils de Dieu » a de surprenantes fréquentations.
Que doit penser son « *Père céleste* », lui qui ordonna à Moïse : « Tu ne toléreras aucune prostituée en Israël » ? (*Deutéronome* : XXII, 17.)
Revenons maintenant, pour finir, sur la mystérieuse Salomé.
Nous avons constaté que le ton de celle-ci, dans l'« *Evangile de Thomas* », laissait deviner une femme riche, habituée à commander et qui finalement, eu égard à tout cela, se demande comment elle a pu ouvrir sa table et son lit à un homme comme Jésus. Elle est donc indiscutablement d'un rang social élevé. Mais qui peut-elle être?
Nous avons les noms de quelques-unes des femmes qui, suivant Jésus et les douze, « *les assistaient de leurs biens* » (*Luc* : VIII. 3). Il y a d'abord une nommée Suzanne, puis une certaine Jeanne (Iochannah, en hébreu), « femme de Chuza, intendant d'Hérode, (il s'agit d'Hérode Antipas).
Une première question vient à l'esprit: comment cette femme a-t-elle pu quitter son mari pour suivre ce véritable maquis ambulant que Jésus traîne derrière lui, et cela sans que Chuza, haut fonctionnaire du tétrarque de Galilée, ne la fasse ramener chez lui bon gré, mal gré ? D'autant qu'elle est ainsi mêlée à d'autres femmes.
Seconde question : lorsque Hérode Antipas, déchu de son ethnarquat, est exilé et condamné à vivre à Vienne, en Gaule, en 39, soit quatre à cinq ans au plus après l'exécution de Jésus, Hérodiade l'accompagne en son exil. Nous savons cela par Flavius Josèphe et Eusèbe de Césarée. Mais ni l'un ni l'autre ne nous disent ce que devint Salomé, la fille d'Hérodiade.


ANTIPATER ALIAS ANTIPAS
ÉPOUSE CYPROS
PHAZAEL
HERODE LE GRAND ÉPOUSE
JOSEPH
PHERORAS
SALOMÉ I
DORIS
MARIAMNE I
MARIAMNE II
MALTHAKE
CLÉOPÂTRE DE JERUSALEM
ANTIPATER
HÉRODE - PHILIPPE I ÉPOUSE HÉRODIADE
HÉRODE ANTIPAS ÉPOUSE
1 | N....... FILLE D'ARETAS
2 | HÉRODIADE DIVORCÉE D'HÉRODE-PHILIPPE I
ARCHELAÜS ÉPOUSE GLAPHYRA Vve D'ALEXANDRE
ALEXANDRE-ARISTOBULE ÉPOUSE GLAPHYRA
SALOMÉ II
HÉRODE-PHILIPPE II EPOUSE SALOMÉ II
HÉRODE DE CHALCIS ÉPOUSE SA NIÈCE BÉRÉNICE
AGRIPPA I ÉPOUSE N.........
HÉRODIADE ÉPOUSE 1 | 2 |
HÉRODE-PHILLIPE I
HÉRODE-ANTIPAS
SALOMÉ II ÉPOUSE
1 | HÉRODE-PHILIPPE II
2 | ARISTOBULE III ROI D'ARMÉNIE
ARISTOBULE III ROI D'ARMÉNIE ÉPOUSE SALOMÉ II
BÉRÉNICE
DRUSILLA ÉPOUSE FÉLIX PROCURATEUR ROMAIN
HÉRODE-AGRIPPA II
FILIATION DE LA DYNASTIE IDUMÉENNE
13

Troisième question : *les Actes des Apôtres* (1, 14) ne nous parlent d'aucune de ces femmes nominalement. Le texte dit « les femmes », mais nous savons qu'outre Salomé, Suzanne et Jeanne, il y en avait d'autres. Or, quelle que soit l'importance passée desdites, il n'en est plus question. Pourquoi ?

Quatrième question : pourquoi Athanase d'Alexandrie (295-373), Jean Chrysosthome (340-407), et Eusèbe de Césarée (265-340), ne nous parlent-ils que d'Hérodiade, comme étant « la danseuse » ayant demandé la mort du Baptiste, et passent-ils Salomé sous silence, se mettant ainsi en contradiction formelle avec les Evangiles canoniques, qu'ils n'ignorent pas cependant ?

Une série d'hypothèses pouvant servir de réponse à ces quatre questions, vient à l'esprit :

1. Chuza, intendant d'Hérode Antipas, laisse sa femme Jeanne (Iochannah) suivre Jésus et ses troupes, parce qu'elle est *la suivante de Salomé* ;

2. Hérodiade part seule en exil en Gaule avec Hérode Antipas, parce que Salomé est majeure depuis longtemps [1], c'est-à-dire libre ;

3. Les *Actes* ne nous parlent plus de Jeanne, ni de Suzanne, parce qu'elles ont quitté le mouvement zélote à la mort de Jésus, après la faillite des promesses de celui-ci, ou parce qu'elles ont été arrêtées par les Romains, au lieu de la crucifixion, comme sectatrices dudit Jésus et qu'elles croupissent au fond des cachots de l'Antonia, ou parce qu'elles sont mortes ; rien de tout cela n'arriva d'ailleurs à Salomé, que son rang et sa naissance préservaient [1] ;

----

1. Elle a en effet 44 ans minimum lors de ce départ, en 39 1 Et elle est, depuis l'an 33, veuve de son cousin Philippe, fils d'Hérode Antipas, qui ne lui a pas donné d'enfants. Elle mourra vers 73 de notre ère, après s'être remariée avec son cousin Aristobule III, et avoir été mère de trois fils. Toutefois, nous ignorons l'origine de cette date de 73, pour sa mort, date avancée par certains dictionnaires. Elle aurait ainsi vécu au moins 78 ans, ce qui est beaucoup pour cette époque.

4. Athanase d'Alexandrie, Jean Chrysostome et Eusèbe de Césarée font silence sur Salomé, et transfèrent tout le récit sur Hérodiade, justement pour faire disparaître Salomé de l'histoire, eu égard à son rôle un peu particulier auprès de Jésus. En vénerie, cela s'appelle faire prendre le « change ».
Et ce n'est pas cet aveu implicite qui amoindrira notre hypothèse : la mystérieuse Salomé était très probablement la fille d'Hérode Philippe et d'Hérodiade, devenue ensuite, par le remariage de sa mère, la belle-fille d'Hérode Antipas.
Et là encore, en ce problème historique, nous pouvons conclure que la réalité dépasse la fiction : la petite-fille d'Hérode le Grand, qui fit crucifier Ezéchias, devenue la tendre amie du petit-fils de ce dernier : Jésus, prétendant au trône d'Israël.
Ce qui n'a pu qu'aggraver les mauvaises dispositions d'Hérode Antipas à l'égard dudit Jésus, la jalousie étant chose fort humaine.
Si l'on se souvient que Daniel Massé a affirmé en l'un de ses ouvrages que, de ses recherches personnelles (et il était juge d'instruction), il pouvait conclure à une parenté par alliance entre la famille de Marie, mère de Jésus, et celle d'Hérode, les relations entre sa belle-fille, Salomé et Jésus, « fils de David », apparaîtront comme infiniment moins surprenantes qu'au premier abord.
Ce qui semble bien en effet corroborer certains liens, tant familiaux que d'intérêts, entre les membres de la dynastie hérodienne et ceux de la descendance davidique, dont Juda de Gamala, puis son fils aîné Jésus, sont au début de notre ère les représentants authentiques, c'est que Flavius Josèphe nous dit que, lors du séjour d'Archélaüs à Rome, peu après la mort d'Hérode le Grand, les Juifs étaient entrés en insurrection, et que parmi les rebelles, « *il y avait là des parents d'Archélaüs, que César (Auguste) fit châtier pour avoir combattu contre leur parent et leur roi ...* » (Flavius Josèphe : *Antiquités judaïques*, XVII, X, 297 et *Guerres de Judée* : II, 1, manuscrit slavon).

Parmi ceux-là, il y avait notamment Achiab, cousin d'Hérode le Grand, oncle d'Archélaüs, et *grand-oncle de Salomé* (*op. cit.)*.

Or, Daniel-Rops, en *Jésus en son temps*, nous précise que l'insurrection politique montée contre Archélaüs (outre celles de pur brigandage, montées par des bandes diverses) *était conduite par Juda de Gamala*. Et si des membres de la famille hérodienne, parents d'Archélaüs, ont rallié une insurrection, ce ne peut être évidemment que celle, *politique*, de Juda de Galilée, et absolument pas l'une ou l'autre, de pur droit commun, de brigands anonymes. C'est sans doute là, en ce ralliement au parti des « *fils de David* », d'éléments de la famille d'Archélaüs, que se trouve la genèse des rapports ultérieurs entre Jésus, « fils de David » et Salomé.

Car n'oublions pas qu'elle est de la grande famille iduméenne, elle aussi. Salomé est la petite-fille d'Hérode le Grand, la nièce d'Archélaüs, fils du même Hérode et *la petite-nièce de cet Achiab*, entré en l'an 5 avant notre ère, avec d'autres membres de la famille, dans les rangs des insurgés conduits par Juda le Gaulonite.
Un autre argument plaide en faveur de cette hypothèse.
On sait que jamais, dans l'Israël ancien, on ne redoubla un prénom, masculin ou féminin. Il n'y a que dans le monde chrétien que l'on vit apparaître plusieurs prénoms à la suite et associés : Marie-Thérèse, Marie-Jeanne, Jean-François, etc…
Or, dans l'*Evangile des Egyptiens* et dans *Pistis Sophia*, tous deux issus d'un original hébreu, Salomé est dite Marie-Salomé, soit en cette langue : Myrhiam-Shaloma. Mais, comme dit ci-dessus, on ne peut considérer Myrhiam comme l'équivalent de Marie, car cela ferait deux prénoms accolés, ce qui est alors chose totalement inconnue.
C'est donc en tant que nom commun, et non pas comme prénom, que nous devons retenir et traduire Marie, *alias* Myrhiam.

Et comme ce mot signifie « princesse» en hébreu, il s'agit bien de la « *princesse Salomé* » et non d'une « Marie-Salomé ». C'est un *titre*, rien de plus.

N'oublions pas en effet que, dans les manuscrits antiques, il n'y a ni ponctuation, ni trait d'union, ni majuscules, et que l'on ne va jamais à la ligne. Tout est transcrit à la suite, sans aucune séquence.

Ces rapports entre l'entourage de Jésus et la dynastie iduméenne sont d'ailleurs soulignés par d'autres textes canoniques :

« Il y avait, dans l'église d'Antioche, des prophètes et des docteurs : Barnabas, Siméon, appelé Niger, Lucius le Cyrénéen, *et Ménahem, qui avait été élevé avec Hérode le Tétrarque et Saül*. » (*Actes* : XIII, 1).

Nous sommes alors en l'an 45. Ce Ménahem est le petit-fils de Juda de Gamala, le neveu de Jésus. Saül a un frère, qui se nomme Costobare, ils ne sont pas d'origine juive, mais iduméenne, et princes de la famille des Hérode, nous le démontrerons dans le prochain volume. Et Ménahem, dont le nom signifie en hébreu « Consolateur » et se dit en grec (*paraklètos)* de même, a été annoncé par Jésus son oncle (*Jean* : XV, 26). C'est lui qui lèvera de nouveau l'étendard de la révolte en 63-64, sous le procurateur Gessius Florus.

Revenons à Salomé. Elle est veuve de Philippe-Hérode depuis l'an 33, et n'en a pas eu d'enfant [1]. Elle s'est remariée avec Aristobule III et celui-ci a reçu de Néron, en 54, le royaume de la Petite-Arménie, puis, en 60, une partie de la Grande-Arménie, et enfin, en 70, il est devenu roi de Chalcis. Protégé et ami de Néron, il possède une somptueuse demeure à Rome. Or, en 58, Paul, ex-Saül, est à Corinthe, et il y rédige son *Epître aux Romains*. A la fin, suivent des salutations pour de nombreuses personnes, et notamment celles-ci, fort significatives : « … *Saluez ceux de la maison d'Aristobule, saluez Hérodion, mon parent, saluez ceux de la maison de Narcisse, qui sont dans le Seigneur*. » (*Op. cit.* : XVI, 10-11).

----

1. La Marie-Salomé de l'Evangile des Egyptiens et de Pistis Sophia non plus.

Ainsi, Saül-Paul a fait des prosélytes ou sait qu'il y en a, en la demeure romaine d'Aristobule et de Salomé, et *il se dit parent d'Hérodion* (le « petit Hérode »), qui est leur fils aîné [1]. Il y en a d'ailleurs dans le palais de Néron, car en son *Epître aux Philippiens,* il terminera ainsi : « Tous les saints vous saluent, principalement *ceux de la maison de César*. » (*Op. cit.* : IV, 22). Et il écrit cela de Rome même, en 62.

Salomé est donc demeurée fidèle au souvenir de Jésus, elle aussi a été la dupe de la légende messianique et elle est devenue, après son second mariage, la protectrice de ceux que l'on nomme alors des « christiens », tant en sa demeure que dans celles de la haute société romaine où elle peut avoir accès.

Certains ne manqueront pas de sourire de notre thèse, voire d'en faire des gorges chaudes, car au fond, elle les gênera terriblement. Elle est cependant moins invraisemblable qu'on ne le suppose au premier abord. Outre tout ce que nous venons de découvrir, et qui ne saurait plus désormais être passé sous silence dans le débat, faut-il rappeler cette impératrice d'Europe Centrale, s'enfuyant un jour avec un violoniste, cette reine devenue communiste ou telles princesses que des amours tumultueuses et hors caste mirent en vedettes ? Le cœur a ses raisons, que la raison ignore, diront certains. Nous nous bornerons à souligner, une fois de plus, que toute l'histoire de Jésus « fils de David » n'est que la suite d'une guerre sans pitié, à la fois suscitée par des intérêts *politiques et dynastiques*, menée par les héritiers légitimes du trône d'Israël, tant contre les usurpateurs iduméens que contre les occupants romains, et il n'est peut-être pas nécessaire d'y mêler de romantiques amours.

Comme le Jésus « de l'Histoire » est très loin du « Jésus charpentier », la Salomé historique est très loin de celle du théâtre et du cinéma ...

---

1. Salomé eut ensuite deux autres fils, Agrippa et Aristobule.

27

Le bûcher

« Le Temps altère et efface la parole de l'homme, mais ce qui est confié au Feu perdure indéfiniment ... »
RITUEL MAÇONNIQUE : Incinération du testament philosophique.

Nous sommes le 11 mars 1314[1] et ce jour est un lundi. Depuis déjà bien des mois, en France, les bûchers se sont allumés un peu partout. Tant par la torture que par les pressions psychologiques, tant par les cachots et par les chaînes que par la menace de l'enfer éternel, 207 aveux formels ont été obtenus par les inquisiteurs. Il ne reste plus qu'à régler le sort du grand-maître et des principaux grands-officiers.
Au matin de ce jour, Jacques de Molay, Grand-Maître du Temple, Geoffroy de Gonaville, commandeur de Poitou et d'Aquitaine, Geoffroy de Charnay, commandeur de Normandie, et Hugo de Payrando, grand-visiteur de l'Ordre, furent extraits de leurs cachots de la forteresse du Temple et menés en la Cité.

----

1. Le 11 mars en style Julien. Les historiens diffèrent dans la fixation de la date. Maillard de Champbure, que nous suivons, a établi que le 11 mars 1314 était bien la date exacte. Sans doute, l'imprimerie non encore inventée, la rareté des calendriers privés, l'année débutant alors à Pâques, fête mobile, rendaient la chronologie de l'époque très fluctuante. Mais étant donné que nous savons de source certaine que Molay et son compagnon moururent un lundi, veille de la Saint-Grégoire, il est facile de vérifier et de constater, avec un « calendrier perpétuel » et celui des Saints, que seul, le lundi 11 mars 1314 répond à ces exigences.

Là, la commission cardinalice, composée d'Arnaud de Farges, neveu de Clément V, Arnaud Novelli, moine de Cîteaux, pensionnaire de France, Nicolas de Fréauville, Frère Prêcheur, jadis confesseur et conseiller du roi, Philippe de Marigny, son parent, archevêque de Sens, avec quelques autres évêques et décrétistes, avait fait dresser un échafaud devant le parvis de Notre-Dame, afin de donner lecture publique des aveux et de la sentence finale.

On y fit monter les Templiers, et on les fit s'agenouiller. Un des cardinaux prit la parole et commença la lecture. Lorsqu'il parvint au prononcé de ladite sentence, condamnant Molay et ses frères à la prison perpétuelle, c'est-à-dire à être « murés à perpétuité », avec pour toute nourriture : « le pain de douleur et l'eau de tribulation », les représentants de Philippe le Bel sursautèrent.

Il était précisé que cette grâce qui leur était faite, était consécutive au fait d'avoir « ingénument confessé leurs fautes ». Mais, à cet instant, et comme les juges s'y attendaient le moins, le grand-maître et le commandeur de Normandie se relevèrent, et coupant la parole au cardinal, s'adressant tant à la commission inquisitoriale qu'à la foule, déclarèrent que tout ce qu'ils avaient avoué dans leurs interrogatoires était faux. Ils soutinrent n'avoir passé ces aveux que par déférence et confiance envers le pape et le roi, lesquels, contre ces aveux, leur avaient fait promesse de la liberté et ils protestèrent énergiquement contre la sentence des cardinaux, principalement contre l'archevêque de Sens, Philippe de Marigny et ils les accusèrent tous de passer outre à la parole du pape et du roi.

Il est aisé de comprendre les motifs de la volte-face de Molay et de Charnay. Les aveux ne leur coûtaient rien, mais la liberté était tout. La liberté, c'était d'abord la reprise, puis la poursuite, et qui sait, la réalisation du grand dessein templier. Or maintenant, il n'y avait plus de liberté.

En place, il y avait bien pire que la mort : la lente désagrégation, physique et morale, dans un cul-de-basse-fosse, enchaîné à un mur suintant d'eau parfois, seul, dans une demi-obscurité, et un silence plus pesant que celui d'un tombeau. En tout cela, un unique espoir : une mort libératrice, hâtée par la dénutrition et la dysenterie chronique. Pour ce vieillard qu'est Molay (il a soixante et onze ans), qui n'attend plus rien de la vie, comme pour Charnay, qui le suit de près en âge, le choix est fait. Le cachot peut durer des années. Au contraire, les exemples et l'usage sont là pour le prouver : le fait de revenir sur des aveux et de les rétracter, entraîne *ipso facto* la mort par le feu. Douloureuse, certes, mais brève malgré tout, et finalement bien moins terrible que le lent pourrissement dans le secret d'un cachot ténébreux, alors qu'au-dehors, la vie s'exalte dans la lumière pour tant d'autres êtres.

Pour Molay et pour Charnay, la décision est prise.

Leurs regards se sont croisés lors du prononcé de la phrase fatidique, ils se sont compris. Et c'est la voix du grand-maître qui s'élève : « Nos Seigneurs, mon frère et moi, protestons contre l'usage que l'on fait ici de nos paroles d'hier, lesquelles n'ont pas eu d'autre objet que de donner satisfaction au roi de France et au pape, notre sire. Et de ces choses, reconnues par nous pour leur plaisir et notre obéissance, si devons, mon frère et moi, nous en aller languir en quelque prison, alors hautement déclarons que lesdits roi et sire pape nous en assurèrent d'avance, et par foi quasiment jurée, que nul dommage, dol ou violence ne nous en adviendraient. Si faisant, déclarons alors que nos aveux, obtenus ainsi tant par torture que ruse et tromperie, sont nuls et non avenus, et ne les reconnaissons plus pour véridiques ... »

C'est la stupeur. Aussitôt les cardinaux remettent les prisonniers au prévôt de Paris, qui est là, présent, pour les représenter le lendemain. On reconduit donc les quatre condamnés en leurs cachots du Temple. La nouvelle est en même temps portée à Philippe le Bel, lequel assemble immédiatement son conseil, sans y appeler aucun ecclésiastique. Il y est décidé que, sur le soir, le grand-maître et le commandeur de Normandie seraient brûlés dans l'île du Palais, entre le jardin du roi et les Augustins.

Blême de fureur, le roi précise qu'ils seront brûlés « à petit feu », Peut-être a-t-il deviné la raison de leur rétractation.
Aussitôt, dans l'île aux Juifs, ainsi nommée parce qu'on y a déjà brûlé quelques rabbins et talmudistes entêtés s'obstinant à nier la divinité de Jésus, on apporte et on entasse le bois nécessaire aux deux bûchers jumeaux. Les quantités mises à feu seront relativement minimes, afin de faire durer le supplice, conformément au « bon plaisir du roi notre sire ». Aussi, chaque condamné ne disposera guère de plus d'un stère de bois pour mourir.
On plante en terre deux solides poutres de chêne.
Ce sont des bois prélevés aux estacades d'amarrage plongeant dans l'eau du fleuve. Imbibés d'eau depuis des mois et des mois, ils ne risquent pas de s'enflammer, et, étroitement garrottés à eux par des chaînes, les condamnés ne s'en pourront détacher au cours de la combustion.
A nones, tout est prêt. Les cloches de Notre-Dame, lentement, sonnent le glas. A l'heure de vêpres, le ciel déjà gris s'assombrit encore ; des nuages chargés de pluie passent rapidement sur la ville, chassés par un vent froid qui vient de Normandie. Les berges de la Seine sont noires de monde. Une rumeur ininterrompue, comme le bourdonnement d'un monstrueux insecte, monte jusqu'aux guetteurs qui veillent, debout dans les échauguettes du vieux Louvre.
Soudain, la rumeur s'amplifie; longeant la berge rive gauche de l'île de la Cité, un cortège vient d'apparaître. Précédé de sergents à cheval, le grand prévôt est suivi d'un fort détachement d'hommes d'armes à pied, encadrant une charrette à fourrage traînée par un cheval. On distingue vaguement les silhouettes de deux hommes, étendus et liés sur le plancher. Derrière les derniers archers, fermant la marche, un ultime détachement de sergents à cheval.
On descend les condamnés et on les transfère en barque sur l'îlot, où les attendent déjà le bourreau et ses valets.

Molay et Charnay sont étroitement garrottés avec de longues chaînes à chacune des poutres, et on entasse les bûches autour d'eux jusqu'à hauteur des genoux. Après avoir jeté un dernier regard vers la fenêtre derrière laquelle on sait Philippe en train de guetter, le grand-prévôt se retourne et fait un signe au bourreau ; en même temps, à ses côtés, un trompette à cheval sonne « *le feu* ».

Dans l'île comme sur les berges, on a compris, et déjà torches en mains, les exécuteurs ont enflammé les angles de chacun des bûchers. Comme on a pris soin d'huiler certaines des bûches, le feu prend rapidement. De la fumée s'élève et, avec elle, une odeur pénétrante s'étend peu à peu, sur l'île d'abord, puis sur le fleuve, gagnant les berges. C'est alors que, dans le crépuscule qui déjà, insidieusement, assombrit la Cité, une clameur s'élève. On croit tout d'abord que les flammes qui jaillissent des vêtements en feu des deux suppliciés en sont la cause; mais non, ce ne sont pas des cris de douleur qui jaillissent des bûchers. C'est la voix du héros de Saint-Jean-d'Acre, la voix qui, claquant comme une bannière de bataille, vingt-trois ans plus tôt, au soir du 5 avril 1291, enlevait la charge templière dans le tonnerre des sabots de ses destriers ! *Et à trois cents contre dix mille*, gonfanon d'argent et de sable en tête, l'escadron blanc et noir enfonçait les lignes égyptiennes [1]…

Mais à cette heure, ce n'est plus que la voix d'un homme qui va mourir, la voix de Jacques de Molay, dernier grand-maître des Templiers.

Instantanément, la rumeur populaire s'est tue, le peuple retient son souffle, car ce que clame cette voix est quelque chose de terrible, d'inattendu, d'imprévisible pour des âmes simples, courbées sous la crainte de la Crosse et du Sceptre.

----

1. La bannière du Temple, dite « Beauséant », était « *parti d'argent et de sable* », c'est-à-dire blanche et noire, rappelant ainsi les couleurs des escadrons, dont le premier rang était composé des *chevaliers* (cote d'armes et manteau blancs), le second l'étant des *écuyers* (cote d'armes et manteau noirs). Le nom de « beauséant » (beau-séant) avait été donné en sobriquet à leur bannière, par les Hospitaliers et les Teutoniques, à cause de la disposition de ses deux couleurs et par jalousie à l'égard des Templiers, seuls habilités à porter la *Croix rouge* des Croisades sur leur manteau, privilège qui leur avait été conféré par le pape Eugène III, à la demande de saint Bernard.

Et le verbe sacrilège vient percuter contre les murailles du Palais, giflant mieux le Capétien haineux, tapi dans l'embrasure de l'étroite fenêtre, que ne le ferait un gantelet de joute. Et la voix dit ceci :
« *Clément, et toi Philippe, traîtres à la foi donnée, je vous assigne tous deux au Tribunal de Dieu ! ... Pour toi, Clément, à quarante jours, et pour toi, Philippe, dans l'année ...* »
Dans un silence de mort, on ne perçoit plus que le crépitement des bûchers.

Et il en sera ainsi. Le pape mourra de dysenterie et de vomissements à Roquemaure, dans la vallée du Rhône, le 9 avril 1314, vingt-huit jours plus tard. Et Philippe le Bel mourra le 29 novembre 1314, à Fontainebleau, jeté à bas de son cheval, comme il en est lors de la dégradation des chevaliers félons, soit huit mois plus tard. Le verbe et la flamme ont fait connaître de quel côté était le bon droit.

Mais le feu a maintenant gagné en hauteur; les robes en guenilles se sont enflammées, et deux silhouettes se tordent sous la morsure des flammes. Cris et gémissements sont trop sourds pour parvenir à la foule, muette en son silence horrifié. Déjà le feu a atteint les jambes et monte, léchant les torses désormais à nu ; barbes et cheveux ont disparu. Plaqués contre les poutres par les chaînes rougissantes, les corps méconnaissables deviendront peu à peu d'informes masses carbonisées; et des deux foyers crépitants, la fumée, maintenant noirâtre, porte aux deux rives de la Seine en nappes malodorantes, l'odeur de la chair et de la graisse brûlées.

Tard dans la soirée, lorsque les corps ne furent plus que pauvres débris lentement carbonisés, le peuple, malgré les quelques gardes demeurés présents, « se rua sur les bûchers », nous dit l'abbé Velly en son *Histoire de France* ; « il recueillit de la cendre des martyrs et l'emporta comme une précieuse relique.

Chacun se signait et ne voulait plus rien entendre. Leur mort fut belle et tant admirable et inouïe qu'elle rendit la cause de Philippe le Bel d'autant plus suspecte... »

Noyés dans la foule par groupes de trois ou quatre, les Compagnons, charpentiers et tailleurs de pierre, sorte de tiers-ordre corporatif protégé par les Chevaliers du Temple, avaient entendu la voix de Molay comme une sentence. C'était à la fois pour eux un ordre de route et une espérance. Pour cela, les cathédrales de France demeureraient telles, et leurs tours inachevées. Mais la pensée vengeresse cheminerait patiemment, de siècle en siècle.

Par trois fois, la descendance du roi s'éteindrait avec trois frères. Les Capétiens avec Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel. Les Valois, avec François II, Charles IX et Henri III. Les Bourbons avec Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. La Jacquerie de 1358 préluderait à la Révolution jacobine de 1789 ; les Jacques, conduits par Jacques Bonhomme, vengeraient un jour Jacques de Molay. Et c'est de la tour du Temple, où furent « questionnés » les chefs de l'Ordre, que partirait, un matin de janvier 1793, le vingt-deuxième successeur de Philippe le Bel, pour son dernier voyage.

Ainsi, par un étrange mystère du verbe, le destin, obsédant et monotone, fit sans cesse résonner au long de notre histoire, le nom du dernier grand-maître des Templiers ...

L'abolition de l'Ordre fut décidée par le Concile de Vienne, en la vallée du Rhône, en 1311. Et exactement cinq siècles plus tard, en 1811, la forteresse du Temple, à Paris, fut rasée.

De quoi aurait-elle témoigné ? Sur le mortel secret, depuis le lundi 11 mars 1314, un nouveau voile n'était-il pas retombé ?

Pendant fort longtemps, une légende avait couru. Chaque année, disait-elle, dans la nuit où fut décrétée l'abolition de l'Ordre, un spectre portant le manteau blanc frappé de la croix rouge, armé de l'écu « parti d'argent et de sable », et de la lance, apparaissait à minuit dans la crypte du Temple, à Paris.

On entendait alors une voix sépulcrale demander :
« Qui veut délivrer Jérusalem ?
- Personne, répondait l'écho, à travers les colonnes de la crypte. Car le Temple est détruit... »

5 février 1967 - 26 février 1970.

NOTA

Le lecteur n'est pas sans avoir observé la répétition d'un certain nombre de citations scripturaires ou de traductions de termes. L'auteur l'a estimée nécessaire. En effet, un véritable « lavage de cerveau » dogmatique a, bon gré mal gré, imprégné durant plus de quinze siècles le psychisme héréditaire de l'homme d'Occident, et l'a souvent, et à son insu, rendu plus ou moins réfractaire à la critique, voire même à la logique la plus évidente. L'auteur lui-même reconnaît n'y avoir pas échappé autrefois ! C'est pourquoi, en cet ouvrage, il a cru bon de souligner certains textes essentiels en les répétant. Il s'en excuse auprès du lecteur.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 27 MARS 1971
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE HÉRISSEY
A ÉVREUX (EURE)
POUR ROBERT LAFFONT
ÉDITEUR A PARIS

N° D'ÉDITEUR : 4152
N° D'IMPRIMEUR : 10956
DÉPOT LÉGAL : 1[ER] TRIMESTRE 1971

LES ENIGMES DE L'UNIVERS

Ce livre contient certaines révélations qui, sans aucun doute, surprendront. Mais...

- Saviez-vous pourquoi, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, l'Ordre du Temple imposa à ses nouveaux affiliés le rejet de la croyance en la divinité de Jésus et revint au Dieu Unique ?
- Saviez-vous que les Cathares, bien avant les Templiers, connurent le secret des origines réelles de Jésus de Nazareth, et que ce fut, pour les uns et pour les autres, le principal motif de leur destruction ?
- Saviez-vous que Jésus naquit en réalité en 16 ou 17 avant notre ère, et qu'il fut crucifié par les Romains en 33 ou 34, âgé d'environ cinquante ans ?
- Saviez-vous qu'il était de lignée davidique et royale, qu'il brigua la royauté d'Israël, et qu'il fut à ce titre, après son père, Juda de Gamala, et son aïeul Ezéchias, le chef de la résistance juive contre les Romains ?
- Saviez-vous qu'il fut crucifié la tête en haut, comme il en était alors pour les esclaves rebelles et les malfaiteurs, et non la tête en bas, comme d'usage pour les rebelles politiques ?

Robert Ambelain, au terme d'un long et patient travail de recherche, fait surgir le grand « secret de l'Eglise », celui dont la découverte causa la perte des Chevaliers du Temple. Jésus apparaît ici sous un visage tout nouveau.